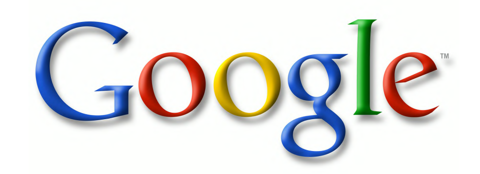
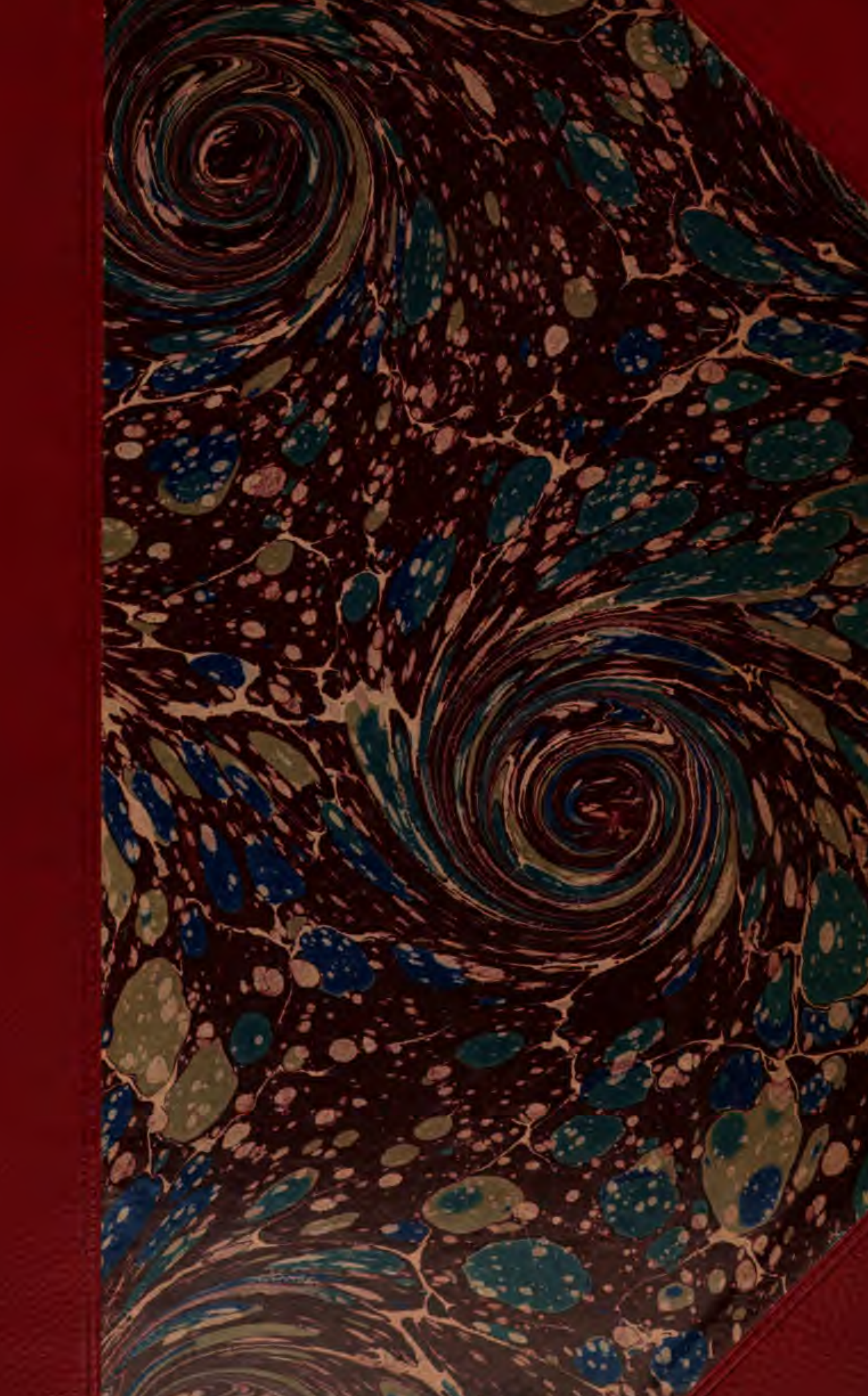

Google




VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

SEPTIÈME SÉRIE

SIXIÈME VOLUME

1901



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie

Grande-Rue, 87

1902

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1901

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 12 janvier 1901.

PRÉSIDENCE DE MM. CHARLES BONNET ET VAISSIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. ***Ch. Bonnet*** et ***A. Vaissier***, présidents; ***Meynier***, secrétaire décennal; ***Fauquignon***, trésorier; ***Kirchner***, archiviste.

MEMBRES : MM. ***Bruchon père***, ***Jules Gauthier***, ***A. Girardot***, ***Ledoux***, ***Lieffroy***, ***Montenoise***, ***Vernier***.

Les procès-verbaux des deux séances de décembre sont lus et adoptés, puis M. Ch. Bonnet cède le fauteuil de la présidence à M. Alfred Vaissier, président élu pour l'année 1901.

M. Vaissier prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« Après m'avoir confié diverses fonctions dans votre bureau, vous avez bien voulu, sur la proposition de votre conseil, m'attacher d'une manière plus complète au service de votre œuvre en m'appelant à la présidence de la Société. Je dois aujourd'hui vous exprimer mes remerciements pour une distinction si

flatteuse que je n'ai acceptée qu'avec la certitude de votre appui bienveillant et de votre indulgence; dans le cours de vingt-cinq années passées au milieu de vous, j'ai pu en apprécier les effets tout en partageant vos travaux si désintéressés. Je ne puis me donner d'autre ligne de conduite que celle que m'inspirent vos traditions d'union intelligente et de liberté dans l'étude, qui sont bien celles de notre province de Franche-Comté. Avec le souci de leur fidèle transmission, et, suivant en cela l'exemple de plusieurs de mes honorables prédécesseurs, je faisais remarquer, à notre banquet de décembre. combien il importait à l'avenir de notre Société de faire appel à la jeunesse studieuse pour combler les vides qui se sont produits dans la liste de ses membres. Je me permettrai d'ajouter ici qu'il conviendrait d'encourager aussitôt ces nouvelles recrues à participer à l'œuvre commune, en produisant, avec le concours de vos conseils, des communications, comme le seraient par exemple des rapports sur les publications que nous recevons de toutes parts. Bientôt, comme conséquence du bon accueil qu'ils recevraient ici, les essais de vos jeunes membres feraient place à des travaux intéressants, dignes d'être encadrés par les œuvres de longue haleine de nos collaborateurs les plus expérimentés. Au moment où je prends la direction de vos séances, charge bien au-dessus de mes forces, mais que je veux vous remercier encore une fois de m'avoir imposée, je crois, Messieurs, que je ne saurais exprimer dans l'intérêt de notre Société un meilleur désir. »

M. le président dépouille la correspondance et lit une lettre de M. Choffat, géologue éminent, ingénieur en Portugal, récemment élu membre honoraire de la Société, remerciant de son élection ; une seconde lettre de M. le commandant Espérandieu demandant l'échange des Mémoires avec la *Revue épigraphique* qu'il dirige et qui paraît tous les trois mois ; cet échange est accepté ; enfin une lettre de M. Henri Corot, membre correspondant des Antiquaires de France, accompagnée de l'envoi de trois brochures sur des fouilles et trouvailles faites dans la Côte-d'Or, de tumulus de l'époque celtique. M. Corot annonce la publication prochaine d'un tra-

vail sur Quentin Ménard, archevêque de Besançon, dont il se propose de mettre en lumière le portrait conservé dans un vitrail de l'église de Flavigny, et le sceau dont il communique une empreinte, en promettant l'envoi de sa brochure aussitôt qu'elle paraîtra.

M. le président propose la réimpression de *la Jacquemardade*, poème patois de Bizot, à la suite de sa lecture sur cet écrivain bisontin, faite à la séance de décembre. Les exemplaires de ce léger badinage sont devenus si rares et il est lui-même si peu connu de nos jours, que sa réapparition dans les Mémoires de la Société pourrait passer pour une primeur. M. Vaissier avait pensé d'abord qu'il serait facile et avantageux de simplifier la prononciation figurée qui varie dans le cours de l'opuscule et ne contribue pas à en rendre la lecture commode. Tout en respectant les petites notes de Bizot on pourrait, pense-t-il, multiplier les renvois qui permettraient de comprendre certaines allusions de l'écrivain dont le sens échapperait certainement aux lecteurs de nos jours. M. Gauthier pense que cette méthode ne serait pas suffisante, et qu'il vaudrait mieux reproduire absolument dans la réimpression le texte original, en traitant ce petit ouvrage patois comme on ferait pour un classique ou un texte de haute portée. M. Vaissier et la compagnie tout entière se rangent à cet avis.

M. Jules Gauthier fait une communication sur les Bibliothèques des abbayes cisterciennes de l'ancien Comté de Bourgogne. Les Bénédictins ont, par tradition, une réputation de savants que leurs nombreux monastères francs-comtois n'ont justifiée que d'une façon très imparfaite, sauf en ce qui concerne les abbayes de Luxeuil et de Saint-Claude dont les manuscrits, justement célèbres aux temps mérovingiens et carolingiens ont laissé dans nos dépôts publics, et particulièrement à la Bibliothèque Nationale et aux Archives du Jura, de très précieuses épaves. Les Cisterciens, quoique livrés de préférence aux occupations agricoles ont fait cependant tout autant que les Bénédictins pour les lettres et la diffusion des textes classiques, du XIIe au XIVe siècles, dans les treize abbayes bâties sur le sol comtois. Nous connaissons les cata-

logues des manuscrits de trois principales d'entre elles : Balerne, La Charité et Mont-Sainte-Marie, et par eux nous pouvons juger de la composition des bibliothèques des dix autres monastères du même ordre : Acey, Bellevaux, Bithaine, Buillon, Cherlieu, Clairefontaine, La Grâce-Dieu, Lieucroissant, Rosières et Theuley. L'étude détaillée des trois catalogues révèle une composition à peu près identique à celle de la fameuse bibliothèque de Clairvaux, qu'a fait connaître naguère M. d'Arbois de Jubainville. La part la plus large était faite naturellement aux textes de l'Écriture-Sainte et aux commentaires ou gloses des Pères de l'Eglise ; aux ouvrages de ces derniers : Saint Ambroise, saint Augustin, saint Bernard, saint Jérôme, Origène, Cassien, Raban-Maur, etc.., puis aux sermonnaires, aux théologiens, aux scolastiques : Pierre Lombard et ses commentateurs ; à l'histoire ecclésiastique et profane ; aux vies de saints, sans oublier la médecine dont la science était fort pratiquée dans nos monastères bernardins, ni le groupe des connaissances humaines qui composaient le ***trivium*** ni de nombreux classiques de la haute antiquité latine. Des copistes multipliaient les manuscrits par des transcriptions exécutées dans mainte abbaye, particulièrement à La Charité, à Balerne, à Mont-Sainte-Marie, à la Grâce-Dieu durant les XIIIe, XIVe et XVe siècles, on en achetait fréquemment à Paris, à Dijon, à Dole, à Besançon. Bref, le mouvement littéraire fut aussi intense chez les Cisterciens du diocèse de Besançon que chez les Bénédictins, leurs devanciers et leurs rivaux, et les débris de leurs collections de livres trouvent une place d'honneur dans les dépôts publics de Besançon, Gray, Pontarlier et Vesoul.

Est présenté, comme membre correspondant, par MM. A. Vaissier et J. Gauthier :

M. André *Pidoux*, ancien élève de l'Ecole des Chartes.

Le Président, VAISSIER.

Le Secrétaire, Dr J. MEYNIER.

Séance du 16 février 1901.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED VAISSIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. ***Vaissier***, président ; ***Meynier***, secrétaire décennal ; ***Fauquignon***, trésorier.

MEMBRES : MM. ***Bretenet***, ***Chapoy***, ***Gauderon***, ***A. Guichard***, ***Girardot***, ***Lieffroy***, ***Nargaud***.

Après le dépouillement de la correspondance et la lecture du procès-verbal, M. le président rend compte de sa présence comme délégué de la Société à la séance publique et au banquet de l'Académie de Besançon. « Nous avons, dit-il, entendu deux lecteurs dont vous connaissez tout le mérite, puisqu'ils ont été l'un et l'autre présidents de notre Société, puis un troisième nouvellement arrivé parmi nous et qui nous fera sans doute quelque jour une part dans ses travaux. C'est d'abord M. Pingaud qui a déroulé devant l'auditoire, comme dans une charmante causerie, le centenaire littéraire franc-comtois qui vient de finir et a fait défiler, sous des couleurs et avec un relief merveilleux, les personnalités les plus remarquables de notre région au dix-neuvième siècle depuis Nodier, Charles Weiss, Pierre-Joseph Proudhon, et d'autres encore, jusqu'à Auguste Castan, puis a terminé par un salut aux enfants de la France qui emportent partout avec eux l'amour de la petite patrie et partout fondent des sociétés, dont les membres aiment à se réunir pour mettre en commun les souvenirs et jusqu'aux vestiges de l'accent du pays natal. Du siècle dernier, M. de Beauséjour nous a ramenés au dix-huitième pour exhumer des ruines du château de Pesmes les nobles figures de ses derniers seigneurs, dignes représentants des splendeurs et des élégances de l'ancien régime, qui ont disparu dans la tourmente révolutionnaire, non sans avoir donné de sublimes exemples de dignité et de courage dans l'exil, dans les prisons et sur l'échafaud.

« M. Henri Mairot a mis à profit le récit du récent voyage à travers l'Asie d'un de nos compatriotes, M. Marcel Monnier, pour nous initier à la vie populaire en Chine, à l'aide de curieuses scènes prises sur le vif par un observateur sagace et fin.

« Au banquet du soir, nous avions le devoir de remercier le président d'aimables paroles à l'adresse de la Société d'Emulation du Doubs, et d'exprimer au nom de ses membres, des vœux pour l'union et la commune prospérité des deux compagnies. A l'appui de ces désirs de concorde, faciles à réaliser, nous avons fait remarquer que la moitié des membres résidants de l'Académie appartenaient à notre Société.

« Il n'y a que quelques heures, plusieurs d'entre nous assistaient aux obsèques du chef considéré d'une des familles les plus honorables de Besançon. M. Félix Mairot n'était pas un de nos collaborateurs dans le sens strict du mot ; mais il était fidèle depuis quarante-trois ans à nous témoigner ses sympathies. Ce matin on a rendu justice en termes excellents à son expérience des affaires, utilisée souvent pour le bien de la cité, à la fermeté de son caractère et à sa persévérance dans le travail jusqu'à la fin de son existence. Le souvenir de ses grandes qualités se perpétuera parmi nous par la présence de son fils aîné que nous avons déjà appelé à la présidence de notre compagnie.

« Il y a deux semaines disparaissait, aux regrets de tous, une des figures les plus sympathiques de notre ville, celle de Monsieur le docteur Coutenot, qui, pendant cinquante ans, est resté fidèle à la Société d'Émulation du Doubs. Par respect pour les dernières volontés du vénérable docteur, humble jusque dans la mort, aucun discours n'a été prononcé à ses obsèques. Aujourd'hui, après cette interdiction passagère, il est permis et tout nous convie à le faire, de rendre un complet hommage à un homme de bien, aussi distingué par sa laborieuse et utile carrière qu'il restera vivant parmi nous par le souvenir de son exquise bonté. Nous sommes certains que cet hommage, partant de cette salle, répondra au désir de tous, d'autant plus que nous nous sommes assurés pour prononcer l'éloge du regretté docteur, du concours d'un de ses meilleurs et plus laborieux élèves. »

M. le docteur Chapoy a la parole pour lire cet éloge qui paraîtra *in extenso* dans les Mémoires.

M. le docteur Girardot lit une communication sur *Jules Marcou et le nom de l'Amérique.* Il y a déjà plus d'un an, on lisait dans un journal parisien la note suivante : « C'est l'opinion commune qu'Amerigo Vespucci donna son nom au nouveau monde au détriment de Christophe Colomb, qui l'avait réellement découvert ». Une vérité si répandue a quelque chance d'être une erreur. M. Jules Marcou vient de le démontrer dans le *Bulletin de la Société Géographique.* Le nom d'Amérique est celui que les indigènes donnaient à la contrée montagneuse qui s'étend dans le Nicaragua, entre Inigalba et Libertad. Colomb le trouva en usage et s'en servit lui-même dans le dernier rapport qu'il adressa à Ferdinand d'Aragon. Bientôt le bruit de la découverte qu'avaient faite les Espagnols se répandit en Europe. C'est alors qu'un libraire de Saint-Dié, Hylacomylus, qui ne pouvait connaître les nouveaux voyages que par le récit publié en 1505 par Alberigo Vespucci, imagina que le mot America était une forme corrompue du prénom dudit Vespucci. Cette opinion qu'il soutint dans un ouvrage de 1509, se répandit et s'accrédita dans toute l'Allemagne. La première carte d'Amérique, qui parut à Bâle, en 1521, porte en suscription : *America provincia.* Quand elle arriva en Espagne, les compagnons de Colomb étaient morts ou repartis vers de nouvelles aventures. Personne ne se trouva pour redresser l'erreur d'Hylacomylus. Elle devint universelle et dura jusqu'à nous. Mais, enfin (l'ombre de Monroe peut être heureuse !) le nom même de l'Amérique est rendu aux Américains ; les Espagnols perdent le dernier privilège qu'ils auront possédé au Nouveau Monde, celui de l'avoir baptisé. Quant à l'origine allemande de la méprise, elle n'est pas douteuse. Le nom d'Amerigo était inconnu en Italie (Vespucci s'appelait en réalité Alberigo). Almerich, au contraire était un prénom fort répandu en Allemagne ; il a une forme française qui est Amaury (*Débats*, 15 décembre 1899) ». En lisant ces quelques lignes, M. Girardot s'est souvenu que Jules Marcou avait fait le 16 avril 1887, une communication identique à la Société, démontrant : 1° Que

le nom d'Amérique avait été donné à la région antérieurement à Colomb, par les indigènes eux-mêmes, et que Colomb le tenait d'eux ; 2° Que Vespucci s'appelait Alberigo et non Amerigo ; 3° Que c'est à Saint-Dié, dans les Vosges, que fut commise la transformation erronée d'Alberigo en Amerigo. En raison de cette quasi identité de la note des *Débats* (et de l'article du *Bulletin de la Société Géographique*) ne serait-ce pas Jules Marcou lui-même dont une erreur typographique aurait fait Jules Moreau, nom du signataire ? Cependant à côté de la similitude d'une partie des renseignements, les deux notes en renferment de différents. Ainsi, pour Marcou, l'auteur de l'erreur de prénom de Vespucci, est un chanoine de Saint-Dié, pour Moreau, c'est le libraire Hylacomylus. D'autre part, l'article de M. Moreau a paru douze ans après celui de Marcou, et plus d'un an après la mort de ce dernier (le 17 avril 1898). Il semble donc assez probable que M. Moreau a puisé douze ans après Marcou, une partie de ses renseignements aux mêmes sources. Quoiqu'il en soit, c'est bien à notre compatriote Jules Marcou que revient l'honneur d'avoir fait connaître, le premier, la véritable origine du nom d'Amérique.

Est élu :

Membre correspondant :

M. André PIDOUX, ancien élève de l'Ecole des Chartes.

Le président,	*Le secrétaire,*
A. VAISSIER.	Dr J. MEYNIER.

Séance du 16 mars 1901.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED VAISSIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *A. Vaissier*, président ; *Meynier*, secrétaire décennal ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Bonnet*, *Bruchon père*, *A. Girardot*, *Ledoux*, *Nargaud*, *Vautherin*, *Vernier*.

Après la lecture du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, M. le secrétaire fait une communication sur *les Patois de Franche-Comté*. Il rappelle qu'en 1850, le chanoine Dartois prononçait à l'Académie de Besançon, un discours de réception sur *l'Importance des Patois en général*. A cette dissertation, le récipiendaire avait joint, sous le titre de *Coup d'œil spécial sur les patois de Franche-Comté*, une étude philologique que n'ont pas assez consultée nos compatriotes qui se sont occupés ou s'occupent encore de ces patois. Sans cela, ils auraient renoncé depuis longtemps à élucubrer comme ils le font encore, des monographies de langages régionaux et locaux, dont ils exagèrent certaines particularités pour en faire autant de langues spéciales à tel canton, ou à tel village.

L'érudit vicaire général a eu le grand mérite de reconnaître et d'établir que les patois de Franche-Comté rentraient, selon la région, dans l'un ou l'autre des deux dialectes principaux, qu'a parlés la France du Moyen-Age ; que cette province se divise au point de vue du langage en deux zones bien distinctes, à peu près égales en superficie ; que l'une, au nord, tient à la *langue d'oil*, et l'autre, au midi, à la *langue d'oc*. Il a cherché à fixer les limites de ces deux zones. Selon lui, elles sont séparées par une ligne qui, partant de la frontière Est, au Nord du Russey, passerait au Luhier, à Guyans-Durnes, à Flangebouche, au Valdahon, à l'Hôpital, à Trepot, Villers, Mérey, Montrond, Chenecey, Quingey, longerait la forêt de Chaux et aboutirait au département de Saône-et-Loire. M. Meynier fait remarquer que cette ligne est exactement celle qui a séparé, de l'an 1303 à l'an 1422, les deux grands bailliages d'Amont et d'Aval. Cette ligne qui coupait obliquement la province de l'Est à l'Ouest, était en réalité une frontière linguistique, et telle a été, sans doute, la raison de son choix par le roi Philippe-le-Bel, alors le véritable souverain de la Franche-Comté.

Il ne faudrait pas prendre, d'une manière trop absolue, cette ligne de démarcation que le chanoine Dartois a tracée entre les deux idiomes franc-comtois ; il y a des transitions insensibles de l'un à l'autre. De plus, on trouve dans la zone méridionale, des groupes particuliers parlant des patois d'importation ; ce sont surtout les groupes du Sauget et du Val de Morteau.

Le premier parle un patois savoyard, et le second un patois helvétique. Ce dernier remonte à l'époque de la Réforme, et a été introduit par les réfugiés catholiques des comtés de Neuchâtel et de Valengin, celui-là est le fait d'une colonie qui a repeuplé le vallon du Doubs, d'Arçon à Gilley, après la Guerre de Trente Ans.

Le Président, A. VAISSIER.

Le Secrétaire, Dr J. MEYNIER.

Séance du 20 avril 1901.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED VAISSIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *A. Vaissier*, président ; *Meynier*, secrétaire décennal ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Beauquier*, *Boname*, *Bonnet*, *Bruchon père*, *A. Girardot*, *J. Gauthier*, *d'Hotelans*, *Ledoux*, *Magnin*, *Nargaud*, *Vaissier fils*.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Meynier lit une notice sur le comte d'Udressier, docteur en médecine, un des fondateurs de la Société d'Émulation du Doubs, qu'il a présidée de 1840 à 1845. Il fait remarquer l'oubli dans lequel l'ont laissé les Mémoires, ainsi que la presse locale, sauf la *Revue médicale de Besançon et de Franche-Comté* (5 février et 15 mars 1847). Il est vrai que dans cette Revue (15 mars), on trouve un article nécrologique très littéraire, que lui a consacré le docteur Labrune ; mais, malgré son étendue, cette notice n'apprend pas grand'-chose sur la vie de d'Udressier, que l'auteur paraît supposer connu de tous. Cet oubli est d'autant plus inexplicable que les connaissances étendues de l'homme n'étaient pas son seul titre au souvenir de ses concitoyens. Il a semblé qu'on devait un tardif hommage à ce savant et à l'homme de bien, en réparant l'omission commise à son égard par la Société d'Émulation.

M. le président communique à la Société, une série d'interprétations tout à fait inédites et singulièrement probantes sur les bas-reliefs dont sont décorés les jambages et certaines colonnes de l'arc antique de Porte-Noire. Il rappelle qu'il a établi précédemment que les figures des pieds-droits de l'arc constituaient un zodiaque *humain* représenté par douze tableaux, et il s'est demandé si le dessein du constructeur n'aurait pas été d'apposer à ces tableaux un zodiaque *divin*, où les personnages seraient des héros ou des demi-dieux, introduits par leur apothéose au nombre des constellations. Au sommet d'une des colonnes qui font l'objet de cette communication, se passe une scène étrange, bien faite pour exercer la sagacité des archéologues. « Un génie ailé, nu et debout, étend son bras protecteur sur un personnage assis, qui tend ses deux mains en signe de reconnaissance ». C'est ainsi que M. Vaissier en avait d'abord jugé ; mais il n'avait osé aller plus loin, quand un archéologue étranger, visitant nos musées, est venu lui fournir la solution. Il se demanda si le sujet traité n'était point Dédale occupé à fixer des ailes aux épaules de son fils Icare, pour lui permettre de s'échapper du palais de Minos. Cette hypothèse de M. Hettner, conservateur du musée des antiques de Trèves, est d'une justesse absolue, M. Vaissier adopte tout à fait sa manière de voir.

La légende de Minos se rattache à Hercule, par l'intermédiaire de Thésée, protecteur de Dédale. Le massacre du taureau de Crète, ou celui du Minotaure, est figuré dans les deuxième et troisième tableaux où l'Hercule romain s'approprie les exploits du héros grec Thésée. Le quatrième tableau représente la déification du héros. Hercule debout sur le mont Oeta, la tête religieusement inclinée, porte encore sur le bras gauche, la peau du Lion de Némée, tandis que, de la main droite, il fait le sacrifice d'un dernier javelot sur le feu d'un autel. Sa massue, ainsi que son glaive et son carquois, sont suspendus aux branches d'un chêne sacré. Du côté opposé, le serpent (symbole de la mort glorieuse) s'enroule autour d'un autre arbre, et regarde avec sympathie celui qui va passer au rang des astres. Le cinquième et dernier tableau, occupant le tambour inférieur de la colonne, représente une jeune femme,

à demi nue, les bras en croix, qui ne peut être qu'Andromède sur le rocher, au pied duquel est le monstre qui va la dévorer. Le libérateur n'est pas figuré.

On peut être certain que la colonne symétrique restait dans le même ordre de représentations des temps héroïques. Celle qui lui correspond sur l'autre face du monument est assez bien conservée. On y trouve, à partir du sommet, Hercule poursuivant le centaure Nessus enlevant Déjanire; Bacchus jeune et ses compagnons de plaisir, le gros Silène et les siens; puis, de nouveau Hercule, dans une scène où seraient amalgamés trois de ses travaux. Le héros vient d'égorger un taureau, des moutons s'enfuient; l'un d'eux, un bélier, est renversé devant un rocher, sur lequel une femme nue apparaît à mi-corps, présentant au héros un objet qu'une cassure ne permet pas de déterminer tout d'abord. M. Vaissier pense que cette femme mystérieuse est Mélanippe, reine des Amazones, qui livre à son vainqueur la fameuse ceinture, dite d'Andromède, classée, elle aussi, parmi les constellations. C'est après la défaite des Amazones que les mythologues ont placé la conquête de la Toison d'Or. Le cinquième bas-relief nous montre Minerve en face d'un homme de forte corpulence, qui brandit un rocher. C'est la déesse prenant part à la lutte de Jupiter contre les Titans.

La Société remercie vivement son président d'une communication des plus intéressantes; elle a déjà témoigné naguère l'intérêt qu'elle portait à l'arc antique érigé par Marc-Aurèle, en faisant exécuter les moulages de ses sculptures qui, sous les injures du temps, s'effaceront malheureusement peu à peu.

M. Jules Gauthier lit une *Notice sur deux manuscrits francs-comtois des* XVIIe *et* XVIIIe *siècles, entrés récemment dans nos dépôts publics.* Le premier, acquis par les Archives du Doubs, est une histoire anonyme des Archevêques de Besançon, de S. Lin à Claude d'Achey, rédigée en 1615, et continuée pendant trente ans. Elle a servi de base à Jean-Jacques Chifflet, pour rédiger en 1618, la seconde partie de son *Vesontio*. Par certains rapprochements, l'auteur de la notice est parvenu à démontrer, sans erreur possible, que l'auteur de cette Histoire est l'archidiacre de Luxeuil, François d'Orival, mort en 1620.

Dans ce volume figurent des particularités historiques ou archéologiques utiles à mettre en lumière, et la véracité du chanoine d'Orival, quand sa crédulité ne se heurte pas contre des légendes fabuleuses, mérite toute créance.

Le second manuscrit que la Bibliothèque publique a acquis sur la proposition de M. Gauthier, est le Recueil des essais littéraires d'une académie privée qui a existé à Besançon en 1776. Ces essais sont de futiles et agréables badinages en vers ou en prose qui ne dépareraient pas les recueils imprimés, si nombreux, que le XVIII[e] siècle a produits avec une fécondité lamentable. Malgré son ton léger, ce manuscrit de 1776 est curieux pour écrire quelque jour un demi chapitre de l'histoire littéraire franc-comtoise, sous le règne de Louis XV.

Le Président, A. VAISSIER. — *Le Secrétaire,* D[r] J. MEYNIER.

Séance du 18 mai 1901.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED VAISSIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Vaissier,* président ; *Meynier,* secrétaire ; *Kirchner,* archiviste.

MEMBRES : MM. *Ledoux, Nargaud, Poëte, le chanoine Suchet, Vernier.*

Après l'adoption du procès-verbal, M. Meynier commence la lecture d'une étude historique : *Besançon pendant la guerre de Dix ans.* Le récit commence à l'arrivée de Gaston d'Orléans en Franche-Comté et à Besançon, au mois de mars 1631 ; à peine entré dans la ville impériale, Gaston, oubliant qu'il va compromettre ses hôtes, prétend faire de la cité le centre de ses agissements contre le roi, son frère. Le parlement de Dole s'émeut et interdit au prince tous armements et assemblées de gens de guerre. Cette sage conduite du conseil souverain, mé-

contente le duc, qui se retire en Lorraine et essaie d'armer dans les terres de surséance qui séparent de ce pays le comté de Bourgogne. La guerre ne tarde pas à s'allumer dans le bailliage d'Amont, que l'on veut rançonner; des délégués du gouvernement de Dole, s'y rendent, et ont grand'peine à calmer la colère des paysans. L'année 1632 commence dans l'inquiétude. Le Rhingrave Othon-Louis, un des lieutenants de Gustave-Adolphe, menace d'envahir le pays par le ban de Champagney, et cherche à s'emparer de Lure. Il est repoussé, mais, au mois de mai, les troupes du roi de France entrent en Lorraine, pour la deuxième fois depuis un an, et il ne reste bientôt plus au duc Charles IV qu'une place forte dans tous ses états: le château de La Mothe. Les événements se précipitent, et bientôt le péril devient imminent pour Besançon qui sollicite le secours militaire des gouverneurs de Franche-Comté et hâte ses préparatifs de défense. La résistance du château de Montjoie, clef de la Franche-Montagne, arrête un instant les progrès du Rhingrave, mais bientôt il est pris par le maréchal de la Force, et les plateaux qui dominent la cité sont envahis. Richelieu préparait autre chose que le siège de la ville impériale et l'on devait le voir à bref délai. (*A continuer.*)

Après diverses communications verbales, la séance est levée.

Le Président,
A. VAISSIER.

Le Secrétaire,
Dr J. MEYNIER.

Séance du 15 juin 1901.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED VAISSIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Vaissier,* président ; *Meynier,* secrétaire décennal ; *Fauquignon*, trésorier, *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *J. Gauthier, A. Girardot, V. Guillemin, docteur Ledoux, Prinet.*

Après l'adoption du procès-verbal, M. le président rappelle en quelques phrases émues, la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Albert Guichard, un de ses membres les plus anciens (1853) et les plus assidus. Ses nombreuses occupations comme chef d'une importante maison de commerce, comme pharmacien en chef de l'hôpital Saint-Jacques, comme juge ou président du Tribunal consulaire, comme membre de la Chambre de Commerce de Besançon, ne lui ont jamais permis de prendre, ainsi qu'il l'aurait désiré, une part active aux travaux de la Compagnie, mais il n'a jamais cessé de témoigner du vif intérêt qu'il y prenait. La mort a empêché notre vénérable confrère d'achever les recherches historiques qu'il avait entreprises, trop tard hélas ! sur les anciennes juridictions commerciales de notre cité, et ce sera un grand regret pour tous, car personne n'était mieux à même de donner à cette étude son véritable caractère. Ce n'est pas seulement parmi ceux qui ont eu l'avantage de le fréquenter, que la disparition de M. Guichard produira un grand vide, elle sera, pour les malheureux qu'il secourait en grand nombre, une perte irréparable.

M. Kirchner lit une communication sur le *Tamus communis*. M. l'abbé Rossignot, curé de Mamirolle, a porté l'attention de notre confrère sur cette plante, dont ses paroissiens se servent pour combattre les douleurs rhumatismales. Cette jolie plante, est assez commune dans notre région, où on l'appelle communément : *l'Herbe aux femmes battues*. M. Kirchner la signale dans les haies qui bordent le chemin de Mamirolle à Trepot. D'après la flore de Ch. Grenier, on la trouve çа et là, dans les haies et les bois (calcaires) de la région des vignes, d'où elle monte dans celle des sapins. M. Bavoux l'a signalée à Saint-Gorgon et à Goux-lez-Usiers. C'est la racine, fraîchement cueillie, qui est employée comme révulsif antirhumatismal ; on en frictionne la partie malade qui ne tarde pas à rougir et à se couvrir de phlyctènes. La douleur disparaît avec cette éruption médicamenteuse. Le *Tamus communis* mériterait d'être étudié au point de vue pharmacologique.

M. le docteur Girardot rend compte d'un ouvrage de M. Er-

nest Chantre, paru en 1901, qui a pour titre : ***L'homme quaternaire dans le bassin du Rhône, étude géologique et anthropologique.*** L'auteur est un des premiers géologues français qui se soient occupés d'archéologie préhistorique, et qui aient introduit, dans cette science toute nouvelle alors, les méthodes et les procédés de la géologie. Le début de ses recherches remonte à trente-sept ans ; c'est en effet, en 1865, qu'il découvrit avant tout autre, dans le bassin du Rhône, des débris de l'industrie humaine associés aux ossements de grands animaux, aujourd'hui disparus de la surface du globe et dont aucun monument, ni aucune tradition ne nous avaient transmis le souvenir. Depuis cette époque, déjà lointaine, M. Chantre ne néglige aucune occasion de se livrer à de nouvelles observations et de recueillir de nouveaux documents. Ses découvertes ont stimulé le zèle de ceux assez nombreux qui s'intéressaient à un passé à peine entrevu de l'humanité. Les résultats de leurs investigations ont été consignés dans de nombreuses publications dont M. Chantre donne la liste entière. Parmi les noms des auteurs, M. Girardot signale ceux de nos compatriotes MM. Benoît, Kilian, Perron (de Gray), Travelet et L. A. Girardot (de Lons-le-Saunier).

M. le secrétaire continue et achève la lecture de son ***Étude sur Besançon pendant la guerre de Dix ans.*** Richelieu a fini par démasquer ses batteries, et vise la capitale de la Franche-Comté. Après Girardot de Nozeroy, après Jean Boyvin, après Dunod, après le duc d'Aumale, M. Meynier n'a pas l'intention de faire encore l'histoire du siège de Dole qui ne rentre pas dans son plan. Il se borne à narrer les alternatives de crainte et d'espérance par lesquelles la ville impériale a passé, au cours des années qui suivirent ce fait d'armes unique, les vaines menaces de Weimar, en 1637 et 1639, les émotions populaires de 1638, les expéditions ***extra muros*** des années 1640, 1641 et 1642. Il fait voir que si Besançon est entré, fort malgré lui d'abord, dans la défense générale du pays, il a fini, pressé par les circonstances, par comprendre que des liens d'étroite solidarité l'unissaient à lui et par joindre ses efforts à ceux de l'héroïque Dole et de nos autres forteresses. En s'élevant à des

sentiments plus généreux il se préparait, sans le savoir, à se réunir à la couronne comtoise, et au rôle de capitale qu'un avenir prochain lui réservait.

M. le président lit une note sur la mort de M. Parandier : « Quelques jours après notre dernière séance, s'éteignait à l'âge de 98 ans, dans son pays natal d'Arbois, une notabilité franc-comtoise qui se rattachait à la Société par de très lointains souvenirs.

M. Parandier, ancien inspecteur général des Ponts-et-Chaussées a été non seulement, depuis 1852, un de nos membres correspondants les plus fidèles, mais, tout récemment encore, il exprimait le vœu de voir publier, dans nos Mémoires, et d'établir ses droits de priorité compromis, au sujet de ses études géologiques sur les environs de Besançon, qui datent de soixante-dix ans. M. le docteur Girardot, ainsi qu'en témoigne notre dernier volume, a donné pleine satisfaction à un des derniers désirs du vénérable savant.

La carrière de M. Parandier a été si belle, en même temps que si prolongée, et les sympathies qui entourent sa mémoire sont si touchantes par leur accord, qu'il serait intéressant, dans un exposé fidèle, d'en suivre pas à pas les succès rapides et constants. La génération actuelle, qui n'a pas connu cet homme distingué, dans la période brillante de son existence, pourrait y trouver un noble exemple et de précieuses leçons.

Peu favorisé de la fortune, mais des mieux doués sous les rapports physique et intellectuel, Parandier doit tout à son travail persévérant, et à son infatigable activité. Dès sa jeunesse, il sait trouver les ressources qui lui permettent d'arriver à l'École Polytechnique, d'où il sortira le second pour atteindre ensuite le premier rang de sa promotion à l'École des Ponts-et-Chaussées. Envoyé en mission dans le département du Doubs, en 1829, pour y suivre les travaux du canal du Rhône au Rhin, il étudie à fond la région, au point de vue géologique. Alors, véritable initiateur, il contribue à la formation d'une société géologique qui sera le germe d'où sortira la Société d'Émulation du Doubs, dont le premier président, le comte

d'Udressier, l'initiera à la connaissance des fossiles de l'étage jurassique.

La nomination de Parandier comme ingénieur en chef, à Dijon, ne lui permet pas de figurer parmi les fondateurs de notre Société. A son retour, dix ans plus tard, il se fait inscrire, mais il ne lui est pas possible de prendre, à ses travaux, la part qui lui revient. Son temps et son zèle sont entièrement consacrés aux grands travaux d'utilité publique : construction des routes et des chemins de fer, entretien des canaux, aménagement des eaux, etc. Mais il sait y joindre des applications à l'agriculture et des études sociales ; il est un des précurseurs des idées syndicales. Député de l'arrondissement de Montbéliard à la Chambre, on le voit, comme toujours, armé pour défendre les meilleurs projets d'amélioration.

Atteint par la limite d'âge, en 1874, il continue, dans sa retraite des Tourillons, cette vie active du corps et de l'intelligence qui le maintient jeune et alerte, et le conduira jusqu'à un âge des plus avancés. Ses concitoyens d'Arbois, agriculteurs et viticulteurs, profitent de ses conseils et de ses bienfaits. D'un abord gracieux et enjoué, il s'attire toutes les affections ; il se mêle avec complaisance aux vignerons de sa ville natale, prend part à leur fête annuelle, et, comme Pasteur, assiste à la procession traditionnelle du *Biou*. Membre de plus de vingt sociétés scientifiques et littéraires, il en fonde une nouvelle pour exciter l'émulation dans le groupe modeste qui l'entoure ; il préside des jurys et des expositions locales.

Aussi, à ses obsèques, se manifeste l'universelle sympathie pour l'homme qui n'a dû qu'à son mérite et à son travail la haute situation à laquelle il est parvenu. M. Pingaud, président de l'Académie de Besançon, dans son allocution sur sa tombe, résume sa vie en disant « qu'entre 1830, où Parandier traçait le premier travail d'ensemble sur l'orographie et la stratigraphie du Jura et sa publication en 1899, dans les Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, d'une ***Description géologique des environs de Besançon***, s'encadrait une vie laborieuse, dont le caractère, comme la durée, commandent la gratitude et le respect.

Ont été présentés pour faire partie de la Société :

En qualité de membre résidant, M. Gaston *Souchon*, capitaine au 4e cuirassiers, par MM. V. Guillemin et J. Gauthier;

Et comme membre correspondant, M. l'abbé Paul *Druot*, curé de Voillans, par MM. A. Vaissier et J. Gauthier.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
A. VAISSIER.	Dr J. MEYNIER.

Séance du 20 juillet 1901.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED VAISSIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Vaissier*, président ; *J. Gauthier*, faisant fonctions de secrétaire, en l'absence de M. Meynier; *Maldiney*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Ch. Bonnet*, *Blondeau*, *V. Guillemin*, *Dr Nargaud*, *chanoine Suchet*, *Georges Vaissier*.

La bibliothèque d'Angers ayant hérité d'une belle série des Mémoires de la Société d'Émulation, par suite de la dissolution de l'Académie d'Angers, demande la continuation de l'envoi de nos Mémoires, depuis 1898. L'envoi est accordé provisoirement, sans engagement indéfini, afin de ne pas créer de précédent.

M. Jules Gauthier fait une communication archéologique sur l'église de Saint-Ursanne (canton de Berne), sur l'extrême frontière Nord-Est de la Franche-Comté. Cette église romane bâtie entre 1160 et 1180 est particulièrement intéressante pour nous, parce que, comme l'église de Saint-Maurice, de Jougne, et celle de Romain-Môtier, au canton de Vaud, elle nous fournit un type très caractéristique du style d'architecture des deux versants du Jura à cette époque. Grâce à l'église de Saint-Ursanne, on peut restituer la crypte de l'église cathédrale de Besançon, qui fut détruite vers 1680, par l'archevêque Antoine-

Pierre Ier de Grammont. Outre la crypte supportée par quatre piliers, éclairée de trois fenestrelles, munie de deux escaliers et portes d'accès latérales, il faut citer un très ancien portail latéral, situé à l'ouest, avec tympan décoré d'un bas relief, et statues assises dans deux niches. La Société décide que la monographie de Saint-Ursanne prendra place dans les Mémoires, et que des plans et planches en accompagneront utilement le texte.

M. le président communique un article du commandant Espérandieu dans la ***Revue Epigraphique***, contenant le texte de la borne milliaire de Mathay, entrée au musée archéologique de Besançon en 1898. Ce texte est accompagné d'un commentaire sur le tracé de la route romaine conduisant de ***Vesontio*** à ***Epamanduodurum***. Ce commentaire propose divers itinéraires peu admissibles, il faut les écarter pour rester fidèle au tracé reconnu au XVIIIe siècle, par dom Jourdain, au XIXe siècle, par le président Clerc, sauf à concilier les variantes entre ***la Carte Théodosienne*** et l'***Itinéraire d'Antonin*** par le déplacement de deux stations : ***Loposagium*** (Luxiol), et ***Velatadurum*** (Voillans et Viéthorey).

Sont élus :

Membre résidant :

M. le capitaine SOUCHON.

Membre correspondant :

M. l'abbé Paul DRUOT, curé de Voillans.

Le Président, A. VAISSIER.

Le Secrétaire, Dr J. MEYNIER.

Séance du 9 novembre 1901.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED VAISSIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. ***Vaissier***, président ; *J. Gauthier*, secrétaire par intérim ; ***Kirchner***, archiviste.

MEMBRES : MM. *Aubert*, *Berdellé*, *Ch. Bonnet*, *Bruchon père*, *Bruchon jeune*, *Chapoy*, *Guillemin*, *P. Drouhard*, *Kirchner*, *Ledoux*, *Nargaud*, *Parisot*, *Simonin*, *Souchon*, *Georges Vaissier*.

M. Boudot, peintre, président de la Section franc-comtoise de la Société pour la protection des Paysages français, assiste à la séance.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le président lit les notices sommaires sur deux membres de la Société, récemment disparus.

« Au mois de septembre dernier, décédait à Versailles, M. Charles-François Varaigne, né à Vitry-le-Français, le 11 août 1827, attaché à la direction des douanes et contributions indirectes, à Besançon, de 1856 à 1872, et depuis, directeur dans cette administration à Poitiers, puis à Limoges, jusqu'en 1890. M. Varaigne n'avait pas cessé, pendant les dix-sept années de son séjour à Besançon, de mettre au service de la Société d'Émulation du Doubs et des collections publiques de la ville, son activité, son intelligence, ses talents remarquables dans l'exécution des travaux d'art les plus délicats. Secrétaire ou archiviste dans notre Société, il se chargea en même temps, de diriger l'opération des moulages des principales sculptures de Porte-Noire, transportées depuis au Musée ; puis il exécuta en galvanoplastie, la collection importante des anciens sceaux de souverains, féodaux ou ecclésiastiques de la province. Antérieurement, il avait dessiné, en homme de goût et préparé pour le praticien les cartons, les vitraux armoriés qui constituent pour le musée archéologique, une décoration d'un fort bel effet. Il y a deux ans, il vous faisait hommage des clichés des sculptures de Porte-Noire, pris sous un bon éclairage. La fidélité de ce confrère des plus aimables, mérite l'expression de notre reconnaissance, du plus sympathique souvenir. »

« Le général de brigade d'artillerie, Francis Castan, décédé à Versailles, le 23 octobre dernier, débuta comme sous-lieutenant, au sortir de l'Ecole polytechnique, dans une carrière toute spéciale, à laquelle il consacra sa vie entière. C'était à la Rochelle, où il participait à des expériences de tir, organisées pour comparer les effets des diverses poudres de guerre. Lieutenant,

puis capitaine, à Grenoble, puis à Strasbourg, il montra des aptitudes si remarquables pour les manipulations chimiques, qu'il fut détaché de sa batterie pour le service des poudres, à la poudrerie du Bouchet. Pendant vingt ans, sauf durant la guerre de 1870, où, fait prisonnier à Sedan, il fut interné à Stettin, il conquit tous ses grades à la poudrerie. Nommé général en 1894, commandeur de la Légion d'honneur, il appartint au Comité technique supérieur de l'artillerie. Il publia diverses brochures sur l'artillerie de marine ou de forteresse. Parmi ses améliorations dans la fabrication des poudres de guerre, on peut citer l'invention de la poudre C qui porte l'initiale de son nom.

« Eloigné de nous, Francis Castan n'est signalé dans nos publications que par la découverte en 1898, aux environs du Bouchet, de plusieurs monuments mégalithiques dont Henri Martin et Jules Quicherat voulurent bien se charger de faire la description dans nos Mémoires. En compensation, le général Castan nous laisse la satisfaction de pouvoir associer à la mémoire de son frère aîné le souvenir d'un compatriote au caractère élevé et tout de franchise, conservant au milieu des hommes la simple et aimable allure d'une âme loyale, n'ayant en vue que le devoir. »

M. Boudot, président du comité régional de la Société pour la protection des Paysages français, fondée à Paris, fait l'exposé du but de cette association que M. Beauquier, député du Doubs, est venu récemment organiser à Besançon.

M. le président propose à l'assemblée d'inscrire la Société d'Emulation parmi les adhérents, moyennant la cotisation annuelle de 25 francs. Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. Vaissier lit une notice très complète, accompagnée de croquis et plans autographiés, sur la trouvaille d'un dallage gallo-romain, à Chambornay-lez-Bellevaux, signalé il y a deux ans à la Société.

Eclairé par une découverte similaire, faite à Besançon, dans des creusages effectués rue d'Anvers, en 1885, M. Vaissier estime que le vestige trouvé à Chambornay ne peut être que

la fondation et la base d'un réservoir, lavoir ou bassin de fontaine, soit publique, soit dépendant d'une villa de *Camburniacum*, devenu le moderne Chambornay-les-Bellevaux.

M. Kirchner, archiviste de la Société, lit un rapport très étudié sur la distribution du volume des *Incunables de la Bibliothèque de Besançon* aux principales bibliothèques françaises. Les conclusions de ce rapport et des remerciements à l'auteur du rapport sont votés à l'unanimité.

Le Président, A. VAISSIER.

Le Secrétaire, J. GAUTTHIER.

Séance du 12 décembre 1900.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED VAISSIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Vaissier*, président ; *Bonnet* et *Nargaud*, vice-présidents ; *Gauthier,* secrétaire (par intérim) ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner,* archiviste.

MEMBRES : MM. *Bruchon père*, *Bruchon jeune*, *Chapoy*, *A. Girardot*, *Ledoux*, *Parisot*, *Souchon*, *de Truchi*, *Vautherin*, *Vernier.*

Après l'adoption du procès-verbal, M. le président annonce la mort de M. Edouard Grenier, l'un de ses membres honoraires, qui s'est éteint à Baume-les-Dames, le 5 décembre, et dont la dernière pensée s'est traduite en une libéralité considérable au profit de la Société d'Émulation du Doubs qu'il charge de créer, sous le nom de *Fondation des frères Grenier,* une pension triennale, pour aider dans sa carrière un jeune franc-comtois pauvre se destinant à la carrière des lettres, des sciences et des arts. A ses obsèques qui ont eu lieu le 7 décembre, une délégation de la Société, conduite par le président, assistait avec des représentants de l'Académie de Besançon et

d'autres sociétés littéraires. Il convient donc qu'un hommage solennel soit rendu à la mémoire du poète distingué dans la personne duquel la Société d'Émulation du Doubs perd à la fois un collaborateur et un bienfaiteur.

M. Jules Gauthier, [illegible] et l'un des exécuteurs testamentaires d'Édouard Grenier, donne, à la demande de M. le président, quelques explications sommaires sur le legs fait à la Société, legs dont la quotité exacte ne pourra être déterminée que dans quelques mois au plus tard, et accepte la mission qui lui est confiée de préparer, pour les Mémoires, une notice étendue sur la vie et les œuvres de Jules et Édouard Grenier, dont le portrait, dessiné [illegible] par le peintre [illegible], prendra prochainement place dans la salle des séances de la Société d'Émulation.

M. [illegible] une notice très documentée et fort intéressante sur M. Alfred [illegible], de [illegible] (Haute-Saône), poète et érudit consciencieux, mort en [illegible], et dont les collections préhistoriques (âge de pierre et âge du bronze) viennent d'être offertes au Musée archéologique de Besançon par la veuve de notre regretté confrère. Il a [illegible] la haute importance des objets trouvés dans plusieurs stations des bords de la Saône, et, après en avoir dressé un catalogue scientifiquement détaillé, [illegible] à son insertion dans les Mémoires, aussi bien comme un hommage à la mémoire d'un homme consciencieux et dévoué que comme une preuve de [illegible] de notre Société et de ses membres pour l'enrichissement de nos Musées.

M. Jules Gauthier fait connaître, par une description accompagnée de plans et croquis [illegible], l'église romane de Romain-Motier, [illegible] au canton de Vaud, tout près de la frontière française de [illegible]. Ce spécimen de l'architecture [illegible] du XII[e] siècle est admirablement conservé, sauf [illegible] et les absidioles reconstruites au XV[e] siècle. Ses [illegible] à double étage [illegible] des premières années du XII[e] siècle, comblent très heureusement une lacune dans la série des monuments [illegible] conservés au diocèse de Besançon : Romain-Motier, Saint-Maurice de Jougne

et Saint-Ursanne, groupés sous le titre de ***Trois églises romanes du Haut-Jura***, pourront fournir un chapitre curieux à nos Mémoires et à l'archéologie de la région.

Sont admis dans la Société d'Émulation :

Membres résidants :

M. CLAVEY, conseiller à la Cour d'appel de Besançon, présenté par MM. Maire, président et de Velna, conseiller à la Cour ;

M. Maurice THURIET, avocat général à la Cour d'appel de Besançon, présenté par les mêmes ;

M. le chanoine ROSSIGNOT, curé de Sainte-Madeleine de Besançon, présenté par MM. Jules Gauthier et A. Vaissier ;

M. Henri SAVOYE, artiste peintre, présenté par MM. Sire et Jules Gauthier;

M. le docteur BOURDIN, médecin-major au 7e bataillon de forteresse, présenté par MM. J. Gauthier et Baudin ;

M. DAYET, receveur de l'Enregistrement, présenté par MM. les docteurs Ledoux et Chapoy ;

Membres correspondants :

M. l'abbé Hermann DRUOT, professeur à la Maîtrise, présenté par M. le chanoine Burlet, archiprêtre et M. le chanoine Drouhard ;

M. Paul LAPRET, peintre, conservateur du Musée Gigoux, à Paris, présenté par MM. V. Guillemin et J. Gauthier ;

M. SCHLAGDENHAUFFEN, directeur honoraire de l'Ecole de pharmacie de Strasbourg, présenté par MM. Nicklès et Achille Serrès.

M. REEB, pharmacien honoraire à Strasbourg, présenté par les mêmes.

Procédant ensuite au renouvellement de son bureau, la Société nomme (par 16 voix sur 17 votants) :

Président pour l'année 1902 : M. le docteur NARGAUD.

Premier vice-président : M. Alfred VAISSIER.

Deuxième vice-président : M. Edmond FRANCEY, avocat, vice-président du Conseil général du Doubs.

Secrétaire décennal (en remplacement de M. Meynier, nommé secrétaire honoraire) : M. Jules GAUTHIER, archiviste du département.

Trésorier : M. Charles FAUQUIGNON.

Archivistes : MM. KIRCHNER et MALDINEY sont élus à l'unanimité.

La séance publique annuelle aura lieu le jeudi 19 décembre et sera suivie le soir, à 7 heures, d'un banquet intime par souscription, chez M. Colomat (cour des Grands-Carmes).

Le Président, A. VAISSIER.

Le Secrétaire, J. GAUTHIER

Séance publique du 19 décembre 1901.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED VAISSIER.

La séance publique annuelle s'est ouverte à 2 heures de l'après-midi dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, en présence d'une nombreuse et sympathique assistance. Aux côtés de M. Vaissier, président, siégeaient au bureau Mgr l'archevêque de Besançon et M. le colonel Corbin, gouverneur de la place, M. le docteur Dufour, de Lausanne, M. le docteur Baudin, président de l'Académie de Besançon, le docteur Girardot, le docteur Chapoy, ancien président de la Société, M. Jules Gauthier, secrétaire décennal.

Etaient présents les membres résidants dont les noms suivent : MM. le docteur Bruchon père, Burin du Buisson, préfet honoraire, le chanoine Burlet, doyen du chapitre métropolitain et archiprêtre, le chanoine Suchet, Ch. Bonnet, Ledoux, Mairot, ancien président, Coulon, avocat, M. Bretillot, Belin, J. Dodivers, les docteurs Gauderon, H. Bruchon, Dietrich, Georges Vaissier, Vautherin, Souchon, A. Jacot, outre une foule d'invités des plus distingués.

Ordre des lectures :

Les lectures suivantes ont été faites:

Par M. A Vaissier, président: *La Société d'Emulation du Doubs en 1901 ;*

Par M. le docteur Chapoy : *Le docteur Coutenot ;*

Par M Jules Gauthier : *Le Cardinal de Granvelle et les artistes de son temps.*

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,
A. VAISSIER.

Le Secrétaire,
Jules GAUTHIER.

Le soir du 19 décembre, à 7 heures, un banquet intime, (momentanément substitué au banquet solennel offert traditionnellement dans la grande salle du Palais Granvelle aux autorités et aux Sociétés savantes de la région) réunissait une trentaine de membres de la Société d'Emulation du Doubs ; membres du bureau, anciens présidents, membres titulaires, qui fêtaient avec les nouveaux élus la présence de M. le docteur Dufour, de Lausanne, l'aimable habitué de nos grandes réunions. Au dessert plusieurs toasts sont portés l'un par M. Vaissier, président sortant, qui boit à son successeur, M. Nargaud, à M. Francey, nommé vice-président, au nouveau secrétaire décennal. Pour acquitter la dette de reconnaissance contractée envers la Société et pour exprimer d'une façon cordiale et familière ses sentiments à tous ses confrères, il demande la permission de faire servir à son dessein une pièce charmante due à la verve poétique d'un homme d'esprit de la région dijonnaise (1).

Mais auparavant il invite tous les confrères devançant la date désignée du festin des Rois à boire aux trois rois mages très

---

(1) M Lucien PATÉ, chef de bureau de la commission des monuments historiques, à Paris : *Le Sol sacré, toast aux Bourguignons salés, fête annuelle*, Paris 1896.

libéraux, que la Société d'Emulation vient de mettre à sa tête, MM. Nargaud, Francey et Jules Gauthier.

Messieurs, merci d'abord à vous tous qui sans luttes,
Sans bulletins, sans urne. *avant* diner m'élûtes !
Vous ne m'avez pas dit : « Quel programme avez-vous? »
Sachant que mon programme est le vôtre à vous tous ;
A la porte laisser tout ce qui nous divise
Et n'avoir tous au cœur qu'une même devise :
Amour du sol natal ! Grouper en un faisceau
Tous les chers souvenirs flottant sur le berceau ;
Apporter l'humeur bonne et franche à la besogne
Qui consiste à diner — comme on dine en Bourgogne :
Avoir le plus d'esprit possible, — et du meilleur —
Pour méchant. s'il se peut, — et tel que dans sa fleur
Bizot nous l'a fait voir, ainsi que La Monnoye,
— Ou faute de cet or, en avoir..... la monnoie ;
Faire tenir ici les *trois* départements
Qui du sol *séquanais* ne sont que les fragments ;
Les unir cœur à cœur et les fondre de sorte
Que l'âme *franc-comtoise* encore vivante en sorte !
— Tel est notre programme, — en tout cas c'est le mien.
Et les choses ainsi marchent, ma foi, fort bien.
Nous pourrions, *plus complets*, nous asseoir cent à table,
Vingt, cela suffit, ce nombre est acceptable.
On pourra quelque jour en fléchir la rigueur

. . . .

Ni le cœur ni l'esprit ne veulent que l'on l'encombre,
Pour les diners, Messieurs, l'ennemi, c'est le nombre !
Peu nombreux, aussi bien nous nous connaissons tous.
Que de choses déjà découvertes par nous !
C'est la Comté, d'abord ! et cela n'est pas mince
Morte depuis cent ans — au moins comme province.
Grâce *à notre concours*, *Besançon dans ses murs*
Et dans ses environs, n'a plus de coins obscurs
Nous avons célébré, *dans le cours de nos lustres*
Ceux qui de nos enfants sont devenus illustres !

. . . .

C'est assez discourir ! — Mon unique souci
De tout cœur, à vous tous, *est de dire merci !*

. . . .

A M. le docteur Marc Dufour, de Lausanne :

Notre hôte ! soyez bienvenu parmi nous :
L'invité de chacun est l'invité de tous.

Vous, qui nous apportez vos talents pour nous plaire,
Pour vous entendre, moi, j'ai hâte de me taire.
Puissiez-vous emporter d'ici ce souvenir
— Le meilleur ! — qui consiste à vouloir revenir.

Que nos verres, *à vous* et au pays natal,
Entrechoquent gaîment leurs lèvres de cristal.

Ces vers et le toast de M. Vaissier sont accueillis par de chaleureux applaudissements.

M. le docteur Nargaud, président nouvellement élu, remercie son prédécesseur des paroles aimables qu'il vient de lui adresser. Dans tous les membres de la Société d'Emulation, il est heureux de retrouver et de vieux amis et d'excellents confrères, avec l'aide desquels il est sûr d'être et de rester en communauté de sentiments. Son dévouement à la Société d'Emulation et à son œuvre éminemment patriotique et sociale lui tiendra lieu d'autre titre pour accepter le fardeau de la présidence ; ce fardeau lui sera rendu léger par l'union et l'entente d'une société dont le but unique est de servir la science, les intérêts de la cité et de garder le bon renom des Comtois.

M. le docteur Dufour, M. Baudin, président de l'Académie de Besançon, M. Gascon, membre correspondant à Fontaine-Française, prennent tour à tour la parole, et leurs discours pleins de sentiments aimables pour la Société et ses membres, sont, comme celui de M. le docteur Nargaud, salués d'applaudissements répétés.

M. Jules Gauthier, secrétaire décennal, termine la série des toasts par quelques mots adressés, selon l'usage, aux Sociétés savantes franc-comtoises que des liens de vieille confraternité et d'affection unissent dès longtemps à la Société d'Emulation.

« Messieurs,

» Nos aïeux, qui n'étaient point des sots, buvaient sec et parlaient peu, surtout à table. Un proverbe, un propos gaulois, une devise française ou latine suffisait à égayer leurs banquets, ils n'en vidaient pas moins d'un trait, — de très grands verres.

» UTINAM, criaient nos bousbots ; EN DIEU MON APPUY, clamaient les gens de Montbéliard, et la glose était suffisante.

» Quand Besançon fêtait les Granvelle, le chancelier répondait : SIC VISUM SUPERIS, et le cardinal se bornait à dire : DURATE, c'était leur adage.

» Si votre secrétaire doit, pour se conformer à la tradition, boire à la prospérité des Sociétés franc-comtoises qui, dans un but aussi désintéressé que patriotique, groupent tous les hommes de caractère, de bon vouloir, de labeur et de talent, permettez-moi de résumer nos souhaits et nos vœux en leur criant de tout cœur la vieille devise d'un Granvelle : DURATE, Continuez ! »

Comme souvenir d'une réunion pleine de cordialité et d'abandon, les convives emportent un joli menu, composé par M. Vaissier, tiré sous les presses de la maison Dodivers et dont voici la description :

A côté du dessin d'une tête d'enfant (antique), en vergenne, trouvée auprès de Porte-Noire, recueillie au Musée archéologique et dessinée par M. le président, les vers suivants d'Édouard Grenier :

Quand on est jeune, on rit souvent de toute chose ;
. . . .
Age heureux ! seul heureux ! quand au bord du sillon
Il suffit d'une fleur, d'un nid, d'un papillon ;
Où l'esprit, dépliant ses fleurs originales,
S'entrouvre avec délice aux brises matinales,
Et comme l'alouette ou le chevreau des monts
Respire le bonheur, dans l'air, à pleins poumons !

(*Le Voyage*, ED. GRENIER.)



MÉMOIRES

LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS
EN 1901

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 19 décembre

Par M. Alfred VAISSIER
PRÉSIDENT ANNUEL

MONSEIGNEUR (1),
MESDAMES,
MESSIEURS,

La Société d'Emulation du Doubs, après un quart de siècle employé à justifier le titre qu'elle s'était donné, décidait, il y a trente-cinq ans, de tenir une séance publique où, par l'organe de son président, elle donnerait, en fin d'année, le compte rendu des travaux de ses membres.

L'usage s'établit aussitôt que le rapporteur, chargé de cette mission de confiance, pouvait accompagner une énumération nécessairement sommaire de considérations accessoires laissées à son libre choix.

Après les excellents modèles présentés par nos anciens directeurs, le très humble président de 1901 se demandait avec anxiété comment il pourrait satisfaire un auditoire, même des plus bienveillants, lorsque des circonstances imprévues vinrent lui indiquer son devoir et mettre fin à ses hésitations.

(1) Mgr PETIT, archevêque de Besançon.

Il y a quelques jours, plusieurs d'entre nous se rendaient à Baume-les-Dames pour accompagner à sa dernière demeure un membre d'honneur de la Société, le poète Edouard Grenier, et, en même temps, ils apprenaient que ce vénérable compatriote n'avait pas voulu terminer sa bienfaisante carrière sans laisser entre des mains fidèles un magnifique souvenir.

Avant de mourir, le peintre Jules Grenier avait exprimé à son frère Edouard le désir qu'une partie des biens qu'il lui laissait fût un jour consacrée à fonder une pension triennale en faveur d'un jeune compatriote sans fortune, qui aurait manifesté des aptitudes sérieuses pour l'étude des sciences, des lettres ou des beaux-arts. Telle est l'origine de l'une des dispositions testamentaires de l'homme de bien qui vient de quitter ce monde.

La libéralité d'Edouard Grenier, associée à la mémoire de son frère *bien-aimé*, signifie qu'il tenait à accorder à une Société coutumière de bons exemples de désintéressement la noble faculté d'exercer à son tour la bienfaisance pour l'émulation.

Ne convient-il pas de remonter jusqu'à sa source le courant des pensées généreuses issues des origines de la Société d'Emulation et d'appliquer à celle-ci, presque littéralement, d'éloquentes paroles, prononcées par un de ses anciens présidents :

« Il y a un intérêt sérieux à recueillir dans une vue d'ensemble, ses titres à notre souvenir, non pas pour ses amis qui les connaissent, mais pour les indifférents trop enclins à diminuer la vertu féconde des hautes spéculations de l'esprit et des recherches désintéressées. »

Si les hommes passent, les institutions restent pour perpétuer leur action et pour confondre, dans un même hommage, les premiers fondateurs avec ceux qui viennent consolider leur œuvre.

Le 25 mai dernier s'éteignait à Arbois, à l'âge de 98 ans, Auguste-Napoléon PARANDIER, ancien député du Doubs et inspecteur général des ponts et chaussées.

Au jour de ses obsèques, on résumait ainsi la brillante car-

rière de ce franc-comtois distingué : « Entre 1830, où il traçait » le premier travail d'ensemble sur l'orographie et la stati- » graphie du Jura et sa publication dans les Mémoires de la » Société d'Emulation du Doubs, s'encadrait une vie laborieuse » dont le caractère comme la durée commandent la gratitude » et le respect. » (M. Pingaud.)

Sorti le premier de l'Ecole des ponts et chaussées, Parandier, en 1826, était envoyé en mission, comme élève ingénieur, pour suivre les travaux du canal du Rhône au Rhin dans la vallée du Doubs.

Après une étude sérieuse des ressources de la région, en ce qui concerne les matériaux de construction, il entreprenait, les années suivantes, son travail d'ensemble sur la Géologie du Jura.

Comme nous l'apprend notre confrère, M. le Dr Girardot, jeune confident du nonagénaire inspecteur général, il étudie à fond les environs de Besançon, en s'entourant, dans ses excursions, de tous les naturalistes du pays, ce qui l'amène à réaliser l'embryon d'une *Société Géologique et d'Histoire naturelle.*

Le savant Girod de Chantrans, à qui le groupe en formation offrait la présidence, leur conseillait de s'affilier à la Société d'Agriculture officiellement rétablie. Cette fusion ne put aboutir, et quelques années après, au départ de son organisateur, l'association de nos géologues se dispersait sans laisser ni procès-verbaux ni mémoires.

A ce moment même se manifestait spontanément, avec un programme plus vaste, une reprise de la tentative avortée de Parandier.

Le 1er juillet 1840, huit personnes étaient réunies chez un homme aussi modeste que bienveillant, le docteur Martin, savant et habile clinicien. C'était d'abord son intime camarade d'étude, le botaniste et docteur Charles Grenier, que Girod de Chantrans avait en grande affection, puis un homme du monde au tempérament d'artiste, Théophile Bruand, dont les talents et les aptitudes très diverses allaient bientôt se révéler dans l'Entomologie ; les frères Delacroix, l'un professeur à l'Ecole de médecine, l'autre architecte; puis l'ingénieur Boudsot, futur constructeur des établissements métallurgiques de Fraisans; enfin, le pharmacien Beauthias et l'attaché au service des forêts de la ville, Vivier, curieux de botanique et de géologie.

« L'ingénieur Boudsot, résumant la pensée commune, expri-

mait le regret de ce qu'il n'existât pas à Besançon, où l'on cultivait l'étude des sciences physiques et naturelles, les applications industrielles et les investigations archéologiques, un lieu de réunion pour les hommes laborieux et de bonne volonté afin de s'instruire mutuellement et d'entretenir, dans notre pays, l'émulation toujours languissante loin des grands foyers de civilisation. »

Séance tenante, on rédige le plan d'une association dite *Société libre d'Emulation du département du Doubs.*

Au sortir de ce conciliabule, le docteur Emile Delacroix se met en campagne et recueille, à domicile, la signature de vingt-deux adhérents, ce qui complétait une liste de trente membres dits *fondateurs*, qui auront seuls voix délibérative. Ils se partagent en trois sections :

Sciences naturelles, sciences industrielles et beaux-arts.

La littérature pure restait du domaine académique; un champ suffisamment vaste était ouvert à l'activité provinciale.

Sur le registre conservé des procès-verbaux, en tête de la section des sciences naturelles, on lit le nom d'un personnage qui n'a laissé aucun écrit permettant d'apprécier sa valeur scientifique; c'était un homme d'un monde qui semblerait étranger au groupe très libéral en formation si l'on ne connaissait pas les titres qui le recommandaient à la considération publique : M. le comte d'Udressier. Dépouillé momentanément de ses biens, en 93, puis revenu de l'émigration avec le titre de docteur, le noble comte pratiquait la médecine uniquement pour le service des indigents.

Botaniste et géologue, il aimait à suivre les progrès de la science sans chercher à se produire autrement que par la plus gracieuse bienveillance pour tous, et en particulier pour les naturalistes avec le concours desquels il formait de belles collections géologiques. C'est ainsi que Parandier avait trouvé auprès de lui des éléments d'étude tout préparés. Timide dans sa science, puisée à des sources différentes, le comte d'Udressier n'en était pas moins très tolérant pour les tendances positivistes et indépendantes des savants modernes; en choisissant pour son président cette estimable personnalité, la Société d'Emulation donnait, dès le principe, l'exemple de la largeur de l'esprit qui devait toujours régner dans son sein.

Cette présidence ne fut, en réalité, qu'honoraire, M. d'Udressier n'assista à aucune des séances.

A sa mort, six ans après, il léguait à la ville de Besançon sa collection remarquable de fossiles et de minéraux.

Il ne fut pas donné suite à la décision expresse, prise en séance, de publier une notice nécrologique sur M. d'Udressier, comme Emile Delacroix l'avait fait pour celui qui tint un instant la place du président, le mathématicien Delly.

Afin de réparer cet injuste oubli, notre secrétaire décennal, M. le docteur Meynier, a recueilli, cette année, les rares documents qui concernent le bon docteur.

S'il y avait un contraste entre la situation du noble comte et celle de son vice-président, trop facile peut-être dans ses relations, ils étaient égaux cependant en loyauté et en bienveillance.

Delly, professeur de mathématiques spéciales au Lycée, depuis vingt-cinq ans, était très apprécié pour la clarté merveilleuse de son enseignement. Une haute intelligence se dissimulait sous les dehors les plus modestes. La générosité de son cœur se manifestait, en particulier, à l'égard des élèves peu fortunés qu'il assistait de toute façon, en dehors de son cours et même à sa table. Vénéré de toute la jeunesse franc-comtoise, il mourut subitement l'année même de sa nomination.

César Convers, ingénieur et futur maire de Besançon, lui succéda dans la vice-présidence, pour devenir, après la mort de M. d'Udressier, le deuxième président de la Société.

Aux noms qui viennent d'être cités, joignons ceux des assistants aux premières séances, Jules Crestin, E. Demesmay, le Dr Corbet, Alph. Marquiset, l'architecte Vieille, le peintre Armand de Fraguier, Eug. Bretillot.

Après l'envoi d'un manifeste faisant appel aux hommes de bonne volonté de la province, le groupe s'accrut d'abord d'un nombre de correspondants égal à celui des fondateurs, et une première livraison parut, contenant des travaux de Grenier, pour la botanique, de Boudsot, pour les sciences appliquées et d'Alphonse Delacroix, pour l'archéologie.

Aussi parfait que puisse être l'accord dans une pensée commune, il n'y a rien de fait tant qu'il ne se rencontre pas un homme de dévouement en qui s'incarne la Société, qui veille à tout et qui, en particulier, puisse lutter contre les difficultés sans céder au découragement. Le groupe de nos fondateurs eut la fortune de posséder celui dont les qualités aimables et les aptitudes très diverses devaient se prêter à ce service désintéressé : Théophile Bruand.

Théophile Bruand succède donc au secrétaire provisoire E. Delacroix et. pendant douze années, les plus pénibles, il demeure la cheville ouvrière de la Société. Mais, comme le dit si bien Alphonse Delacroix : « l'entreprise parut bientôt devoir » dépasser les forces et la constance des travailleurs, il fut un » moment de crise où Bruand ne perdant pas courage finit par » remplir réellement toutes les fonctions administratives de la » Société et sut la maintenir debout, jusqu'à ce qu'elle eût ac- » quis une vitalité assurée ».

Cette touchante mention des tribulations d'un homme de cœur dans son désir de faire vivre et prospérer l'œuvre libérale et d'union dont il avait compris l'intérêt et la portée, suffirait à elle seule pour encourager les efforts de ses successeurs à la perpétuer, et les sympathies de leurs concitoyens à en assurer la conservation.

Dès la seconde année de sa fondation, la sollicitude de l'administration vient en aide à la Société, la Ville lui accorde une subvention annuelle de 300 francs, puis c'est le concours du Conseil général, les félicitations et l'appui de la Commission des monuments historiques.

En retour, et aussitôt, les collections municipales d'histoire naturelle s'enrichissent des dons et des acquisitions de la Société. A la suite de fouilles que ses membres surveillent et décrivent, soit à Amancey, soit à l'Arsenal, se prépare le noyau autour duquel se grouperont, en 1848, les richesses futures du Musée archéologique, fondé à l'instigation d'Alphonse Delacroix. L'achat des collections Lafosse, Riduet et de Vezet précède le produit des importantes fouilles d'Alaise.

Lorsque, après une longue attente, la Faculté des sciences fut rétablie à Besançon, en 1845, la Société choisit avec empressement, parmi ses professeurs distingués, toute une série de présidents et bientôt, avec les Delesse, Sainte-Claire Deville, Grenier et Coquand, sa notoriété scientifique franchit les limites de la province.

En 1865, à l'inauguration de nos séances publiques, dans cette salle (que la municipalité nous a toujours octroyée) et en présence du Préfet et du Maire, le professeur Grenier, président pour la troisième fois, signalait « les services de tous genres que la Société d'Emulation avait rendus tant dans l'ordre des sciences spéculatives que dans celui des questions qui touchent à la vitalité du pays ».

A la suite de l'heureuse entente avec la Faculté, une absorption peut-être excessive du terrain commun, au profit des sciences physiques et naturelles, parut indisposer un instant les partisans des études historiques et archéologiques. Cette phase critique fut de courte durée; les géologues et les botanistes eurent conscience de la nécessité d'un sacrifice partiel de leurs préférences; ils comprirent, les premiers, que si la Société avait l'ambition de produire des œuvres originales et non des travaux de simple vulgarisation, elle aurait satisfaction plutôt avec l'étude de l'histoire provinciale qu'avec celle de la science pure et exclusive.

Reconnue d'utilité publique dès 1863, la Société allait bientôt pouvoir étendre son action sous l'habile direction du plus éminent de ses propagateurs, Auguste Castan, qui s'était déjà signalé par de nombreux travaux et son actif concours lors de l'Exposition universelle de Besançon, en 1860. Nommé secrétaire décennal, après la retraite de notre laborieux et vénérable doyen M. Vital Bavoux, Auguste Castan, pendant vingt-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à sa fin, se vit à la tête d'une Société de plus de cinq cents membres. Il lui obtient toutes les récompenses qu'elle peut ambitionner et en fait un centre intellectuel pour toute la province.

Dans cette revue rétrospective et devant des souvenirs trop récents, il convient de s'arrêter à cette date fatale de la disparition du maître, avant-coureur de pertes cruelles et de répétés écueils où notre nef semblait devoir sombrer. Mais, pas plus à bord que sur la rive, l'équipage ne l'a point abandonnée : *Fluctuat nec mergitur*, et chaque année elle a réparé ses pertes et s'est maintenue dans le sillage tracé.

C'est bien ici que pour acquitter un devoir malheureusement annuel, il faut placer l'hommage de nos derniers regrets à la mémoire de ceux que la mort nous a ravis.

Après Parandier, qui vient d'être replacé à la tête de nos initiateurs, et avant Edouard Grenier, l'insigne bienfaiteur de la Société, nous perdions cette année MM. de Prinsac et Varaigne. Dans nos *Mémoires*, M. de Prinsac nous a décrit, comme acteur et témoin oculaire, la courageuse résistance de Belfort, soutenue par l'énergie patriotique du colo-

nel Denfert. Au Musée d'archéologie, voici les vitraux armoriés dont le crayon correct et élégant de M. Varaigne a tracé les cartons, et encore cette belle collection d'anciens sceaux que le même industrieux confrère avait rendus indestructibles par la galvanoplastie; enfin ces grands moulages des sculptures de Porte Noire dont il avait dirigé l'exécution. Dernièrement encore, il nous offrait vingt-cinq clichés photographiques de ces moulages, pris en bonne lumière, après l'opération.

Dans un instant, une voix éloquente vous rappellera, avec une profonde émotion, la mémoire de l'ami de toute une cité, de celui dont l'exquise bonté ajoutait un prix infini à sa science professionnelle, M. le docteur Coutenot.

Il y a trois mois, disparaissait le général d'artillerie Francis Castan, le frère du bon génie de la Société d'Emulation. Dans quelque carrière où le sort les eût placés, les deux frères devaient s'y faire remarquer par leur intelligence et leur énergie. Le jeune lieutenant, attaché aux expériences de tir et au service des poudres de guerre, ne cessa jusqu'à la fin, comme colonel directeur de la poudrerie du Bouchet, de donner des preuves de ses connaissances étendues soit dans un enseignement spécial, soit dans les savantes innovations qu'il introduisit dans la fabrication.

Nous unirons dans l'expression de nos regrets la mémoire de deux de nos anciens résidants à qui les soucis de maisons importantes ne permettaient guère de prendre part à nos travaux : MM. Félix Mairot et Albert Guichard, l'un et l'autre anciens présidents du Tribunal de commerce. On a justement apprécié la fermeté de caractère du premier, son expérience consommée des affaires et, dans le travail, une persévérance surprenante, jusque dans l'âge le plus avancé; chez le second, un dévouement au-dessus de tout éloge pour le service des œuvres de bienfaisance.

Le témoignage posthume de souvenir laissé à la ville de Besançon par un de nos correspondants décédé l'année dernière, nous fait un devoir d'ajouter à cette liste déjà longue, le nom de M. Alfred Milliard, de Fédry, poète à ses heures,

mais en même temps intelligent collectionneur des vestiges de l'industrie humaine aux âges préhistoriques. D'après les dernières volontés de son mari, Mme Milliard a fait gracieusement le don au Musée d'archéologie d'une quantité considérable de silex travaillés, tous recueillis par M. Milliard dans une même station de la Haute-Saône. L'analyse de cette collection, très intéressante à ce titre, nous a été exposée par un appréciateur compétent, M. le Dr Girardot, à qui nous devions déjà le compte-rendu d'une *Etude sur l'homme quaternaire dans le bassin du Rhône*, par M. Chantre, un des premiers archéologues français qui aient introduit, dans une science toute nouvelle, les procédés de la géologie. Dans notre région, sont venus à la suite de cet auteur, MM. Benoît Kilian, Perron (de Gray), Travelet et Abel Girardot (de Lons-le-Saunier).

Passons aux études sur les monuments historiques de l'époque gallo-romaine.

Au *Congrès des Sociétés franc-comtoises* tenu à Dole, il y a deux ans, puis cette année à Montbéliard, leur infatigable organisateur, notre nouveau secrétaire décennal, M. Jules Gauthier, a proposé le projet d'une révision de la carte des voies romaines en Franche-Comté.

A la suite de la publication, dans une revue spéciale, du texte de la borne milliaire de Mathay, conservée au Musée, M. Gauthier estime que divers tracés, récemment proposés entre Besançon et Mandeure, sont peu admissibles et qu'une détermination plus précise de la station qui suit celle de Luxiol (*Loposagium*), à savoir celle de *Velatodurum*, permettra de rester fidèles aux itinéraires antérieurement indiqués.

A l'appui de ces prévisions, nous citerons la constatation faite dernièrement à Voillans, par notre confrère M. l'abbé Paul Druot, de nombreuses exploitations rurales de la levée romaine, d'une richesse d'empierrage extraordinaire et sur un long parcours, autour de la dépression circulaire qu'occupe ce village, tandis que l'on ne connait rien de semblable au voisinage de Viéthorey.

Les miettes de l'histoire que sont les petits problèmes archéologiques donnent lieu parfois à des surprises qui ne manquent pas d'intérêt.

Voici un petit dallage quadrangulaire d'un caractère assez singulier et de construction fort soignée On y a vu, au premier moment, la place d'un oratoire, puis une base pour y asseoir une table d'autel chrétien.

En présence d'un vestige archéologique, ne nous avisons jamais de dire avec le sculpteur du fabuliste devant un bloc de marbre :

Sera-t-il Dieu, table ou cuvette?

Le dallage de Chambornay-les-Bellevaux ne fut ni chapelle, ni table d'autel, mais *cuvette*, c'est à-dire le fond d'un réservoir, lavoir ou bassin de fontaine bien certainement gallo-romain et sans aucune indice de christianisme.

A l'actif de cette année, on me permettra de compter la solution de plusieurs de ces énigmes que nous proposaient depuis si longtemps les colonnes de notre Arc de triomphe. C'est encore à l'exposition, au Musée, des moulages de la Société d'Emulation, qu'il faut en attribuer l'occasion.

Sur le tambour supérieur de la colonne qui fait face à la ville, on entrevoit cette scène : Une sorte de génie nu et ailé étendant le bras au-dessus d'un personnage qui élève vers lui ses deux mains jointes.

Un intelligent visiteur de passage, après un examen minutieux, propose cette hypothèse : — « Ne serait-ce pas Dédale occupé à attacher des ailes aux épaules de son fils Icare ? »

C'était le trait de lumière qui devait suffire pour nous guider dans l'interprétation de la figuration de toute la colonne.

Après Dédale, voici Thésée tuant le minotaure dans son palais ; en quatrième lieu, c'est Hercule, sur le mont Oeta, faisant, sur un autel allumé, le sacrifice pieux d'une dernière flèche ; à ses côtés, le serpent, symbole hellénistique de la mort glorieuse ; le glaive et la massue, devenus inutiles, sont suspendus en trophée à un arbre sacré ; enfin,

cette jeune femme, aux bras étendus, ne peut être qu'Andromède attachée au rocher, attendant Persée, son libérateur ; le Monstre marin est à ses pieds.

Rendons hommage au flair archéologique de M. Hettner, conservateur du musée de Trèves, qui, par l'heureuse mention de Dédale, nous a engagés dans la bonne voie pour une interprétation définitive de l'ensemble.

Il appartenait bien à l'architecte ou au sculpteur de Porte-Noire, de placer à la tête de cette série de héros, écho lointain des plus anciennes légendes, la figure du Père des arts de la Grèce, de l'ingénieur par excellence, du constructeur du Labyrinthe.

Pour accompagner la figure de Jupiter, vainqueur des Titans, maintenant restituée sur la clé de l'archivolte, ce ne sont pas des dieux qui interviennent, mais bien des hommes glorifiés pour leurs exploits ; Dédale, héros par le labeur et le génie artistique, complète le triomphe de la force et de la beauté qu'exprimait le monument païen. Dix siècles après, aux places d'honneur de ses monuments, le Christianisme célébrera, à son tour, les héros de la foi, ses Saints et ses Martyrs.

Des souvenirs de l'art romain, nous passerons, avec M. Jules Gauthier, aux études architecturales du Moyen-Age. D'après ce judicieux observateur, trois églises, sur les deux versants du Jura, nous donneraient le type caractéristique des constructions religieuses du XIIe siècle, très rares dans notre région ; ce sont celles de Saint-Maurice de Jougne, de Saint-Ursanne, au canton de Berne, si curieuse par son portail et surtout par une crypte qui permettrait la restitution théorique de celle de la cathédrale de Besançon, détruite en 1680; enfin l'église de Romain-Motier, au canton de Vaud, dont la construction entière mérite une monographie détaillée que M. Gauthier publiera prochainement dans nos *Mémoires*.

Pour faire la part à l'histoire de la province, M. Meynier, utilisant les documents de nos archives municipales, a résumé avec conscience et clairement commenté sous le titre de

Besançon pendant la guerre de dix ans (1636-1647) « les alternatives de craintes et d'espérances par lesquelles la cité dite libre, si longtemps confinée dans sa situation de Ville impériale, se vit obligée, pressée par les circonstances, à sortir de sa réserve peu généreuse et à joindre ses efforts, moins égoïstes cette fois, à ceux de ses voisins de Franche-Comté, se préparant ainsi, sans le savoir, au rôle de capitale de la province. »

Groupons au chapitre des recherches bibliographiques une note de M. Gauthier sur la composition des bibliothèques des religieux Cistertiens, d'après les catalogues de leurs manuscrits, dans les principales abbayes de Balerne, de la Charité et de Mont Sainte-Marie. Ces ordres, qui se livraient surtout à l'agriculture, possédaient des collections aussi variées que celles des Bénédictins leurs devanciers, et la médecine, très pratiquée dans les monastères, n'y était pas oubliée.

Une seconde communication de notre savant secrétaire nous renseigne sur l'intérêt que présentent deux manuscrits entrés dernièrement à la bibliothèque de la ville, l'un attribué à François d'Orival, mort en 1620, paraît avoir servi de base pour l'histoire des archevêques de Besançon dans le *Vesontio* de J.-J. Chiflet; l'autre, de peu d'importance toutefois, contient des poésies présentées à une sorte d'académie privée qui existait à Besançon en 1776.

N'oublions pas de citer la juste réclamation de priorité faite par M. le docteur Girardot, en faveur de notre savant et regretté compatriote Marcou, à qui la *Revue géographique* semblait retirer, inconsciemment peut-être, le bénéfice d'avoir, le premier, énoncé l'origine du nom d'*Amérique*.

Dans une note, insérée dans nos Mémoires, en 1887, Marcou a établi que ce nom est celui que les indigènes donnaient à une contrée montagneuse du Nicaragua, et que, par une confusion étrange, le prénom d'*Albérico* Vespucci a été transformé, pour la légende, en celui d'*Amérigo*. « Le nom d'Amérique étant rendu aux Américains, on voit que l'Espagne perd avec ses possessions dans le Nouveau Monde le privilège de l'avoir baptisé ».

La question de l'*étude des patois de Franche-Comté,* au point de vue de leur filiation ou de leurs rapports avec la langue nationale, a été plusieurs fois soulevée dans le cours de nos séances. Comme une conséquence de cette préoccupation, la Société a fait un bon accueil à la proposition d'une nouvelle édition du joyeux poème patois *La Jacquemardade* (la première devenue très rare), pour accompagner la notice sur son auteur, lue à notre séance publique de l'année dernière.

Bizot a été un des derniers Bisontins à se servir avec goût de la langue populaire de Besançon, et mieux que personne, il était, il y a cent cinquante ans, à même d'en posséder le vocabulaire, les tours et la prononciation. Il est facile de se rendre compte de son mérite sous ce rapport, dans le texte de *La Jacquemardade* si agréablement typographié par notre dévoué confrère, M. Dodivers, auquel nous sommes heureux d'adresser, à cette occasion, de publiques félicitations.

Les dernières pages de plusieurs travaux qu'il a fallu sectionner, en raison de leur importance, tiennent une place considérable, mais très distinguée, dans notre publication annuelle.

C'est d'abord le texte complet d'un très curieux manuscrit, échoué par hasard et depuis longtemps, à la Bibliothèque de Besançon. C'est un *mystère* ou drame évangélique, du XIV[e] siècle, au langage picard, où M. Roy, avec une érudition profonde et un grand talent d'analyse, a trouvé la matière d'une étude scientifique tout à la fois littéraire et historique.

A travers les gloses des théologiens et des scholiastes, et les rapprochements des ouvrages similaires de France et de l'étranger, on peut se faire une idée de cette obsession terrible de la *venue de l'Antechrist* qui a pesé sur tout le moyen âge. Le but que M. Roy se proposait était surtout de fixer la date de cette composition. Grâce à des allusions éparses dans le texte, il est parvenu à déterminer cette date d'une manière précise et à combler ainsi une lacune dans l'histoire du Théâtre français. On reconnaîtra, dans le cadre du

Jugement dernier, une tragédie historique très réelle, inspirée par la crise morale et religieuse de la fin du XIVe siècle, pendant laquelle toute la Chrétienté était partagée entre les deux papes de Rome et d'Avignon se renvoyant l'un l'autre l'excommunication. « L'abomination de la désolation » régnait dans le lieu saint, le grand schisme et la fin du monde, escomptés à jour fixe par des prophètes trop pressés, purent alors fournir à la scène un aliment des plus substantiels.

Le second travail, arrivé à sa fin, est celui de M. le docteur Meynier sur *Les noms de lieu romans* qu'une table de 36 pages va compléter pour faciliter les recherches. Ce recueil, fruit d'une préoccupation constante de plus de vingt années, n'est pas seulement remarquable par la réunion d un amas aussi énorme de matériaux, mais il est surtout précieux par le résultat que donne le groupement méthodique des vocables suivant leur origine : *naturelle*, *religieuse*, *ethnique* et *sociale*. Plus d'un lettré, en quête d'étymologies étranges, y reconnaîtra, à première vue, qu'il y a plus de logique que de fantaisie dans ces appellations en apparence si diverses, par suite de déformations soumises à des règles que la science moderne est parvenue à établir.

La connaissance de la forme latine qui, comme l'a dit Quicherat « est l'habillement sous lequel se rencontrent les noms de lieu » peut seule nous faire retrouver, à travers de nombreux accidents, les anciens noms gaulois ou germaniques. La patiente étude de M. Meynier ne peut que favoriser l'exploitation d'une mine aussi féconde pour les érudits.

Une courte note de M. Kirchner sur le *Tammus communis*, vulgairement appelé *l'herbe aux femmes battues*, serait notre unique contribution à la Botanique si les dernières pages de l'ouvrage sur les *Lichens de Franche-Comté*, par M. Camille Flagey, ne devaient pas être insérées dans notre volume de 1901.

Ce savant travail, commencé il y a 20 ans, avec les éléments rassemblés par nos confrères feu Justin Paillot et Ferdinand Renauld, puis poursuivi en Afrique par l'auteur, a

dépassé à ce point les prévisions que l'impatience bien naturelle des spécialistes n'a pu être satisfaite que deux ans après la mort de Flagey.

Lorsque l'on considère que parmi les plantes d'un ordre inférieur auxquelles se rattachent les mousses et les cryptogames, étudiés par d'autres botanistes, les Lichens constituent une classe très nombreuse et moins explorée, la Société est heureuse d'avoir pu amener à son terme un travail aussi considérable qui figure avec honneur parmi ses publications.

Pour achever l'exposition de notre bilan annuel, il ne nous reste plus qu'à mentionner nos rapports amicaux soit avec l'Académie de Besançon, lors de sa séance de janvier où nous avons constaté que cette compagnie, sœur de la nôtre, compte, pour la moitié de ses membres, nos plus actifs collaborateurs, soit avec la Société d'Emulation de Montbéliard, au Congrès des sociétés de Franche-Comté, présidé par M. Jules Gauthier.

Parmi de nombreuses communications, on a particulièrement fait bon accueil à Montbéliard à celle de M. le docteur Magnin sur *le jardin botanique d'Etupes* établi au XVIIe siècle pour le prince de Wurtemberg, par l'illustre botaniste Bauhin.

Espérons que la troisième session de nos Congrès, qui se tiendra cette année avec le concours de la jeune Société d'Emulation grayloise, consacrera d'une manière définitive l'union des associations franc-comtoises.

Maintenant, Messieurs, d'après le résumé que vous venez d'entendre, c'est à vous d'apprécier si la Société d'Emulation du Doubs a atteint le but que se proposaient ses fondateurs en conservant leurs saines et libérales traditions.

N'est-elle pas toujours cet asile pacifique où l'on ne s'occupe que de maintenir le bon renom de la Franche-Comté dans l'étude de sa nature physique, de son histoire, de ses monuments et des hommes qui l'ont illustrée !

A côté de l'instruction mutuelle qu'elle favorise entre tous les hommes de bonne volonté, ses ressources toujours re-

nouvelées lui permettent de laisser une trace durable de ses annales. La certitude de la conservation de travaux de tous genres assure à ses productions les soins et la consciencieuse probité qu'inspire toujours le sentiment de la durée.

L'œuvre issue de ce travail en commun, n'est-elle pas, ainsi que dirait Montaigne, *un terrain généreux où les façons de penser et de parler s'amendent et fortifient, comme les herbes, en les transplantant.*

Permettez-moi, en terminant, de vous faire part d'une ancienne confidence de notre bon génie, d'Auguste Castan.

Un jour, dans une de ces charmantes réunions qui accompagnent notre séance annuelle, et où se trouvaient groupés des magistrats et des officiers, des prêtres et des professeurs, des artistes, des industriels et des commerçants, le chef de l'Administration départementale, touché du spectacle qu'il avait sous les yeux, en félicitait notre ami et lui disait : « Conservez bien ce que vous avez le bonheur de posséder, vous essaieriez aujourd'hui d'organiser une pareille association que vous n'y arriveriez jamais. »

En vous laissant, Mesdames et Messieurs, sous l'impression de ce propos qui date de dix-sept ans, nous sommes assurés de réveiller dans vos cœurs des sentiments de reconnaissance pour le passé de la Société d'Emulation du Doubs et de bienveillance pour son présent comme pour son avenir.

LES

NOMS DE LIEU ROMANS

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

(FIN)

Par M. le Dr J. MEYNIER

Séance du 13 novembre 1897

TABLE ALPHABÉTIQUE DES FORMES LATINES

Les chiffres renvoient aux pages, les lettres qui les précèdent désignent les volumes dans lesquels a paru le mémoire, savoir :

a	le volume de	l'année	1897
b	—	—	1898
c	—	—	1899
d	—	—	1900

A

B

C

D

E

F

G

H

K

L

N

O

P

Q

R

S

T

Z

FLORE

DES

LICHENS DE FRANCHE-COMTÉ

ET DE

QUELQUES LOCALITÉS ENVIRONNANTES

PAR

M. C. FLAGEY

INGÉNIEUR CIVIL

CINQUIÈME PARTIE

(Suite et fin)

Séance du 11 novembre 1882

SECTION II

LICHENS A THALLE NON STRATIFIÉ OU HOMÆOMÈRES

PHYCOLICHENS OU LICHENS SE RAPPROCHANT PLUS OU MOINS DES ALGUES CYANOPHYCÉES.

Thalle noir, brun, ou olivâtre, ordinairement membraneux, coriace à l'état sec, pulpeux, gélatineux à l'état humide, très variable de forme, ou fruticuleux à lobes ascendants, filiformes, cylindriques ou élargis, ou bien foliacé à lobes, tantôt aplatis, tantôt ascendants, sinués, crénelés ou laciniés, parfois submonophyle, rarement cortiqué, assez bien cortiqué dans les *Leptogium*, beaucoup moins dans les *Physma* et les *Collemodium ;* parfois pelté et ombiliqué au centre, tantôt enfin granuleux et entièrement crustacé. *Grains gonidiaux* très variables.

Apothécies quelquefois endocarpées, plus souvent lécanorinés ou biatorinés, ordinairement d'un rouge plus ou moins foncé, ou d'un brun noirâtre, presque jamais entièrement noires. *Spores* incolores, simples, diversement septées ou murales. *Paraphyses* flexueuses, simples, ou très rarement articulées, incolores, peu ou pas renflées au sommet, souvent indistinctes.

Spermogonies immergées, incolores. *Stérigmates* simples, ou articulées. *Spermaties*, droites, courtes, ordinairement obtuses.

La potasse et l'hypochlorite de chaux ne donnent pas de réactions certaines; seul l'iode est utile tant sur une coupe du thalle que sur l'intérieur de l'apothécie.

1. Thalle dont les gonidies se rapprochent des Nostichinées 2
Thalle dont les gonidies se rapprochent des Chroococcacées......................... 5
Thalle dont les gonidies se rapprochent des Stigonémacées............. 9

2. Thalle ou très bien, ou un peu moins cortiqué 3
Thalle non cortiqué 4

3. Thalle toujours très distinctement cortiqué. Spores ordinairement pluri-septées, plus ou moins murales...................... *Leptogium* Nyl.
Thalle moins distinctement cortiqué. Spores 3-septées, non murales.................. *Collemodium* Nyl.
Thalle moins distinctement cortiqué, spores simples...................... .... *Lempholemma* Kœrb.

4. Spores 10-15 septées et plus, fusiformes très étroites... .... *Synechoblastus* Trev.
Spores 3-septées, atténuées à une extrémité, ou plus ou moins fusiformes mais toujours beaucoup plus larges.. .... *Lethagrium* Mass.
Spores oblongues, larges, ordinairement 3-septées avec quelques cloisons perpendiculaires.. .... *Collema* Hoffm.

5. Thalle dans lequel les gonidies se rapprochent des algues du genre Glaecocapsa 6
Thalle dans lequel les gonidies se rapprochent des algues du genre Xanthocapsa..... ... 7

6. Thalle plus ou moins fruticuleux dans lequel la couleur rouge donnée par la glaecocapsine à l'enveloppe des gonidies manque souvent................................ *Synalissa* Dr.
Thalle non fruticuleux, crustacé, à gonidies dont l'enveloppe est toujours bien colorée en rouge par la glaecocapsine............ *Pyrenopsis* Nyl.

7. Thalle peu ou pas ombiliqué, pas de filaments anastomosés..................... 8
Thalle ombiliqué, orbiculaire, pas de filaments anastomosés............................ *Anema* Nyl.
Thalle ombiliqué, filaments anastomosés bien visibles .... *Omphalaria* Dr. et Mnt.

8. Thalle très lâchement ombiliqué, microphyllinique, finement lobulé au bord, crustacé au centre................................ *Thyrea* Mass.

Thalle nullement ombiliqué, entièrement crustacé à grains souvent corolloïdes.......... *Collemopsis* Nyl.

9. Gonimies associées à 2 ou plus dans un thalle fruticuleux.............................. 10

Gonimies submoniliformes répandues dans un thalle à filaments tubulaires creux........ *Gonionema* Nyl.

Thalle cylindrique, rameux, enchevêtré, grains gonidiaux grands par séries 2. 3. 4. en place et disposés tout le long de l'axe... *Sirosiphon* Kutz.

10. Thalle cylindrique, rameux, grains gonidiaux rassemblés par 2-4, apothécies lécidéines, lentiformes............................ *Spilonema* Born.

Thalle cylindrique, enchevêtré, rameux, grains gonidiaux, grands, rassemblés par 2-4 sous la couche corticale. Apothécies enfoncées dans les parties épaissies du thalle.................................. *Ephebe* Fr.

TRIBU XXI. — COLLÉMACÉES Nyl.

★ GRAINS GONIDIAUX SE RAPPROCHANT DES NOSTOCHINÉES.

GENRE **LEPTOGIUM** Nyl.

Thalle très variable, ou aplati et foliacé, plus rarement crustacé à lobes, quelquefois monophylle ou polyphylle, de dimensions atteignant souvent 8 ou 10 centimètres, beaucoup plus réduit dans d'autres, devenant dans les petites espèces presque invisible et simplement granuleux verruqueux ; ou bien à divisions très étroites, fruticuleux à rameaux plus ou moins cylindriques. La couche corticale est toujours formée de cellules plus ou moins grandes, anguleuses, ordinairement d'un beau jaune un peu brun (excepté *L. Tremelloides*). L'intérieur est rempli d'une matière gélatineuse, dans laquelle se trouvent des cellules anguleuses, irrégulières ou des filaments creux, presque parallèles, ou se ramifiant et s'anastomosant. Dans ces cellules, ou entre ces filaments, se trouvent des grains gonidiaux, ou isolés, ou plus souvent

groupés par 3 ou 4, ou plus souvent en grains de chapelets, contenant 10, 12, 15 articles et plus; les grains sont alors dits moniliformes.

Apothécies lécanorines ou biatorines, souvent sessiles ou adnées. *Spores* moyennes ou grandes (*L. quadratum* excepté), incolores, ellipsoïdes, souvent atténuées aux extrémités, 3-5 septées et devenant ordinairement oléagineuses et murales. Gélatine hyméniale teinte en bleu par l'iode et passant souvent au violet et même au rouge. *Paraphyses* ordinairement agglutinées, simples et non renflées au sommet.

Spermogonies immergées. *Stérigmates* articulés à 4-6-8 articles. *Spermaties* droites, courtes.

1. Thalle foliacé, membraneux à lobes grands ou petits, presque entiers ou crénelés, incisés ou profondément disséqués.....	2	
Thalle fruticuleux à rameaux filiformes ou presque cylindriques..................	6	
2. Thalle lobé à lobes moyens ou petits, diversement crénelés ou laciniés.........	3	
Thalle à grands lobes monophylles ou polyphylles peu découpés..	4	
3. Thalle à lobes moyens laciniés ou frangés.	*L. lacerum* Fr.	
Thalle à lobes moyens arrondis, crénelés..	*L. sinuatum* Nyl.	
Thalle à lobes très petits à laciniures arrondies, dentelées.......	*L. minutissinuum* Kœrb.	
Thalle à lobes peu visibles. Spores plus petites que dans toutes les autres espèces..........................	*L. quadratum* Stitz.	
4. Thalle à lobes d'un bleu gris, ou peu plombé.	*L. tremelloides* Fr.	
Thalle à lobes d'un brun roux verdâtre, plombé parfois mais par places seulement.	5	
5. Thalle polyphylle à grands lobes, sinué, tomenteux en dessous.................	*L. saturninum* Nyl.	
Thalle monophylle ou à peu près, garni de rhizines en dessous..................	*L. Hildenbrandi* Nyl.	
6. Thalle brun à rameaux courts, dichotomes, peu nombreux..	*L. Schraderi* Nyl.	
Thalle fruticuleux, à rameaux plus longs, nombreux, intriqués.................	*L. muscicola* Fr.	

1. **LEPTOGIUM LACERUM** Fr., *Scand.*, 293; D. R., *Alg.*, p. 299; Nyl., *Syn.*, p. 122, *Scand.*, p. 33; Kœrb., *Syst.*, p. 417.

Leptogium atrocoeruleum Arn., *Jur.*, p. 288 et *Munch.*, p. 127.
Collema lacerum Ach., *L. U.*, p. 657; *Syn.*, p. 327.
Collema atrocœruleum Schær., *Enum.*, p. 248.
Lichen lacerus Sw., *Lich. Prodr.*, p. 133.
Exs. Schær., 404; Mougeot, *S. vog.*, 1239; Hepp, 928; Rabh., 590; Anzi, 11; Oliv., 20; Roumeg., 180, 280.

Thalle membraneux polyphylle, lacéré, lacinié. réticulé, à bords ciliés-dentés, d'un gris plombé ou d'un brun rougeâtre.

Apothécies médiocres, ou même petites, urcéolées, sessiles, d'un rouge pâle. *Spores* ovoïdes ou un peu aiguës, incolores, murales, de 0mm,32 à 0mm,42 de long, environ 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 et unisériées, ou plus souvent 2 unisériées, 2 bisériées au milieu et 2 unisériées à la partie inférieure dans des *thèques* cylindriques, renflées au sommet, de 0mm,170 à 0mm,180 de long, sur 0mm,28 à 0mm,32 de large. *Paraphyses* grêles, flexueuses, enchevêtrées, incolores, non articulées et non renflées au sommet. *Epithécium* mince, peu cohérent, un peu jaunâtre. *Thécium* incolore. *Hypothécium* d'un jaune or pâle.

Spermogonies immergées. *Stérigmates* articulées.

Var. 1 **fimbriatum** Hffm., *Fl. G.*, p. 104. Exs. Flag., *L. F. C.*, 98. — *Thalle* plus développé à marges fimbriées. *Apothécies* du type.

Var. 2 **pulvinatum** Hoffm., *Fl. G.*, p. 104. Exs. Schær., 406; Hepp., 929; Malbr., 102; Oliv., 21; Flag., *L. F. C.*, 100; Roumeg., 401. — *Thalle* beaucoup moindre, à lobes pressés, denticulés, à laciniures petites, incisées d'un brun obscur, toujours stérile.

I. Colore en bleu la gélatine hyméniale, surtout la partie supérieure de l'hyménium.

Habit. — Le type est assez répandu sur la terre, dans les forêts, sur-

tout dans la moyenne montagne; la var. *fimbriatum* dans les bois de *Montferrand;* la var. *pulvinatum* sur les vieux murs où elle est commune; couvent de *Mont*, *Avanne*, environs de *Besançon*, etc.; *Genève* (J. Mull.).

2. **LEPTOGIUM SINUATUM** Nyl. in Lamy *Cat.*, p. 7; Kœrb., *Syst.*, p. 418; Stitz., *L. H.*, p. 14; Arn., *Jur.*, p. 287.

Leptogium scotinum Fr. *Scan.*, p. 293; Nyl., *Syn.*, p. 123; *Scand.*, p. 34 et *L. P.*, 101.
Collema sinuatum Schær., *Enum.*, p. 250.
Collema scotinum Ach., *L. U.*, p. 651 et *Syn.*, p. 323.

Thalle membraneux, polyphylle, sinué, lobé à lobes arrondis, denticulés, d'un brun châtaigne, plus rarement plombé.

Apothécies petites biatorines, un peu urcéolées, sessiles, d'un roux clair. *Spores* ovoïdes, ou souvent atténuées aux extrémités, incolores, très murales, de 0mm,28 à 0mm,41 de long, environ 2-2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 et unisériées, ou plus souvent les deux spores supérieures et les deux inférieures unisériées, les 4 du milieu bisériées, dans des *thèques* oblongues de 0mm,150 à 0mm,160 de long sur 0mm,26 à 0mm,30 de large. *Paraphyses* grêles, flexueuses, enchevêtrées, incolores, non articulées et non renflées au sommet. *Epithécium* mince, jaunâtre. *Thécium* incolore. *Hypothécium* d'un jaune très pâle.

Spermogonies non étudiées.

α) **Type**. Exs. Malbr., 352; Hepp, 653; Roumeg., 179; Oliv., 329; Flag., *L F. C*, 298. — *Thalle* à lobes assez grands, brun marron, ou plombé, denticulés.

β) Var. **scotinum**. Exs. Anzi, 538; Roumeg., 205; Oliv., 330 — *Thalle* brun, à lobes beaucoup plus petits, pulvinés, et *hypothécium* incolores.

I. Teint en bleu la gélatine hyméniale.

Habit. — Espèce assez vulgaire en *France*; mais très rare dans nos régions; le type bien développé et bien fructifié sur un mur de la banlieue

de *Besançon* près Saint-Claude ; la var. *scotinum* dans les *Vosges* (Mougeot).

3. **LEPTOGIUM MINUTISSIMUM** Kœrb., *Par.*, p. 223 ; Mass., *Mém.*, p. 86; Nyl. in Lamy, *Cat.*, p. 6; Stitz., *L. H.*, p. 13.

Exs. Schaer., *L. H.*, 498; Anzi, *Lang.*, 411; Flag., *L. F. C.*, n. 99.

Thalle membraneux, polyphylle, microphyllinique, lobé, à lobes imbriqués, arrondis, inciso-crénelés aux bords, d'un brun roux, parfois un peu plombé.

Apothécies petites, biatorines, un peu urcéolées, sessiles, d'un roux très pâle, presque carné. *Spores* ovoïdes, ordinairement atténuées à une extrémité, plus rarement aux deux, incolores, 5 septées et souvent un peu murales de 6mm,27 à 0mm,31 de long, environ 2 à 2 1/4 fois p. l. q. l., incolores, renfermées au nombre de 8 et bisériées, au moins au milieu, dans des *thèques* allongées un peu renflées au sommet, de 0mm,50 à 0mm60 de long, sur 0mm,26 à 0mm,30 de large. *Paraphyses* grêles, flexueuses, enchevêtrées, incolores, ni articulées, ni renflées au sommet. *Epithécium* mince, jaunâtre. *Hyménium* incolore, d'environ 0mm,075 d'épaisseur. *Hypothécium* d'un jaune pâle.

Spermogonies non observées.

1. Teint en bleu la gélatine hyméniale.

Habit. — Assez commune hors de nos limites, en Suisse : *Zurich*, *Saint-Maurice*, etc (Hepp). Je ne l'ai rencontrée en *Franche-Comté* que sur des alluvions au bord du *Doubs* à *Montferrand*.

4. **LEPTOGIUM SUBTILE** Nyl , *L. P.*, 2 et *Syn.*, p. 121 ; Kœrb., *Par.*, p. 424 ; *Stitz.*, *L. H.*, p. 13 ; Arn., *Jur.*, p. 290.

Collema subtile Ach., *L. U.*, p. 659 ; *Syn.*, p. 328.
Collema minutissimum Flk., *D. L.*, 99.
Collema tenuissimum Ach., *L. U.*, p. 328.
Exs. Schær., *L. H.*, 498 ; Hepp, 413.

Thalle membraneux, polyphylle, très tenu, à lobes parfois arrondis, dentelés, plus souvent laciniés, à laciniures plus ou moins profondes, d'un brun roux ou un peu verdâtre. Hyphes du Thalle beaucoup plus soudées et formant de grosses cellules, tandis que dans les espèces précédentes, elles sont plus ou moins lâchement anastomosées ; grains gonidiaux en courts chapelets 3-4, tandis qu'on en compte 6-8 et plus dans les précédents.

Apothécies très petites, biatorines, adnées, d'un roux assez vif. *Spores* ovoïdes peu atténuées aux extrémités, incolores, 5-septées et souvent murales, de 0^{mm},020 à 0^{mm},23 de long, environ de 2 à 2 1/4 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 et unisériées, dans des *thèques* cylindriques étroites de 0^{mm},110 à 0^{mm},120 de long sur 0^{mm},18 à 0^{mm},20 de large. *Paraphyses* grêles, flexueuses agglutinées, ni renflées ni agglutinées au sommet. *Epithécium* jaunâtre, assez épais. Thécium et Hypothécium presque incolores.

Spermogonies non observées.

I. Teint en bleu, puis en rougeâtre la gélatine hyméniale.

Habit. — Rare dans nos limites ; sur des mousses près de *Genève* (J. Mull.). Cette espèce est beaucoup plus répandue dans le Centre et l'Ouest de la *France*, où M. l'abbé Hy l'indique comme très répandue et polymorphe. Au premier aspect le *Lept. subtile* peut-être confondu avec le *L. minutissimum;* la structure interne du thalle que nous avons signalée permettra toujours de l'en séparer facilement.

5. LEPTOGIUM QUADRATUM Stitz., *L. H.*, p. 12.

Collema quadratum Lahm in litt. ad Kœrb. ; Kœrb., *Par.*, p. 411.

Thalle cartilagineux, verruqueux, granuleux, pulviné, compliqué, très obscurément lobé, les lobes étant souvent invisibles, d'un brun olivâtre, se gonflant à l'humidité ; cortiqué assez fortement à la partie supérieure, beaucoup moins en dessous. Hyphes du thalle moyennement soudés ; grains gonidiaux en courte chaîne de 3-4, plus souvent en amas de 4-5.

Apothécies des plus tenues, très nombreuses, d'abord innées et presque angiocarpes, puis scutelliformes et bordées par une marge thalline, mince, le disque étant d'un jaune verdâtre, ou olivâtre, plus clair que le thalle. *Spores* petites, incolores, ellipsoïdes ou assez visiblement quadrangulaires, obtuses aux extrémités, 3-septées ; mais à cloisons peu visibles, obscurément murales, de $0^{mm},13$ à $0^{mm},15$ de long, environ 1 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* obovales de $0^{mm},58$ à $0^{mm},60$ de long, sur $0^{mm},015$ à $0^{mm},17$ de large. *Paraphyses* flexueuses peu cohérentes, moins grêles que dans les espèces précédentes, incolores, un peu renflées au sommet, non articulées. *Epithécium, Thécium* et *Hypothécium*, à peu près incolores.

Spermogonies non observées.

I. Teint l'épithécium en bleu violet, passant au pourpre, puis au vineux.

Habit. — Espèce des plus rares dans nos régions ; n'est indiquée avec certitude que sur des peupliers près de *Genève*, où elle a été récoltée par M. J. Muller. Je ne la connais pas provenant de cette localité. La description ci-dessus a été faite d'après un très bel échantillon provenant de M. le Dr Hedlung, et recueilli en *Suède* sur le même support.

6. **LEPTOGIUM TREMELLOIDES** Fr., *Scand.*, p. 293 ; Nyl., *Syn.*, p. 124 ; Stitz., *L. H.*, p. 14 ; Kœrb., *Par.*, p. 425.

Collema tremelloides Ach., *L. U.*, p. 655 ; *Syn.*, p. 325 ; Schær., *Enum.*, p. 250.
Collema cyanescens Schær., *Enum.*, p. 250.

Thalle d'un bleu glauque ou plombé, membraneux, à lobes larges, crispés ou rarement imbriqués, souvent parsemé d'isidies concolores ; couche corticale d'un bleu glauque et non d'un jaune brun, comme dans la plupart des espèces du genre, composée de grandes cellules anguleuses. L'intérieur est formé d'hyphes robustes peu anastomosés, presque parallèles, au milieu desquels sont des grains gonidiaux clairs, peu nombreux, disséminés ou réunis au nombre de 2-3, rarement 4.

Apothécies très rares, inconnues dans nos limites. *Spores*, ellipsoïdes, atténuées aux deux extrémités, ordinairement 3-septées, un peu murales, incolores, de 0^{mm},022 à 0^{mm},026 de long, environ 2 1/2 à 2 3/4 fois p. l. q. l.; renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* un peu renflées au milieu, de 0^{mm},080 à 0^{mm},090 de long sur 0^{mm},020 à 0^{mm},022 de large. *Paraphyses* grêles, flexueuses, enchevêtrées, incolores, non articulées ni renflées au sommet. *Épithécium*, *Thécium* et *Hypothécium* à peu près incolores.

Spermogonies non observées.

I. Teint la gélatine hyméniale et surtout l'épithécium en bleu passant au violet.

α **Type**. Exs. Mougeot, *S. Vog.*, 1068.— Lobes du thalle oblongs, arrondis aux bords, d'un gris plombé, lisses ou rarement rugueux.

Var. **cyanescens**. Exs. Schær., 409. — Lobes plus arrondis, plus lisses, d'un bleu glauque, souvent parsemés de granules concolores.

Habit. — Espèce toujours très rare dans nos régions. Le type, parmi les mousses dans les montagnes des *Vosges* (Mougeot); la variété *cyanescens*, également parmi les mousses en un seul endroit du *Mont-d'Or*, au-dessus de *Metabief* (Flag.).

7. LEPTOGIUM SATURNINUM Nyl., *Prodr.*, p. 26; *Syn.*, p. 127.

Leptogium myochroum Nyl. in Lamy ; Stitz., *L. H.*, p. 15.
Collema saturninum Ach., *I. U.*, p. 644 ; *Syn.*, p. 320.
Collema tomentosum Hffm., *Fl. Germ.*, p. 99.
Mallotium tomentosum Kœrb., *Syst.* p. 416.
Exs. Mougeot, *St. Vog.*, 454 (pr. p.) ; Schær., *L. H.*, 500 ; Hepp, 652 ; Rabh., 221 ; Anzi, *Lang.*, 9; Flag., *L. F. C.*, 150 ; Roumeg., 7.

Thalle coriace ou presque monophylle, ou compliqué polyphylle, lobé, à lobes incisés, lisse en dessus, d'un brun noirâtre ou verdâtre, parfois un peu plombé, cendré et brièvement tomenteux en dessous. Couche corticale d'un jaune brun, plus épaisse en dessus qu'en dessous, formée de cel-

lules moyennes, disposées sans ordre. L'intérieur est formé d'hyphes anastomosés au milieu de la gélatine ; dans les intervalles sont rangés les grains gonidiaux en assez longs chapelets, 10, 12, 15 et plus.

Apothécies très rares, inconnues dans nos limites, d'un brun roux, moyennes, adnées, à disque plan, bordé par une marge entière, saillant, puis devenant convexe, difforme et immarginée. *Spores* ellipsoïdes, 3-septées, devenant promptement murales, incolores, de $0^{mm},020$ à $0^{mm},023$ de long, environ 2 fois p. l. q. 1, renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* cylindriques. un peu ventrues de $0^{mm},078$ à $0^{mm},082$ de long sur $0^{mm},021$ de large. *Paraphyses* incolores, assez épaisses, flexueuses, agglutinées, non renflées et non articulées au sommet. *Épithécium* d'un jaune brun. *Thécium* incolore. *Hypothécium* ou incolore ou un peu jaunâtre.

Spermogonies immergées. *Stérigmates* non rameux à 4-6 articulations. *Spermaties* droites, petites, d'environ $0^{mm},004$ de long (Nyl.).

I. Colore en bleu, puis en violet, la gélatine hyméniale et surtout l'épithécium.

Habit. — C'est un des *Leptogium* les plus communs dans nos régions : sur les érables dans les *Vosges* ; sur les noyers dans tous les environs de *Besançon*, particulièrement de *Boussières* à *Abbans ;* excessivement abondant sur divers arbres près de *Gex ;* mais toujours stérile. (Flag.). Dans tous les environs de *Genève* (J. Mull.).

8. LEPTOGIUM HILDENBRANDII Nyl., *Prodr.*, p. 26 ; *Syn.*, p. 127.

Leptogium saturninum Nyl., in *Flora* 1860 ; Stitz., *L. H.*, p. 15.
Mallotium Hildenbrandii Kœrb., *Syst.*, p. 417.
Mallotium saturninum Mass., *Mem.*, p. 95.
Collema myochroum et saturninum Schær., *Enum.*, p. 256.
Exs. Schær., *L. H.*, 413 ; Hepp, *F. E.*, 415 ; Anzi, *Ital. sup*, 2 ; Flag , *L. F. C* , 200.

Thalle membraneux, coriace, ordinairement monophylle et orbiculaire, opaque, ondulé, d'un brun roux ou un peu ver-

dâtre et rugueux en dessus, cendré en dessous et parsemé de rhizines blanchâtres. Couche corticale d'un brun jaunâtre à cellules moyennes, disposées sans ordre, intérieur rempli de gélatine dans laquelle sont des hyphes anastomosés. Grains gonidiaux en longs chapelets, 10, 12, 15 et plus.

Apothécies nombreuses et fréquentes, moyennes, environ 1,5 à 2 millim. de diamètre, à disque d'un brun roux, plan et marginé, puis devenant assez promptement convexe et immarginé. *Spores* ellipsoïdes, 3-septées, devenant promptement murales, incolores de 0^{mm},020 à 0^{mm},023 de long, environ 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* cylindriques, un peu ventrues, de 0^{mm},078 à 0^{mm},082 de long, sur 0^{mm},19 à 0^{mm},021 de large. *Paraphyses* incolores, assez épaisses, flexueuses, agglutinées, non articulées au sommet. *Epithécium* d'un jaune brun. *Hypothécium* incolore ou un peu jaunâtre.

Spermogonies immergées. *Stérigmates* articulés à 4-6 articulations. *Spermaties* droites, petites, de 0^{mm},005 de long (Nyl.).

I. Colore en bleu, puis en violet, la gélatine hyméniale, et surtout l'épithécium.

Habit. — Peut-être un moins abondant que le *L. saturninum* et s'élevant surtout à de moindres altitudes, cependant assez peu rare. Dans les environs de *Besançon* sur divers arbres ; mais principalement à la base des noyers ; dans ces conditions à *Boussières*, *Abbans-Dessous* et en montant du côté de *Quingey* (Flag.) ; n'est pas signalé dans les *Vosges* par Mougeot. Environs de *Genève* (J. Mull.).

9. **LEPTOGIUM SCHRADERI** Nyl., *Alg.*, p. 318 ; Kœrb., *Par.*, p. 423 ; Stitz., *L. H.*, p. 16 ; Arn., *Jur.*, p, 291 ; abbé Hy, *Lich. Anjou*, p. 32.

Mixopuntia Algeriensis D. R., *Alg.*, p. 212.
Collema Schraderi Ach., *L. U.*, p. 658 ; *Syn.*, p. 318.
Collema Sendtneri Schær., *Enum.*, p. 249.
Exs. Hepp, 655 (secundum cel. Arn. ; sed non in mea coll.).

Thalle membraneux, coriace, peu développé, lacinié,

dichotome ou peu rameux, dressé ou infléchi en rond sur le support, à laciniures subcylindriques, rugueuses, parfois étoilées, un peu furfuracées. Couche corticale assez épaisse, filaments anastomosés dans la gélatine interne, grains gonidiaux moniliformes. Presque toujours stérile. Kœrber dit l'avoir vu fertile et décrit ainsi les organes de fructification : « apothécies très rares, petites, sessiles, d'un brun roux à marge thalline plus obscure. Spores? »

Habit. — Signalé seulement par M. Muller sur la terre au milieu des mousses près *Genève*. Il a été récolté dans les mêmes conditions par M. le Dr Nylander sur les *Dicranums* dans la forêt de *Fontainebleau*. On le trouve plus fréquemment sur les roches calcaires.

J'ai reçu autrefois de M. A. Taxis une plante des environs de *Marseille* nommée : *Leptogium Massiliense* Nyl., qui me paraît bien voisine, si ce n'est la même. Dans celui-ci les spores ont environ 0mm,020 sur 0mm,010.

10. **LEPTOGIUM MUSCICOLA** Fr., *Scand.*, p 293; D. R. *Alg.*, p. 120; Stitz., *L. H.*, p. 13; abbé Hy, *Lich. Anjou*, p. 34.

Collema muscicola Ach., *L. U.*, p. 660; *Syn.*, p. 328; Schær., *Enum.*, p. 248.
Polychidium muscicolum Kœrb., *Syst.*, p 421.
Exs. Moug., *St. Vog.*, 949; Schær., *L. H.*, 403, Anzi, *Lang.*, 12.

Thalle coriace, fruticuleux, intriqué, très rameux, à rameaux filiformes ou un peu comprimés, dressés, puis retombant au sommet, subdichotomes ou plus ramifiés, d'un brun un peu noir. Cellules corticales d'un brun assez foncé, petites, serrées, arrondies, peu anguleuses; grains gonidiaux, peu nombreux, réunis au nombre de 3-4-5 entre les cellules qui sont allongées, perpendiculaires à l'axe et peu ou pas anastomosées.

Apothécies petites ou moyennes, environ 0,5 millim. de diamètre, élevées, sessiles, cupuliformes, à disque concave d'un brun roux, bordé par une marge un peu plus pâle. *Spores* hyalines, oblongues ou subfusiformes, simplement 1-septées, de 0mm,024 à 0mm,026 de long, environ 3 à 3 1/2

fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* un peu renflées au ventre, de 0mm,048 à 0mm,052 de long, sur 0mm,014 à 0mm,015 de large. *Paraphyses* assez épaisses, peu agrégées, ni épaissies ni articulées au sommet, incolores. *Épithécium* jaunâtre. *Thécium* incolore. *Hypothécium* jaunâtre.

Spermogonies inconnues.

I. Teint en bleu l'épithécium et le sommet des thèques, le restant de l'hyménium n'étant pas modifié.

Habit. — Espèce se trouvant presque toujours au milieu des *Rhacomitrium* et des *Grimmia*, par conséquent nulle sur les calcaires jurassiques; en divers endroits des *Vosges* (Mougeot); au sommet du *Hohneck* (Flagey); au petit *Salève* sur les blocs erratiques (J. Mull.).

GENRE **LEMPHOLEMMA** Kœrb., *Syst.*, p. 100 (1).

Thalle cartilagineux à l'état sec, gélatineux à l'état humide, lobé ou lacinié, parfois pelté, distinctement cortiqué, quoique bien moins que dans les *Leptogium*, composé intérieurement de filaments très minces ou de simples cellules. Grains gonidiaux nombreux en chapelets de 15-20. **Apothécies** petites ou moyennes, saillantes ou innées. *Spores* ovoïdes, simples, ordinairement unisériées dans des *thèques* étroites et nombreuses. *Paraphyses* grêles peu cohérentes, peu ou pas articulées. **Spermogonies** immergées. *Stérigmates* simples. *Spermaties* petites, droites, obtuses.

Apothécies très petites, sessiles, spores arrondies aux extrémités .... *L. Mülleri* Hepp.
Apothécies moyennes apprimées. Spores aiguës aux deux extrémités .... *L. franconicum* Mass.

(1) Genus *Physma* Mass., *Næg.*, p. 6 a cl. Dr Kœrber in *Parerg.* p. 408 infauste dissimili *Lempholemmati* substitutum fuit a quo præter alia, structura thalli seu epidermide seriebus pluribus minute cellulosa differt, Mull., Arg. *Lich., Beitr.*, no 371.

Ce genre *Physma* ainsi entendu ne comprend que des espèces exotiques.

1. LEMPHOLEMMA MULLERI.

Physma Mulleri Hepp; J. Mull., *Genèv.*, p, 82; Arn., *Jur.*, p. 292.
Collema Mulleri Stitz., *L. H.*, p. 7.
Exs. Hepp, *F. E.*, 933; Rabh., 701.

Thalle coriace à l'état sec, gélatineux humecté, à petits lobes redressés, plissés, crénelés et verruqueux au bord, d'un vert bouteille. Couche corticale épaisse en dessus, d'environ $0^{mm},020$, un peu moins en dessous, d'un jaune d'or; intérieur du thalle gélatineux à filaments très petits, presque nuls. Grains gonidiaux en assez longs chapelets, de 15 à 20 grains.

Apothécies sessiles, très petites, très nombreuses, urcéolées, d'un roux très pâle, presque carné. *Spores* oblongues, très arrondies aux extrémités, hyalines, simples, de $0^{mm},012$ à $0^{mm},013$ de long, environ 1 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 et unisériées dans des *thèques* allongées, étroites de $0^{mm},078$ à $0^{mm},080$ de long, sur $0^{mm},014$ à $0^{mm},015$ de large. *Paraphyses* grêles, flexueuses, peu cohérentes, incolores, non épaissies ni articulées au sommet. *Epithécium* et *Hypothécium* très peu colorés, ou un peu jaunâtres. *Thécium* incolore.

Spermogonies immergées. *Stérigmates* simples. *Spermaties* droites, courtes, obtuses.

I. Teint en bleu l'épithécium et le sommet des thèques ; la teinte passe très vite au jaune, parfois un peu vineux.

Habit. — Espèce recueillie sur les *Fontinalis* dans l'*Arve* en amont de *Genève* par M. J. Muller.

2. LEMPHOLEMMA FRANCONICUM.

Physma franconicum Mass., *Misc. Lich.*, p. 21.
Physma chalazanum Arn., *Jur.*, p. 292.
Collema chalazanum Ach., *L. U.*, p. 630; *Syn.*, p. 309; Nyl., *Syn.*, p. 105; Stitz., *L. H.*, p. 6.
Exs. Hepp, *F. E.*, 662.

Thalle cartilagineux à l'état sec, gélatineux quand il est humecté, adhérent fortement au support par le centre, les bords seulement libres, irrégulièrement lobé, crénelé ou lacinié, à lobes souvent granuleux, d'un vert sale. Couche corticale visible, formée de cellules arrondies ou anguleuses assez lâches, d'un jaune verdâtre ou entièrement vertes. Grains gonidiaux petits, environ $0^{mm},0017$ à $0^{mm},002$ de diamètre, en assez longs chapelets de 20 à 25 grains.

Apothécies moyennes, enfoncées dans les verrues du thalle, à disque concave d'un roux vif, bordé par une marge gonflée concolore au thalle. *Spores* oblongues, très atténuées aux extrémités, presque aiguës, simples, incolores mais très oléagineuses, de $0^{mm},020$ à $0^{mm},024$ de long, environ 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 et ordinairement unisériées ou bisériées seulement au milieu dans des *thèques* allongées, étroites de $0^{mm},090$ à $0^{mm},095$ de long, sur $0^{mm},015$ à $0^{mm},016$ de large. *Paraphyses* grêles, flexueuses, incolores, peu cohérentes, non épaissies et non articulées au sommet. *Épithécium*, *Thécium* et *Hypothécium* incolores.

Spermogonies immergées. *Stérigmates* simples, cylindriques, d'environ $0^{mm},012$ de long, sur $0^{mm},001$ d'épaisseur. *Spermaties* grêles, obtuses aux extrémités, d'environ $0^{mm},0025$ de long sur $0^{mm},001$ de large (Nyl., *Syn.*).

I. Teint l'épithécium et le sommet des thèques en bleu passant rapidement au jaune et vineux.

Var. **compactum**. Lobes moins formés et se présentant souvent sous l'aspect d'une masse pulpo-gélatineuse, ressemblant à un *Nostoc*.

Habit. — Doit se retrouver çà et là sur la terre au milieu des mousses dans les *Vosges;* n'y est cependant pas encore signalé. La seule localité bien certaine est à *Genève*, où il a été recueilli pr M. le D[r] J. Muller. La var. encore plus rare, seulement à *Monetier* sur un vieux mur.

GENRE COLLEMODIUM Nyl.

Thalle offrant une vraie transition entre les *Leptogium* et les *Collema*. La couche corticale n'est plus épaisse, serrée et aussi constituée que dans les premiers ; on y voit cependant des cellules différentes de celles qui sont répandues dans les Collemas; elles sont plus petites, plus agrégées et placées dans un sens perpendiculaire à une ligne passant par le milieu du Thalle. **Apothécies** de la famille, éparses, rougeâtres, bordées par un rebord thallin. *Spores* rarement ellipsoïdes, plus souvent fusiformes à l'extrémité inférieure ou aux deux.

Spermogonies immergées. *Stérigmates* articulés. Spermaties droites, oblongues, obtuses aux extrémités.

Cellules corticales plus visibles. Thalle brun, pas de cils.............................. *Coll. plicatile* Nyl.
Thalle moins développé, plus verdâtre, apothécies plus grandes et moins marginées... *Coll. turgidum* Nyl.
Cellules moins visibles, thalle à lobes dressés, verdâtres, compliqués, crénelés, bordés par des cils blanchâtres...................... *Coll. albociliatum* Desmaz.

1. **COLLEMODIUM PLICATILE** Nyl., in *Flora* 1883, p. 104, et in Hue, *Add.*, p. 20; Lamy, *Cat.*, p. 5; Stitz., *L. H.*, p. 11 ; Arn., *Jur.*, p. 287.

Collema plicatile **Schær.,** ***Enum.*****, p. 258.**
Lichen plicatilis **Ach., in** ***Act. Holm.*****, XIV.**
Exs. Moug., ***St. Vog.*****, 456 ; Hepp, 86 ; Flag.,** ***L. F. C.*****, 147 et 299.**

Thalle très cartilagineux et membraneux à l'état sec, gélatineux étant humecté, lobé, à lobes plans ou plus souvent ascendants et alors plissés et à marge crispée onduleuse, d'un brun marron un peu pâle, non verdâtre dans nos régions. Cellules corticales moyennement épaisses, assez serrées, bien visibles, d'un jaune brun, cellules intérieures

plus diffuses, noyées dans la gélatine; filaments anastomosés, nombreux; gonidies en courts chapelets de 4-5-6 articles.

Apothécies moyennes,éparses ou assez rapprochées, très sessiles, élevées, à disque plan ou un peu concave, bordé par une marge mince, très entière et très persistante. *Spores* largement ellipsoïdes, ordinairement fusiformes à l'extrémité inférieure, ordinairement 3-septées, peu ou pas murales, incolores, de $0^{mm},027$ à $0^{mm},029$ de long, environ 2 1/4 à 2 1/2 p. l. q. l. renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* oblongues, de $0^{mm},056$ à $0^{mm},058$ de long, sur $0^{mm},019$ à $0^{mm},021$ de large. *Paraphyses* flexueuses, moyennes, peu cohérentes, hyalines, ni renflées ni articulées au sommet. *Épithécium* jaunâtre, *Thécium* incolore et *Hypothécium* incolore ou peu coloré.

Spermogonies incolores immergées. *Stérigmates* articulés. *Spermaties* obtuses et quelquefois même un peu épaissies aux deux extrémités, de $0^{mm},005$ sur $0^{mm},001$ (Nyl., *Syn.*).

I. Teint en bleu assez persistant l'épithécium et le sommet des thèques.

Habit. — Espèce peu rare à l'état stérile dans tous les environs de *Besançon* : *la Viotte* et les *Quatre-Vents, Avanne* etc., etc.; bien fertile contre les murs de voûte de la percée de *Thoraise* (côté de Monferrand). Environs de *Neuchâtel* (Chaillet) et *Genève* (J. Mull.).

2. **COLLEMODIUM TURGIDUM** Nyl., in *Flora* 1867, et in Hue, *Add* , p. 20; Stitz., *L. H.*, p. 12.

Collema turgidum Ach., *L. U.*, 634; Schær., *Enum.*, p. 258; Nyl., *Syn.*, p. 109.
Exs. Schær., *L. H.*, 433 (pr. p.); Hepp, *F. E.*, 115.

Thalle coriace membraneux, d'un brun verdâtre à l'état sec, gélatineux, pulpeux et d'un vert bouteille humecté, lobé, à lobes laciniés, onduleux, plissés, imbriqués au centre. Cellules corticales peu épaisses, d'un jaune verdâtre; filaments anastomosés au milieu du thalle, noyés dans la gélatine avec d'autres cellules plus ou moins arrondies,

confuses. Grains gonidiaux en assez courts chapelets 5-6-8 articles.

Apothécies assez grandes, apprimées ou adnées, à disque plan d'un brun roux, d'abord bordées par une marge entière assez élevée, puis devenant promptement convexes, immarginées et très difformes. *Spores* incolores, oléagineuses, avec quelques gouttelettes, ou oblongues, ou plus souvent obtuses à l'extrémité supérieure, fortement atténuées en bas, sans être cependant fusiformes, 3-septées, de $0^{mm},022$ à $0^{mm},024$ de long, environ 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l. renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* un peu ventrues de $0^{mm},053$ à $0^{mm},055$ de long, sur $0^{mm},018$ à $0^{mm},020$ de large. *Paraphyses* très flexueuses, moyennement robustes, peu cohérentes, hyalines, ni renflées ni articulées au sommet. *Épithécium* jaunâtre. *Thécium* et *Hypothécium* incolores.

Spermogonies inobservées mais bien probablement contenant des *arthrostérigmates* et des *spermaties* comme dans l'espèce précédente.

I. Teint l'épithécium et le sommet des thèques en bleu en passant assez promptement au jaune rougeâtre.

Habit. — Espèce sinon très rare, du moins peu observée dans nos limites : à la base des roches calcaires, en montant de *Saint-Imier* au *Chasseral* (Flagey) ; environs de *Genève* (J. Mull.). Elle est parait-il abondante dans la *Suisse* septentrionale et orientale : *Schaffouse, Zurich, Altorf, Choire*, etc., etc. (Stitz.).

3. COLLEMODIUM ALBOCILIATUM Stitz., *L. H.*, p. 12.

Homodium alRociliatum Nyl. in Hue. *Add.*, p. 17.
Leptogium albociliatum Desmas., in *Ann. sc. nat.*, 4, IV, p. 132 ; abbé Hy, *Lich. Anjou*, p. 30.
Exs. Anzi, *Lang.*, 13.

Thalle mince, cartilagineux, d'un vert olivâtre, lobé, pulviné, à lobes petits très nombreux, ascendants, ondulés plissés, crenelés aux bords, ou plus souvent dentelés, laciniés et pourvus de poils simples, fistuleux blanchâtres. Couche

corticale assez peu épaisse, visible cependant dans presque tous les cas ; cellules internes ou lâchement arrondies ou tubuleuses ; mais ne présentant que rarement des filaments longitudinaux bien anastomosés. Grains gonidiaux généralement en amas assez nombreux, d'où rayonnent quelques courts chapelets peu soudés, de 4-5 ou 6 articles.

Apothécies très rares presque inconnues ; la plante est cependant fertile près de *St-Etienne* et les ***spores*** sont fusiformes, 1-septées, de $0^{mm},018$ à $0^{mm},022$ de long, environ 2 3/4 à 3 fois p. l. q. l. (Nyl. in Hue, *Add.*, p. 17.). Je ne connais que la plante stérile.

Habit — P. R. sur les rochers siliceux humides entre *St-Maurice* et le ballon d'*Alsace*.

Le thalle ressemble beaucoup à certaines formes du *Leptogium sinuatum*, ou même du *Collema cheileum* ; mais il est plus dentelé ; les dents sont souvent assez longues et de plus les bords du thalle sont ciliés par des filaments blanchâtres qui se distinguent à la simple loupe, et ne se retrouvent que dans le *Collema melænum* var. *marginale ;* mais ici l'aspect extérieur du thalle est tout autre.

Genre **SYNECHOBLASTUS** Trev.

Thalle non cortiqué, rayonnant, plus ou moins plissé, à filaments tubuleux lâchement anastomosés au centre, plus courts et colorés en jaune ou en jaune verdâtre sur les bords, noyés dans une abondante gélatine.

Apothécies petites, d'un brun roux, ordinairement bordées par une marge assez élevée, entière. ***Spores*** longues, minces, fusiformes, rarement droites, à double ou simple courbure, 10-15 septées. ***Thèques*** ordinairement resserrées en dessus et largement ventrues.

Spermogonies immergées, ordinairement presque incolores. ***Arthrostérigmates***. ***Spermaties*** droites, courtes.

Thalle très développé, presque monophylle orbiculaire.................................... *Syn. nigrescens* Trev.

Thalle plissé, à marges souvent granuleuses. spores 33-60........................... *Syn. aggregatus* Kœrb.
Thalle à lobes ascendants, plissés ; spores 32-40. *Syn. Laurei* Kœrb.

1. **SYNECHOBLASTUS NIGRESCENS** Trev.; Kœrb, *Syst.*, p. 144; Arn., *Jur.*, p. 124.

Synechoblastus vespertilio (Leight.); Kœrb., *Syst.*, p. 414.
Collema nigrescens Ach, *L. U.*, p. 646; *Syn.*, p. 361; Nyl, *Syn.*, p. 115; D. R., *Alg.*, p. 207; Stiiz., *L. H.*, p. 11.
Lichen nigrescens Linn., *Supp. Pl*, p. 451.
Exs. Moug., *St.* *Vog.* 164; Schær., *L. H.*, 410; Hepp, 216; Anzi, *Ital. sup.*, 4; Malb., 101; Oliv., 121; Roumeg., 6; Flag., *L. F. C.*, 149.

Thalle membraneux, coriace, aplati, orbiculaire, presque monophylle, à lobes arrondis, apprimés, de grande dimension, plissé en rayons, d'un brun vert foncé. Cellules supérieures lâches, plus ou moins allongées, noyées dans une gélatine abondante, jaune verdâtre aux bords. Hyphes plus longues, lâchement anastomosées au centre. Grains gonidiaux nombreux en masse compacte, ou rayonnant en longs chapelets de 15-20-25 articles.

Apothécies nombreuses, moyennes, à disque plan, d'un roux pâle, bordé par une marge élevée, entière. *Spores* étroites, allongées, fusiformes, incolores, 11-15 septées, souvent à double courbure de 0mm,035 à 0mm,042 de long, environ 6-8 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 et placées au milieu des *thèques*, quelques-unes dépassant en dessus et en dessous. Les *thèques* sont ventrues, atténuées aux deux extrémités et ont de 0mm,045 à 0mm,055 de long, sur 0mm,019 à 0mm,021 de large. *Paraphyses* robustes, très flexueuses, facilement libres, ni renflées au sommet, ni articulées. *Épithécium* d'un beau jaune d'or. *Thécium* et *Hypothécium* à peu près incolores.

Spermogonies immergées, claires. *Stérigmates* articulés. *Spermaties* droites, courtes, de 0mm,004-5 sur 0mm,0005 (Tul.).

I. Teint la gélatine hyméniale en rouge vineux.

Var. **furfuraceum** Schær. Exs. Oliv., 112; Roumeg, 334; Flag., *L. F. C.*, 297. — *Thalle* couvert de grains furfuracés d'un brun noir à lobes beaucoup plus larges que dans le Type. Plante stérile.

Habit. — Espèce abondante dans nos trois départements, à la base de différents arbres, notamment des Noyers, en compagnie de *Lept. Hildenbrandii*. La var. se trouve sur les mêmes supports et souvent sur les Saules.

2. **SYNECHOBLASTUS AGGREGATUS** Kœrb., *Par.*, p. 419; Arn., *Munch.*, p. 125.

Synechoblastus **labyrinthius** Anzi, *Cat.*, p. 5.
Collema aggregatum Nyl., *Alg.*, p. 318; Desmaz., *Cr. Fr.*, 230; Nyl., *Syn.*, p. 115; Stitz., *L. H.*, p. 10.
Collema fasciculare var. **aggregatum** Ach., *L. U.*, p. 648; *Syn.*, p. 317.
Collema thysanæum D. R., *Alg.*, p. 208.
Exs. Hepp, 932; Moug., *St. Vog.*, 453.

Thalle coriace, rigide, plissé, difforme, lobé, à lobes un peu crénelés, souvent crispés et granuleux aux bords, non plissés, rayonnant comme dans le *S. nigrescens*. Couche corticale non visible; intérieur du thalle gélatineux avec cellules hyphoïdales peu ou lâchement anastomosées. Grains gonidiaux en amas, souvent dissociés on en très courte chaîne.

Apothécies moyennes, d'un rouge assez vif à disque d'abord plan, et bordé par une marge entière, puis devenant convexe, immarginé et souvent très difforme. *Spores* à simple courbure ou presque droites, incolores, très allongées, fusiformes, 14-15-16 septées, de $0^{mm},040$ à $0^{mm},060$ de long, environ 10 à 12 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* ventrues au milieu, de $0^{mm},060$ à $0^{mm},070$ de long, sur $0^{mm},018$ à $0^{mm},019$ de large. Elles y sont rassemblées au milieu, quelques-unes dépassant soit en dessus, soit en dessous. *Paraphyses* hyalines, assez robustes, peu agglutinées, flexueuses, ni épaissies ni articulées au sommet. *Épithécium* jaune verdâtre, *Thécium* et *Hypothécium* presque incolores.

Spermogonies, *stérigmates* et *spermaties* du genre.

I. Teint en bleu passant promptement au jaune et au vineux l'épithécium, le sommet des thèques, beaucoup moins la gélatine hyméniale.

Habit. — A. R. dans nos régions parmi les mousses, au pied des Chênes dans les *Vosges* (Mougeot). M. Stitzenberger dit : « ad truncos arborum a planitie usque ad terminum arborum », ce qui veut dire que la plante est commune en *Suisse*. Il en serait alors certainement de même en *Franche-Comté* ; mais elle serait méconnue jusqu'à présent et confondue avec quelques formes du *Syn. nigrescens*.

3. SYNECHOBLASTUS LAURERI Kœrb., *Syst.*, p. 414.

Collema Laureri Stitz., *L. H.*, p. 10.
Exs. Schær., *L. H.*, 410; Hepp, *F. E.*, 931; Anzi, *Lang.*, 5; Flagey, *L. F. C.*, 350.

Thalle membraneux, coriace d'un brun noirâtre ou olivâtre, lobé à lobes ondulés, plissés, très ascendants, granuleux aux bords. Couche corticale nulle ; les cellules de la gélatine y prennent une belle teinte jaune; peu de longs filaments dans le milieu ; grains gonidiaux ou épars ou en courts chapelets.

Apothécies médiocres, sessiles, presque stipitées, à disque plan ou un peu concave, bordé par une marge élevée épaisse, concolore au thalle et très persistante. *Spores* incolores, à simple courbure, fusiformes, étroites, 11-14-septées, de $0^{mm},032$ à $0^{mm},042$ de long, environ 10 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* resserrées au sommet et très élargies au milieu, de $0^{mm},066$ à $0^{mm},070$ de long, sur $0^{mm},020$ à $0^{mm},022$ de large. *Paraphyses* grêles, flexueuses, agglutinées, incolores, ni renflées au sommet ni articulées. *Épithécium* jaune. *Thécium* incolore. *Hypothécium* un peu jaunâtre.

Spermogonies non étudiées.

I. Teint l'épithécium et le sommet des thèques en bleu assez persistant.

Habit. — N'est pas rare dans les montagnes du *Jura*, sur les petits blocs calcaires éboulés, notamment en descendant de *la Dôle* sur la route allant à *la Faucille* (Flag.), au *Salève* (J. Mull.).

Genre LETHAGRIUM Mass.

Thalle non cortiqué ne différent pas de celui des *Synechoblastus* et des *Collema*.

Apothécies d'un rouge brun, à disque ordinairement bordé par une marge thalline. *Spores* non plus très étroites et multiseptées, mais fusiformes, assez larges, rarement 1, ordinairement 3-5 septées, non murales. *Thèques* un peu ventrues.

Spermogonies pâles, immergées. *Arthrostérigmates*. *Spermaties* droites, courtes.

1. Thalle très développé à grands lobes étalés 2
   Thalle beaucoup moins développé à lobes étalés........ 3
   Thalle peu développé, cespiteux, formant de petites touffes.................... 4
2. Lame du thalle non teinte par I ; plante ordinairement fertile................. *Leth. rupestre* Arn.
   Lame du thalle coloré en rouge par I ; plante toujours stérile................ *Leth auriculatum* (Hoffm.).
3. Thalle orbiculaire à laciniures courtes rapprochées. Spores droites relativement larges 25-35 sur 10......... .... *Leth. polycarpon* Arn.
   Thalle à lobes courts, épais, imbriqués, plissés. Apothécies relativement grandes. Spores étroites 25-35 sur 7........ *Leth. stygium* (Nyl.).
   Thalle lacinié, à laciniures multifides, divisées aux bords. Spores courbes, étroites, 28-35 sur 7................. *Leth. multipartitum* Arn.
4. Thalle très peu développé, presque lisse. *Leth. conglomeratum* Arn.
   Thalle plus développé quoique toujours de petites dimensions, très verruqueux *Leth. verruculosum* (J. Mull).

1 LETHAGRIUM RUPESTRE Arn., *Jur.*, p. 299, et *Munch.*, p 125.

Collema rupestre Schær., *Enum.*, p. 252.
Collema flaccidum Ach., *Syn.*, p. 322; Nyl., *Syn.*, p. 107 ; Hepp, *L. H.*, p. 7.

Synechoblastus flaccidus Kœrb., *Par.*, p. 419, et *Syst.*, p. 413.
Exs. Moug., *St. Vog.*, 1059; Hepp, 651; Schær., 412; Malbr., 151; Oliv., 214; Roumeg., 3, 277, 530.

Thalle membraneux, opaque, d'un vert noirâtre à l'état sec, vert olive et flasque humecté, lobé étalé, à grands lobes entiers ou légèrement crenelés. Interieur du thalle d'un beau jaune sur les bords, incolore au milieu, filaments courts assez gros, articulés. Grains gonidiaux moniliformes, ovales en assez courts chapelets.

Apothécies moyennes, sessiles, éparses, à disque plan, rougeâtre, bordé par une marge thalline peu élevée *Spores* oblongo-fusiformes, incolores, 3-septées, de 0mm,025 à 0mm,028 de long, environ 3 à 3 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* renflées au ventre, de 0mm,060 à 0mm,068 de long, sur 0mm,020 à 0mm,025 de large. *Paraphyses* grêles, flexueuses, cohérentes, incolores, ni renflées ni articulées au sommet. *Épithécium* d'un beau jaune d'or. *Thécium* et *Hypothécium* incolores.

Spermogonies et Spermaties du genre.

I. Sans action sur une lame mince du thalle. Teint en bleu l'épithécium et le sommet de thèques.

Habit. — Espèce terricole préférant les terrains silicieux; a. c. dans les *Vosges*. Sur la terre du terrain de *Bresse* dans les bois de *Montferrand* (Flag.); plus commun en *Suisse* (Stitz.).

2. LETHAGRIUM AURICULATUM.

Collema auriculatum Hoffm., *Fl. Germ.*, 2, p. 90; Nyl., *Syn.*, p. 107; Stitz., *L. H.*, p. 17.
Collema granosum Schær., *Enum.*, p. 253; Kœrb., *Syst.*, p. 407; Arn., *Jur.*, p. 280.
Exs. Schær., 432; Hepp, 648; Anzi, *Ital. sup.*, 7; Flag., *L. F. C.*, 93; Roumeg., 531.

Thalle membraneux, opaque, d'un vert olivâtre à l'état sec, un peu plus clair et gélatineux humecté, étalé, à lobes parfois un peu imbriqués, irréguliers, largement crénelés,

ordinairement granuleux. Intérieur du Thalle semblable à celui de l'espèce précédente.

Apothécies inconnues, ou du moins peu certaines. Ce n'est donc que par analogie que nous avons pu le placer à côté du *L. rupestre*, auquel il ressemble beaucoup. M. Arnold aurait cependant trouvé cette plante fertile en *Bavière*. Les *spores* seraient de $0^{mm},026$ à $0^{mm},027$, 2 à 2 1/2 p. l. q. l., 3-septées avec cloisons perpendiculaires ; ce seraient alors les spores des *Collema* et non des *Lethagrium*.

I. Teint en rouge de sang une lame mince du thalle.

Habit. — Sur la terre et les rochers calcaires, au milieu des mousses, dans toutes les montagnes du *Jura ;* mais particulièrement au nord de la chaine : le *Mont d'Or*, le *Suchet*, le *Chasseron* et surtout le *Chasseral*. Absolument nul dans la plaine et les *Vosges*. D'après M. Stitzenberger, il aurait été récolté à *Pontarlier* (800^{m}) ; ce serait une de ses plus basses altitudes.

3. LETHAGRIUM POLYCARPON Arn., *Jur.*, p. 280.

Collema polycarpon Nyl., *Syn.*, p. 109 ; Kœrb., *Par.*, p. 417 ; Schær., *Spic.*, p. 533 ; Stitz., *L. H.*, p. 8.
Exs. Schær., 421 ; Hepp, 919 ; Flagey, *L. F. C.*, 349.

Thalle coriace, cartilagineux, apprimé, orbiculaire, d'un brun roux ou peu verdâtre, à lobes rayonnants, compliqués, étroits et pressés les uns contre les autres. Intérieur d'un beau jaune d'or sur les bords, incolore au milieu avec de petits filaments anastomosés. Grains gonidiaux, petits, arrondis, moniliformes.

Apothécies confluentes, très nombreuses, allant jusqu'à l'extrémité des dernières lanières thallines, assez petites, sessiles, à disque d'un roux noirâtre, plan et bordé par une marge mince, peu élevée, plus foncée, puis devenant promptement d'un noir brillant, convexe et immarginé. *Spores* incolores, subfusiformes ou quelquefois arrondies à une extrémité, rarement aux 2, 3-septées, non murales, de $0^{mm},025$ à $0^{mm},035$ de long, environ 2 3/4 à 3 fois p. l. q. l., renfer-

mées au nombre de 8 dans des *thèques* élargies au ventre, de 0mm,048 à 0mm 053 de long, sur 0mm,018 à 0mm,019 de large. *Paraphyses* incolores, grêles, flexueuses, cohérentes, non renflées au sommet, ni articulées. *Epithécium* d'un jaune brun assez foncé. *Thécium* et *Hypothécium* incolores.

Spermogonies non étudiées.

Habit. — Sur les pierres calcaires des pâturages du *Jura*, mélangé au *Syn. Laureri* et presque toujours plus abondant.

4. LETHAGRIUM STYGIUM.

Synechoblastus stygius Kœrb., *Par.*, p. 218.
Collema stygium Nyl., in *Flora*, 1872, p. 554; Stitz., *L. H.*, p. 9.
Collema stygium et *orbiculare* Schær., *Enum.*, p. 226.
Exs. Schær., *L. H.*, 434.

Thalle membraneux coriace à l'état sec, très pulpeux humecté, d'un brun olivâtre, suborbiculaire, à lobes compliqués, ascendants, plus laciniés, assez épais. Intérieur jaune sur les bords, incolore en dedans où sont disposées des cellules en filaments serrés, peu allongés. Grains gonidiaux, petits, épars ou plus rarement en courts chapelets.

Apothécies moyennes, sessiles ou même presque stipitées au sommet d'excroissances thallines, à disque un peu convexes d'un brun roux, bordé par une marge mince, entière, disparaissant promptement. L'apothécie devient alors franchement convexe, à bords révolutés en long et difforme. *Spores* incolores fusiformes, 3-rarement 5-septées, de 0mm025 à 0mm,035 de long, environ 3 1/2 à 4 1/4 fois p. l q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* courtes, renflées au milieu de 0mm,045 à 0mm,050 de long sur 0mm,17 à 0mm,019 de large. *Paraphyses* incolores, moyennes, flexueuses, peu cohérentes, non articulées et très peu épaissies au sommet. *Epithécium* d'un jaune sale. *Thécium* incolore. *Hypothécium* d'un jaune clair.

Spermogonies inobservées.

I. Teint en bleu l'épithécium et le sommet des thèques.

Habit. — Espèce très rare dans nos régions : sur des calcaires autour du lac de *Bienne* (Schær.). Je l'ai retrouvée mais peu abondante, en montant de cette ville au *Chasseral*. Elle n'est pas rare contre les grands rochers calcaires très humides de *Constantine* en *Algérie*.

5. **LETHAGRIUM MULTIPARTITUM** Arn., *Jur.*, 280.

Lethagrium turgidum Mass., *Sched. crit.*, p. 180.
Synechoblastus turgidus Kœrb., *Syst.*, p. 415.
Collema multipartum Nyl., *Syn.*, p. 116 ; Stitz., *L. H.*, p. 11.
Exs. Schær., *L. H.*, 133 (pr. p.) ; Hepp, 633 ; Anzi, *Lang.*, 7 ; Flag., *L. F. C.*, 400.

Thalle coriace membraneux à l'état sec, d'un brun olivâtre ou noirâtre, se gonflant peu par l'humidité, étroitement lobé, laciné, à laciniures gonflées convexiuscules, divergentes et divisées au sommet. Intérieur jaune d'or aux bords, garni au milieu de filaments allongés, parallèles assez lâchement anastomosés. Grains gonidiaux, petits, arrondis de 0mm,0035 à 4 ou épars, ou en courts chapelets de 3 ou 4 grains.

Apothécies moyennes, ou même un peu grandes, à disque plan ou un peu convexe, d'un brun foncé devenant presque noir, bordé par une marge concolore au thalle, entière, mince et persistante. *Spores* incolores, ordinairement courbées, minces, 3-septées, oléagineuses, de 0mm,025 à 0mm038 de long, environ 5 1/2 à 6 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* renflées, assez courtes, de 0mm,045 à 0mm,050 de long sur 0mm,017 à 0mm,018 de large ; elles y sont rangées toutes côte à côte, sans se dépasser. *Paraphyses* incolores, assez robustes, flexueuses, peu cohérentes, non renflées au sommet, où elles sont parfois très légèrement articulées. *Epithécium* d'un jaune d'or. *Thécium* incolore. *Hypothécium* peu coloré.

Spermogonies inobservées.

I. Teint en bleu l'épithécium et le sommet des thèques.

Var. **subtorulosum** Nyl. in litt. ad Stitz. *Collema subtorulo-*

sum Stitz., *L. H.*, p. 11. — *Thalle* pulviné, d'un brun olivâtre, à laciniures subtoruleuses, granuleuses à la base, diversement divisées, à lobes divergents. Plante spermogonifère, stérile.

Habit. — Espèce ou très rare ou inobservée dans nos limites : sur le toit d'une maisonnette recouverte en dalles calcaires dans les vignes de *Salins* (Jura) (Flagey) ; au *Salève* (J. Mull.). La var. sur des rochers aux bords de l'*Arve* près *Villette* (Rome).

6. **LETHAGRIUM CONGLOMERATUM** Arn., *Munch.*, p. 125.

Synechoblastus conglomeratus Kœrb., *Syst.*, p. 412.
Collema conglomeratum Hffm., *Fl. Germ.*, p. 102; Nyl., *Alg.*, p. 319, et *Syn.*, p. 115; Stitz., *L. H.*, p. 9.
Collema fasciculare var. *conglomeratum* Ach., *L. U.*, p. 640 ; *Syn.*, p. 317.
Exs. Schær., 415 ; Hepp, 650 ; Malb., 52 ; Flag., *L. F. C.*, 50.

Thalle membraneux, d'un vert obscur ou brunâtre, très peu développé, à petits lobes crénelés, formant de petites touffes ascendantes. Intérieur d'un jaune clair sur les bords, garni au milieu de longs filaments grêles, assez bien anastomosés. Grains gonidiaux petits en courts chapelets de 4-5-6.

Apothécies petites ou moyennes, très nombreuses, couvrant presque entièrement le thalle d'un brun roux, d'abord marginées, puis devenant promptement entièrement convexes, la marge disparaissant. *Spores* incolores, fusiformes, 1-septées, ou avec deux autres cloisons, moins visibles et alors obscurément tri-septées, un peu naviculaires, de 0mm018 à 0mm,025, environ 5 à 5 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* courtes, ventrues, de 0mm,040 à 0mm,045 de long, sur 0mm,018 à 0mm,020 de large. *Paraphyses* moyennes, flexueuses, assez agglutinées, non renflées ni articulées au sommet. *Epithécium* d'un beau jaune d'or. *Thécium* et *Hypothécium* incolores.

Spermogonies immergées. *Stérigmates* articulés. *Spermaties* droites, très courtes. (Linds. *Sperm.*, p. 272).

I. Teint en bleu l'épithécium et le sommet des thèques.

Habit. — Espèce très répandue sur les troncs de différents arbres dans la plaine et la moyenne montagne, surtout sur les vieux noyers, qui bordent la route de *Besançon* à *St-Vit*.

6. LETHAGRIUM VERRUCULOSUM.

Collema verruculosum J. Mull., *Genève.*, p. 86 ; Stitz., *L. H.*, p. 9.
Collema Hildenbrandi et *conglomeratum* Hepp, *Coll.*
Myochroum conglomeratum Schær., *Enum.*, p. 256.
Exs. Hepp, *F. E.*, 416; Anzi, *Ital. sup.*, 5.

Thalle membraneux, d'un vert obscur ou brunâtre, peu développé, à petits lobes granuleux verruqueux ascendants, plissés. Intérieur d'un jaune d'or sur les bords, incolore à l'intérieur, filaments anastomosés peu développés. Grains moniliformes en courts chapelets.

Apothécies plus grandes que dans l'espèce précédente et beaucoup moins nombreuses, d'un brun roux, à disque assez promptement convexe, bordé par une marge entière abaissée et persistante. *Spores* incolores, fusiformes, un peu arrondies, obscurément septées de $0^{mm},016$ à $0^{mm},018$ de long environ 2 fois p. l. q. l, renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* cylindriques non ventrues de $0^{mm},060$ à $0^{mm},062$ de long, sur $0^{mm},018$ à $0^{mm},019$ de large. *Paraphyses* incolores, moyennes, peu agglutinées, non renflées ni articulées au sommet. *Epithécium*, *Thécium* et *Hypothécium* très peu colorés.

I. Teint en bleu l'épithécium et le sommet des thèques.

Habit. — N'est pas signalé en *Franche-Comté* où il aura probablement été confondu avec le *Leth. conglomeratum ;* sur les saules près de *Genève* (J. Mull.). Hepp le dit commun sur les noyers près de *Coire*.

GENRE **COLLEMA** Hoffm.

Thalles à lobes plus ou moins développés, quelquefois microphylliniques, non cortiqué, membraneux, coriace à l'état sec, souvent très pulpeux à l'état humide.

Apothécies d'un rouge brun, ordinairement bordées par une marge thalline entière ou crênelée. *Spores* oblongues ou ovoïdes, non fusiformes, tri-septées, ordinairement divisées par des cloisons perpendiculaires, transversales.

Spermogonies pâles, immergées. *Arthrostérigmatées*. *Spermaties* droites, courtes.

1. Thalle à lobes plus ou moins développés.... 2
Thalle à lobes microphylliniques.......... 6

2 Apothécies grandes de 0m035-40............ *Coll. cheileum* Ach.
Apothécies ne dépassant pas 0m027-28...... 3

3. Thalle à lobes diversement découpés. Marge des apothécies crênelée ou granuleuse.... 4
Thalle à lobes simplement crênelés. Marge des apothécies très entière.............. 5

4. Thalle lacinié, à laciniures allongées, relevées, ondulées. Marge des apothécies crênelée.. *Coll. melænum*. Ach.
Thalle lacinié, à lobes courts cristato-incisés, crispés. Marge des apothécies très granuleuse.... .... *Coll. cristatum* Hffm.
Thalle à lobes plus petits simplement arrondis, crênelés. Marge des apothécies granuleuse....... .... *Coll. crispum* Ach.

5. Thalle à lobes moyens, simplement crênelés, très gonflés à l'état humide. Marge des apothécies entière .... *Coll. pulposum* Ach.
Thalle à lobes plus grands, arrondis, moins pulpeux à l'état humide, granuleux, furfuracés. Marge très entière............... *Coll. furvum* Ach.

6. Thalle d'un brun obscur. Apothécies très nombreuses............................ *Coll. microphyllum* Ach.
Thalle plus noir. Apothécies beaucoup plus rares .... *Coll. callopismum* Nyl.

1. **COLLEMA CHEILUM** Ach., *I. U.*, p. 630 ; *Syn.*, p. 310 ; Nyl., *L. P.*, 14 et *Syn.*, p. 111 ; Koerb., *Syst.*, p. 403 ; J. Mull., *Class.*, p. 86 ; Arn., *Jur.*, p. 282 et *Munch.*, p. 126 ; Stitz., *L. H.*, p. 9.

Collema granosum D. C., *Fl. Fr.*, 2, p. 382.
Collema crispum et *furfuraceum* Schær., *Enum.*, p. 257.

Collema plicatile Moug., *St. Vog.*
Exs. Moug. 456 ; Schær., 426 ; Hepp, 923 ; Malbr., 152 ; Roumeg., 302 ; Oliv., 216 ; Flag., *L. F. C.*, 296.

Thalle membraneux, coriace, d'un vert olivâtre ou brunâtre, imbriqué, lobulé, à lobules ascendants, arrondis, un peu crênelés. Intérieur à couches externes, jaune verdâtre, filaments rares peu anastomosés. Grains gonidiaux épars, plus rarement en courts chapelets de 2-3-4 grains.

Apothécies moyennes ou un peu grandes, planes peu saillantes, à disque d'un roux obscur, bordé par une marge granulée, crênelée. *Spores* les plus grandes du genre, incolores, oblongo-ellipsoïdes, ordinairement 3-septées, recoupées par d'assez nombreuses cloisons perpendiculaires, de $0^{mm},035$ à $0^{mm},040$ de long, environ 2 1/2 à 3 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* allongées, ventrues, de $0^{mm},070$ à $0^{mm},075$ de long sur $0^{mm},023$ à $0^{mm},025$ de large. *Paraphyses* incolores, peu flexueuses, assez robustes, très renflées et articulées au sommet. *Epithécium* jaune clair. *Thécium* incolore *Hypothécium* jaunâtre.

Spermogonies immergées. *Stérigmates* articulés. *Spermaties* droites, courtes, de $0^{mm},0028$-32 de long, sur $0^{mm},0013$ de large (Linds., *Sperm.*).

I. Teint en bleu l'épithécium et en violet la gélatine hyméniale des thèques.

Habit. — Assez peu rare sur les murs des villes : fortifications de *Besançon* près du moulin *St-Paul*, etc., etc.; de beaucoup plus rare sur les rochers ; parfois sur les vieux murs ; mais alors à thalle plus granuleux et stérile. Environs de *Genève* (J. Mull.).

2. COLLEMA **MELAENUM** Ach., *L. U.*, p. 636 ; *Syn.*, p. 315 ; Nyl., *Scand.*, p. 29 et *Syn.*, p. 108 ; Stitz., *L. H.*, p. 8.

Collema multifidum Schær., *Enum.*, p. 254 ; Kœrb., *Syst.*, p. 409 ; Arn., *Jur.*, p. 281 et *Munch.*, p. 126.
Collema jacobæfolium D. C., *Fl. Fr.*, 2, p. 284 ; D. R., *Fl. alg.*, p. 205.
Lichen melænus Ach. in *Act. Holm.*, 22, p. 160.
Exs. Hepp, 918 ; Malbr., 351 ; Flag., *L. F. C.*, 95 ; Roumeg., 4.

Thalle coriace, membraneux, appliqué, orbiculaire ou suborbiculaire, d'un vert noirâtre foncé, lacéro-lacinié, à laciniures allongées, à bords relevés, incisés, crênelés, ou subentiers, parfois recourbés en dessous. Intérieur à couches externes d'un beau jaune. Filaments anastomosés nombreux atteignant les bords du thalle. Grains gonidiaux en longs chapelets vermiformes de 25-30 grains

Apothécies moyennes, sessiles ou substipitées, à disque d'un brun roux plan ou un peu concave, bordé par une marge thalline crênelée, ordinairement persistante. *Spores* ovoïdes, incolores, 2-3-septées, recoupées par des cloisons perpendiculaires de 0^{mm},022 à 0^{mm},026 de long, environ 2 à 2 1/4 fois p. l q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* allongées, un peu élargies au sommet et au ventre, de 0^{mm},078 à 0^{mm},082 de long, sur 0^{mm},025 à 0^{mm},027 de large. *Paraphyses* incolores, peu flexueuses, moyennement robustes, agglutinées au sommet où elles sont un peu plus épaissies et inarticulées. *Epithécium* jaune. *Thécium* et *Hypothécium* peu colorés.

Spermogonies semi-immergées. *Stérigmates* articulés. *Spermaties* droites, oblongues, très petites de 0^{mm},004 sur 0^{mm},001.

I. Sans action sur le thalle, ou le rougit dans certains échantillons. Teint en bleu l'épithécium et en violet la gélatine hyméniale autour des thèques.

Var. 1 **complicatum** Exs. Schær., 418-419. — *Thalle* plus compliqué, à lobes beaucoup moins allongés, plus révolutés, nus ou papuleux, assez larges.

Var. 2 **marginale** Huds. Exs. Schær., 420. Laciniures étroites, canaliculées, lobulées, crispées aux bords.

Var. 3 **jacobæfolium** Schrank. Exs. Schær., 422. Laciniures étroites, pinnatifides, canaliculées.

Habit. — C. C. sur les rochers et les mousses depuis la plaine jusqu'aux sommités du *Jura*, et sous ses diverses variétés. Paraît beaucoup plus rare dans les *Vosges*, sans cependant y faire absolument défaut.

3. **COLLEMA CRISTATUM** Hoffm., *L. Fl.*, II, p. 101 ; Nyl. in Lamy *Cat.*, p. 3 ; Koerb., *Syst.*, p. 408; Stitz., *L. H*, p. 8 ; Arn., *Jur.*, p. 282.

Exs. Schær., 417; Hepp, 213; Anzi, *Ital. sup.*, 6; Flag., *L. F. C.*, 48.

Thalle coriace, membraneux, d'un vert noirâtre, humecté vert-olive, à laciniures courtes, intriquées, aggrégées, dressées, à bords ondulés, cristato-crénelés. Intérieur à couches externes d'un beau jaune ; filaments anastomosés nombreux atteignant les bords du thalle. Grains gonidiaux à longs chapelets vermiformes de 25 à 50 grains et plus.

Apothécies superficielles, un peu grandes, sessiles, à disque d'un brun roux, plan ou un peu concave, bordé par une marge thalline granuleuse, cristée par les excroissances du thalle, persistante. *Spores* ovoïdes, incolores, 3-septées, à séparations peu visibles, ordinairement nébuleuses, de $0^{mm},023$ à $0^{mm},028$ de long, environ 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* oblongues, renflées au sommet et au ventre, de $0^{mm},078$ à $0^{mm},080$ de long, sur $0^{mm},025$ à $0^{mm},027$ de large. *Paraphyses* incolores, peu flexueuses, moyennement robustes, agglutinées au sommet où elles sont très peu épaissies, et inarticulées. *Epithécium* jaunâtre. *Thécium* et *Hypothécium* incolores.

Spermogonies rougeâtres étant humectées, situées surtout à l'extrémité des rameaux. *Stérigmates* articulés. *Spermaties* droites, oblongues, petites de $0^{mm},004$ sur $0^{mm},001$.

I. Sans action sur le thalle. Teint en bleu l'épithécium, et en violet la gélatine hyméniale.

Habit. — Beaucoup plus rare que l'espèce précédente et seulement sur les petits rochers calcaires à fleur de terre parmi les mousses : *Montferrand*, *Boussières*, *Laissey*, etc. Parait monter beaucoup moins haut dans le *Jura* que le *Coll. melænum*, auquel il ressemble beaucoup. Les organes intérieurs ne présentent aucune différence ; seul le thalle a un facies différent, provenant probablement de son habitat parmi les mousses ; aussi pourrait-on n'en faire qu'une variété de l'espèce précédente.

4. **COLLEMA PULPOSUM** Ach., *Syn.*, p. 311 ; Desmaz., *Cr. Fr.*, p. 585 ; D R., *Alg.*, p. 205 ; Schœr., *Enum.*, p. 259 ; Nyl., *Scand.*, p. 30 et *Syn.*, p. 109 ; Kœrb., *Syst.*, p. 404 ; Stitz., *L. H.*, p. 8 ; J. Mull., *Class.*, p. 87 ; Arn., *Jur.*, p. 284 et *Munch.*, p. 126.

Collema crispum D. R., *Alg.*, p. 205 (pr. p.).
Collema multiflorum Hepp.
Lichen pulposus Bernh.
Exs. Schær., 428 ; Hepp, 417 ; Malbr., 51 ; Oliv., 19 ; Roumeg., 279.

Thalle d'un vert obscur, suborbiculaire, coriace membraneux à l'état sec, très pulpeux et gonflé par l'humidité, imbriqué lobé, à lobes épais crénelés, déprimés aux bords. Intérieur d'un jaune clair aux bords. Filaments nombreux bien anastomosés ; grains gonidiaux petits à longs chapelets de 20-25 grains. *Epithécium*, *Thécium* étant tous deux sans modifications presque jusqu'aux bords du thalle.

Apothécies moyennes ou un peu grandes, sessiles, à disque plan d'un brun roux, bordé par une marge thalline entière. *Spores* incolores, ovoïdes, ou atténuées à une extrémité, ordinairement 3-septées, plus rarement recoupées par des cloisons transversales, de 0^{mm},021 à 0^{mm},023 de long, environ 2 à 2 1/4 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* cylindriques, allongées, peu renflées au sommet. *Epithécium* incolore ou un peu jaunâtre. *Thécium* et *Hypothécium* incolores.

Spermogonies nombreuses, surtout aux extrémités des lobes. *Stérigmates* articulés. *Spermaties* droites oblongues, petites, de 0^{mm},0035 à 0^{mm},004 de long sur 0^{mm},0006 de large.

I. A peu près sans action sur la gélatine, ou la rougit un peu, surtout dans la var. *tenax* ; teint en bleu l'épithécium et le thécium en violet, puis en jaune rougeâtre.

Var. **granulatum** Schær., *Spic.*, p. 538. Exs. Schær., 429 ; Hepp,

418 ; Anzi, *Lang.*, 497 b; Flag., *L. F. C.*, 49, 295.— *Thalle* orbiculaire, à lobes rayonnants, bulleux, granuleux au centre, convexes, crénelés aux bords, devenant très pulpeux par l'humidité.

Var. **tenax** Ach , *L. U.*, p. 635. *Coll. lunosum* Leight. Exs. Hepp, 87. — *Thalle* membraneux, un peu plus petit que dans le type, imbriqué, à lobes sinués. *Apothécies* plus grandes et plus enfoncées dans le thalle. •

Var. **ceranoides** Borr. in E. B., *Suppl.*; Nyl. in *Flora* **1878,** p 342; Stitz., *L. H.*, p. 7. Exs. Flag., *L. alg.*, nº 288 — *Thalle* d'un brun verdâtre arrondi, pulviné, ascendants, à petits lobes gonflés, granuleux, imbriqués. *Apothécies* et *Spores* de l'espèce, mais toujours très rares.

Habit. — Le type est assez rare dans nos limites, sur la terre parmi les mousses dans les *Vosges* (Mougeot, ; la variété *granulatum* est des plus communes sur tous les murs de *Besançon*, la plaine et la montagne moyenne ; environs de *Genève* (J. Mull) ; la var. *tenax* est beaucoup plus rare ; sur la terre, près du pont de *Laissey*, dans les bois d'Arnex, près des sources (Flagey). La var. *ceranoides* seulement près de *Genève.*

5. COLLEMA **CRISPUM** Ach., *Syn.*, p. 312 ; Nyl., *Syn.*, p. 110 ; Arn., *Jur.*, p. 283.

Thalle coriace, membraneux, d'un brun olivâtre, pulpeux étant humecté, lobé à lobes rayonnants, divisés crénelés, à marge quelquefois granuleuse. Intérieur d'un jaune brun peu foncé aux bords ; filaments nombreux anastomosés ; grains gonidiaux en longs chapelets.

Apothécies plus grandes que dans le *Coll. pulposum*, sessiles, à disque plan d'un brun roux, bordé par une marge assez élevée et toujours granuleuse. *Spores* incolores, ovoïdes ou un peu atténuées à une extrémité, 3-septées, recoupées par quelques cloisons transversales, de $0^{mm},022$ à $0^{mm},025$ de long, environ 2 à 2 1/4 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* cylindriques, allongées, peu renflées, de $0^{mm},072$ à $0^{mm},078$ de long, sur $0^{mm},018$ à $0^{mm},019$ de large. *Paraphyses* médiocres, moyennement

flexueuses, agglutinées, non épaissies ni renflées au sommet. *Epithécium*, *Thécium* et *Hypothécium* incolores.

Spermogonies non étudiées.

I. Teint l'épithécium en bleu et le thécium en violet ou en jaune rougeâtre.

Habit. — Sur la terre aux mêmes localités que les *Collema melænum* et *pulposum ;* mais toujours beaucoup plus rare. Il ressemble beaucoup à ce dernier, dont ce n'est peut-être qu'une variété à apothécies un peu plus grandes et à marge non plus entière, mais toujours bien distinctement granuleuse.

6. **COLLEMA FURVUM** Ach., *L. U.*, *Syn.*, p. 323 ; Nyl., *Syn.*, p. 107 ; Kœrb., *Par.*. p. 417 ; Arn., *Jur.*, p. 281 et *Munch.*, p. 126.

Exs. Schær., 414 ; Hepp, 925 ; Oliv. 215 ; Flag., *L. F. C.*, 148.

Thalle coriace, membraneux, d'un brun vert ou d'un vert noirâtre, presque monophylle, ou à lobes compliqués, rugueux, ondulés, entiers et presque toujours recouverts en dessus et même en dessous de gros grains arrondis furfuracés. Intérieur d'un jaune brunâtre clair; filaments nombreux, anastomosés, grains gonidiaux petits en longs chapelets atteignant presque les bords du thalle.

Apothécies petites ou moyennes, éparses, sessiles à disque plan d'un brun roux, bordé par une marge thalline, élevée, entière et assez persistante. *Spores* incolores ellipsoïdes, tri-septées, recoupées par des cloisons verticales, de $0^{mm},019$ à $0^{mm},024$ de long, environ 2 fois p. l. q l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* allongées, peu ventrues, de $0^{mm},074$ à $0^{mm},076$ de long, sur $0^{mm},018$ à $0^{mm},020$ de large. *Paraphyses* incolores, assez robustes, moyennement flexueuses, agglutinées surtout au sommet où elles ne sont ni renflées ni articulées. *Epithécium* à peine jaunâtre. *Thécium* et *Hypothécium* incolores.

Spermogonies peu colorées. Stérigmates articulées. *Spermaties* droites, oblongues, petites, de $0^{mm}.0035$ à $0^{mm},005$.

I. Teint en rouge une lame du thalle à l'état sec. Colore en bleu l'*épithecium* et le *thécium* en violet et en jaune rougeâtre.

Habit. — Espèce commune partout sur les vieux murs et les rochers; mais presque toujours stérile; était bien fertile sur un bastion aujourd'hui démoli qui se trouvait devant la gare de *Besançon-Viotte*. On le rencontre parfois à la base de vieux arbres ; mais cette station est beaucoup plus rare.

7. **COLLEMA MICROPHYLLUM** Ach., *L. U.*, p. 630; *Syn.*, p. 310; D. R., *Alg.*, p. 208; Kœrb., *Syst.*. p. 406; Nyl., *L. P.*, p. 5 et *Syn.*, p. 113; J. Mull., *Class.*, p. 86; Arn., *Jur.*, p. 281.

Leptogium microphyllum Stitz., *L. H.*, p. 14.
Collema nigrescens var. *microphyllum* Schær., *Enum.*, p. 251.
Collema flagrans Sm., *E. Bot.*, 1912
Exs. Moug., *St. Vog.*, 948; Schær., 411; Hepp, 214; Malbr., 153; Oliv., 73; Roumeg., 278.

Thalle de très petites dimensions, submembraneux, d'un vert obscur ou brunâtre, à lobules aplanis aux bords et crénelés, granuleux, verruqueux au centre. Intérieur jaune d'or sur les bords ; filaments anastomosés au milieu et remplacés sur les bords par des cellules beaucoup plus courtes et amorphes, grains gonidiaux petits ou en courts chapelets de 5-6-7, ou épars, ou en groupes orbiculaires de 6-8-10.

Apothécies petites, nombreuses, presque confluentes, concaves urcéolées, à disque d'un brun roux pâle, bordé par une marge entière, élevée, de même teinte. *Spores* incolores, ovoïdes, peu ou pas resserrées aux extrémités, 3-septées ; quelquefois recoupées par 3 ou 4 cloisons verticales, de de $0^{mm},020$ à $0^{mm},024$ de long, 2 fois seulement p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* cylindriques, allongées, peu ou pas renflées, de $0^{mm},080$ à $0^{mm},082$ de long, sur $0^{mm},016$ à $0^{mm},017$ de large. *Paraphyses* incolores, moyennes, flexueuses, agglutinées, ni articulées, ni épaissies au sommet. *Epithécium*, *Thécium* et *Hypothecium* incolores.

Spermogonies non étudiées.

I. Teint en bleu l'épithécium et une partie du thécium.

Habit. — Espèce rare dans nos limites ; sur les troncs d'arbres, aimant le voisinage des lieux habités : dans les *Vosges* (Mougeot) ; dans les environs de *Genève* nulle ou non signalée, mais certainement très rare dans toute la *Franche-Comté*, où elle est remplacée par le *Leth. conglomeratum*.

8. COLLEMA CALLOPISMUM Nyl., *Syn.*, p. 113 ; Arn., *Jur.*, p. 286.

Collema callopisma Mass., *Misc.*, p. 23 ; Stitz., *L. H.*, p. 10.
Exs. Arn., 62.

Thalle très petit, atteignant à peine 1 mill. de haut, d'un noir opaque, en grains agglomérés rugueux. Intérieur d'un jaune d'or sur les bords ; filaments tubuleux au milieu et remplacés aux bords par des cellules beaucoup plus courtes ; grains gonidiaux épars ou en petits amas, mais non en chapelets.

Apothécies très rares, petites, à disque concave d'un roux obscur, d'abord bordé par une marge entière thalline, qui disparaît promptement. *Spores* grandes, incolores, ovoïdes, 3-septées, recoupées par quelques rares cloisons verticales, de $0^{mm},025$ à $0^{mm},027$ de long, environ 1 3/4 à 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* allongées, non ventrues, de $0^{mm},080$ à $0^{mm},082$ de long, sur $0^{mm},018$ à $0^{mm},020$ de large. *Paraphyses* incolores, moyennes, flexueuses, agglutinées, non épaissies au sommet ni articulées. *Epithécium*, *Thécium* et *Hypothécium* presque incolores.

Spermogonies inobservées.

I. Teint eu bleu l'hypothécium et une partie du thecium.

Habit. — Espèce des plus rares partout, tandis que la précédente est très répandue, sinon dans nos limites, au moins dans beaucoup de parties de la *France* et de la *Suisse* Elle n'est connue avec certitude que sur des rochers calcaires au pied du *Salève* (J. Mull.). Elle ressemble beaucoup à la précédente ; mais s'en distingue par son habitat toujours saxicole, par son thalle plus noir, par ses apothécies beaucoup plus rares et ses spores un peu plus grandes.

* GRAINS GONIDIAUX SE RAPPROCHANT DES CHROOCOCCACÉES (GLÆOLICHENS).

GENRE OMPHALARIA D. R. et Mnt.

Thalle fixé au support par une partie centrale, les bords restant libres (thalle ombiliqué), souvent pelté, orbiculaire, aplati en petite pièce de monnaie, mais surtout dans des régions plus méridionales ; chez nous plus souvent cœspiteux, à laciniures aplaties, pulvinées, ou presque cylindriques. Grains gonidiaux toujours dispersés ou réunis par 2-4, mais jamais moniliformes. Filaments anastomosés dans le milieu du thalle, ce qui est caractéristique pour ce genre de Glæolichens. **Apothécies** ou endorcarpées et immergées, ou bien adnées et biatorines. *Spores* simples. **Spermogonies** immergées. *Stérigmates* simples, *Spermaties* ellipsoïdes. Gélatine hyméniale bleuie par l'iode.

1. Thalle ascendant cœspiteux.................. 2
   Thalle apprimé.......................... *Omph. botryosa* Nyl.

2. Thalle lobé, à lobes pulvinés, découpés. Apothécies petites tuberculiformes, au sommet des rameaux thallins. .... *Omph. pulvinata* Nyl.
   Thalle lobé à lobes stipitiformes, crènelés au sommet. Apothécies planes, biatorines, relativement grandes........................ *Omph. corallodes* Nyl.

1. **OMPHALARIA PULVINATA** Nyl., *L. P.*, p. 103; ***Prod.***, p. 19 ; *Syn.*, p. 99; Stitz., *L. H.*, p. 5.

Thyrea pulvinata Mass., in ***Flora*** 1856, p. 210; Kœrb., *Par.*, p. 430; Arn., *Jur.* p. 294 et ***Munch.***, p. 129.
Collema stygium β *pulvinatum* Schær., ***Enum.***, p. 260.
Exs. Schær., 435 ; Hepp, 658 ; Arn., 320 ; Flag., *L. F. C.*, 250.

Thalle coriace, cartilagineux à l'état sec; gélatineux s'il est humecté; d'un brun noir, très souvent saupoudré d'une

pruine bleuâtre, à lobes agrégés, pulvinés, plus ou moins incisés, crénelés, ascendants. Intérieur à bords d'un jaune olivâtre formé d'une substance gélatineuse dans laquelle on distingue au centre des filaments rameux et s'anastomosant assez souvent ; grains gonidiaux au nombre de 2-4, contenus dans une cellule gélatineuse et rangés surtout contre les bords.

Apothécies pâles, petites, situées ordinairement à l'extrémité des lobes thallins, tuberculiformes et peu proéminentes. *Spores* petites, légèrement ellipsoïdes ou subglobuleuses, incolores, simples, de 0mm,010 à 0mm,011 de long, environ 1 à 1 1/4 fois p. l. q l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* cylindriques, de 0mm,045 à 0mm,050 de long sur 0mm,015 à 0mm,016 de large. *Paraphyses* moyennes, médiocrement flexueuses, très agglutinées, non renflées au sommet, parfois assez faiblement articulées sur la longueur. ***Epithecium***, ***Thecium*** et *Hypothecium* peu colorés dans une couche mince.

Spermogonies immergées. *Stérigmates* simples. *Spermaties* oblongues, droites de 0mm,003 de long sur 0mm,001 de large (Nyl. *Syn.*).

I. Teint en bleu la gélatine hyméniale et l'épithécium ; la couleur passe ensuite au vineux, elle persiste dans l'hypothécium.

Var. **Heppii** J. Mull., *Class.*, p. 82; Stitz., *L. H.*, p. 5. — *Thalle* noir pruineux, monophylle, un peu lacinié, à laciniures incisées, agrégé, pulviné ; gonidies éparses, 2-4 par groupes. *Apothécies* complètement incluses. *Thèques* cylindriques, d'environ 0mm,050 de long. *Spores* petites, nombreuses, ellipsoïdes, d'environ 0mm,005-6 de long, 1 1/2 à 1 3/4 fois p. l q. l., au nombre de 20-40 par thèque, ce qui la distingue immédiatement du type.

Habit. — Espèce rare et ordinairement stérile dans nos régions, à thalle ordinairement large et peu épais, var. *latior* Nyl ; sur les rochers humides dans les bois de ***Montferrand***, de *Laissey*, au bas du *Chasseron*, etc., etc.; ou à thalle plus épais, var. *pachyphylla* Mull. ; mais dans la vallée du ***Rhône*** supérieur hors de nos limites. En *Algérie*, se trouve une forme à thalle plus cylindrique, moins pruineuse très fertile (Flag., *Cat. L. Alg.*,

p. 111 et Exs. *L. Alg.*, n. 297). La var. *Heppii* a été récoltée par M. le Dr Muller sur des blocs humides aux bords de l'*Arve*.

2. OMPHALARIA CORALLOIDES Nyl., *Syn.*, p. 101 ; Stitz., *L. H.*, p. 5.

Peccania coralloides Mass., in *Flora* 1858, p. 93; Kœrb., *Par.*, p. 429; Arn., *Jur.*, p. 294.
Corynephorus coralloides Mass., in *Flora* 1856.
Exs. Hepp, 656; Anzi, *Venet.*, 1; Roumeg., 241.

Thalle noir, très souvent couvert d'une pruine bleuâtre, coriace à l'état sec, pulpeux humecté; pulviné, formé de lobes ascendants, stipitiformes, crénelés au sommet. Intérieur d'un jaune bleuâtre sur les bords, formé de quelques filaments et de globules gélatineux irréguliers En approchant du centre, les filaments s'allongent, deviennent plus ou moins parallèles et anastomosés ; grains gonidiaux épars, 1-2-4 dans des globules gélatineux, beaucoup plus nombreux que dans l'*Omph. pulvinata*, et s'étendant presque jusqu'au centre où ils sont groupés dans l'intervalle des filaments.

Apothécies d'abord très concaves, puis devenant planes, assez grandes relativement, à disque d'un brun noirâtre, bordé par une marge thalline persistante, mais très mince. *Spores* hyalines, simples, globuleuses ou un peu ellipsoïdes, de $0^{mm},042$ à $0^{mm},048$ de long, sur $0^{mm},013$ à $0^{mm},016$ de large ; elles y sont unisériées. *Paraphyses* incolores, moyennes, enchevêtrées et très agglutinées, non renflées au sommet, peu ou pas articulées. Intérieur de l'apothécie d'un brun sale sous une couche un peu épaisse. *Epithécium* un peu jaunâtre, *Thécium* incolore, *Hypothécium* d'un jaune très clair sous une couche mince.

Spermogonies très immergées. *Stérigmates* simples. *Spermaties* ellipsoïdes, d'environ $0^{mm},003$ de long sur $0^{mm},001$ de large.

I. Teint l'hypothécium en bleu persistant, l'épithécium et la gélatine hyméniale en bleu passant promptement au rouge vineux.

Habit. — Excessivement rare, sur quelques grands rochers calcaires humides, à la source du *Lison* près *Salins* (Jura).

3. OMPHALARIA BOTRYOSA Nyl., *Syn.*, p. 101 ; J. Mull., *Class.*, p. 422.

Plectospora botryosa Mass., *Misc.* 1856, p. 20 ; Kœrb., *Par.*, p. 432 ; Arn., *Jur.*, p. 293.

Arnoldia botryosa Krmph., *Lich.. Bayr.*

Exs. Arn., 31 ; Hepp, 930 ; Anzi, 309 ; Rabh., 519.

Thalle orbiculaire, petit, ne dépassant pas 3 à 4 mill., membraneux à l'état sec et d'un brun noir, se gonflant beaucoup par l'humidité et devenant verdâtre, peu lobé, presque pelté, granuleux, rugueux noduleux, très ombiliqué au centre. Intérieur du thalle d'un jaune verdâtre sur les bords, incolore au centre où se trouvent des filaments plus ou moins allongés et un peu anastomosés. Grains gonidiaux peu nombreux, 1-2-3 dans des globules gélatineux.

Apothécies petites, presques invisibles, noyées dans les nodosités du thalle, ou immergées, punctiformes. *Spores* hyalines, simples, globuleuses ou un peu ellipsoïdes, de $0^{mm},008$ à $0^{mm},010$ de long, environ 1/2 à 1 3/4 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* cylindriques, à peine élargies au sommet, de $0^{mm},042$ à $0^{mm},047$ de long sur $0^{mm},013$ à $0^{mm},015$ de large *Paraphyses* incolores, grêles, très agglutinées, non renflées au sommet, peu ou pas articulées. *Epithécium*, *Thécium*, *Hypothécium* d'un brun sale sous une couche un peu épaisse, presque incolores sous une tranche mince.

Spermogonies inobservées.

I. Teint l'épithécium et la gélatine hyméniale en bleu passant par endroits au rouge vineux.

Habit. — Espèce découverte par M. Arnold sur des roches calcaires et dolomitiques de la *Franconie* et du *Wurtemberg*, R. R. dans nos limites où elle n'est signalée que par M. J. Muller sous *Mornex* près de l'*Arve*,

sur un gros bloc en compagnie du *Lecid. saxatilis*. Elle est remplacée en *Algérie* par l'*Arnoldia cyathodes* Mass. qui lui ressemble beaucoup. Celle-ci a le Thalle un peu plus grand, non rugueux, les apothécies plus nombreuses, rougeâtres, innées, mais bien visibles quand la plante est bien gonflée par l'humidité.

Genre THYREA Mass. (pr. p.).

Thalle très largement ombiliqué, presque entièrement fixé au support, à l'exception du bord des lobes, subtartreux, peu gélatineux, à très petits lobes, souvent coralloïdes en dessus, d'un brun noir, souvent saupoudré d'une pruine bleuâtre. Pas de filaments longitudinaux. Grains gonidiaux épars. ou par 2-3-4, petits, arrondis ou anguleux. *Apothécies* d'abord innées, puis saillantes et bordées par une mince marge lécanorine. *Spores* simples. **Spermogonies** immergées. *Stérigmates* simples. Gélatine hyméniale bleuie et rougie par l'iode.

THYREA DECIPIENS Mass., *Syn.*, p. 61 ; Koerb., *Par.*, p. 430 ; Arn., *Jur.*, p. 294.

Omphalaria decipiens Mass., *Framm.*, p. 13.
Collema decipiens Nyl., *Syn.*, p. 102.
Exs. Hepp, 657 ; Arn., 158; Flagey, *L. F. C.*, 300.

Thalle très largement ombiliqué, microphyllinique, subtartreux à l'état sec ; spongieux, peu gélatineux à l'état humide, d'un brun noir souvent bleui par la pruine, rougeâtre humecté, se transformant souvent en une masse crustacée, coralloïde. Intérieur du thalle non cortiqué, d'un assez beau jaune sur les bords, cellules internes gélatineuses, anguleuses, sans filaments longitudinaux ; grains gonidiaux petits, rassemblés par 2-3-4, et enfermés dans des cellules gélatineuses, ou plus souvent anguleuses, difformes.

Apothécies d'abord petites, puis moyennes, innées et urcéolées au début, puis adnées et patelliformes, à disque d'un roux noirâtre bordé par une marge thalline mince, entière et

déprimée. *Spores* incolores, simples, ellipsoïdes, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},013$ de long, environ 1 1/2 fois p. l. q. l., renfermées presque toujours au nombre de 8 dans des *thèques* cylindriques, peu renflées ou plus souvent bi-sériées ou à peu près, de $0^{mm},068$ à $0^{mm},070$ de long, sur $0^{mm},018$ à $0^{mm},020$ de large. *Paraphyses* incolores, moyennes ou un peu plus robustes, très agglutinées, un peu épaisses au sommet et légèrement articulées. *Epithécium* jaunâtre. *Hyménium* incolore.

Spermogonies inobservées.

I. Teint en bleu l'épithécium, l'hypothécium et la gélatine hyméniale ; l'intérieur des thèques prenant une coloration rouge vineux.

Habit. — Espèce des plus rares dans nos régions ; M. le Dr Stitzenberger ne l'indique pas près de *Genève*, ni dans les parties de la *Suisse* qui nous touche. Je l'ai récoltée dans une espèce de petite grotte, à *Besançon*, au-dessus du petit sentier qui monte de la fontaine de *Bregille* à la route du mont de *Bregille*.

GENRE **ANEMA** Nyl.

Thalle petit, orbiculaire, granuleux ou pelté, ombiliqué, souvent très étroitement, non cortiqué, formé au centre d'alvéoles ou cellules de diverses dimensions sans filaments longitudinaux. Grains gonidiaux assez gros. **Apothécies** ou lécanorines. ou innées et peu visibles. *Spores* simples. **Spermogonies** immergées. *Stérigmates* simples. *Spermaties* courtes, oblongues. L'iode teint en bleu la gélatine hyméniale.

ANEMA NODULOSUM Nyl. in Hue, *Add.*, p. 20.

Collema nodulosum Nyl., *Prodr.*, p. 20 et *Syn.*, p. 104.
Exs. Flag., *Lich. alg.*, n. 292 et *L. F. C.*, n. 218 (sub nomine *Synalissa Acharii*, non Roumeg., exs. 351).

Thalle noir, ordinairement saupoudré d'une pruine bleuâtre, formant des glomérules noduleux, semi-convexes, à lobes presque invisibles. Intérieur du thalle non cortiqué, jaune verdâtre sur les bords, entièrement formé d'alvéoles grandes,

ou petites, arrondies ou anguleuses difformes ; grains gonidiaux groupés par 2-3-4 et rangés dans certaines de ces alvéoles ; ils sont toujours sensiblement plus gros que ceux de l'espèce précédente, et atteignent jusqu'à $0^{mm},010$ en diamètre.

Apothécies petites, ordinairement très nombreuses, quoique peu visibles, à disque d'un brun roux, devenant plus vif quand elles sont humectées, à marge presque nulle, le disque ne dépassant pas presque le thalle. *Spores* incolores, simples, oblongues, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},011$ de long, environ 1 1/2 à 1 3/4 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* cylindriques, à peine élargies au sommet, de $0^{mm},045$ à $0^{mm},047$ de long, sur $0^{mm},015$ à $0^{mm},017$ de large. *Paraphyses* incolores, moyennes, ou un peu grêles, très agglutinées, faiblement articulées, peu épaissies au sommet. *Epithecium*, *Thecium* et *Hypothecium* presque incolores sous une tranche mince.

I. Teint en bleu l'épithécium et l'hypothécium. La gélatine hyméniale passe souvent au moins par place au violet rougeâtre, l'intérieur des thèques étant coloré en jaune roux.

Habit. — Espèce des plus rares en *France* et en *Suisse*. Elle a été recueillie près de *Mende* par Prost. Elle existe en *Franche-Comté* au pied de la roche calcaire du *Mont* près *Ornans* au-dessus des vignes ; également à la base des grands rochers à la source du *Lison*. Il faut la rechercher sur les calcaires à pic dans les endroits où il y a des infiltrations d'eau. Elle est commune à *Constantine* dans ces conditions.

Genre **COLLEMOPSIS** Nyl.

Thalle crustacé, rarement finement squamuleux, plus souvent aréolé granuleux, coralloïde ou furfuracé. Hyphes courtes, enchevêtrées, sans longs filaments longitudinaux. Grains gonidiaux d'un bleu glauque au centre, beaucoup plus jaunes aux bords, mais non rouges. **Apothécies** souvent très petites, urcéolées, innées, d'autres fois adnées et lécanorines ou biatorines. *Spores* incolores, simples, au nombre

de 8 dans nos espèces. **Spermogonies** immergées. *Stérigmates* simples. *Spermaties* oblongues.

1. Thécium à peine deux fois plus large que haut. Apothécies d'un rouge carné. Paraphyses libres.................................. 2
   Thécium plusieurs fois plus large que haut. Apothécies d'un brun obscur. Paraphyses agglutinées 3
2. Thalle mince granuleux d'un brun olivâtre... *Coll. Arnoldiana* Nyl.
   Thalle mince, granuleux, bleuâtre............ *Coll. cæsia* Nyl.
3. Apothécies à la fin lécanorines, relativement grandes.................................. *Coll. Schæreri* Nyl.
   Apothécies toujours petites, urcéolées........ *Coll. murorum* Nyl.

1. **COLLEMOPSIS ARNOLDIANA** Nyl. in *Flora* 1874, p. 305; et in Hue, *Add.*, p. 18 ; Stitz., *L. H.*, p. 16.

Psorotichia Arnoldiana Kœrb., *Par.*, p. 434 ; Arn., *Munch.*, p. 129 ; Forssell, *Glæol.*, p. 79.
Physma Arnoldianum Hepp, in *Flora* 1858.
Leptogium Arnoldianum Nyl., *Syn.*, p. 118.
Exs. Arn., 32.

Thalle mince, crustacé, granuleux, indéterminé, d'un brun noirâtre à l'état sec, plus noir humecté, formant une tache obscure. Intérieur d'un jaune un peu brunâtre sur les bords, incolore au milieu, formé de cellules lâches, irrégulières, peu distinctes. Grains gonidiaux ressemblant parfaitement aux algues dites *Croococcacées*, d'un jaune verdâtre.

Apothécies biatorines, très petites, subgyalectiformes, concaves, à disque d'un rouge carné, bordé par une légère marge biatorine. *Spores* incolores, ellipsoïdes, simples, très oléagineuses, de $0^{mm},017$ à $0^{mm},022$ de long, environ 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* allongées, très étroites, de $0^{mm},070$ à $0^{mm},075$ de long, sur $0^{mm},013$ à $0^{mm},014$ de large; elles y sont généralement unisériées. *Paraphyses* grêles, peu cohérentes, non renflées au sommet, ordinairement un peu articulées (Nyl.) ou simples

(Arn.). *Epithecium* d'un jaune brunâtre. *Thecium* incolore. *Hypothecium* très peu coloré.

Spermogonies inobservées.

I. Teint en bleu l'épithecium et la gélatine hyméniale qui passe ensuite au vineux.

Habit. — Espèce des plus rares dans nos régions, recueillie seulement au *Salève* sur les calcaires par M. *Muller*.

2. **COLLEMOPSIS CAESIA** Nyl., *l. c.* et in Hue, *Add*, p. 18; Stitz., *L. H.*, p. 16.

Psorotichia cæsia Forss., *Glæol.*, p. 71.

Thalle mince, crustacé granuleux, indéterminé, d'un gris bleuâtre. Intérieur jaune bleuâtre sur les bords, hyalin au centre formé de cellules irrégulières plus longues et tubuleuses au centre, plus arrondies, anguleuses aux bords. Grains gonidiaux d'abord libres et isolés, puis au nombre de 2 et ensuite de 4 après une division dichotome, d'un jaune bleuâtre ou olivâtre dans des alvéoles arrondies ou oblongues.

Apothécies biatorines, très petites, subgyalectiformes, à disque d'un roux carné, bordé par une légère marge biatorine *Spores* un peu plus petites que dans l'espèce précédente, incolores, simples, ellipsoïdes, de $0^{mm},015$ à $0^{mm},019$ de long, renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* allongées, étroites de $0^{mm},066$ à $0^{mm},070$ de long sur $0^{mm},012$ à $0^{mm},014$ de large. *Paraphyses* grêles, hyalines, peu cohérentes, non renflées au sommet et peu ou pas articulées. *Epithecium*, *Thecium* et *Hypothecium* incolores.

Spermogonies inobservées.

I. Teint en bleu l'épithecium et la gélatine hyméniale, et l'intérieur des thèques en jaune.

Habit. — Excessivement rare ; signalée seulement sur les calcaires du *Salève* près *Mornex* par M. Rome.

3. **COLLEMOPSIS SCHAERERI** Nyl. in *Flora* 1876, p. 571 ; et in Hue, *Add.*, p. 17 ; Cah., *L. Alg.*, p. 108.

Psorotichia Schæreri Arn , *Jur* , p. 295 ; Forss., *Glæolich.*, p. 82.
Pannaria Schæreri Mass., *Ric.*, p. 114 ; Kœrb., *Par.*, p. 46.
Biatora Schæreri Hepp.
Exs. Schær., 226; Hepp, 496; Anzi, 430; Flag., *L. alg.*, n. 300.

Thalle squamuleux, aréolé, à aréoles parfois bien diffractées et séparées, noirâtre, spongieux humecté, squamules très petites, se résolvant en grains corallins. Intérieur du thalle d'un jaune olivâtre sur les bords, à cellules confuses, irrégulières devenant plus tubuleuses au centre, à filaments plus gros et beaucoup plus courts que dans les *Collema* ou les *Omphalaria* auxquels ils ne ressemblent nullement. Grains gonidiaux plus foncés sur les bords, assez rares au centre où ils sont d'un bleu vert, et épars ou bien rassemblés d'abord au nombre de 2 dans des alvéoles gélatineuses plus ou moins arrondies, puis au nombre de 4 par suite d'une division dichotome et très longtemps soudés 2 à 2. L'enveloppe prend alors une forme ovale, resserrée au milieu et ayant environ 0mm,020 long, sur 0mm,016 de large.

Apothécies moyennes, situées au milieu des aréoles du thalle, d'un brun noirâtre à l'état sec, de couleur plus vive humectées, à disque plan ne dépassant pas le thalle, immarginées. *Spores* incolores, ellipsoïdes, simples, de 0mm,011 à 0mm,013 de long, environ 1 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* un peu ventrues, de 0mm,055 à 0mm,060 de long, sur 0mm,014 à 0mm,016 de large ; elles y sont ordinairement bisériées, au moins au milieu. *Paraphyses* incolores moyennes, un peu flexueuses, très agglutinées, non renflées au sommet ni articulées. *Epithecium* jaunâtre. *Thecium* incolore. *Hypothecium* assez distinctement jaune.

Spermogonies inobservées.

I. Teint l'épithécium et la gélatine hyméniale en bleu passant par endroits au verdâtre ; l'intérieur des thèques devient jaunâtre ou peu modifié.

M. Forssell prétend que les gonidies appartiennent plutôt aux *Nostocacées* qu'aux *Chroococcacées* et qu'on devrait placer cette espèce plutôt à côté des *Pannaria*, que dans les *Psorotichia*. Dans mes échantillons les gonidies, surtout au centre, sont bien celles des *Collemopsis*, comme on a pu le voir par la description. Cette plante est très rare dans nos limites ; je l'ai cependant rencontrée près du sommet du ballon de *Servance* sur des granits très secs. Elle est très commune en *Algérie* sur des calcaires et surtout sur les grés du terrain lacustre.

4. COLLEMOPSIS MURORUM Stitz, *L. H.*, p. 16.

Psorotichia murorum Mass, *Framm.*, 1855, 15; Kœrb., *Par.*, 436; Arn., *Jur.*, p. 296.
Exs. Mass., 300.

Thalle indéterminé, aérolé, diffracté, aréoles formées de squamules coralloïdes, furfuracées et souvent pruineuses. Intérieur du thalle d'un jaune olivâtre sur les bords, à cellules confuses irrégulières, gélatineuses, un peu plus tubuleuses, allongées au centre. Grains gonidiaux rarement épars, plus souvent 2-4 dans des alvéoles arrondies ou ovales.

Apothécies très petites, d'abord closes, puis aréolées, ne devenant planes qu'à la fin, à disque d'un brun roux, bordé par une marge mince concolore. *Spores* incolores, simples, ellipsoïdes, de $0^{mm},010$ à $0^{mm},011$ de long, environ 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* un peu élargies au sommet, de $0^{mm},050$ à $0^{mm},055$ de long sur $0^{mm},013$ à $0^{mm},014$ de large. *Paraphyses* incolores, flexueuses, grêles, bien agglutinées, non renflées au sommet, ni articulées. *Epithecium* jaunâtre, *Thecium* et *Hypothecium* incolores.

Sterigmates rameux, d'après Massalongo, tandis qu'ils seraient simples dans la *Collemopsis Schæreri*.

I. Teint la gélatine hyméniale en bleu, l'intérieur des jeunes thèques en jaune.

Habit. — Espèce très rare et signalée seulement au mont *Salève* par M. le Dr Muller. Il faut avouer que cette espèce ressemble énormément à la précédente : même thalle aréolé, diffracté, mêmes cellules intérieures. La différence n'existerait réellement que dans les apothécies qui sont plus petites, beaucoup moins urcéolées ; les spores sont aussi relativement un peu plus étroites Quant à la différence des stérigmates, elle est bien problématique.

Genre PYRENOPSIS Nyl. (pr. p.).
EUPYRENOPSIS (Nyl.).

Thalle toujours très mince, faiblement aréolé granuleux ; à l'intérieur se trouvent des cellules confuses à hyphes très rares, peu visibles entre les colonies de gonidies. Celles-ci se rapprochent des algues dites *Glæocapsa ;* la gélatine qui entoure les gonidies est teinte en rouge par la *Glæocapsine ;* cette coloration presque toujours très visible dans les cellules du bord, l'est beaucoup moins dans le milieu qui est souvent entièrement décoloré.

Apothécies toujours très petites, innées, urcéolées. *Spores* simples, au nombre de 8 dans les *thèques* (de 32 dans une seule espèce de nos régions), toujours très petites. *Epithecium* incolore ou brun jaunâtre.

Spermogonies très peu visibles. *Stérigmates* simples. *Spermaties* oblongues cylindriques.

I. N'a que peu d'action sur la gélatine hyméniale.

1. Spores au nombre de 8 dans les thèques..... 2
   Spores au nombre de 32 dans les thèques. ... *Pyr. picina* Forssell.
2. Apothécies noires. Thalle finement granuleux, conservant à peu près sa couleur étant humecté.. .... *Pyr. cleistocarpa* Forss.
   Thalle un peu plus verruqueux, devenant d'un brun rouge de sang étant humecté......... *Pyr. fuscatula* Nyl.

1. PYRENOPSIS CLEISTOCARPA Forssell, *Glæolich.*, p. 44.

Psorotichia cleistocarpa J. Mull., in *Flora* 1872, p. 506.
Collemopsis cleistocarpa Stitz., *L. H.*, p. 17.

Thalle crustacé, finement granuleux, verruqueux, d'un brun noirâtre.

Apothécies petites, noires, punctiformes, non ombiliquées au centre. *Spores* simples, incolores, de 0^{mm},007 à 0^{mm},009 de long, environ 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* oblongo-obovoïdes, largement obtuses, de 0^{mm},20 à 0^{mm},23 de long et un peu épaissies au sommet. *Paraphyses* très peu distinctes. *Epithecium* d'un jaune un peu brunâtre, *Thecium* et *Hypothecium* incolores.

Spermogonies petites, punctiformes. *Stérigmates* simples. *Spermaties* droites, oblongues, de 0^{mm},0023 à 0^{mm},0028 sur 0^{mm},001.

Habit. — Espèce excessivement rare, découverte par M. le Dr J. Muller sur des pierres au bord de la *Drouse* près *Bovernier*.

2. **PYRENOPSIS FUSCATULA** Nyl., *Syn.*, I, p. 97.

Pyrenopsis sanguinea Anzi, *Neosymb.*, n. 2 ; Stitz., *L. H.*, p. 3.

Thalle crustacé, granuleux, à granules noduleux, confluents, assez fortement adhérents au rocher, cellules corticales d'un rouge de sang plus claires et presque blanches à l'intérieur. Gonidies de 0^{mm},006-10 de diamètre. L'extérieur du thalle est d'un brun noirâtre.

Apothécies urcéolées, petites. *Spores* simples incolores, oblongues, de 0^{mm},008 à 0^{mm},011 de long, environ 2 fois p. l. q. l. renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* cylindriques de 0^{mm},035 à 0^{mm},038 de long, sur 0^{mm},017 à 0^{mm},018 de large. *Paraphyses* visibles, grêles, légèrement articulées. *Epithecium* jaunâtre. *Thecium et Hypothecium* incolores.

Spermogonies innées, très petites, noires au sommet, incolores pour le restant. *Stérigmates* simples. *Spermaties* droites, oblongues, de 0^{mm},002 sur 0^{mm},0005 (Nyl.).

I. Teint la gélatine hyméniale en bleu passant au rouge vineux.

Habit. — Excessivement rare dans nos régions : sur un bloc granitique humide, dans les sapins, en montant de *St-Maurice* au ballon d'*Alsace*.

3. PYRENOPSIS PICINA Forssell, *Glæolich.*, p. 45

Synalissa picina Nyl., ***Enum.*** et ***Syn.***, p. 96 ; Oliv., *L. O.*, p 112.
Synalissopsis picina Nyl. in litt. ad Stitz. ; Stitz., *L. H.*, p. 5.
Collema pulposum var. ***diffracto-areolatum*** Schær., ***Enum.***, p. 259, pr. p.

Thalle noir opaque, assez mince à l'extérieur. Intérieur brunâtre à cellules gélatineuses, contenant chacune 2-4 gonimies d'une couleur rougeâtre contre la couche corticale, simplement brunâtre au milieu.

Apothécies innées peu colorées. *Spores* simples, incolores, ellipsoïdes, de $0^{mm},006$ à $0^{mm},007$ de long, environ 1 1/4 à 1 1/2 fois p. l. q. l, renfermées au nombre de 30-32 dans des *thèques* obovées de $0^{mm},045$ à $0^{mm},055$ de long, sur $0^{mm},023$ à $0^{mm},028$ de large. *Paraphyses* grêles assez distinctement visibles. *Thecium, Epithecium* et *Hypothecium* à peu près incolores.

Spermogonies inobservées.

I. Teint la gélatine hyméniale en jaune rougeâtre.

Habit. — Encore une espèce très rare dons nos régions, recueillie par M. le D[r] ***Muller*** au bois de ***la Batie*** près ***Genève*** sur quelques mousses, probablement des ***Barbula*** ; dans les mêmes conditions hors de nos limites à ***Melun*** (Nyl.), à ***Vire*** (Lenormand). Elle devra se rencontrer plus fréquemment, en ***Franche-Comté***, après des recherches plus attentives.

Genre SYNALISSA D. R.

Thalle fruticuleux, divisé en rameaux cylindriques, arrondis, noduleux ou renflés en massue au sommet dans les espèces de nos régions. Grains gonidiaux à enveloppe d'un brun rougeâtre aux bords, (coloré par la glæocapsine) presque incolores au centre, arrondis ou oblongs, solitaires dans des cellules noyées au milieu d'hyphes lâchement rameuses. **Apothécies** terminales, d'abord closes, puis dilatées, lécanorines. *Spores* simples, incolores, globuleuses ou

oblongues au nombre de 8 ou 16-24 dans les *thèques*. **Spermogonies** peu saillantes. *Stérigmates* simples. *Spermaties* droites, oblongues.

Spores au nombre de 16-24 ordinairement. Spores oblongues........ .... *Syn. symphorea* Nyl.
Spores au nombre de 8 dans les thèques. Spores globuleuses .... *Syn. salevensis* Mull.

1. **SYNALISSA SYMPHOREA** Nyl., *Syn.*, p. 94; Arn., *Jur.*, p. 294; Stitz., *L. H.*, p. 4.

Synalissa Acharii Trev.; Hepp, *F. E*
Synalissa lichenophila D. R., *Alg.*, p. 211.
Collema synalissum Ach., *L U.*, p. 640.
Collema stygium var. *incisum.*, Schær., *Enum.*, p. 260.
Exs. Hepp, 89; Anzi, *It. Sup.* 1; Flagey, *L. F. C.*, 249.

Thalle noir, opaque. fruticuleux, divisé en rameaux cylindriques, parfois un peu noduleux, renflés au sommet. Grains gonidiaux se rapprochant de l'algue nommée *Glæocapsa magma* Næg., à enveloppes plus ou moins rougies par la glæocapsine sur les bords du thalle, presque incolores au centre, arrondis ou oblongues, solitaires dans dȩs cellules entre lesquelles sont disposées des hyphes lâchement ramifiées, tantôt assez rares, tantôt plus nombreuses.

Apothécies noirâtres. terminales, d'abord innées, punctiformes, puis à disque se dilatant, devenant lécanorines et bordées par une marge épaisse entière. *Spores* simples, incolores, ellipsoïdes, de 0mm,009 à 0mm,012 de long, environ 1 1/4 à 1 1/2 fois p l. q. l., renfermées au nombre de 12-16-24 et même plus, dans des *thèques* allongées, de 0mm,080 à 0mm,085 de long, sur 0mm,018 à 0mm,020 de large. *Paraphyses* peu visibles presque indistinctes. *Hymenium* incolore.

Spermogonies petites, peu saillantes. *Stérigmates* simples. *Spermaties* droites oblongues.

I. Sans action sur la gélatine hyménìale.

Habit. — Espèce assez peu abondante ; mais très largement dispersée sur les rochers calcaires ou peu ombragés ou humides, se développant le plus souvent sur le thalle de la *Psora lurida.*

2. SYNALISSA SALEVENSIS J. Mull. *Princip. Class.*, p. 81 ; Stitz., *L. H.*, p. 5.

Peccania Salevensis Forss., *Glæol.*, p. 90.

Thalle noir olivâtre, fruticuleux, divisé en rameaux cylindriques de 2 à 3 mill. de haut, renflés et épaissis au sommet. Grains gonidiaux grands, d'un brun roux à la partie extérieure du thalle, incolores ou un peu bleuâtres au centre, arrondis, solitaires ou plus rarement 2-4 dans des cellules à zônes concentriques entre lesquels se ramifient des hyphes linéaires en petit nombre.

Apothécies terminales, noirâtres, d'abord immergées, et punctiformes, puis se dilatant et devenant scutelliformes sans devenir émergées, bordées par une marge thalline granuleuse assez épaisse. *Spores* incolores, simples, globuleuses, de $0^{mm},012$ à $0^{mm},015$ de diamètre, renfermées toujours au nombre de 8 dans des *thèques* étroites, cylindriques, ou un peu élargies à la base, de $0^{mm},065$ à $0^{mm},070$ de long, sur $0^{mm},016$ à $0^{mm},018$ de large. *Paraphyses* peu distinctes.

Hymenium incolore.

I. Sans action sur la gélatine hyméniale.

Habit — Excessivement rare sur des parois de rochers du *Salève* au dessus du *Veyrier*, sur lesquelles coule presque toujours un peu d'eau. Elle y a été découverte et recueillie par M. le D[r] J. Muller.

TRIBU XXII. — EPHÉBACÉES Nyl.

★★ GRAINS GONIDIAUX SE RAPPROCHANT DES ALGUES DU GENRE STIGONEMA.

Genre EPHEBE Fr., Born.

Thalle noir, brillant, filiforme. plus ou moins imbriqué, en touffes très rameuses. Grains gonidiaux disposés sous la couche extérieure du thalle, ou solitaires ou plus souvent groupés par 2-3-4 et devenant anguleux par une mutuelle pression, d'un bleu verdâtre. **Apothécies** immergées dans des proéminences thallines. *Spores* incolores, oblongues, simples, ou rarement 1 septées. *Paraphyses* nulles. **Spermogonies** immergées. *Spermaties* droites cylindriques. *Stérigmates* simples, allongées.

EPHEBE PUBESCENS Fr.; D. R., *Alg.*, p. 214; Nyl., *L. P.*, 1, et *Syn.*, p. 90 ; Stitz., *L. H.*, p. 3.

Cornicularia pubescens Ach., *L. U.*, p. 610 et *Syn.*, p. 302.
Collema pubescens Schær., *Enum.*, p. 248.
Usnea intricata Hoffm., *D. Fl.*, p. 136.
Stigonema atrovirens Ag., *Syst. Alg.*, p. 42.
Exs. Mougeot, *St. Vog.*, 358; Hepp, 712.

Thalle d'un brun noirâtre, fruticuleux, filiforme, très rameux, un peu imbriqué, à rameaux étroits. Intérieur celluleux, les cellules disposées près de la couche extérieure, arrondies, difformes, devenant de plus en plus petites en approchant du bord, s'allongeant au contraire en allant au centre, où elles sont très longuement oblongues, la plus grande longueur parallèle à l'axe. *Gonidies* d'un bleu verdâtre ou un peu brunâtres, réunies en glomérules de 2-3-4,

rarement 5, disposées contre la couche corticale et manquant à l'intérieur.

Apothécies petites, endocarpées, ou tout au moins innées, situées dans de petites excroissances pyriformes des rameaux thallins. *Spores* incolores, oblongues, simples ou bien rarement 1 septées, de 0mm,011 à 0mm,016 de long, environ 2 à 2 1/2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 dans des *thèques* allongées de 0mm,058 à 0mm,062 de long, sur 0mm,016 a 0mm,018 de large. *Paraphyses* absolument indistinctes. *Hymenium* incolore.

Spermogonies innées dans de petites proéminences thallines. *Stérigmates* allongés, minces, cylindriques, simples. *Spermaties* droites cylindriques, tenues, de 0mm,005 sur 0mm001 (Nyl.).

Var. **intricata**. *Ephebe intricata* Lamy, *Cat.*, p., 2; Exs. Flagey, *L. F. C.*, n° 94 (teste Lamy). Plante à rameaux plus tenus et surtout beaucoup plus imbriqués ; ne différant pas du type au surplus.

I. Sans action sur la gélatine hyméniale, teint quelquefois en brun violet le protoplasma des thèques.

Habit — Espèce silicicole absolument nulle dans tout le *Jura* : le type sur des rochers humides en montant de *St Maurice* aux ballons d'*Alsace* et de *Servance* (Flag); sur les rochers erratiques du *Salève* (Bornet). La var. *intricata* n'est pas rare sur des rochers très humides et ombragés en montant au calvaire près de *Remiremont* (Flag.).

Genre SPILONEMA Born.

Thalle mince filiforme, cylindrique, rameux. Grains gonidiaux grands et ressemblant ainsi, du reste, que tout l'intérieur du thalle à ceux des *Ephebe*. **Apothécies** noires, lentiformes. *Spores* incolores, oblongues, simples. *Paraphyses* bien visibles, articulées. *Spermaties* cylindriques, courtes. *Stérigmates* relativement gros, articulés à 4-5-6 articles.

SPILONEMA PARADOXUM Born. in *Mém. Cherbourg*, 4, p. 226 ; Nyl., *Prod.*, p. 17, et *Syn.*, p. 89 ; Stitz., *L. H.*, p. 2.

Thalle d'un brun noirâtre, filiforme, rameux, imbriqué. Intérieur celluleux à cellules arrondies aux bords, allongées au centre dans le sens de l'axe ; grains gonidiaux assez semblables à ceux de l'*Ephebe pubescens*, peut-être un peu plus gros.

Apothécies noires, immarginées, lentiformes et non innées. *Spores* incolores, toujours simples, oblongues, de $0^{mm},008$ à $0^{mm},010$ de long, environ 2 fois p. l. q. l., renfermées au nombre de 8 et ordinairement unisériées dans des *thèques* cylindriques de $0^{mm},048$ à $0^{mm},052$ de long, sur $0^{mm},013$ à $0^{mm},014$ de large. *Paraphyses* bien visibles, nettement articulées, à 5-6 articles d'un brun noir au sommet, où elles sont peu ou pas renflées. *Epithecium* et *Thecium* presque incolores. *Hypothecium* brunâtre.

Spermogonies tuberculeuses noyées dans de petites proéminences thallines. *Spermaties* droites courtes de $0^{mm},002$ à 2,5, sur $0^{mm},0005$ à $0^{mm},001$ (Nyl.).

I. Teint la gélatine hyméniale en bleu intense, passant ensuite au violet.

Habit. - Espèce très rare dans nos limites : sur des blocs siliceux, dans les sapins, un peu en dessous du col de la *Schlucht;* également sur les rochers sidérolithiques du *Grand-Salève*.

UN MYSTÈRE FRANÇAIS AU XIVe SIÈCLE

LE JOUR DU JUGEMENT

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE BESANÇON

(SUITE ET FIN)

Par M. Emile ROY

Séance du 8 juillet 1899

FOLIO 1 RECTO.

[CE EST DOU JOUR DOU JUGEMENT]

[LISTE DES PERSONNAGES]

Li deable

Satan
Baucibuz

Pluto
Angingnart

Belial
Foule

Agrappart
Hazart

Le Matan
Rapillart

Antecrist

Mére Antecrist
La damoiselle

Premier chevalier
Secont chevalier

Tiers chevalier
Quart chevalier

Malaquin
Mossé

Caiffas
Vivans

Marquin
Corbadas

Haquin
Annes

L'aveugle
Le mezel

Pemier povre
Secont povre

Tiers povre
Quart povre

La norrice a l'usurier
L'enfant a l'usurier

L'ousurier
Sa femme

L'avocat
L'avaricieux

Le baillif
Le Prevost

L'abbesse
La prieuse

L'evesque
Le corps resusité

La Roynne
Ses damoiselles

Dagobert roy
Malabrum roy

Ysoart roy
Fierabras roy

Accopart roy
Andoart roy

Loriquere roy
Aroflart roy

Angoulant roy
Maillefer roy

Premier cardinal
Second cardinal

Le pappe

Li bons crestïens
Le riche clerc

Enoc
Elies

Judas Machabeus
Li justes hom

Anges premiers
Anges second

Tiers anges
Quars anges

b• Anges
bj• Anges

bij• Anges
biij• Anges

Saint Pierre
Saint Pol

FOLIO 1 VERSO.

Saint Andreau
Saint Jasque

Saint Phelippe
Saint Thomas

Saint Jehan
Saint Barthol[emiau]

Saint Mathé
Saint Bernabé

Saint Marc
Saint Luc

Saint Simon
Saint Jehan Bapt[iste]

Cherubin
Seraphin

Mére de Dieu

Anges de la croiz
Anges de la lance

Dieu

Le Prescheur

Folio 3 recto.

LE PRESCHEUR

Evigilabunt omnes, alii ad vitam, alii ad obprobrium (1).

Faites paiz, belle douce gent,
Pas ne seroit ne bel ne gent
Se vous faisiés yci noise,
Quar d'une chose qui mout poise
A chascun et est veritable,
Et a retenir proffitable
Au corps et a l'ame aussiment,
Ce est dou jour dou jugement,
Vous vueil yci un sarmon faire ;
Si prions tuit la debonnaire
Dame, tresoriére de grace,
Que par sa proiere nous face
Mettre a euvre et retenir
Ce que diray, si que venir
Puissiens ***in celi patria*** ;
S'en dirons ***Ave Maria.***

Dies illa, dies iré...

Entendez bien ce que diré.
Quant Dieux ot premiers fait le [monde
Et l'omme de tout pechié monde,
Et mis en paradis terrestre,
En cel biau lieu, en cel bel estre,
Et ot creé par sa devise
Toute creature a sa guise,
Et donné franche voulenté
A l'omme [de] deables tampté,
L'ot si tost que toute la gloire
Perdi si qu'ancor, c'est la voire,
Tuit en souffrons la penitence
Par pechié d'inobediance.
De ce que ou fruit deffendu
Mordi, furent tuit descendu
En enfer nostre ansien pére.
La premiere doulente mére,
Eve, par cui fu cilz pechiez
Faiz, de quoy est touz entachiez
Li humains linaiges sanz doubte,
Et Adams qui lors avoit toute
Joye, si tost com pechié orent,
Ou estoient dire ne sorent ;
Ains que cogneussent leur vilté,
Furent de paradis gité,
En la Dieu maledicïon.
Si orent generacïon
*Puis telle qui tant se meffist
Que Dieux par leur pechié les fist
Touz par le deluve noyer,
Hors Noel ouquel octroier,
A ses enffans et a sa femme
Lesquieux il ot trouvé sanz [blasme,
Fist grace telle qu'il vesquissent
Et que il la terre ramplissent,
Qu'i[l] les trouva et preux et [saiges ;
Desquieux touz li humains li- [naiges

*Folio 3 verso.

(1) Dan., xii, 2 : ***Et multi de his qui dormiunt in terræ pulvere, evigilabunt : alii in vitam æternam et alii in opprobrium ut videant semper.***

Est yssuz, qui encor compére
Le pechié dou dit premier pére,
Et plus le comparoit, sanz faille,
Ou temps que Jhesus la bataille,
Vestuz de nostre humanité,
(Vint) faire au Roy d'iniquité,
Lequel il vainqui en morant
En la croiz, et d'inqui courant
L'ame en enfer descendi,
Et a tous ses amis rendy
L'eritaige de paradis
Qu'il avoient perdu jadis.
Par lui fu en croiz la Mors morte;
A tous les bons ouvry la porte
De paradis, qui est ouverte
Aux justes selon leur desserte.
Mais li mondes est empirez
Puis ce temps, et si atirez
Qu[e] il n'est un seul qui bien [face;
Chascun sieut de pechié la trace,
Si com David le nous tesmo[i]n- [gne,
Qui bien promist ceste besoin- [gne,
Dicens : « Omnes declinaverunt,
Simul inutiles facti sunt,
Non est qui faciat bonum,
Non est usque ad unum » (1).

Et pour ce que chascun reçoive
Ceste parole, et apparçoive
Que il fait bon le mal laissier
Et soy humblement abaissier,
Et faire trestoute bonne euvre,
Est m'entante que vous descueu- [vre
Aucun petit de l'Escripture
Qui de telle journée dure
Nous fest mention toute aperte,
Que chascuns selond sa desserte
Sera jugiez au jugement
Par le doux fils Dieu qui ne [ment,
Qui les mors resuscitera
Et de corps et d'ame fera
Par vraye resurreccïon
Une insoperable vision.
C'est la journée trestriteuse,
Tresamére, tresdoulereuse,
Plainne de tribulacïon
Dont Ezechiés fait mentïon,
Et li Apostres en s'espitre,
*Et tuit li quatre Euvangelistre,
Daniel et autre prophete
Et li saint Pére et li (poete)
Dient que cilz jours yert jours [d'ire
Plus que bouche ne pourroit dire,
De tenebres et d'ocurté,
Jours de pleur, de male eürté,
Jours tenebreux et tresorribles,
Jours de misère, jours penibles,
Jours ouquel soulaux (et) la lune
Et les estoiles une a une
Perdront trestoute leur lum[i]é- [re,
Et ardra devant et darriére
Toute la terre et touz li mondes.
Nuls n'est ja de pechié si mondes
Qu'il ne tramble a celle journée,
Et adont sera demonstrée
La conscïence de chascun.
Se uns homs de pechié n'a c'un,
Si sera il tout descouvert,
Quar li livre seront ouvert
De trestoute[s] leur conscïen- [ce[s].

60 Ms. *vins.*
(1) Psal., XIII, 3 : « *Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt : non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* »

*Folio 4 recto
100 Ms. *poeste.*
107 Ms. *est.*

Trestuit attendront leur santen-
Bon et mauvais en yce jour. [ce,
Li vrais Juges en celi jour
Seoir au jugement venra ;
Con fiers et crueux se tanra,
Combien qu'il soit paiz et ac-
[corde,
Et touz plains de misericorde,
Si jugera il droitement ;
Les mauvais felonnessement
Regardera et leur dira
: « Mauvais, jamais jour ne faura
Li feux ou seroiz avalez ;
Alez y tuit tantost, alez ».
Aux bons dira par amitié
: « Vous eüstes de moi pitié,
Avec mon pére esperitable
Venez en joye pardurable. »
Nulz ne vous pourroit pas des-
[crire,
Ne cuers panser ne bouche dire
La poinne qu'avront li dampné ;
Et diront que mar d'Adam né
Feussent il onques né de mére
Quant seuffrent tel douleur a-
[mére
Qui a nul jour mais n'avra fin.
Ni avra parent ne (affin)
Qui puisse en rien a l'autre ai-
[dier,
Ne par proier ne par plaidier.
Mais ains que cilz tresgrans
[jours veigne,
Si com l'Escripture l'anseigne,
Venront et en ciel et en terre
Maint signes faiz en mouvent
Enoc venra avec Elie, [guerre ;
Si con le dit la profecie,
Qui sont en paradis terrestre,

144 Ms. *ami*.

*Preschier la foy au Roy celestre,
Et deffendre qu'en Entrecrist
Ne croie nulz, mais Jhesucrist,
Quar qui en Entrecrist croira
En enfer le puant cherra.
Par le monde yront sarmonnant,
Et mains bons examples don-
[nant,
Jusque Antrecrist les trouvera
Qui a occire les fera ;
Trois jours et demy mort gerront,
Et a chascun mort apparront.
En la place de la cité
Ou Dieux fu mis, a grant vilté,
En croiz, puis resusciteront,
Et en vie retourneront,
Et seront de la mort delivre,
Si con le tesmoingne en son livre
Saint Jehans, en l'Apocalice,
Qui dit que dou parfont abisce
(Montera) la crueuse Beste
Qui ou mont fera grant moleste,
Quar presque tuit en lui croiront
Cil dou mont, quant il la verront,
Tant par force, par dons, par
[signes,
Jusqu'a tant que li Rois begnines
Venchera tout l'umain lignaige
De celle orde Beste sauvaige
Qui Entrecrist yert appellée,
Qui yert en enfer trabuchiée,
Avec trestouz ceux de sa sorte.
Prions Dieu qui touz biens con-
[forte
Qu'i[l] nous vielle touz conforter
Et en cest siègle comporter,
Si qu'Entrecrist ne autre diable
Ne nous deçoivent par leur fable,
Mais puissiens tuit seürement

*Folio 4 verso.
173 Ms. *monstrera*.

Venir au jour dou jugement,
Sanz nul pechié, par la Dieu
[grace;
Dites *Amen*, que Dieu le face.

SATAM, premier deable
après le sarmon

Mi compaignon et my ami,
Or entendez trestuit a my.
Chaseuns de nous si doit savoir
Que gaangnié avons grant avoir,
Qu'an tel point avons mis le
[monde
(Que) il n'y a nulle riens monde,
Mais tuit sont nostre, hommes
[et femme,
Trop po en vit sanz grans dif-
[fame.
*A nous les ferons tous venir,
Dieux fera le monde fenir,
Se sai ge, bien prochainnement,
Pas ne puet durer longuement,
Mais Dieu trestouz nous jugera
Et nostre contraire fera.
Mais ains que li jugemens veigne,
Que li uns de nous homs deveigne
Et qu'i[l] voist droit en Babiloine,
Et qu'il face sanz point daloigne
Que il gise a une femme
Qui soit plainne de tout diffame,
Et qui au bourdel ait esté
Tous jours, et yver et esté.
Dou linaige (de Dan) sera,
En li un fil engendrera,
Antrecrist se fera clamer,
Dou peuple se fera amer
Par dons et par faux presche-
[mens,
Et par les resuscitemens
Des mors que il fera revivre;
Nes tuit li tresor a delivre
Seront, pour voir, en sa puis-
[sance.

BAUCIBUZ, secont deable

Ci[l] avra mout bonne naissance,
Quar je say bien de verité
Qu'il convient par necessité
Que Entrecriz naisse de fame.

PLUTO, tiers deable

Seigneur, je m'acort bien par
[m'ame
Qu'Engingnars face cest office.

ANGINGNARS, quart deable

Je vueil c'om me tiegne pour nice,
Se je conmance ceste emprise,
Se ne le fais en telle guise
Que de vous loez en serai.

BELIAL, quint deable

Mout voulentiers vous ayderai,
Aussin devront li autre faire,
Par quoy nous puissiens cest
[affaire
Assouvir bien prochiennement

FOULE, bj* deable

Seigneur, saichiés certainne-
[ment,
Grans mestiers est de ceci faire,
Ne nuls ne s'en doit arrier traire.
Angignars bien faire savra
Ceci ja, nul n'en doubtera,
Se sai ge bien pour verité.

AGRAPARS bij* deable

Biaux compains, plains d'iniqui-
[té,
*Engingnart, vous seroiz mon
[mestre;
Avec vous [je] vueil tous jours
[estre

198 Ms. *quar*.
*Folio 5 recto.
215 Ms. *d'Adam*.

*Folio 5 verso.

Pour mieux parfaire la besoin-
[gne.
Or en alons sanz faire esloingne.
Il (m'est tart) nous soiens mehu.

HAZART, biij^e deable

Mi compaignon, qui esleü
Estes a faire se voiage
De destruire l'umain linaige
Soit trestoute (vostre) esperance!

ANGINGNART

Vous savez tuit que des m'en-
[fance
De mal faire ay esté près;
Je (voi) partout et loing et près,
Je cognois trestoute la gent,
Nes ceux qui vont par mer nei-
[gent,
En terre faiz touz maux venir.

SATAM

Angingnart, je te vueil beneir
De par touz ceux qui Dieu ne
[croient.
Fay tuit crestïen nostre soyent;
Agrappars avec toy sera
Qui dou pis qu'il pourra fera.
Faites ceci sanz delaier.

ANGINGNARS

De ce ne vous faut esmaier
Bien ne le face, et pis encores.
Compains, alons nous en de-
[sores,
Pensons conment nous ouvre-
[rons.

AGRAPPARS

Compains, savez que nous fe-
[rons?
Droit en Babiloine la grant

En alons, ou planté a grant
De fames de mauvais renon.

ANGINGNARS

Alons, que qu'en poit ne qui non,
Se fame truis qui belle soit,
Qui dou linaige (a Dan) soit,
Forme de deable osteray
Et un jouvensel sambleray;
Tant feray par dons, par parole,
Que je la trairay a m'escole,
Pas ne la laisseray pucelle.

AGRAPPARS

Compains, je croy mout bien que
[celle
Est telle comme tu demandes.

ANGINGNARS

*Il convient don que cy m'aten-
[des.
Je affubleré forme d'omme,
De li savray toute la somme
De sa vie, et dont elle est née.

ICI SE DEPART AGRAPPART (1)

Belle suer tresbien eürée,
Douce amie, s'i[l] vous devoit
[plaire,
Savoir vourroie vostre affaire:
Estes vous crestïenne ou juyve?

MÉRE ANTRECRIST

Biau sire, comment que je vive,
Juïve sui, et si sui née
En la loy que Dieux a donnée
A Moyse et a nous touz;
Mais les crestïens hay je tous
Qui en Jhesucrit sont croiant,
Quar de leur Dieu ce n'est noiant.

249 Ms. *Il me tarde que.*
253 Ms. *nostre.*
256 Ms. *vois.*

276 M. *Adam.*
*Folio 6 recto.
(1) Ms. *Ici se depart d'Agrappart.*

Je ne le prise riens ne doubte.
Dou linaige a Dan suis sans [doubte;
Et vous, que querez ce me dites.

ANGINGNARS

Mout (bonne parole avez dite),
Ma douce suer d'estrange terre.
Vien cy pour aventure querre
Et si vien pourchascier le (mie):
Si vous pri par grant courtoisie
Que vous m'amie estre veilliez,
Et pour vostre amy m'acueilliez,
A amy me veilliés saisir
Pour faire de vous mon plaisir,
C'est ce que d'amours doit venir.

MÈRE ANTRECRIST

Pour fole me devroye tenir
Se refusoye tel compaignie;
Bien me plaist estre vostre amie,
*Faites de moy vo voulenté.

ANGINGNARS

Belle, Mahons vous doint santé!
Tout maintenant je l'en feray,
A vous un fil engendreray
Qui avra mout tresgrant puis- [sance,
Car saichiés de voir, dès s'an [fence,
Saiges sera sur touz clamez.

MÈRE ANTRECRIST

Bien devez de moy estre amez,
Quar j'ai pour verité sceü,
De vous ay enfant conseeü.
Je vous pri, plus ne me selez,
Comment vous estez appellez
Me dites, qui demandera
De mon enfant cui fil sera,

300 Ms. *Adam*.
302 Ms. *bonnes paroles... dites*.
305 Ms. *le mien*.
*Folio 6 verso.
315 Ms. *vos voulentez*.

Que verité puisse respondre.

ANGINGNARS

Mi suer, mon non vous vueil es- [pondre,
Angingnars suis, ce n'est pas [fable,
D'enfer suis un des maistres [deable[s].
L'enfant que vous ay engenré,
Quant nez sera, veoir revenré;
Antrecriz appellez sera,
Par trestout doubter se fera,
Il destruira crestïenté
Et la mettra en orfenté.
Nourrissez le quant sera nez,
Bien et doucement le menez.
Je m'en vois, de vous pren con- [gié.

Agrappart, bien avons songié,
J'ai tout fait quanque je queroie.

AGRAPPART

Repren ton abit, je te proie,
Se ralons a nos compaignons,
Et tuit grant joie demenons,
*Bien en devons faire grant feste.

ANGINGNART

Seigneur, j'ai tant esté en queste
Que je n'ai pas failli a proie :
J'ay trouvé ce que je queroie.
En Babiloine ay esté,
Ou une amie ay conquesté,
Dont j'ai fait trestout mon plaisir.

LE MATAM, deable

Nous ne devons pas ce taisir,
Ains en devons tuit mener joye.

*Folio 7 recto.

FOULE, deable
Il n'est nulz qui tenir s'en doie,
Que tuit sommes regeneré
Desormès plus gobes seré
Que je ne fui onques sanz doubte.

BAUCIBUZ
Dançons trestuit en une route !
Angingnart, moinne ceste dance,
Quar tu as emplie la panse,
Par quoy seigneur dou monde [sommes ;
Nous sommes seigneur de touz [hommes
Et de toutes les ames mortes.

MÉRE ANTRECRIST
Ha! ennemis, que ne m'emportes,
Qui ainssinques m'a assotée
(Que) grosse d'enfant m'a lais- [siée!
Or ne say je que devenir ;
Bien vourroie ma vie fenir,
Que je ne say que puisse faire.

*LA DAMOISELLE
Mi douce dame debonnaire,
Par amours ne vous esmaiez,
En vous bon reconffort ayez
Et vostre duel laissiez aler
Vous n'y pouez riens conquester.
Aiez en vous bonne esperance,
Quar Mahons a telle puissance,
Bien de ceci vous puet aidier.

MÉRE ANTRECRIST
Douce amye, tant ne plaidier!
Tu ne sanz pas le mal que sen,
Par po que je n'is hors dou san,
Quant j'osay faire tel oultraige
Qu'avec le deable me couchai ge.

368 Ms. *quar*.
*Folio 7 verso.

Ce fu mout grant forçonnerie,
Mais pourtant ne m'en repen mie,
Quar bien say que mes fils doit [estre
Plus puissans que hons nez n'a [nestre ;
C'est tout ce qui me reconforte,
Par li yert crestïenté morte
Et Juïf seront relevé.

LA DAMOISELLE
Ma dame, plus vous est levé
Le ventre qu'il n'iere avant hier.
Je lo que parmy se santier
En aliens en celle maison ;
De vous gisir sera saison
Partans, g'en suis toute certain- [ne.

MÉRE ANTRECRIST
Ma tresdouce suer, or m'y [moinne!
Il me tarde mout que g'i soye,
De repos bon mestier avroie.
Or en alons, ma douce amie.

LA DAMOISELLE
Dame, de vostre compaignie
Suis je mout (lie) et mout joians ;
Il me tarde nous y soiens,
Pour vous aidier et conforter.

MÉRE ANTRECRIST
Ma suer, plus ne me puis porter ;
Lasse doulante, lasse moy !
*Ma suer, pren te garde de moy ;
Je san es costez trop grant raige
Lasse doulente, que feray je ?
Bien croi que g'en perdrai la vie.

LA DAMOISELLE
Dame, ne vous esmaiez mie,
Quar Mahomet vous aydera
Et bien tost vous delivrera ;

403 Ms. *liée*.
*Folio 8 recto.

Certes bientost acoucherez
Et d'enfant delivre serez.
Dame, un biau fil avez sans [doubte.

MÉRE ANTRECRIST
Je met m'esperance toute
En Mahon et en sa puissance.
Fol sont trestuit cil sans doub[tance
Qui ne croient ces vertus belles!

AGRAPPART, deable
Seigneur, je vous aport nouvelles,
Quar Entrecriz est nez en terre,
Nous pourrons desormès con[querre
Trestouz les crestïens dou mon[de.

PLUTO, deable
Li maux feux d'enfer les confonde
Si vrayement conme il me tarde
Que en enfer trestouz les arde!
De riens ne seroie plus aise.

SATAM, deable
*Hasart, je te pri qu'il te plaise
Que entre toy et le Matam,
En vous deux bons sergens atan,
En Babiloine droit yrez,
A la mére Antrecrist direz
Qu'elle de noz ars li apreingne
Et ja de Dieu ne li souvaingne.
Alez y sans nulle demeure.

ARSART, deable
Je ne cuide jamais voir l'eure
Que cel enfant puisse veoir,
Le matin ne quier mais seoir
Jusque en Babiloinne venré.

*Folio 8 verso.

LE MATAM, deable
Hasart compains, je te tanré
Compaignie, se Mahons me saut;
Je ne doubte ne bas ne haut
Que bien ne saiche[s] le passaige.

LA DAMOISELLE
Dame, regardez quel visaige
Et quieux mambres vostres filz a.
Certes, des ans plus de mil a
Tieux enfes ne fu nez de mére.

ARSART
Dame, je vien de par le pére
A cest enfant que cy tenez;
Il sera saiges et senez,
De noz arts li convient apenre.

MÈRE ANTRECRIST
A Mahon en doy graces rendre,
Je le met en vostre baillie.

PREMIERS ANGES EN CHANT (1)

[*Æterne Rex Altissime*]

Enoc, Enoc, et vous, Elie,
*De par Dieu, yssez de seanz!
Alez preschier aux mescreans
La loy Dieu establie en terre.
Issez hors et alez en guerre,
Quar, pour bien dire, mort serez,
Mais après resusciterez,
Certains suis que bien le savez.

ENOC
Dites moy, compains, se avez
Le commandement Dieu oy.

(1) Ms. Le chant est noté.
*Folio 9 recto.

ELIES

Certes, biaux doux compains, oyl.
Bien say, li termes est venuz
C'uns mauvais homs est deve-
Pires que tuit li anemy, [nuz,
Qui a nous trois ans et demy
Avra bataille et grant haïne,
Et nous convient en ce termine
La foy Jhesucrit annuncier,
Et le bien dire et prononcier.
Nous avrons assez a souffrir,
Nos corps convient a mort offrir,
Et puis avront parfaite gloire.

ENOC

Douce gent, ayés en memoire
De Jhesucrist la passïon,
La mort, la resurrecïon,
Et comment il prist char hu-
[maingne
*En la Vierge de tous biens
[plainne,
Et comment il siet a la destre
De son pére, le Roy celestre.
Il est[et]vraiz Dieux et vraiz hom.

ELIES

Saichiés tuit qu'an ceste saison
Comance a regner Antrecriz
Qui dit que li doux Jhesucriz
Estoit uns homs, faux enchan-
[tierres
Et de toutes gens decevierres,
Et deffendra c'on ne le croie,
Et dira: « La puissance est moye
En ciel, en terre et en mer »,
Et filz Dieu se fera clamer,
Et dira que il est Messies.

*Folio 9 verso.

ENOC

Prenez vous garde es prophe-
[cies,
Creez la loy de l'Euvangille,
Que cilz annemis par sa guille
Ne nous face tous condampner
Et o les annemis dampner.
La loy Jhesucrist retenez,
Aux euvres garde ne prenez,
Que li diz Entrecriz fera,
Quar de par le deable ouvrera,
Qui (o) toute sa legion
Avra en li sa (mansion).
Il fera mors resusciter
Et avec les vis habiter,
Il fera aveugles veoir,
Et les plus grans au bas seoir,
En la crestïenté destruire
Mettra il trestoute sa cure,
Mais de ce n'a il pas puissance.

ELIES

Ce qu'il fera c'est par souffrance
De Dieu, qui tout se souffrera
Par nos pechiez; mais quant
[verra
Qu'assez avra fait son vouloir,
Trop forment le fera doloir.
En enfer le trabuchera,
Veant la gent qui lor sera,
Et luy et trestoute sa geste.

ENOC

*Biau seigneur, je vous amo-
[neste
De par Dieu, faites penitance.
Soiez tuit en ferme creance
Que assez tost yci venra
Cilz Entrecriz et amenra
O li de gens grand multitude.

505 Ms. *ot*.
506 Ms. *mencion*.
520 Ms. *leur*.
*Folio 10 recto.

ELIES

Gardez n'i mettez vostre estude
En li n'en ces mauvais miracles,
Quar c'est velins, non pas tria-
[cles,
Qui trestout envelismera
La gent qu'en li se fiera ;
Mais de la croiz le Roy begnine
Faites souvant sur vous le signe,
Priez Dieu par devocïon
Que n'antriés en temptacïon,
Et sa tresdouce vierge mére.

SATAM

Je vien a toy parler, biau frére,
J'ay grant fain de toy avancier.
Se tu te vues a moy lancier,
Je te feray le plus grant homme
Qui onques fust, et saiches,
[comme
Je t'avray de mes gieux apris,
Nulz homs dessuz toy n'avra pris.
Sires seras de tout le monde.

ANTRECRIST

Par le dieu en qui biens habonde,
J'ai grant voulenté de l'apenre.

SATAM

Or te faut bien a moy entendre,
Il te convient Dieu renoier,
Et a moy dou tout octroier
Et corps et ame tout ensamble.
Je suis cilz par qui terre tramble :
Je te feray estre honorez
Seur trestous, et estre aourez,
Mais que tu me conventeras
Que jamès jour bien ne feras,
Aingois destruiras sainte Es-
[glise ;
Et si mettras en telle guise
Trestoute la crestïenté
Que tuit seront acravanté
Cil qui a toy n'obeiront,
*Et qui de Jeshus bien diront.
Filz Dieu te feras appeller,
En ne te pourra riens celer
Que tu ne puisses tout savoir,
Donner pourras or et avoir ;
Nes les mors feras tu revivre ;
Saiches, tu feras a delivre
Toute ta voulenté en terre.

ANTRECRIST

Je vueil ce grant tresor con-
[querre.
Voz homs devien de corps et
[d'ame.

SATAM

Or te sié cy en ceste eschame.
Octroier te vueil ma puissance.
Je met tout en t'obeissance
Mon pouoir et le ma (maisnie)
Qui par trestout ont seignorie.
Quanque tu devisier pourras
Fait yert si comme tu vourras :
O toy seray sanz toy laissier,
Et vers toy ferai abaissier
Trestous les roys de cest païs :
En riens ne soies esbaïz,
Desor as pouoir de tout faire,
Haste toy de la gent attraire,
Fay tant que ta puissance piére.

ANTRECRIST

En terre vien de par mon pére,
Dieu tout puissant, le Roy de
[gloire.
En moy devez vous trestuit
[croire,

*Folio 10 verso.
575 Ms. *maigniee.*

Quar j'ay pouoir sur tout le [monde,
Sur ciel et sur la mer parfonde,
Quar je suis Dieux li touz puis- [sans,
Touz biens et touz maux cognois- [sans.
Or vueil que vers moy vous [trayez
*Et que mes œuvres essauciez,
Qu'en terre po m'avez veü,
Combien que vous m'aiez creü.
Je puis trestoutes choses faire,
Si suis venuz en cest repaire
Pour vous mener en paradis
Dont li ange churent jadis.
Qui avra nulle maladie
Veigne vers moy et le me die,
Et je tantost le gariray.
Tout vert fait quanque je diray,
Je puis trestout faire sanz doubte.

L'AVEUGLE

Biaux sire, onques ne vi goute,
Et de veoir grant talant hé,
Et se vous me donnez senté,
Je vous croira de cuer loial.

ANTRECRIST

Traiez vous sa, li desloial,
Et regardez mes belles euvres!
Homs, je te conmant que tu [euvres
Tes yeux, et voi, et me regarde.

L'AVEUGLE

Sire, prenez moy en vo garde!
S'i[l] vous plaist, je vous vueil [servir,
Par quoy je puisse deservir
Vo gloire qui ja ne faudra;
Qui vous sert trop mieux en [vaudra.

*Folio 11 recto.

Je vois partout dire, biau sire,
Vostre grant puissance, et des- [crire
(Que) m'avez ma veue rendue
Qui tout temps m'a esté tolue;
Onques mais n'oy joye grigneur.
Or regardez tuit, biau seigneur,
De ce seigneur la grant puis- [sance;
Je ne suis de riens en doubtance
Que ce ne soit li vraiz Messies
*Lequel, selond les prophecies,
Ont li bon Juïf attendu.

ANNES, juif

Par la loy Dieu bien entendu
T'avons; tu as dit vérité.
Biau sire, par ceste cité,
S'i[l] vous plaist, faites publier
Vostre puissance, et crier :
Qui en vous ne sera creans
Mis (ert) avec les mescheans
En chartre ou en prison ferme
Ou morra sanz attendre terme.
Faites que chascuns en vous [croye,
Et faites faire tel monnoie
Ou vostre ymaige soit pourtraite,
Et tantost qu'elle sera faite,
Faites crier chascun en praingne
En signe de la vostre ensaigne,
Et aourt chascuns vostre ymaige,
Et se aucun sot, non pas saige,
Sont sanz vostre enseigne trou- [vé,
Soient, con traïtour prouvé,
Mis a la mort sanz recouvrer.

621 Ms. *Qui.*
*Folio 11 verso.
636 Ms. *est.*

ANTRECRIST

Vous dites bien, vezci l'ouvrier
Qui a ja faite la monnoie.
Faites crier si haut c'on l'oie
Se que vous avez devisié.

ANNES, juif

Vien avant, crierres; mis hé
Les bans Monseigneur en escript,
Quar il li plaist que l'(en) les crist,
Si con le devise la lettre.
Que c'il y a nul qui ja mette
La monnoie qu'est ci presente
Pour plus grant pris qu'il ne [commande,
En prison il le fera mettre.

*PLUTO, crieur

Je m'en savray bien entremettre,
Dou bien faire ne doubt neluy.
Entendez tuit de par celui
A cui tuit li. IIII. elemant
Servent a son conmandement,
Qui fait et plouvoir et tonner,
Et qui puet a chascun donner
Senté de corps et senté d'ame.
Qu'il n'y ait nul seigneur ne dame
Qui tant se fie en sa puissance
Qu'i[l] ne li face obediance.
Il a fait la monnoie faire
Dont voez vous en ci l'examplaire
Qui sa personne represente,
Et saichiés de voir, sanz doub- [tance,
S'il y a nul qui y mespraingne,
Il en souffrera si grant poinne
Qu'i[l] n'iert jamais qu'il ne s'en [sante.
Toutes foiz que l'avrez presente,
Gardez bien que vous l'aourez
Par touz lieux, et si l'onorez.
Ou mont ne a baron si haut
Qui desobeisse ou qui aut
Encontre ceste ordonnance
Que ne li veigne mescheance;
Et qui sera trouvez ne pris
Sanz l'anseigne, il sera pris
De fauceté, et mis a mort.
N'i ait mais celui qui s'amort
A reclamer le fil Marie,
Quar tantost il perdroit la vie,
Que ce fu uns faux enchantierres,
Uns traïtes, uns decevierres
Qui onques n'ot de nulz biens [cure.

LE MESIAU

Lonc temps ay esté en ordure,
Et suis encor, dont mout me [poise;
*Desor ne say mais ou je voise,
Sire, ne quel conseil je truisse
Qui de mon mal garir me puisse.
Mesiaux suis, s'ai le corps puant,
Je regar que nes li truant
De leur compaignie me boutent
Pour malaingne que il redoutent,
Qui ci est tresforment pugnaise.
Je vous pri, sire, qu'il vous plaise,
Par vostre treshaute puissance,
De mon mal donner alegence,
Qui nuit et jour m'art et m'enuie
Et me pourrit ma char chetiue.
Tant en ay par po je n'enraige.

ANTRECRIST

Ce de ton mal je t'assouaige,
Et tu garison vues avoir,
Dès ci je te fais assavoir,
En moy te faut avoir creance,

656 Ms. *l'an.*

*Folio 12 recto.

*Folio 12 verso.

Que j'ai sur toute riens puis-
[sance,
Et que toutes choses puis faire,
Et laissier la loy deputaire
Qui est Jhesu, le fil Marie ;
Adonc seras, n'en doubte mie,
Touz (nès), tous sains, et touz en-
[tiers.

LI MESIAUX

Sire, de cuer et voulentiers
Je feray vostre voulenté.

ANTRECRIST

De toy garir grant talant hé,
Et touz ceux qui seurront (la)
[trace
De ma gloire, de ma grant grace.
Je vueil ta char soit toute sainne.
De celle yaue clere de fontainne
Lave tes mains et ton visaige,
Et puis si me feras hommaige,
Quar ma vertu si t'a gari.

*LE MESIAUX

Seur moy avez le mal tari ;
Bien sai de voir, je n'en ay goute,
En vous met m'esperance toute,
Vous estes vrais Dieux sanz dif-
[fame,
A vous je doing mon corps et
[m'ame,
Quar de toutes bontez plains
[estes.
Bien avons vescu conme bestes
Quant Jhesucriz, le fil Marie,
Aouriens. Sa loi soit honnie !
Ne l'ay cure de plus proier,
Mais dou tout le vueil renoier,
Sa loy et toute sa puissance.

721 Ms. *nez.*
725 Ms. *ma.*
*Folio 13 recto.

EVESQUES MAUVAIS

Roys Entrecriz, vos demons-
[trance
Sont plainnes de graces joyeuses,
Et vos vertuz mout precieuses ;
En vous n'a point d'iniquité.
Evesques suis d'une cité
Dont les gens sont mout esbay
De ce qu'il ont veu et oy,
Et par verité entendu.
Cil qui a vous ce sont randu
Seront en joye pardurable,
Hors seront de la main au dyable,
Et les menroiz en paradis :
Si vous disirrent. Bien a dix
Ans, ou plus, c'uns preudons
[riches
Trespassa (qui) n'estoit pas chi-
[ches
Aux povres gens, mout estoit
[saiges,
De sa mort fu trop grans damai-
[ges.
Il repose en ce cimetiére ;
Se avoir le pouiens arriére
En vie. si comme il fu onques,
Touz li peuples diroit adonques
Que Dieux seroiés vrayement ;
Si vous croiroient fermement
S'il le veoient resuscité.

ANTRECRIST

Je suis Dieux, plains de verité,
Dieux sans fin, sans commance-
[ment,
Je suis Dieux qui ne (faux) ne
[ment,
De paradis suis gouvernierres,
Des sains, des saintes condui-
[sierres.
Je ne vous vueil pas decevoir,

758 Ms. *qu'il.*
770 Ms. *faut.*

Je vueil chascuns saiche de voir
*Qui Jeshucrist renoiera,
Lui et sa loy despitera,
Et en moy mettra sa memoire,
De paradis avra la gloire,
Que je puis tout sanz nulle
[somme.
Je vueil resusciter cel homme
Que tu m'as hui ramenteü,
Qui tant a en terre geü.
Si verrez mes vertuz apertes
S'elles sont clerement ouvertes,
Et s'en me doit bien aourer.

Corps, liéve toy sanz demourer!
Je vueil hors de la terre sailles
Et que tu voises, veignes, ailles
Par touz lieux et par touz sen-
[tiers,
Fors et biaux, (nès), sains et en-
[tiers.
Monstre ton corps tout a delivre.

LE CORPS RESUSCITÉ

Sire, qui m'avez fait revivre,
Droiz est vostre voulenté face,
Vous estes vraiz Dieux, plains
[de grace,
Plains de douçour et d'amitié,
Et mout avez grant amitié
Envers touz ceux et toutes celles
Qui croient en vos vertus belles,
Que pour eux garder de peril
Vous estes venuz touz querir.
Ceux qui vo voulenté feront
Avecques vous trestuit seront
En paradis, vostre maison.

EVESQUES MAUVAIS

Desor voi je que par raison
En vous devons avoir fiance.
Pour nous oster de fole creance
Estes vous entre nous venus.
Chascuns doit estre a fol tenuz
Qui ne vit en vostre service;
Sur toute riens avez joustise.
*Desor Jeshu despiteray
Et en vostre creance seray,
Tous mes sougis y ferai estre,
En vous est la vertu celestre.
Au peuple vos vertuz diré,
Conme mon Dieu vous serviré;
Moi et mon eveschié vous donne;
Rendu nous avez la personne
Douquel tuit nous aviens envie
Qu'antre nous fust arriers en vie,
Et vous l'avez resuscité.

CORPS RESUSCITÉ

Arriers m'en vois en la cité
Veoir mes voisins de la ville.
Bien say de voir que tel.X.mile
En y a que, quant il savront
Vos miracles, en vous avront
Dou tout en tout parfaite creance.

DAGOBERT, premier roy

Seigneur, dites vostre esperan-
Puet ce point estre veritez [ce.
Qu'Antrecriz soit en noz citez
Venuz con fil de Dieu le Pére?

MALABRUM, roy

Qui ce ne croit il le compére.
Bien say c'un homme ay veü
Qui en terre a. X. ans geü,
Bien say (qu'i[l] l'a resuscité.

YSOUART, roy

Il conte pure verité:

*Folio 13 verso.
790 Ms. *nez.*

*Folio 14 recto.
835 Ms. *qui.*

En nostre rue li homs demeure;
Encor n'est pas mout passée
[l'eure
Que par cy passoit maintenent

FIERABRAS, roy

C'est voirs, je l'encontray venant,
Les faiz d'Antecrist mout prisoit,
*Et a tout le peuple disoit
« Antrecriz est Dieux, n'en doub-
[tez ».

ACCOPART, roy

Escoutez, seigneur, escoutez,
Uns chascuns au jourd'ui si conte
Que Antrecrist dou tout seur-
[monte
Par vertuz Dieu le fil Marie.

ANDOUART, roy

Voirs est, bien say qu'il a garie
La veue d'un aveugle homme
Cilz Entrecriz; je le vous nom-
[me,
Bien say qu'il estoit non voyans.

LORIQUAIRE, roy

Je croy c'est cilz que nous voiens,
Qui par cy hui matin venoit,
Pour sa clarté joie menoit
Qu'Antrecriz li avoit rendue.

ARROUFFLART, roy

En terre est joie descendue
Quant il entre nous venuz est,
N'i ait celi qui (refus ait)
D'aler voir sa vertu divine.

ANGOULANT, roy

Touz li peuples vers luy s'en-
[cline,
Je vous jur par le corps c'on
[sacre,
Bien say c'un vilz mesel pouacre
Qui touz puoit il l'a sané.

*Folio 14 verso.
858 Ms. *refuset.*

MAILLEFER, roy

Il a a bon mire assené,
Mais je n'y puis avoir fiance,
Ne ja n'i vueil mettre m'entence
Jusques j'aye veü sa face.

DAGOBERT, roy

Je m'otroy chascuns ainssin face,
Bien est a faire, ce me samble,
Or y alons tuit. X. ensamble,
S'en venrons plus a seürté.

MALABRUM roy

Par Dieu, c'est grant bonne eürté
D'avoir la grace a tel seigneur
Qui par dessuz lui n'a grigneur;
Ja m'otroy a lui bonnement.

YSOART, roy

Seigneur, a vous je vous demant
Conmant nous le saluerons.

*FIERABRAS, roy

De Jeshucrist nous li ferons
En nostre salut mentïon,
Que je n'ay pas entencïon
Plus pouoir ait de Jhesucrit.

ACCOPART, roy

Roys fors, roys puissanz, Entre-
[crist,
De Jeshucrist, fil Dieu le Pére,
Qui nasqui de la Vierge mére,
De par nouz soiez saluez.

ANTRECRIST

Fol roy, se vos cuers ne muez,
Et en moy n'avez ferme creance,
Vous en souffrerez tel mes-
[chance
Qu'onques ne veistes si obscure.
J'ay formé toute creature,
Je fais le monde naitre et vivre,

*Folio 15 recto.

Et de touz pechiés ceux delivre
Qui veulent vivre en ma memoire,
Et si les manray en ma gloire,
En paradis, dont je suis sires;
Mais Jeshucriz si est li pires
Homs qui onques nasquit de [femme,
Et si tien a trop grant diffame,
*Quant de luy m'avez (salué).

ANDOART, roy

De maintes gens entendu hé
Que toutes choses pouez faire.

ANTRECRIST

Guerpissiez la loy deputaire
De Jeshucrist le pautonnier;
Après vostre mort, parsonnier
De paradis trestuiz seroiz.

LORIQUAIRE, roy

J'ay entendu, vous sauveroiz
Ceux qui de cuer vous serviront.

ANTRECRIST

Quant de ce monde partiront
Cil qui en moy ont voulu croire,
Il yront tout droit en ma gloire
De paradis, en corps, en ame,
Et seront quitte de la flame
D'enfer, qui est plains d'ocurté.
Aux miens ne feray pas durté,
Mais me trouveront debonnaire.
Li peuples voit, je puis tout faire,
Les mors fais arrier estre en vie,
Je purge de meselerie,
Je ne seuffre nelui perir
Qui de cuer me veult requerir,
Aux aveugles ren leur veüe.
Ceste chose est si cognehue
Que pluseur le sévent de voir.

CORPS RESUSCITÉ

De ce puis je bien dire voir.
L'ame m'estoit dou corps partie,
Entrecrist m'a rendu la vie,
Dix ans ay en terre geü.

L'AVEUGLE

Onques jour n'avoie veü
Des biaux yeux que j'ay nulle [goute.
Je vueil que vous saichiez sanz [doubte
Que si tost con j'oy nouvelles
Que ses vertuz estoient si belles,
De bon cuer li fis orison
Donner me voussist garison
De ma clarté qu'avoie perdue,
Et veci qui la m'a rendue
Si belle conme il y appert.

AROFFLART, roy

Bien sont vostre miracle apert;
Mais d'une chose m'esbay
Se de vous sont povre haï,
Quant de vos biens ne leur don- [nez.

ANTRECRIST

Je suis a touz abandonnez,
Autent aux povres comme aux [riches,
Tant aux planteureux com aux [chiches,
A ceux qui de bon cuer me ser- [vent;
La joie en paradis deservent,
Ou touz jours avec moy seront.
Cil qui de bon cuer m'ameront
Compains seront de mes ri- [chesses.
Et pour ce que plus cler (veesses)
Que j'ay tout le pouoir dou [monde
Veez vous ces genz qui si font [monde ?

*Folio 15 verso,
899 Ms. *saluez.*

950 Ms. *veisses.*

De grant povreté mout se deu-
[lent;
Se de bon cuer croire me veulent,
*Je leur donray richesse assez.

PREMIER POVRE
Chascun de nous est si lassez
De fain que ne se puet porter.
Roys puissans, vueilliés confor-
Ces. IIII. chartriers affamez. [ter
SECONT POVRE
Antrecrist qui es Dieux clamez,
La fain nous fait male fin traire,
Par vostre douceur debonnaire,
Veilliés avoir de nous merci.
TIERS POVRE
J'ay si de fain le cuer nerci,
Sire, ne say que faire puisse,
Ne ou aler, par quoy je truisse
Un repas, pour moy soustenir.
QUART POVRE
Hee! Mors, quar nous fay defenir!
Nous ne trouvons qui bien nous
[face,
La faim d'uis a huis nous dechace,
Et si ne pouons riens avoir.
ANTRECRIST
Je vous donray assez avoir,
Mais que de bon cuer m'aourez,
Et en ma creance demourez.
De moy tost vous appartenroyz,
Adont bien servir me (devroyz),
Quant secouru je vous avré.
PREMIER POVRE
Jamais jour de ma vie n'avré
Vers Ieshucrist foy ne creance:

*Folio 16 recto.
970 Ms. *dechasse.*
976 Ms. *devrez.*

Je renoy lui et sa samblance,
Et croy dou tout en vostre nom.
SECONT POVRE
Roys Entrecriz de grant renon,
Par vostre tresgrant amitié,
Veilliez avoir de moy pitié;
Tuit sommes a vostre servise.
TIERS POVRE
Roys qui avez sur touz joustise,
*Par vostre vertuz souverainne,
De ces chartriers pitié vous
[praingne!
Jeshus renoions et sa mére.
QUART POVRE
Nous vous tenons a v[e]ray pére;
Dieux estes, et en vous creons,
Tuit a jointes mains vous prions
Que vers nous piteux veilliés
[estre.
ANTRECRIST au premier povre
Amis, tan vers moy ta main des-
Ceste robe enporteras, [tre,
Et de tout ton cuer m'ameras,
Jamais deffaut ne pues avoir.
ANTRECRIST au secont povre
Tien sa, si reçoi cest avoir,
Or tost pran le et si l'enporte,
Et en mon nom te reconforte,
Jamais nul jour n'avras disettes.
ANTRECRIST au tiers povre
Et toy, garde que touz jours
[mettes
Tout ton cuer en moy bien servir,
Tel loier y pues deservir
Que jamais povreté n'avras.
ANTRECRIST au quart povre
Sa, biau frére, ce don avras.
Tuit quatre estiés mout mehai-
A querir avez gaangnié [gnié,
Richesse et joye pardurable.

*Folio 16 verso.

AGOLANT, roy

Uns chascuns vous treuve ai-[mable.
Dieux estes, se croy je de voir,
Sire, veilliez moy recevoir,
Jhesus renoie, a vous me donne.

*MAILLEFER, roy

Chascun de nous si s'abandonne
A faire tout vostre plaisir.
Or veilliés noz ames saisir,
Quant dou monde departiront.

ANTRECRIST

Cil qui de cuer me serviront,
Il ne perdront mie leur poinne,
Pour verité je vous tesmoingne.
En paradis trestuit seront
Decoste moy, et me feront
Tuit service, conme a mon pére;
Je suis soulaux, je suis lumiére,
Je suis joye, je suis confors,
En paradis, ma maison fors,
Tuit my amy sauvé seront.

DAGOBERT, roy

Cil qui de cuer vous ameront,
Mout seront de bonne eure né,
Que en paradis tuit mené
Seront en compaignie des anges.
Sire, ne nous soyez estranges,
Dou tout vers vous nous encli-[nons.
Au jour d'ui par tout va li nons
Que Dieux estes, c'est (veritez).
Noz corps, noz ames, noz citez,
Touz noz (royaume) entierement
Sont en vostre commandement.
Nous vous tenons a v[e]ray pére,
Jeshus renoions et sa mére,
Et vous faisons trestuit hom-[maige.

ANTRECRIST

Ceigneurs, vous avez fait que [saige.
De vos meffaiz je vous acquitte.

VIVANS, juif

Haa! (j'ay) le cuer doulant et triste.
Mout bon conseil en convient [querre,
Quant venuz sont en ceste terre
Dui faux prescheeur, dui faux [hermitte,
Dui traïteur, duy ypocritte,
Qui a toute la gent deffendent
Qu'il n'obeissent ne n'antendent
De nulle riens a nostre maistre.

*MARQUIM, juif

Par celui Dieu qui me fist [naistre,
Se je les puis aux mains tenir,
Trestantost les feray venir
Devant (no maistre) pour res-[pondre.
Li grans Dieux les face con-[fondre,
Et leur doint son courrouz et [s'ire!
Conment osent il contredire
A celli qui est touz puissans?

CORBADAS, juif

Marquim, je suis bien cognois-[sans;
Veez vous la les deux faux [traïtes
Dont les paroles vous a dittes
Mes chiers oncles, sire Vivens?

*Folio 17 recto.
35 Ms. *verite.*
37 Ms. *royaumes.*

*Folio 17 verso.
44 Ms. *je ay.*
55 Ms. *noz maistres.*

HAQUIM
Par mon seigneur a qui li vens
Obeit et soulaux et lune,
Je ne me pris pas une plume
Se par la gent de nostre empire
Ne les fais livrer a martire.
Venez en mi, chier compaignon.

MARQUIM
Fil à putain, mauvais gaignon,
Traïtes et villains puant,
Desloial, vil, sale et truant,
Conment estes vous si (hardi)
Que vous deux avez des Mardi
En ce lieu, si con l'en m'a dit,
Le nom mon seigneur contredit?
Saichiez, la mort en souffrerez.

HAQUIM
Demain, en put jour entrerez.
Vostre sarmon sont abatu,
Saichiés, tresbien serez batu,
Et devant (no maistre) menez.

*PREMIERS CHEVALIERS
Gardez, celui la bien tenez,
Et gardez qu'il ne vous eschappe;
Je tenray cestui par la chappe,
Et le menray a mon seigneur.

SECONT CHEVALIERS
Sire, joie devez grigneur
Avoir que n'eüstes pieça.
Veezci que nous amenons sa
Deux faux gloutons qui despi-
[soient
Vostre loy, et contredisoient
Vostre puissance et vostre nom.

ANTRECRIST au[x] Prophete[s]
Je vous conjur, par le renon

73 Ms, *hardiz*.
81 Ms. *noz maistres*.
*Folio 18 recto.
91 Ms. *au prophete*.

Que je ay en ciel et en terre,
Que vous me dites que ci querre
Estes de par (deable) venu.

ENOC
Antrecrist, nous sommes chenu,
Et a merveilles ansien,
Et ainsçois que li crestïen
Fumes nous sa jus nez de mére.
Et par le nom de Dieu le Pére
Et de toute la Trinité,
Sanz morir, fusmes hors gité
De ceste vie mortel; estre
Nous fist en paradis terrestre,
Jusques a ton avenement.

HELIES
Dieux sanz fin, sans comman-
[cement,
Nous a par dessa envoiez
Pour ravoier les desvoiez,
Et pour remettre en bonne[s]
[voies
Les bonnes gens que tu des-
[voies.
Bien savons que tu pues mout
[faire,
Mais trop te venra a contraire,
Quar li deables, par qui tu euvres,
En enfer te rendront tes œuvres,
La ou tu seras tormentez.
Lonc temps ne seras pas rentez,
Seur terre n'avras ces delices,
Quar tes pechiez et tes grans
[vices
En enfer te trabuscheront,
De toy le plus chetif feront
*C'onques fust sur terre nourri.

ANTRECRIST
Faux pappelars, villains pourri,
Vous y mentez, je suis li fils

95 Ms. *li deables*.
*Folio 18 verso.

De Dieu qui tout puet, et tout (fis)
Avecques li toutes les choses.

ENOC

Hee ! faux traïtes, conment oses
Devant nous toy ainssin venter?
Tant as fait par (ton) enchanter,
Et par ta guille et par ta fable,
Que as mis ou pouoir au déable
Presques trestout l'umain li- [naige.

ELIES

Hee ! crueuse beste sauvaige
Qui li bons prophetes David
Qui touz estoit en Dieu raviz
Requist au Roy d'Iniquité,
Et pria par humilité,
Ainssin bien con s'il te veïst,
Que Dieu conmandast et deïst
Que tu fusses acraventée !

ENOC

N'est pas la parole oblié[e]
De li ne des autres prophetes,
Quar assez tost veiront les [mettes
De la Mort qui te apparra ;
Dieux de toy touz nous vengera.
Mais ains venront les aventures
Que racontent les Escriptures,
Tu nous feras ainçois tuer,
La mort ne pouons eschever,
Mais saiches, quant nous mort [serons,
Que après resusciterons,
Lors serons hors de toute poinne.

MARQUIM

Par le grant Dieu, en ce de- [moingne
N'a si grant homme ne si (haut)
Qui parlast si con (cil) ribaut
Ont ja parlé a nostre maistre
(Qui) est filz Dieu le Roy ce- [lestre;
Se soit a leur male mescheance !
Compains, foule a cestui la [panse,
Et j'a cestui batray la teste.

*MALAQUIM

Mon seigneur ont appelé beste,
Trop li ont dit lait et vergoingne,
Ne cuidez ja que je m'ensoigne
D'eux faire lait et honte assez.
Or regardez, je suis lassez,
Tant l'ai ja rouillé et batu.

ANTRECRIST

Mi sergent, trop fort esbatu
Vous estes a ces gloutons batre;
Je leur vueil leur erreur abatre.
J'ay eü d'eux mout grant despit,
Il n'avront plus de mort respit.
Prenez les et si les liez,
Et puis tantost les occïez,
Gardez que plus (parler) n'y ait.

MALAQUIM

Nous n'en ferons mie grant plait,
Tantost les manrons au juïse.

ELIES

Hee ! doux Dieux, qui par ta [franchise
Ton sanc en la croiz respendis,
En laquelle pour nous pandis,
Et souffris mort et passïon,
Et montas a l'Ascensïon
Es cieux, par ta puissance digne,

124 Ms. *fist.*
128 Ms. *toy.*
153 Ms. *haust.*
154 Ms. *si.*
156 Ms. *qu'il.*
159 Ms. *Et je a.*
*Folio 19 recto.
173 Ms. *perlé.*

Et sielz a la destre benigne
Ton saint Pére, le Roy de gloire!

ENOC

Doulz Dieux, aies de nous me-
[moire !
Noz ames te reconmandons,
Au saint (Esprit) les corps ren-
[dons,
Verais Dieux, sainte Trinité,
Trois personnes en unité,
Une deité, une assence,
Nous te prions par ta puissance
Que ton menu peuples sequeu-
[res.

ELIES

Biaux seigneur, il est apoins
[heures
Que vous faciés vostre talent.

HAQUIM

Je me tanroie mout a lent
*Se cestuy n'ocy a ce cop.

MARQUIM

Tien, tu me garderas se cop!
C'est fait, nous en sommes de-
[livre.
Mort sont, il ne puellent plus
[vivre,
Mais de paour le corps me tram-
[ble.

HAQUIM

Par foy, compains, ainssin me
[samble
Que la terre a trop fort tramblé.

MARQUIM

Par foy, si le m'a il samblé.
Je vois demander a mon sire
Qu'il me veille conter et dire
Pour quel cause ce a esté.

Tu qui fis yver et esté,
Et toutes choses a ta guise.
Par ton saint nom quar me de-
[vise
Pour quoy or la terre trambla.

ANTRECRIST

Fox musars, il le te sambla ;
Se fis je faire tout de gré.
Avale jus de se degré,
Et me va amener le pappe,
Un homme qui me (tout) et happe
Ma gent, ainssin com l'on me
[dit.
C'est cilz qui plus me contredit
Que personne qui soit ou monde.
Il me plaist que je le confonde,
Et li, et trestoute s'esglise.

MARQUIM

Bien sera fait a vostre guise.
Mes compaignons o moy manray,
Et saichiés que bien les tanray.
Or sus! seigneur, alons en proie,
Nostres maistres si nous envoie
*Moustiers et esglises destruire,
Et les clergiez dont il n'a cure.
Or suz, seigneur, alarme, alarme,
Que cilz faux pappes par son
[charme
Ne s'en fuie hors de noz mains.

PREMIER CHEVALIER

J'ay esté assez en ost maint,
Je suis de guerre bien apris,
Mains angins, mains hommes
[ay pris,
Et mis a mort en fait de guerre.

SECOND CHEVALIER

Il n'a pas homme en ceste terre
Qui de fait de guerre doubtasse.

186 Ms. *esperit.*
*Folio 19 verso.

214 Ms. *tost.*
*Folio 20 recto.

J'ay faite mainte fame lasse
Et vefve de son bon baron.

TIERS CHEVALIER

Taisiez vous, que trop bien aron
Le pappe et trestouz les fréres.
Vous savez que li emperiéres
Est ja de la nostre partie.

QUART CHEVALIER

Nous sommes gent preux et [hardie ;
Allons le panre, veez le la.

PREMIER CHEVALIER

Va tu de sa et tu de la,
Et vous autres, conment qu'il [praingne,
Chascuns son cardinal retiegne,
Et gardez qu'il ne vous es- [chappe.

SECOND CHEVALIER

Dieux doint mal jour a ce faux [pappe
Et a toute sa fausse sorte !
Malles nouvelles vous apporte :
Prins estes, riens n'y vaust def- [fance.
Laissier vous faust celle creance
*Qu'avez jusqu'au jour d'uy heüe.
Cilz qui fist le vent et la pluie
C'est cilz qui par nous le vous [mande,
Et qui apenre vous commande.
A li liez vous enmanrons.

TIERS CHEVALIER

Certes, mout tresbien vous tan- [rons
Vous ne nous pouez pas estordre.
Or les enmenons (touz) par [ordre
Devant nostre maistre Antre- [crist.
N'y ait celluy qui brait ne crist
Que je ne li coppe la teste.

QUART CHEVALIER

Vous devez bien demener feste,
Vous qui avez rouge chappel !
Ainssin rouge ferons la pel
De chascun de vous, se saichiez,
Tuez serez et detranchiez,
Se ne laissiez vostre loy fausse
Qui la nostre despite et fausse;
Je vous conseil vous la laissiez.

PREMIER CHEVALIER

Or est bien de tout abaissiez
Vostre estat, seigneur pauton- [nier;
Trop avez esté parsonnier
Des aaises de ce monde avoir,
Orendroit pouez bien savoir,
Se ne laissiez vostre folour,
Avrez grant poinne et grant [doulour,
Se vostre loy ne guerpissez.

PAPPE

Doux Dieux, au jugement yssez,
Et si nous soiés en (aiue)
Envers ceste gent corrompue
Qui ainssin t'Esglise desgastent,
Et si nous contraingnent et has- [tent
De ton tressaint nom renoier.
Pour mes berbiz te vueil proier
Que ne les mettes en (oubli).

SECONT CHEVALIER

Roys qui as le cuer anobly
De puissance et haut et bas,
Et qui par trestous lieux embas

*Folio 20 verso.
260 Ms. *tout*.
281 Ms. *aye*.
287 Ms. *oublit*.

*Ton pouoir et ton bon talent,
Or ne nous tenir pas a lent,
Quar l'Apostole t'amenons,
Et les cardinaux bien tonons :
Voy les te cy en ta presence.

ANTRECRIST

Je ay au cuer trop grant pe-
[sance,
Quant je voy tieux gens foloier
Qui tout deüssent ravoier
Le peuple et mettre en verité.

PAPPE

Nous creons en la Trinité,
Et si sommes vray crestïen,
Mais vous estes Egipcïen,
Anemy dou linaige humain.
Bien ay enpansé des hui main
Que par grant debonnaireté
Te monstrasse ta fausseté.
Tu vues con Dieux estre tenuz,
Pran garde dont tu es venuz,
Qui tu fus et que devanras,
Et comment tu te contenras
En la dampnation d'enfer.
Tu sés bien (qu'en acier n'en
[fer),
Ne en chevaux ne en grans
[pompes,
Ne en buisines ne en trompes,
Ne en forces ne en richesces,
Ne en maisons n'en forteresses,
N'est pas li plaisirs de cellui
Souverain roy dont j'ay leü
Huy au matin sa Passïon,
Mes cuers en tribulatïon,
Et nès et espurgiez de vices,
C'est a li plaisant sacrifices.
Laisse trestout ton orgueil,
[laisse,

*Folio 21 recto.
312 Ms. *que aciers ne fer,*
321 Ms. *nez.*

Et par humilité, t'abaisse ;
Aye le cuer triste et noirci,
Pour tes meffaiz crie merci,
Laisse tes œuvres, trop sont
[foles.

ANTRECRIST

Trayez vous sa, faux Apostoles,
Laissiez ester vostre tancier,
Il ne vous puet rien avencier ;
Venez sa, faites moy honmaige.

*PREMIER CARDINAL

Dieux, pourquoy souffrez cest
[outraige,
Qui souffrez que cilz desloiaux
Fait tes bons crestïens loyaux
Toy deguerpir et en lui croire ?
Biaux doux Dieux, car aye me-
[moire
De tes douces provisions !

SECONT CARDINAL

Sires Dieux, nous te deprions
Que tu nous donnes sapience,
Que ta vraye foy et ta crance
Puissiens a t'oneur maintenir.

ANTRECRIST

Faux pappes, il te faust venir
Sa vers moy, pour moy aourer;
Vous cardinal, sans demourer,
Levez sus, honmaige me faites,
Ou vos chars en seront de-
[traites.
Savoir pouez sanz decevoir
Que je suis Dieux et porte voir ;
M'a tout baillié en ma baillie
Mes Péres ceste compaignie
Pour eux mener en paradis.

PAPPE A ANTRECRIST

Hee ! Satanas, qui fus jadis
Abatuz dou souverain regne,
Par ton pouoir cilz deables regne
Qui trestout le monde deçoit.

*Folio 21 verso.

Conmant est ce que te reçoit
Cilz folz peuples desconfortez
Qui tu es annemis mortez ?
Et de l'humain linaige (tout)
Pourqu'esse que Dieux ne te
[(tout)
Celle puissance que tu as ?
Dieux qui sanc et eve suas,
Et qui vos en croiz aoffrir
Ton corps, et pour nous mort
[souffrir,
Pour ton peuple d'enfer giter,
Plaise toy a nous acquitter,
De l'engin de cestui maufé.

ANTRECRIST AU PAPE

Pappes, trop forment eschauffé
Te voy, et ses deux pauton-
[niers ;
De tes maux seront parsonniers.
Je croy que tu t'aviseras.
Mossé, sez tu que en feras ?
Met se pappe en bien vilz prison,
*Et ces deux pour leur mespri-
Et a ces autre[s] parleray. [son,
A chevaux traire vous feray,
S'a moy ne vous convertissiez,
Yssez hors de l'erreur, yssez ;
Trop y avez fait grant demeure.

PREMIER CARDINAL

Biaux sires, de cuer vous aeure
Et me met en vostre franchise,
Je renoy Dieu et sainte Esglise,
Et croy la vostre loy nouvelle,
Et si despit et renoy celle
Que nous avons lonc temps
[tenue.
Vostre puissance ay cogneüe
Et voy en vous merveillieux
[signes.

SECONT CARDINAL

Sire, vous estes touz benignes,
Je le voy bien a vostre gent.
Il ne (m'est) or ne bel ne gent,
Quant je ay tant mon cuer hanté,
En estre en la crestïenté;
Dou tout a vous je m'abandonne.

ANTRECRIST au premier Cardinal

Biaux doux amis, et je te donne
Plus grant terre et plus grant
[avoir
Que tu ne pouïsses avoir ;
Tout quanque j'ay, il sera tien.

PREMIER CARDINAL

Biau mestre, pres de toy me
Et je a toi obeiray, [tien,
Et parmi ton peuple iray
Pour amonester ton pouoir.

*SECONT CARDINAL

Biau sire, saiches tout de voir
Que nous venons de touz païs.
Vous n'estes mais de nul haïs,
Partout estes sires clamez,
Et chier tenuz et bien amez,
Nulz homs ne vous puet dece-
[voir.
Savez vous pourquoy? pour sa-
[voir,
Quar vos vertuz sont trop ap-
[pertes.

ANGES PREMIERS EN CHANT(1)

[*Veni Creator Spiritus*]

Vous qui avez la mort soufferte
Pour Jhesucrist, le fil Marie,

359 Ms. *touz.*
360 Ms. *tost.*
*Folio 22 recto.

390 Ms. *met.*
*Folio 22 verso.
(1) Le chant est noté.

De par li revenez en vie.
Pour li avez esté martir,
Orendroit vous faust departir
De ce vil et corrompu monde
Ouquel il n'a nulle riens monde,
Et sa en paradis monter.

ENOC

Dieu de cui ne puet raconter
Bouche ne langue la bonté,
Nous te loons que seurmonté
Avons tout le pouoir au deable.

*SECOND ANGES

Entrez en joye pardurable
Qui jamais jour ne finera.

LI BONS CRESTIENS

[Hee!] doux Dieux qui nous ayde-
Qui a fait, si con j'ay veü,]ra,
Que cil qui trois jours ont geü
Mort ou my lieu de la cité
Sont en vie resuscité
Et sont en paradis porté !
Soiés trestuit reconforté,
Que qui en Dieu se fiera,
Et Entrecrist n'aorera,
Ainçois ahorra sainte Esglise,
L'ame de luy en sera mise
En joie qui ja ne faura.

MOSSEZ

Or sa, glouton, riens ne vaura
Vostre fause papelardie,
C'est en despit dou fil Marie
Que cy avez ramenteü,
Mieux vous vaussist estre teü.
Jamais jour tel mot ne direz,
Vous seroiz ainssin atirez.
Tuit cil qui ce tesmoingneront,
Mais au peuple entendre feront,
Qu'an enfer deable les emporte!

*Folio 23 recto.

MALAQUIM

Ordes nouvelles vous aporte,
Grant duel et grant raige me
[mort,
Quar cil sont relevé de mort
Que feïstes l'autrier tuer.
C'est chose c'on ne puet muer
C'on ne le saiche par la ville;
Saichiés que il sont bien deux
[mile
Qui le sévent, et qui ne croyent
En ta loy, mais Jhesucrist croient;
Ce vous tourne a mout grant
[damaige.

*ANTRECRIST

Tuit sont fol et ne sont pas saige
(Qui) croient se soit veritez;
Il ne sont pas resuscitez,
Ne vis ne retournez en vie.
Saichiés, je n'en ay point d'envie,
J'ay fait faire a mon devis
Qu'il ont samblé estre revis
Pour les crestïens decevoir,
Par quoy on puisse apparcevoir
Et pour savoir se l'en oïst
Aucun qui pour ce s'esjoïst
Et deïst que li filz Marie
Leur eüst vie restablie;
Mais je te jur par ma creance,
Se nulz a mais en li creance,
Il en morra, conmant qu'il aille.

SAINT JEHAN EVANGELISTE

(Venez), frére, que je vous baille
De par celuy qui vit et (regne)
Seur touz roys et sur trestous
[regnes,

*Folio 23 verso.
457 Ms. qu'il.
472 Ms. resgne.

Ces fyoles; yci prenez,
Et en vos mains si les tenez,
Jusques a tant c'on vous dira
La ou chascuns de vous ira
Espandre la soue fiole.
Faites le selond la parole
Que vous en avez ja oye.
Dieux touz puissans, qui pas n'o-
La parolle de ces amis, [blie
Par son conmandement a mis
L'ire de s'indignatïon
Es fiolles, entencïon
A de vancher l'umain linaige
De celle orde Beste sauvaige
Qui tant a regné conme Dieux.
Veez vous le temple glorieux
Qu'est ja touz rampliz de fumée?
*A trestouz est close l'antrée
Jusqu'a tant qu'avrez acomplie
L'ueuvre qu'avez (enconmancie),
Quar Dieuz l'a ainssin ordonné.

LI TIERS ANGES

Loons tuit le Roy coronné,
Le fil Dieu qui ainssin ordonne
Ses sains, et victoire leur donne
De toute tribulation.

LI QUARS ANGES

Pour ton peuple te deprion,
Roys des roys et sires des sires,
Loez soit touz jours tes empires
Et ta tressainte maitez!

DIEUX

Faites tost, si vous aprestez,
Et espandez m'ire sur terre.
Il n'y avra ne (clé) ne serre
Qui contre moy puisse durer.
Alez tost, que plus endurer
Ne pourroie les grans pechiez
Dont li mondes est entachiez;
Des mauvais est venue l'eure.

PREMIERS ANGES A FIOLE

J'espandrai sans nulle demeure
La moie sur la pute geste,
Plainne de grant desloyauté,
Qui ont aouré l'orde Beste.
Il sont tuit plain de cruauté,
Ou nom de Dieu je les condamp-

VIVENS [ne.

Ay! par la loy Dieu, sire Anne,
Bien voy, nous sommes tuit per-
[du;
J'ai le cuer trestout esperdu,
Je voy ja la nostre gent morte.

SECOND ANGES A FIOLE

*Male nouvelle vous aporte,
Vous qui avez les sains tuez;
Vos pouoirs est trop fort muez,
Seur vous ma fiole espandray,
Et tout maintenant vous rendray
De voz meffaiz le guerredon.

CORBADAS

Dieux, qui nous a[s] donné le don
De naistre sur terre de mére,
Quant (morons) de tel mort amére
De (no) pouoir te maudison,
Nous trestuit ensamble dison
: « Maudite soit ta grant puis-
[sance! »

TIERS ANGES

De Dieu giteray la santance
Seur vous qui avez Escriptures
Seur Jeshucrist faites obscures,

*Folio 24 recto.
494 Ms. *enconmanciée*.
506 Ms. *cler*.

*Folio 24 verso.
530 Ms. *morrons*.
531 Ms. *noz*.

Qui avez par voz faux diffames
En enfer mis plus de mil ames.
Vos rivieres et vos fontainnes
Seront de sanc trestoutes [plainnes.
Or vous sont li loier rendu
Dou sanc que avez respandu
Et par voz faux diz fait espendre.

QUARS ANGES

Justes est Dieux sanz riens re- [prendre,
Sanz fin et sanz commance- [ment,
*Qui a fait si vray jugement
De ceux qui ont mis a martire
Ces prophetes, et sance tire
Uns chascuns selond ses mef- [faiz.

bj^e^ ANGES

Dieux qu'a nulle riens ne mef- [faiz,
Tes œuvres sont justes, v[e]rayes,
De tes sains (garde) bien les [plaies,
Juste sont ti vray jugement,
Tu juges seur touz justement ;
A toy soit paiz, honeur et joie !

QUARS ANGES A FIOLE

Et je regiteray la moie
Seur Antrecrist qui se disoit
Filz de Dieu, et si desprisoit
Le vray Dieu de toute nature ;
Si pesme sera s'aventure
De ce soleil qui tant sera
Chaux afin qu'il estouffera,
Par grant chaleur desordonnée,
La gent qui est sur li tournée,

*Folio 25 recto.
552 Ms. *gardes*.

Ycilz avra si grant chalour.
N'i avra force ni valour
Que tuit cilz par chaut ne pe- [rissent
Qui a Entrecrist obeissent
Et qui ont en ces faiz creü.

ANNES

Bien voi, nous somes deceü,
Je (ne) m'en say ja repantir,
Quar li Dieux qui ne puet mentir
A sur nous donné sa sentance.
Maudite soit sa grant puissance,
Ses grans noms, sa grans poes- [tez,
Maudiz soit yvers et estez,
Et li pouoirs de Dieu trestouz !
Je suis li plus mescheans de [touz,
Ma langue en est ja maigre et [arse.

*QUINT ANGE A FIOLE

Ma fiole sera (esparte)
Sur le siege a la male Beste
Et sur toute la pute geste.
En enfer seront descendu,
Leur guerredon leùr sont rendu
Des maux qu'ont faiz a sainte [Esglise,
Ou tuit s'en iront en leur juise,
En enfer, qui tant est puans.
Faux traïtes, mauvais puans,
Qui avez vos enchantemans
Contre les dix commandemenz,
Par vous ne seront plus quassé.

CAIFFAS

Nostre bobant sont trespassé.

571 Ms. *jen man*.
*Folio 25 verso.
580 Ms. *esperte*.

Cilz qui tout forma soit maudiz !
Je voy bien que si a maux dix
Commandemens qu'avons faus-
[sé,
Touz jours mais en serons chauf-
[fé
En enfer, sanz reaindre avoir ;
Ce doit chascuns croire et savoir
Qu'a tel fin nous convient venir.

BAUCIBUZ PARLE AU CORPS RESUSCITÉ

Je fais se corps cy soustenir,
Et si n'a il point d'esperite ;
Quelle parole qu'il a ditte,
Se je (fais), qui ainssin le moin-
[gne.
Je le lais, si vois en la poingne
D'enfer, ou est mes habitacles.

bj* ANGE A FIOLE

De Dieu je vueil faire miracles
Seur ses orgueillieux mauvais
[riches
Qui aux povres ont esté chiches,
Qui leur valeur et leur richesces,
Leur noblesces et leur hautesses
Riens ne leur vaudront, c'est
[sanz doubte.
Sur eux je vueil espandre toute
*Ma fïole, est seur eux freite.
Cest[e] grans fluves (s'est) re-
[traite,
Et saichiés, sans plus au re-
[courre,
La grant aygue qui souloit courre
Trespasser trestout soichement
Y pourra l'en seürement ;
C'est fait, il n'y a mais noiant.
Or pueent bien veoir li mes-
[cheant
Qu'Antrecrist les a deceüz.

L'AVEUGLE

Doux Dieux, mes cuers est es-
[meüz
De vous servir. Bien repentir
Me doy, quant j'osay consentir
De renoier vostre figure,
Et aourer la creature
Qui les bons crestïens encombre.
Jeshucriz, roys puissans sanz
[nombre,
Fol fuy quant j'osay renoier
Vous, et Entrecrist deproier,
Pour ce que il m'avoit rendue
Ma clarté que je ray perdue ;
Bien sai de voir, je ne voy goute.
Doux Dieux, fox est qui ne vous
[doubte.
Sire, vers vous ay trop mespris
Par pechié dont j'estoie esprins,
Vers vous ay mesprins folement.
Merci, doux Dieux, je vous de-
[mant,
Debonnaires me veilliés estre.

LE MATAM

Bien doi haïr le Roy celestre,
Par lui serons tuit esperdu,
Nostre bobant avons perdu
Et sommes ainssin (tormenté).

*SATAM

Je te di, trop grant talant hé

603 Ms. *fait.*
*Folio 26 recto.
614 Ms. *si est.*

643 Ms. *tormentés.*
*Folio 26 verso.

De mouvoir vers celui grant [guerre
Qui forma le ciel et la terre,
Qu'il en tel poinne nous a mis.
Alons requerre noz amis,
Que je conseil, conmant qu'il [aille,
Qu'ancontre li faciens bataille.
Tant le hé, ne le puis amer.

LE MATAM

Cilz moz ne fait pas a blasmer,
Ainçois est bons a retenir.
Baucibus, avec nous venir
Te faut, et avec nous combatre.
Tu te (sés bien es) lieux embatre
Et faire faire a grant planté
Se que tu as en voulenté.
Avec Satanas en alons.

BAUCIBUZ

Mais n'aresteray mes talons,
Jusques vous avray (assemblés)
Les os de.xxv.contrées
De jayans et de Jupïans
Pour combatre aux crestïens ;
N'est riens que puisse tant hair.
Fuions nous an tantost d'air,
Paour ay de nous ne se vanche
Cilz maux Juges qui si laidange
Ceux qui ce sont a nous rendu.

LE MEZEL

Bien voy, de Dieu sont dessendu
Miracles aujourd'uy sur terre.
De cuer le vueil aler requerre
De mon meffait merci li praingne.
Dieux plains de vertuz souve- [rainne,
Jeshucrist, filz Dieu le vif Pére.

656 Ms. *ses biens es.*
661 Ms. *assemblées.*

Lacune d'un feuillet.

. . . .

*ARROFFLART, biij[e] roy

Je n'i vueil plus faire delay,
Jeshus requier de cuer entier
Qu'(arriére) me mette ou sen- [tier
Par quoy s'amour je puisse avoir.

ANDOART, ix[e] roy

N'est riens qui vaille tel avoir
Comme l'amour de Dieu le Pére.
De cuer vueil deprier sa mére
Qu'a son fil acorder me veille.

MAILLEFER, x[e] roy

Ains que plus pechiez nous a- [cueille,
Prions sainte Marie la belle
Mére de Dieu, Vierge pucelle,
Que nostre paiz envers Dieu face.

RERUM SIMUL

Vierge, dame plainne de grace,
Vers Dieux meffait nous nous [sentons,
De veray cuer nous repentons
Et par vraye contricïon.

DIEU

Finis sum et inicion,
Sanz fin serai et sanz fin regne,
Sanz commancement est mon [regne,
Je suis Dieux de toute nature,
J'ay fait trestoute creature,
Et trestout le temps ordonné.
Or ce sont tant abandonné
A pechié celle gent dou monde,
Rien n'y a pur, ne net, ne monde,

*Folio 27 recto.
678 Ms. *arrieres.*

Tuit se sont a pechié offert.
Leur mauvaistié ay trop souf-
[fert,
Plus ne souffreray vrayement,
Quar il sont sanz repentement.
Justes suiz, droiz est que je juge
En maniére de v[e]ray juge ;
Touz les mors vueil resusciter,
Les bons de tout mal acquitter,
Et les mauvais mettre en l'or-
[dure
*D'anfer; tuit morront par arsure
Cil qui ou mont seront trouvé,
Et puiz seront li esprouvé
En paradis, en corps et ame,
Et li mauvais touz jours en flame
Seront, sanz nul confort trouver.

CHERUBIN

Li touz puissans si veult ouvrer
Une euvre qu'il a devisiée ;
Il dit qu'il veult que soit finée
La vie de l'umain linaige,
Ne ja il n'y laira estaige,
Et puis rajoindra corps et ame[s].
Or alons prier a la dame,
Qui est de li et fille et mére,
Qu'elle et son fil et son pére
Pour son peuple vueille prier.

SERAPHIN

Ce fait mout bien a octroier.
Alons y faire la requeste
Qui est mout juste et mout hon-
[neste.
Dame qui estes tresoriére
De grace, et dou ciel lumiére,
Vostre fil priez pour le monde,
Dame, que il ne le confonde
En enfer, se mauvais estaige.

*Folio 27 verso.

CHERUBIN

Dame, royne preux et saige,
Qui tout paradis enlumines,
Royne sur toutes roynes,
Pour ton peuple ton fil deproie.

SAINT JEHAN

Dame par qui vient tout joye,
En terre et en ciel aussiment,
En guerredon je vous demant
Et requier, que grant paour ay,
En remambrance que j'aouray
Ton doux fil ou ventre ma mére,
*Prie et ton fil et ton pére
Que ait de son peuple mercy.
De paour ay le cuer noirci,
Helas ! a li parler je n'os,
Dame, priez li que de nous
Et de ses amis li souvaigne,
Dame, que il ne nous conveigne
Vostre compaignie laissier,
Et o les mauvais abaissier.
En vous tout mon espoir mis ay,
Bien savez, je le bautisay,
Et preschay son advenement,
Pour li vesqui mout asprement,
Et si fui pour lui decolez,
Douce dame, se vous voulez,
Bien nous pouez trestouz def-
[fendre.

SAINT PIERRE

Dame, plaise vous a entendre
Ma priére que vous vueil faire.
Priez vostre fil debonnaire
Que il vueille s'ire reffraindre,
Et en son service remaindre
Lait ceux qui l'ont servi en terre.

SAINT POL

Et je, dame, vous vueil requerre
Que il vous plaise a deprier
Vostre fil qu'il veille octroyer

*Folio 28 recto.

Pardon a ceux qui l'ont amé
En terre, et seigneur clamé.
Saichiés que j'ay trop grant [paour.

SAINT PHELIPPE

Tresdouce dame cui j'aour,
Et qui ou ciel es honorée,
Seur toutes dames aourée,
Envers ta gent ton fil appaise,
Et li prie que il li plaise
Avoir de son peuple merci.
De paour ay le cuer noirci,
Touz tramble, je ne say que face.

SAINT ANDRIAU

Dame toute plainne de grace,
Royne de misericorde,
Ton peuple vers ton fil acorde,
Et par grant douceur le deproie
*Que a ceux sa grace octroye
Qui l'ont servi de cuer loial,
Que cil aver si desloial
N'en soient mestre ne seigneur.
Je vous (di, ay) paour grigneur
Que je n'oy mais jour de ma vie.

SAINT BERTHELEMIAU

Douce dame, Vierge Marie,
Qui es royne des archanges,
Le salut que te fist li anges,
Quant tu sanz pechié conceüs,
Te soit par moy ramenteüs,
Afin que ma proiére oies
Et que tu celui Dieu deproies
Qui entre tes flans s'aombra,
Qui de la mort nous descombra,
D'enfer qu'il vueille descombrer
Son peuple, et o les sains nom- [brer.
Paour ay, regarder ne l'ose.

SAINT JASQUE

Royne en cuy est enclose
Toute bonté, toute biauté,
Toute foy, toute loyauté,
Dame de grace tresoriére,
Fay envers ton chier filz proiere
Pour tes amis, que ne condamp- [ne,
O les mauvais qu'i[l] ne les [dampne.
Tel paour ay que non puis dire.

SAINT BERNABÉ

Tuit sommes mort et a martire ;
Tresdouce dame, fontaingne de [doucour,
Ne desdaigniez mon soupir ne [mon plour,
Ne vous desplaise ma proiere a [oir,
Ne despisiez mon plour ne mon [soupir.
Par voz saint fil et par sa pais- [sion.
Escoutez, dame, doucement m'o- [rison.
J'ay tel paour, je nen puis dire.

SAINT SYMON

Tresdouce dame, apaisiez l'ire
De vostre fil qu'est si montée,
Qu'elle ne soit vers nous tournée,
Ne vers ses autres serviteurs.
Paour ay de ses traïteurs
Que voy la, et tant les redoubte
Que d'avec li ne nous deboute
Que je ne l'ose regarder.

JUDAS [MA]CABEUS

Bien est gardez cui tu (garde es).
Vous, dame, en pitié me (re- [garde)

*Folio 28 verso.
788 Ms. *diay*.

826 Ms. *gardes*.
827 Ms. *regardes*.

Et nous met en la toue garde
Et trestouz ceux qui t'ont amée.

. . . .

Lacune d'un feuillet.

. . . .

*[LA VIERGE]

. . . .

Filz pour qui fui triste et dou- [lente,
Au jour qu'an croiz morir vous [vi,
Biaux filz, souvaingne vous de [my,
A vous toute me recomande,
Biaux doux filz, riens ne vous [demande
Qui soit contre vos voulentez,
Je vous pri cil soient rentez
En paradis qui m'ont amée.

DIEU

De mout bonne eure, fustes nœ,
Dame, doubter ne vous estuet,
Ce qui vous plaist li miens cuers [veult,
De bonne eure m'angenuïtes,
Et alaitastes et norrites,
Je vous (aim) tant conme mon [cuer,
Ma douce mére, douce suer,
Ne soiés pas desconseillie,
Vo couronne est (appareillie)
Qui ja sera sur vostre chief.
Paradis vous octroy en fié,
Et touz ceux qui servi vous ont
Et qui vous amérent ou mont,
Touz les bons je mettray en [gloire;
Mais les mauvais je ne pourroie
Par droit que ne feussent damp- [né,
(Mar) furent onques d'Adam né.
Je leur monstreray ma figure
Qui pour eux souffri tant lai- [dure,
Et conmant fui crucifiez;
Pour ce seront edifflez
Li bon, li mauvais trambleront
Et orriblement crieront
De ce qu'il ne sont rachaté
Par si tresprecieux chaté;
En enfer sera leur maison.
Or suz, Jehan, qu'il est saison
De acomplir ce qu'est (a faire).
Alez le monde tout deffaire
Et metre en feu et en flame,
Que trop est plains de grant dif- [fame,
Je ne le vueil plus detrier.

SAINT JEHAN EVANGELISTE

A vous devons humilier,
Et vos conmandemens ferons,
Desor plus ne reposerons
Jusques vo voulenté soit faite.
*Arsse est la terre et deffaite,
Or est li mondes effaciez.

DIEU

Jehan, Luc, Marques et Mathez,
Mi . IIII . especial menistre,
Et nommé li Euvangelistre,
Levez sus sanz plus demourer,
Et (sy) alez tantost corner
Par les quatre cornez dou mon- [de,

*Folio 29 recto.
843 Ms. *ayme.*
846 Ms. *appareilliée.*

854 Ms. *mal.*
865 Ms. *affaire.*
*Folio 29 verso.
880 Ms. *cy.*

Si conme il dure à la reonde,
Faites les mors resusciter,
Es corps les ames abiter
Qui en ont esté departies.
Jehan, tu yras es parties
D'Oriant, et Mathez yra
En Occidant, ou il dira
Que par vray resuscitement
Veignent trestuit au jugement;
Et tu, Marques, en Septantrion
Crieras la surrectĭon;
Lucas, tu yras vers Midi
Faire ainssin conme aux autres [di.
Prenez uns chascuns sa buisine.

SAINT JEHAN EVANGELISTE

N'i avra mais celui qui fine
(Jusqu'il) soit fait a vostre dit.

Levez suz sans nul contredit,
Corps qui avez en terre esté,
Et soiez trestuit apresté,
Corps et ame, trestout ensamble,
Il convient que je vous assemble
Touz, pour mener au jugement
Dou souverain Roy qui ne ment;
Levez suz, que je vous appelle.

*SAINT MATHÉ

Je vous aporte la nouvelle,
Vous qui en terre pourrissiez,
Que de voz monumens yssez
Et reprenez et corps et ame.
Ceux qui avront vescu sanz [blasme
Seront en joye pardurable.
N'est mançonge ne ce n'est fable,
Et li mauvais a grant vi[l]té
Seront tuit en enfer gité.
Levez suz, trop avez dormy.

SAINT MARC

Vous serez par moy estormy,
Corps qui gisez en ceste terre ;
Je vous suis (trestouz) venuz [querre,
Par vray[e] resurreccĭon
Levez suz trestuit environ,
De corps et d'ame, n'atendez,
Plus, de par Dieu est comman- [dez.
Qui bien a fait se trouvera,
Et qui mal, se comparera.
Au jugement vous faust venir.

SAINT LUC

La Mors ne vous puet plus tenir,
Corps qui par li estes passé,
Levez suz, trop estes lassé
De sa jus en terre gesir.
Or suz, sans panre autre respit,
Trestuit voz amez reprenez,
Et avec moy vous en venez
Au jugement le Tout Puissant.
Li bon seront bien cognoissant
Des biens qu'avront fait en leur [vie,
Et li mauvais ne seront mie
De leur mauvaistié espargnié.

EVESQUES

Hee las ! con je fui or mar né !
Mar fui onques arcediacres,
Je voy sa gens plus noirs que [tacres
Qui nous avront de leur partie.
Or est la chose mal partie :
Tant prins ou monde de mes [aises,

897 Ms. *Jusque y.*
*Folio 30 recto.

918 Ms. *trestout.*

Desor en avront les mesaises
Mes corps et m'ame tout ensam-
[ble,
De paour touz li corps me tram-
[ble,
Quar je voy tout a descouvert
Conment j'ay en ce monde ou-
[vert.
Mon peuple n'ay pas ensaignié,
Pour les grans cours l'ai delais-
[sié
Des princes, des dux, et des roys,
Par qui j'ay fait les grans des-
[roys,
Et fait lever les grans deïsmes.

*ABBAUSSE

Sire evesques, et je meïsmes,
Lasse ! chetive, suis dampnée
Pour la vie qu'avons menée,
Vous et je, en ce puant monde.
Or serons mis en la parfonde
Fosse d'enfer, sanz plus saillir.
Trop mieux me vaussist def-
[faillir,
Dou tout en tout que vivre lasse,
Mieux deffaillir dou tout amasse.
Aler nous faut a no juïse.

AGOULANT, roy

Hee las ! pour quoy fui de tel
[guise ?
Sur terre roys fui coronnez,
Je fui dou tout abandonnez
A riens donner et touz jours
[prenre,
A nul bien ne vouloie entendre,
Les povres avoie en despit.

LE BAILLI

Lever me faut sanz nul respit.
Je voy ja ma dampnatïon,
Onques ne fut m'antancïon

*Folio 30 verso.

Fors que de panre et de piler,
J'ay fait pandre plus d'un millier
D'ommes par haïne et par dons.

LE PREVOST

Hee las ! trop loing est mes par-
[dons,
Je voy bien que je ray failli
Souvent ont esté mal bailli
Par moy maintes gens et pilez,
Et maint pandu et essilliez.
J'ay a tort et sanz droit robé.

L'AVOCAT

Et je ay maintes foiz lobé
Pour les biens temporelz avoir
*Qui valent po, trop bien savoir
Le puis, qu'avocaz ay esté ;
Mains deniers y ay conquesté,
Tout ne me vaut mie une aisselle.
J'ay soustenu mainte querelle
Qui estoit fausse et mauvaise.

LA ROYNNE

Pour mon orgueil suis a mesaise.
Je ay esté trop orguilleuse,
Desdaigneuse et luxurieuse,
Et ay brisi mon mariage
Au cuer me point doulour et
[raige.
Je voy bien, trop estoie nice,
Qu'antreprins tant de mes de-
[lices
Ou monde, quant je y estoie.

L'AVARICIEUX

Je avaricieux estoie,
Courrouceuz et plains de ran-
[cune,
Pour riens dou mont ne don-
[nasse une
Maaille pour Notre Seigneur,
Si en avray poingne grigneur.
Ha las ! or ne say je que dire.

*Folio 31 recto.

L'OUSURIER

Le jour et l'eure doy maudire
Que je nasqui onques de femme,
Au jour d'ui en corps et en ame
En enfer condampnez seray

LA FAME A L'OUSURIER

Lasse chetive, que feray ?
Mal fui compaigne de l'usure.
En enfer, qui est plains d'or-
[dure,
Touz jours mais m'en convenra
[estre.

LE SERVANS A L'OUSURIER

Je voys vers Dieu, le Roy ce-
[lestre,
Qui sur touz fera hui justise.
Lasse ! con cy a dur servise !
Quant chies les usuriers estoie,
De mes mamelles alaitoie
Leur enfant, et en fui nourrice;
Lasse ! je faisoie que nice,
Pour tant que de voir bien savoie
Qu'a boire et a menger avoie
De l'avoir qui venoit d'usure.

*L'ENFANT A L'OUSURIER

Las ! con doulante engenreüre,
Et con tresdoulente naissance !
Quar Dieux qui a toute puissonce
A ce jour d'uy me jugera.
Bien say que souveignans sera
Que j'ay esté norriz d'ousure,
S'en avray penitance dure,
Ne say que m'ame devanra.

DIEU

Usuriers, deables t'enmenra,
En enfer tout droit t'en yras,
Quant de devant moy partiras,
(Quar) tu l'as justement gaan-
[gnié.
Quant veoies un mehaignié,
Povres, enfans, hommes et
[fames,
Contraiz de braz, de piez, de
[james,
Ja ne feussent tant mehaignié
Que par toy fussent rapaisié
D'un seul repas de ta viande,
Combien qu'en feïssent de-
[mande,
En nom de moy et de ma mére.

L'OUSURIER

Las moy doulans ! con je com-
[pére
Les grans avoirs, les grans ri-
[chesses,
Les compaignies, les noblesces,
Mes grans florins et mes deniers,
Mes blez que j'avoie en greniers,
Ou je mettoie mon delit,
Or n'est il riens qui m'abelit
Tout ce, jamais riens ne vaudray,
Avec les deables m'en yrai
Touz jours mais ardoir sanz re-
[fraindre.

DIEU

Quant les povres oyoies plaindre,
Pour moi dou pain te deman-
[doi[en]t,
Longuement t'aumosne atten-
[doi[en]t
Par pluie, par froit et par tem-
[peste,
Morir les laissoies conme beste
A ton huis, sanz aumosne faire.
Or sa, mauvaise deputaire,
Meschans, punaise creature,

*Folio 31 verso.

33 Ms. quart.

Tout temps a[s] vescu en usure.
Pour moy riens ne voussis don-
[ner
Pour prier ne pour sarmonner
Que mendiant te seüst dire,
Si as tu souvent oy lire
A ceux qui sévent Escripture
Que touz ceux qui vivent d'ou-
[sure
Et de l'autrui panre sanz randre,
En enfer les feroie descendre,
Pour l'avoir qu'avoi[en]t amassé.
*Mon conmandement as passé,
De l'usure vescu avez,
Tuit quatre, se mout bien savez,
Corps et ames. en propre per-
[sonne,
Touz quatre au deable je vous
[donne.
Or sa, Hasart, je te les livre.

AZART, deable

Sailliez avant, estes vous yvre,
En la foudre d'enfer enbisme.
Yqui de vous panray le disme
Que longuement m'avez deü
Des biens qu'ou monde avez eu.
Le feu et foudre pouez paistre,
En moy avez trouvé bon maistre,
La chaudiere est ja toute preste.

BAUCIBUZ, deable

Dedans je vous mettrai la teste
Et tout le corps entierement
Resgar, compains, je te demant
S'umais veïs si belle proie
De ces usuriers? je te proie
Que tu faces qu'il soient servi.

AGRAPPART, deable

Bien cognois qu'il ont deservi
Qu'il ayent d'enfer bonne part,
Je les mettray de celle part
Ou la foudre est plus forment
[chaude,
Quar maint prodome par leur
[fraude
Ont esté a povreté mis.

L'EVESQUE

Bien sai de voir, li anemis
Au jour d'ui si m'emportera,
Ja nulz ne m'en (confortera).
Sires estoie et gouvernierres.
D'une eveschief, et conduisieres,
De tous estoie mout doubtez,
Entre bons clers bien escoutez,
Entre princes, entre prelaz,
Or suis touz egarez, He laz !
Con suis chetive creature !
Mon temps ay usé en luxure
Par si lonc temps que c'est sanz
[nombre,
Anemis qui les gens emcombre,
En mon vivant m'a deceü,
*J'ai sans desserte receü
Les yssues de sainte Esglise;
Las! chetis, a tart je m'avise
Quant je les ay mal deserviz.
J'ay trop les anemis serviz
Et fait toutes leur voulentez,
Tant m'ont en ma vie temptez.
J'ay perdu Dieu, mon creatour;
Quant je veoie dame d'atour,
Tant fust nonnain, tant fust pu-
[celle,
Bourjoise, dame, ne damoiselle,
Nonnain sacrée, nonnain beni-
[gne,
Tant fust en grant office digne,

60 Ms. *a*.
*Folio 32 recto.

98 Ms. *comportera*.
*Folio 32 verso.

Celeriére, prieuse, abbesse,
Maintes foiz en laissay ma mesce
Pour belle dame regarder.
Lors riens ne valoit le garder
Que de son corps tantost n'eüsse
Mon gré, et qu'a li ne geüsse,
Ja tant bonne estre ne sceüst.

PRIEUSE

Lasse doulante, qui seüst
Que tel loier deüsse avoir
De mon pechié? Pour nul avoir
Que nulz m'eüst sceü donner,
N'eusse voulu abandonner
Mon corps en pechié de luxure,
Touz jours mais seray en l'ars- [sure
Dou feu d'enfer et en la flame,
Bien le say, en corps et en ame;
Touz jours me durra sanz fenir,
Tant con Dieux voudra, sanz fenir
Me convendra tel penitance.
Doux Dieuz, qui par vostre san- [tence
A ce jour d'ui me jugeras,
Bien say que me regarderas
Amerement et sanz pitié.
Sire evesques, vostre amitié
Et l'amour que vous me mons- [trastes,
Quant de mon corps vous acoin- [tastes,
Et devenites mes amis,
Ceste amour en enfer m'a mis;
Li deable seront my menistre.
Bien say, li quatre Euvange- [listre
Ci ont tous les corps appellez,
Or ne puet estre plus celez
Mes pechiez, ne say que je face,
Je vois Jeshucrist en sa face.

123 Ms. *ou abbesse.*

Lacune d'un feuillet.

. . . .

*SAINT MARC

Or suz, suz, quar plus respitez
Ne seroiz, il vous faut venir
A la grant cour, et soustenir
Le jugement Dieu, v[e]ray juge
Qui trestout en equité juge,
Alez tost, que trop demorez.

SAINT LUC

Au jugement tost acourez,
Plus ne pouez faire demeure
Bien say, plus ne demourra [l'eure
Que li Juges venra seoir
Qui (trestous) vous vourra veoir.
Chascun jugera selond s'eure,
N'est nulle chose qui se meure
Ce qui est fait devant sa face.

DIEU

Orendroit est temps que je face
A chascun apparoir m'ensaigne:
C'est celle qui a touz enseigne
Conmant li miens peuples m'a [mis
A la mort, cui j'estoie amis,
Et que, je Dieux, dou ciel des- [cendre
Voz pour lui, et en la croiz [pendre;
Monstrer vueil que chascuns le [voie,
Plus soustenir ne les pourroie.
Entendez tuit a une voiz
: « Je suis Jeshucriz, vostre roiz,
Qui pour vous d'enfer rachater
Laissay mon corps batre et frap- [per,

*Folio 33 recto.
167 Ms. *trestout.*

Et fui . xxx . deniers venduz,
Et en la croiz pour vous penduz.
En mon costé et en ma hanche
Me navra on de ceste lance.
Si que le sanc m'en vint au[x] [piez,
De ces clos fui je estaichiez,
Se n'estoit pas par mon pechié,
Mais par Adam qui ot mengié
Le fruit qui deveez estoit.
Je ay heü mout fain et soif,
Povre hostel et grant poverte,
Nulz ne m'a sa maison ouverte,
Ne bien fait, se trop petit non;
Nulz ne veult mais croire en [mon nom,
Nes les enfans m'ont guerroié,
Et parjuré et renoié,
Au repentir venront a tart.
Li bon, traiez vous d'une part,
Des mauvais vueil panre van- [gence.

*ANGES DE LA CROIX EN CHANT (1)

[*Urbs Jerusalem beata*]

Venez tuit oïr la santance
Dou Seigneur, dou douz roy be- [nigne,
Veez vous ci en present le signe
Ou souffri mort et passïon
Pour la vostre redamptïon
A vous qui desservi l'avez?

ANGES A LA LANCE

Juif traïteur, or savez
Conmant fu par vous detranchiez
Et a ces trois clos estaichiez

*Folio 33 verso.
(1) Ms. Le chant est noté.
207 Ms. *nostre*.

En celle croiz, et haut penduz,
Et conmant fu pour vous fanduz
Ses costez de ceste grant lance.
Vezci la couronne en presence
De quoy le doux roy couron- [nastes,
Et en quoy boire li donnastes,
Au roy tout puissant et devin,
Velin amer et aigre vin.
Vo guerredon vous en rendra.

DIEU

Mi deciple, chascuns venra
De vous au jugement seoir,
Et touz ceux vous feray veoir
Qui ou monde vous despisoient
Et qui pour mon non vous [haioient.
O moy avez tous jours esté
Et par yver et par esté,
En toutes mes templacïons,
Par vous les .xii. legions
D'Israel vueil que vous jugiez,
Si com dis quant o moy estiés,
Ou mont, ou n'aviés que travail.
Descendez o moy sa aval
*Et faites jugement parfait.

SAINT PIERRE

Fuiez, maleürez, mal fait
Avez de vos chars le delit
Que au juge point n'abelit,
Plus ne li plaist que il le suoffre,
Touz jours mais en vil puant [soffre
Seroiz ardant, sanz point res- [traindre.

SAINT POL

Mauvais, plus ne pouez remain- [dre

220 Ms. *vos*.
*Folio 34 recto.

Que ne voisiez en la fournaise
D'Enfer, qui par est tant pu-
[gnaise,
Ou touz jours mais serez batu :
Dieu a vostre orgueil abatu,
Traiez vous a la part senestre.

SAINT ANDRIAU

Et vous, vous traiez a la destre,
Vous qui avez le Roy servi,
Quar repos avez deservi ;
Si l'avrez que ja ne faura,
Jamais jour ne vous assaura
Li anemis, vostre contraire.

SAINT JASQUE

Envers vous sera debonnaires,
(Beneüré), li Touz puissanz;
Saichiez qu'il est bien cognois-
[sans
Des biens que pour li fait avez.
Belles feïstes, or savez,
Com avez servi grant seigneur,
Guerredon en arez grigneur
Que ne pourrïés estimez.

*SAINT MATHÉ

Et vous, mauvais envelimez,
Vous, alez, chetif, par de la.
Quant Dieux a vostre huis ap-
[pella,
Vous ne li voussistes ouvrir
Ne, quant fu nuz, lui recouvrir
Ne voussistes, n'a son conmant
N'obeites. Dites conment
Avra il dont de vous merci ?

SAINT PHILIPPE

N'aiez cuer triste ne noirci,
Vous qui pour Dieu le mont lais-
[sastes,
Et qui après li en alastes,
En suigant povreté parfaite.
Devant li Juge yert retraite
L'ueuvre que pour li faite avez.

SAINT BERTHOLOMIAU

Mauvais, alez la ou savez,
Bien savez ou devez aler,
En enfer vous faust avaler,
Quar se sera vostre heritaiges.
Or comparerez vos oultraige[s],
Et voz bobans et voz grans
[aaises ;
Desormais avrez tous mesaises
Et trestoute[s] maleürtez.

SAINT JASQUE LE GRANT

A vous apparra voz purtez
Qui avez (vos) chars gardés
[saingnes
De trestoutes taiches villainnes,
Ou ciel en seroiz couronné;
Alez a destre ou ordonné
A Dieux ou sera chascuns justes.

SAINT THOMAS

En terre trop convoiteux fustes,
Et envieux et trop aver,
Or ne vous pouez si laver
De vos pechiez qui sus vous
[queurent,
Qui vous affolent et (aceurent).
Alez avec ces vilz deables.

SAINT THADÉE

En bourdes, mançonges, en fa-
Et en gieux et en gaberies [bles
(Estoit) toute vostre estudie
Et en meffaiz et en mesdiz ;
Onques ne gardastes les dix
Conmandemens dou Roy parfait
Qui or toute riens trambler fait
Dampnez en seroiz sanz rançon.

*Folio 34 verso.
254 Ms. *bon euré.*
265 Ms. *comment.*

284 Ms. *nos.*
293 Ms. *acourent.*
297 Ms. *estuet.*

SAINT SYMON

*Riens ne vous vaut vostre tan- [çon,
Mauvais. Or est l'eure venue
En laquelle vous est randue
De vostre meffait la desserte.
La gueule d'enfer est ouverte
Pour vous, chetif, saichiez de [voir,
Pour corps et ame[s] recevoir.
Jamais jour n'avrez alegence.

DIEU

Temps est qu'on rande la sen- [tance.
Venez sa, li beneüré;
De tout mal estes espuré,
Persevez le regne mon pére,
Desormais vueil qu'il vous ap- [pére,
Pieça le vous ay aparesté,
Appareilliez vous a esté
Des le conmancement dou mon- [de,
Vous estes tuit de pechié monde,
Jamais jour pechier ne pourroiz,
Tout sera fait ce que voudroiz,
Et avrez joie pardurable,
En vous n'ont plus pouoir li [deable.
Quant j'oy fain, mangier me don- [nastes,
Quant j'oy soif, et vous m'abe- [vrastes,
Quant j'oy froit, vous me recou- [vristes,
Quant en prison estoie tristes,
Confort me feïstes et joie,
Et quant chies vous hostel que- [roie,
Voulentiers le m'avez donné;
Pour ce vous a abandonné
Mes péres son saint paradis.

LI JUSTES

Quant vous veïsmes nous jadis
En nostre hostel, et t'esber- [games,
Et en chartre te confortasmes?
Quant fu ce que nous te veïsmes
Et que nous te revestimes,
Quant fu que fain et soif eüx,
Que tu fus par nous repeüz?
Di le nous par ta grant franchise.

*DIEU

Voulentiers.

LI JUSTES

Or le nous devise,
S'i[l] te plaist, par grant amitié.

DIEU

Quant des povres eüx pitié,
Certainnement de moy l'eüstes,
Bon eüré estes et fustes,
Quar tout le bien que leur feïstes,
Et tout le bien que leur deïstes
A moy fu faiz certainnement.

LI JUSTES

Loez soies tu finement,
Quant aussin bien nous a gardez!

DIEU

Mauvais, alez, plus ne tardez,
Ou feu d'enfer touz jours ardant,
Ne vous alez plus atardant,
Alez en poinne sanz fenir.
Jamais jour ne pouez venir
En estat de salvatïon,
Sanz fin et sanz redampcïon,
Touz jours ne soiés en ardure,

*Folio 35 recto.

337 Vers faux.
*Folio 35 verso.

En la chartre d'enfer obscure.
Quant de fain vous m'avez veü
Morir, ne m'avez repeü,
Quant j'oy soif, ne me secou-
[rutes,
Quant fu (nuz), envers moy durs
[fustes
De moy donner de vostre robe,
Tant avoiés le cuer si gobe :
En prison vous m'avez laissié,
Que vers moy n'estes abaissié
En moy faire bien ne confort.
Or alez. sanz nul reconfort,
Touz jours en poinne doule-
[reuse.

L'AVOCAT

Ceste santence est trop crueuse
Pour nous; n'en pouons appel-
[ler?
Quant te venis tu hosteler
En no maison ne le savon;
Et nous di quantes foiz t'avon
Fait refus ne aucun dongier
Donner a boire ou a mengier.
Onques jour ne fus en prison
Que nous seussiens.

. . . .

Lacune d'un feuillet.

. . . .

*LA ROYNNE

Hec lasse, con tu es hereux,
Anemis, qui ainssin m'amportes!

RAPILLART, deable

Princes d'enfer, ouvre tes por-
[tes,
Veez vous ci noz maistres qui
[viennent.
Et qui amoinnent et qui tien-
[nent
Les chetilz touz enchaînez?
Sailliez hors et avant venez,
Panssez d'eux faire assez mes-
[chance,
Contre nous est donnée san-
[tance,
Jamais n'en pourrons plus avoir.

BELIAS, deable

Rapillart, tu dois bien savoir
Que bien avons seci sceü,
Saiches que nous avons veü
Trestouz les mors resusciter;
Les nostres nous convint giter
Hors de seanz; a qui clamer
Ne m'en say, et ainssi la mer
Au messaige Dieu entendi,
Que les siens mors ainssi randi :
Bien say plus n'en avrons ja-
[mais.

AZART, deable

Tu dis voir qu'il n'en y a mais,
Que feniz est li mondes touz,
Mais nostres vouloirs soit tres-
[touz
A touz iours mais de ceux gre-
[ver,
Quar ne nous pueent eslever
Jamais loisir pour autre[s] pren-
[dre,
Et pour ce nous convient en-
[tendre
A doubler la poinne a ces las.

L'OUSURIER

He las! doulens, hee las, hee las!
Mis suis a perpetuité
Dou Roy de toute iniquité,
Ou ars serai de touz costez.

SAINT JEHAN

Par dessa sera vostre hostez

363 Ms. *nulz*.
*FOLIO 36 RECTO.

Saintes gens, trestuit estes roys,
Jamais jour n'avroiz nuls des-
[roiz,
Fain ne soif, meschief, ne me--
[saise,
Jamais chose qui vous desplaise
*(Ne verrez) ne ne panserez,
Touz jours mais en joye serez,
Et serez tuit empli de grace,
Et si verroiz Dieu en la face,
Plus grans merites avrez que
[anges.

SAINT LUC

Disons tuit a cellui loange
Qui est, qui fu et qui sera,
Qui seanz vous hebergera,
Et par cui vous avez victoire
Des deables, et estes en gloire
Qui jamais jour ne panra fin;
A li serons touz jours afin
Que jamais n'en departiron.

SAINT POL

Seigneur, alé s'en sont
Li deable, et si ont
Les ames enmenées
En enfer; la seront
Plus que chose dou mont
A touz jours tormentées,
Et nous joie avrons.
Te Deum or chantons
A hautes allenées.

Amen. ***Amen.***

*Folio 36 verso.
417 Ms. *reverrez.*

LES COLONNES A FIGURES

DE

PORTE NOIRE

A BESANÇON

Par M. Alfred VAISSIER

Séance du 13 mai 1901

Le caractère distinctif de l'Arc romain de Besançon consiste dans le double étage des colonnes historiées qui encadrent sa haute ouverture.

Sur les seize colonnes que comportait le monument à double façade, il n'en reste plus que six, dont trois, décorées de scènes figurées, attendent depuis longtemps une exacte lecture.

Le plus souvent en quête d'allusions à l'histoire de la province, ceux qui ont étudié ces sculptures se sont égarés dans leurs recherches, même après l'exécution des moulages destinés à leur venir en aide,

Dans un premier essai (1) sur l'ensemble mieux défini de la décoration, ce ne sont pas les dégradations de la pierre qui nous ont contraints à témoigner de l'hésitation devant certaines scènes d'une conservation encore suffisante pour ne pas désespérer d'une interprétation future, mais plutôt la difficulté de saisir la raison de leur assemblage.

Grâce à cette connaissance et à de récentes et très opportunes rencontres qu'il est de notre devoir de faire connaître,

---

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 7e série, t. II, 1897, p. 217.

il est possible, aujourd'hui, de combler nos précédenes lacunes.

Nous n'avons pas craint d'affirmer que la grande pensée du monument élevé à la glorification de la puissance romaine à Vesontio, était à la fois religieuse et militaire ; que les tableaux de batailles, les vainqueurs et les captifs, les trophées d'armes disséminés dans une luxueuse architecture, n'étaient que le cadre d'un sujet central, consacré au triomphe suprême de la divinité, représentée par une grande figure, aujourd'hui disparue, sur la clé de l'archivolte.

Cette grande image était celle de Jupiter vainqueur des Titans, monstres imaginaires dont la chaîne se déroulait sur la tranche énormément saillante des claveaux.

On s'accorde à reconnaître que ces parties, ainsi que les beaux restes des ***Renommées*** ou ***Victoires,*** avaient été confiées au ciseau d'un maître.

A droite et à gauche, dans l'entrecolonnement supérieur, et pour servir de transition à la décoration militaire, se dressaient les hauts reliefs des statues colossales des deux fils de Jupiter, Castor et Pollux, les messagers de la Victoire romaine, les antiques ***symboles du Jour et de la Nuit,*** de la ***Vie*** et de la ***Mort.***

En continuation et au-dessous de l'archivolte s'étageaient, sur les jambages de l'arcade, les allégories des douze Mois de l'année exprimés par des figures représentant le cours de la vie humaine pendant la paix.

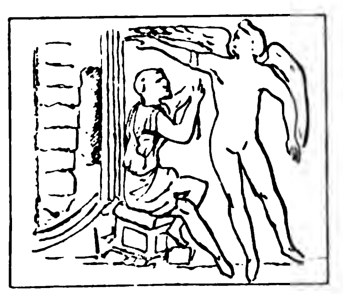
C'est ainsi qu'aux époques postérieures, le Christ apparaîtra sur les portes de nos cathédrales, entre le soleil et la lune, ou l'*alpha* et l'***omega,*** avec les douze signes du ***Zodiaque*** ou leurs allégories.

Parallèlement aux pieds droits, s'élevaient des colonnes dont le fût de 4^{m}50 est partagé en cinq divisions, occupées chacune par un bas-relief. Sur l'une de ces colonnes, la seule qui nous reste, des scènes d'un caractère mythologique s'accordent avec la pensée religieuse, en ce que les

personnages sont *les héros* transfigurés par les poètes et placés, après leur mort, dans les étoiles du ciel pour prendre ainsi leur rang parmi les immortels.

En l'absence de la colonne qui faisait pendant, on ne saurait dire si l'on a suivi dans la série des figures un ordre correspondant aux constellations zodiacales. Le nombre de dix compartiments ne se prêterait pas à cette combinaison, non plus qu'avec les douze Travaux légendaires d'Hercule qui vont être plusieurs fois représentés; ce ne sera même pas ce héros populaire qui commencera la série.

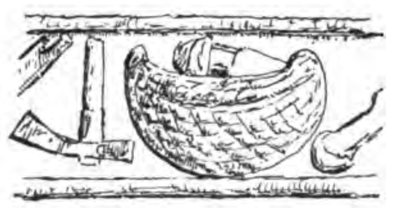
Sur la partie culminante et très détériorée du fût, on entrevoit une scène dont nous cherchions depuis longtemps à pénétrer la signification. Au pied d'une colonne cannelée, sur le seuil d'un palais, un homme, vêtu comme un ouvrier, est assis sur un escabeau moluré; il élève les deux mains presque jointes sous le bras horizontalement étendu d'un jeune personnage ailé, nu et debout.



Un jour, en examinant au Musée, en compagnie d'un visiteur étranger, les moulages dont les profils indécis venaient d'être précisés au moyen d'une légère teinte de fond, notre très attentif appréciateur nous communiquait cette observation : — « Ne serait-ce pas ici Dédale occupé à fixer des ailes aux épaules de son fils Icare ? » — Ce rappel à une sculpture antique nous donnait enfin le mot de l'énigme. Il faut s'empresser de restituer à notre voyageur, à M. Hettner, conservateur du Musée des antiquités de Trèves, ce qui lui appartient et de le féliciter avec reconnaissance de son flair archéologique.

Au-dessous de Dédale, et sur le bandeau séparatif de la

scène suivante, au lieu d'un motif quelconque de décor, on voit, juxtaposés comme les caractères d'une légende, plusieurs objets dans une étrange association : un foureau de glaive, une *ascia*, ou une sorte de hachette à court manche, une corbeille hémisphérique d'où émerge un manche d'outil, un poignard, puis d'autres traces peu distinctes.



L'hypothèse d'une signature de dédicant, ou même d'artiste, était bien séduisante ; on pouvait encore y soupçonner un hommage de l'architecte à l'inventeur de l'herminette, à l'industrieux Dédale, sculpteur et constructeur du Labyrinthe, au Père des arts de la Grèce. Il faut renoncer à ces interprétations. L'*ascia* est simplement une pioche de terrassier et la corbeille un panier à terre ; un marbre antique, encore inédit, va le démontrer.

Ces dernières années, on a découvert dans la campagne toulousaine, à Chiragan (Martres Tolossannes) une quantité de sculptures du Ier au IVe siècle, débris de luxueuses villas, saccagées lors des invasions barbares. Parmi les plus beaux morceaux de ces marbres on avait signalé, avant leur publication prochaine, deux séries de panneaux se rapportant aux Travaux d'Hercule. Dans l'espoir que ce fond inédit pourrait nous fournir quelque renseignement utile, j'obtins de l'obligeance d'un membre de la Société des Archéologues du Midi, de M l'ingénieur Joulin, la communication des photographies relatives aux Travaux d'Hercule, sculptures déposées au musée de Toulouse.

Nul document ne pouvait arriver mieux à propos, et voici le calque d'une de ces photographies.

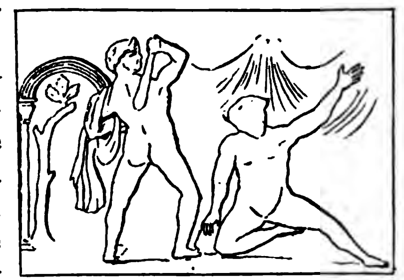
Hercule nu, avec la peau du lion de Némée sur l'épaule, le pied droit levé et posé sur le fond d'une corbeille d'osier en forme de cloche renversée, tient de la main gauche le

manche d'une pioche ou d'un fossoir sur lequel il s'appuie; la main droite passée derrière le dos exprime l'attitude du repos ; le grand Travail du *nettoyage des écuries d'Augias* est terminé ; à côté se dresse la massue caractéristique. Cet exploit, poétisé par la légende, consisterait, d'après les mythologues, en détournements de cours d'eaux, travaux d'assainissements de terrains marécageux, opérés en Grèce par le chevalier errant de l'antiquité, ce destructeur de monstres qu'était Hercule. C'est donc bien à lui, et non à Dédale, qu'appartiennent la pioche et le panier associés aux armes sur l'énigmatique bandeau. En effet, que voit-on au tableau suivant, si ce n'est Hercule, dans une attitude mouvementée, occupé à terroriser des animaux, dont l'un s'enfuit dans une course folle, tandis qu'un autre, un ruminant, s'affaisse aux pieds du héros. Dans l'air, un double sillon serpentant indiquerait la présence d'un reptile.



HERCULE AUX ÉTABLES D'AUGIAS
(Chiragan, plaine toulousaine).

Au troisième bas-relief, un héros imberbe ne peut être que Thésée en train d'assommer le *Minotaure* dans son palais; la tête de taureau du monstre a été martelée, mais l'attitude de son corps très musclé est identique à celle qui lui est donnée dans une mosaïque de Salzbourg conservée au musée de Vienne (Autriche). La bordure



de cet ouvrage reproduit le plan complet du fameux labyrinthe (1).

En raison de son intérêt archéologique, il convenait de développer à une plus grande échelle la quatrième scène.



HÉROÏSATION D'HERCULE.

J.-J. Chifflet, qui avait vu, dans la scène d'Icare et de Dédale, l'empereur Aurélien, aussi juste que sévère, présentant le *donarium* à ses soldats, puis, dans celle du Minotaure, le *centurion* menaçant de son bâton (*cum vite*) un des prévaricateurs de la loi, reconnaissait, dans la quatrième scène, un condamné attendant un cruel supplice. Plus tard, dom Berthod y verra un prêtre païen mettant de l'encens sur un autel. Pour Alphonse Delacroix, ce devait être un druide.

---

(1) Hercule a souvent bénéficié à Rome des exploits de ses contemporains légendaires.

Une sculpture de provenance grecque (1) suffira pour nous apprendre qu'il s'agit ici de la *glorification d'Hercule*. Malgré la disparition de la tête barbue du personnage et des détails de la peau du lion, on reconnaît le héros au moment où il va terminer sa brillante carrière. Nu et debout, inclinant religieusement la tête, il fait le sacrifice d'une dernière flèche qu'il tient de la main droite sur un autel allumé, où l'on semble distinguer même l'extrémité de l'arc, l'arme favorite d'Hercule; aux branches tortueuses d'un arbre sacré, le carquois et la massue sont suspendus en trophée ; près de l'autel, le serpent symbolique de la mort glorieuse, enroulé autour d'un second arbre, regarde avec sympathie celui qui va passer du Mont-Œta aux constellations.



Après l'héroïsation d'Hercule, vient, au dernier tableau, une jeune femme, demi-nue, fixée, les bras en croix, contre un rocher. C'est *Andromède* ou *Hermione* exposée aux attaques d'un monstre marin; le libérateur Persée (ou Hercule) n'est pas figuré. Près d'un arbre, un coffre dont le couvercle est levé contient vraisemblablement le trésor sous la garde du dragon.

Cette description des cinq bas-reliefs superposés ne laisse plus de doute sur la mission du sculpteur d'avoir à représenter des héros bienfaisants et civilisateurs, c'est-à-

(1) Voir l'article *Héros*, fig. 3829, par J.-A. Hild, dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Saglio et Daremberg.



dire les hommes les plus dignes d'accompagner l'image de la divinité.

L'artiste a dû suivre le même programme sur la colonne, en pendant, du côté droit.

Au revers du monument, et immédiatement derrière la colonne qui vient d'être décrite, on en voit une seconde, d'une assez bonne conservation. Des compositions d'un caractère parfois différent, s'y succèdent sans aucun ordre, comme si on avait laissé plus de liberté à l'artiste pour cette seconde façade moins en vue.

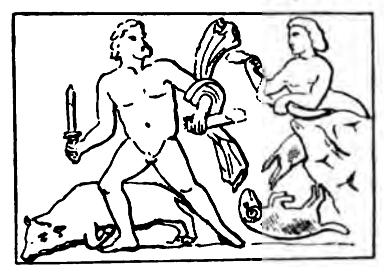
La division comporte six tableaux au lieu de cinq. A partir du sommet, voici Hercule poursuivant de ses flèches le *centaure Nessus*, qui s'enfuit dans la montagne en enlevant *Déjanire;* celle-ci, désespérée, tend les bras vers son amant.

Vient ensuite *Bacchus jeune*, nu et debout ; il tient une coupe et s'appuie sur le thirse ; une panthère était à ses pieds, un bacchant et une bacchante sont à ses côtés.

Le troisième bas-relief n'est pas mutilé au point qu'on n'y puisse reconnaître le *gros Silène,* ivre et roulant à terre sans lâcher sa coupe renversée; deux gais compagnons s'empressent à lui porter secours. Les dessinateurs qui ont reproduit cette scène, sans tenir compte de la corpulence excessive du personnage, l'ont pris pour une femme couchée ou assise.

Au quatrième tableau on revient à Hercule figuré dans un amalgame de ses travaux. Le héros, dans une attitude menaçante et tenant le glaive sorti du fourreau,

se met en garde vis-à-vis d'une femme nue qui émerge à mi-corps de la crète d'un rocher ; elle présente à son adversaire un objet, qu'une cassure ne permet pas de déterminer facilement. Si l'on observe l'écartement ou la distance des mains et le prolongement certain de l'objet serpentant qui vient passer devant la taille de l'apparition mystérieuse, ne peut-on pas restituer à celle-ci son nom mythologique de Mélanippe ou d'Hippolyte, *la reine des Amazones* faisant la remise de la fameuse *ceinture d'Andromède* ou du baudrier talismanique de Mars, qu'il s'agissait pour Hercule, de conquérir sur les belliqueuses asiatiques ? Dans la même scène, un mouton s'enfuit et va disparaître derrière le rocher, au pied duquel un bélier est renversé sur le dos. A côté d'Hercule, un taureau terrassé paraît expirer.



Au cinquième bas-relief l'amante déifiée de Bacchus, *Ariane*, demi-nue et appuyée sur le thirse, tient une coupe vide ; une de ses suivantes va poser une couronne sur sa tête, tandis qu'une autre danse à ses côtés en s'accompagnant de cymbales.

On a cru voir, au dernier tableau, le symbole de la guerre entre le Barbare et la Rome civilisée ; avec moins d'imagination synthétique, et pour rester dans la donnée absolument mythologique de l'ensemble, ce sera plutôt la fille de Jupiter pendant *la Guerre des Géants : Minerve*, casquée, armée de l'égide et de la lance, fait face à un ennemi



entièrement nu qui brandit au-dessus de sa tête un énorme rocher.

En raison de l'effritement déjà ancien, mais toujours croissant de la pierre, ainsi que de la hauteur inaccessible, il ne nous est pas possible de décrire les quatre bas-reliefs de la petite colonne de l'étage supérieur.

J.-J. Chiflet a cru y reconnaître Atlas supportant le monde, la Renommée avec sa trompette, Saturne avec sa faux et Esculape tenant un serpent à chaque main. Ce témoignage est de peu de valeur, attendu que le prétendu Atlas fait partie d'un groupe de trois figures élevant les bras en manière de cariatides décoratives, et que les compartiments suivants comptent chacun au moins deux personnages.



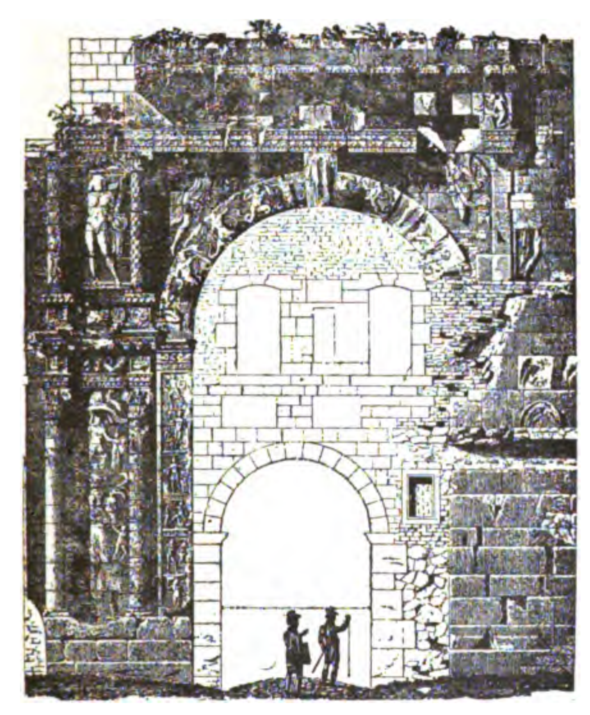
L'habile répartition des figures aussi bien que la liberté d'exécution révèlent la main de praticiens exercés. Dans les attitudes mouvementées qu'ils affectionnent et où ils rencontrent parfois des raccourcis scabreux, ces décorateurs n'hésitent jamais à se tirer d'affaire, sommairement il est vrai dans un relief si limité, mais avec un sentiment très juste de la réalité. La lourdeur romaine y rachète ce qui lui manque du côté de la grâce, par l'exagération du geste et de la musculature.

Comme témoignage du procédé de rapide exécution sur pierre tendre, on retrouve la trace profonde de l'esquisse, et, dans quelques parties demeurées intactes, les ciselures encore fraîches de la gradine sur les fonds et sur les chairs.

En faisant une large part à l'initiative des sculpteurs, on doit restituer à l'architecte celle qui lui revient dans la distribution du décor.

Conçu dans des proportions moyennes le monument ne pouvant briller par sa masse devait séduire par sa richesse. C'est bien à un maître d'œuvre très artiste lui-même et très indépendant, plus soucieux de variété que de sobriété,

qu'appartient ce parti pris de préférer à de lourds bossages ou à de froides cannelures ce rappel discret de la ligne horizontale, sur les colonnes, au moyen des larges anneaux qui les cerclent, en opposition avec la verticale des fûts.



PORTE-NOIRE AVANT SA RESTAURATION (1).

Dans ces divisions d'heureuses proportions, les contours imprévus des formes animées amusent l'œil sans confusion et sans nuire à l'ensemble. L'intercalation des petites figures des colonnes donne par le rapprochement une valeur nou-

(1) Réduction de l'excellente gravure exécutée sur le dessin consciencieux d'Alexandre Lapret, neveu de l'architecte de ce nom, chargé des premiers travaux de dégagement par le préfet du Doubs Villiers du Terrage (1818-1820), instigateur de la restauration.

velle aux personnages allégoriques du pied droit comme aux statues colossales de l'entrecolonnement

La surcharge voulue de cette décoration, parfaitement équilibrée, acquiert tout son prix quand les rayons du soleil frisant la surface détachent les parties mouvementées et les rondeurs verticales des colonnes, au milieu desquelles s'enlève d'une seule venue la large broderie de l'arcature.

Les grandes lignes architecturales rétablies par la restauration complète de la façade, en 1826, invitent à revêtir la nudité des colonnes neuves d'une décoration symétrique à celle de la partie conservée. Au revers du monument, et en pendant avec la colonne aux six divisions, se dresse une seconde colonne qui paraît dans cette place comme dépaysée. Au lieu d'être cerclée horizontalement comme la première, celle-ci est partagée verticalement par une tige d'où partent des feuillages symétriques et contournés d'un fort bon style, et qui couvrent, sans repos, toute la surface du fût.

Comment expliquer cette étrange association? Serait-ce l'indice d'une tentative de la première heure, à titre d'essai, puis abandonnée comme un repentir ; ou bien, au contraire, une faute commise dans un achèvement postérieur? Le mérite artistique du travail ferait pencher pour la première hypothèse. Quoiqu'il en soit, on ne supposera jamais qu'une semblable anomalie ait pu exister sur la façade principale où elle eût compromis l'harmonie de la composition.



Après s'être rendu compte du mérite relatif de ces sculptures, on s'étonne que leur intéressant assemblage n'ait obtenu, dans les publications archéologiques, que de rares et courtes mentions. Est-ce parce qu'on n'y découvre aucune figure qui précise l'origine du monument? Porte-Noire partage avec beaucoup d'autres édifices antiques ce défaut d'acte de naissance. Ce n'est pas à la décoration qu'il faut s'en prendre, mais bien à son architecture.

Pour faire la part de la critique nous n'avons qu'à rappeler l'appréciation d'un homme du métier qui eut le loisir de mesurer l'ordonnance et tous les profils du monument, pendant sa restauration. Voici les conclusions du mémoire de l'architecte bisontin Marnotte, à l'Académie de Besançon, en 1875 :

« Sous le rapport de l'architecture on remarque dans
» Porte-Noire une décadence complète, tant par la mauvaise
» disposition et proportion de ses ordres que par celle de ses
» entablements et surtout de ses profils.

» En bonne règle... l'entablement de l'étage supérieur est
» d'une hauteur démesurée par rapport aux colonnes qui le
» supportent ; ainsi, quand il n'aurait dû avoir en hauteur
» que le tiers au plus de ces colonnes, on lui en a donné
» plus du double......

» Cependant on ne peut disconvenir que, malgré sa mau-
» vaise architecture, Porte-Noire ne manque pas d'une cer-
» taine dignité, et que ses belles sculptures imposent une
» telle supériorité, par le vrai talent avec lequel elles ont été
» exécutées, qu'elles en font disparaître tous les défauts. »

Cette appréciation consciencieuse est tout à la fois bien sévère et bien élogieuse. On sait ce que l'on doit penser de la beauté relative et très diverse des sculptures ; quant à la critique, inspirée par le dédain académique pour les œuvres décadentes, il conviendrait d'y apporter quelque atténuation.

Il faut reconnaître. en ce qui concerne l'entablement du sommet, que l'architecte gallo-romain se trouvait en présence d'une difficulté. Etant donnée l'ordonnance de ses deux étages de colonnes, qui sont d'une agréable innovation, le maître d'œuvre ne pouvait se dispenser d'augmenter les proportions de la frise pour réaliser avec la corniche un ensemble à peu près égal à la largeur du cadre commencé et couronner ainsi le monument.

L'étroitesse d'une frise classique ne lui eût pas fourni la place nécessaire, et, après tout, fort bien choisie, pour l'ins-

cription dédicatoire en lettres de bronze; il a eu soin d'ailleurs d'en soutenir le cadre par deux figures agenouillées qui en dissimulent la hauteur aux extrémités.

Si les colonnes de l'étage sont relativement faibles pour soutenir cette masse, la saillie intentionnelle de l'énorme archivolte n'intervient-elle pas, avec son claveau central, comme un troisième support intermédiaire, pour soulager la grande portée de l'architrave?

Il est encore une plus grave infraction *aux bonnes règles*.

Chacun peut remarquer, avec M. Marnotte, l'étrange descente de l'entablement du pied droit par rapport à celui des colonnes du premier étage. Cette disposition, toute désavouée qu'elle soit par les hommes de l'art, est-elle si désagréable? N'apporte-t-elle pas, au contraire, un charme de variété assez piquant en attirant le regard sur l'indépendance *voulue* de la majestueuse arcature.

A ce propos, l'architecte Delacroix bien autrement compétent que son confrère en matière d'art archéologique, a cherché à pénétrer la signification d'un écart aussi flagrant de la règle classique.

« Ce qui frappe tout d'abord l'architecte exercé, dit-il dans » une notice qui n'a pas reçu une sérieuse publicité (1), c'est » une disposition anormale de l'archivolte et de ses piles. » Construite en même temps que le reste du monument et » sur un appareil commun à toutes les parties, l'archivolte » affecte néanmoins une organisation distincte et que certai» nement on a voulu rendre telle au moyen d'une saillie ex» traordinaire des claveaux, *de lignes particulières* d'orne» mentation et d'une *certaine nudité de moulures* nonobstant » la richesse des ornements sculptés... Porte-Noire fournit » le seul spécimen connu d'une arcature distincte, rappelant » un ancien usage et d'un encadrement destiné à orner l'ar» cature sans détourner d'elle l'attention. »

---

(1) *Guide de l'étranger à Besançon*, 1860, p. 88.

Cette insistance d'Alphonse Delacroix à trouver la raison des singularités étranges que présente l'archivolte n'est-elle pas une sorte de pressentiment du caractère grandiose de la scène qui y était figurée? Si notre architecte en eût connu le vrai sens, il eût encore mieux compris cette absence de moulures ; le triomphe de Jupiter se passant pour ainsi dire dans l'espace ne devait pas être limité comme un simple motif de décor.

Les soins apportés à cette partie de la décoration confiée aux meilleurs artistes indiquent assez l'importance qu'on y attachait.

Le travail accessoire de l'ornementation des moulures et des colonnes a dû se faire postérieurement et à la longue, subir encore des interruptions, et peut-être même rester inachevé, comme en témoignerait la nudité de l'une des colonnes de la façade.

On peut induire du témoignage de l'empereur Julien que la splendeur du monument n'eut pas deux siècles de durée, puisqu'en 360 ce témoin éclairé ne retrouve plus que des ruines à la place des édifices qu'il avait reconnus comme magnifiques lors de son premier passage à Vesontio, six ans auparavant.

Debout, mais désemparé, l'Arc allait traverser de longs siècles de barbarie. Réduit plus tard à l'état de simple porte, noyé dans un mur de défense, puis coiffé d'une tour qui l'écrase, il ne montre plus que quelques figures mutilées que personne ne comprend. Si le mystère des origines éveille cependant la sollicitude de quelques érudits, nuls artistes, ceux même de la Renaissance, malgré leur passion pour l'antiquité et leur goût parfois désordonné pour la décoration des colonnes ne paraissent s'en être inspirés.

Depuis la création du type des arcs triomphaux, les architectes se sont ingéniés à en varier les dispositions ; mais, en dépit de leurs efforts, ils n'ont pas toujours échappé à la banalité. Le XIXe siècle, fidèle aux enseignements classiques a

peut-être clos la série de ces monuments commémoratifs en dépassant une fois en grandeur les antiques modèles.

En évoquant le souvenir de tant d'ouvrages se signalant tous par quelques traits originaux, il est bien permis d'insister sur ceux de Porte-Noire qui, malgré ses écarts de style, méritent une place honorable dans l'histoire de la décoration architecturale.

LE DOCTEUR EN MÉDECINE

COMTE D'UDRESSIER

Par le Dr J. MEYNIER

Séance du 20 avril 1901.

Dans le bas de la rue des Granges à Besançon, en face de l'hôtel de Saint-Juan, maison célèbre qui a été le dernier siège de la Régalie (1), s'élève un autre hôtel de construction également remarquable. La façade, d'une élégance rare dans notre vieille ville, où tout semble avoir été sacrifié à la solidité, réunit deux ordres d'architecture : le rez-de-chaussée est dorique et l'étage ionique. Les pilastres cannelés qui accostent la porte principale et les fenêtres, les frises ornées de gracieux entrelacs sont du meilleur goût. Au-dessus de la porte cochère est un trumeau sculpté qui a dû contenir des armoiries; le marteau révolutionnaire ne les a pas respectées (2). Une inscription, placée plus haut, porte cette sentence : *Aut perfice, aut ne tentes.*

Cette jolie demeure appartenait, en 1789, à Philippe-Thérèse Masson de la Bretenière, d'une famille originaire de Dole (3), mais d'une branche qui s'était établie à Besançon dans les premières années du XVIIe siècle. M. Masson de la Bretenière était conseiller au parlement de Besançon, où il siégeait à la grand'chambre. Vendue comme bien d'émigré, après avoir passé en différentes mains, elle avait été acquise,

---

(1) Tribunal d'appel des nombreuses juridictions de la ville impériale; il y en avait douze.

(2) Voir *Doc. inéd.*, t. III, p. 113.

(3) Famille Masson d'Authune.

au commencement du siècle qui vient de finir, par un simple docteur en médecine. Il est vrai que ce docteur était comte. Si les noms aristocratiques ne manquaient pas, dès cette époque, dans le corps médical, les titres y étaient rares, et celui de Marie-Pierre-Fidèle-Amand d'Udressier serait encore, de nos jours, une exception.

M. d'Udressier appartenait, par sa naissance, à une des plus anciennes familles nobles de Salins, où elles abondaient alors et sont encore très nombreuses aujourd'hui. Il était né dans cette ville, en 1771, de Philippe-Marie-François, comte d'Udressier. chevalier d'honneur ou conseiller d'épée au parlement de Besançon, et de Victoire-Pélagie de Renouard de Fleury Villayer (1). Guy ou Guyot Udressier, de Salins, le plus anciennement connu de ses ancêtres, est déjà qualifié écuyer dans un testament de l'année 1384. Un titre de sa ville natale nous apprend que ce personnage était receveur du domaine et des aides en 1395. « On a la filiation, dit M. de Lurion auquel j'emprunte ces détails, depuis noble Estevenin Udressier « clerc des rôles en la saulnerie », marié, en 1439, à Jeanne d'Oiselay (2). En 1742, Claude-François d'Udressier, chevalier d'honneur au Parlement, fit ériger ses terres de Cramans, Lemuy et Escleux en comté d'Udressier. Dans les lettres d'érection, il est dit que lors des recherches faites en 1696 sur la noblesse, il justifia de la sienne depuis 1439 (3)... » En 1789, Philippe-Marie-François d'Udressier, père du futur docteur, était premier chevalier d'honneur au parlement de Besançon (4). C'était un grand seigneur qui, ainsi que nombre des autres membres de la cour souveraine,

---

(1) Comté érigé, en août 1749, pour Claude-François Renouard de Fleury, grand-maitre des Eaux-et-Forêts, et qui comprenait Fertans, Amondans, Amancey, Malans et Déservillers.

(2) Ou plutôt d'Oyselet.

(3) *Nobiliaire de Franche-Comté.*

(4) Il avait succédé, en cette qualité, à son père Charles-Philippe-Ignace, deuxième comte d'Udressier.

avait, dans ses terres, des sujets mainmortables, M. Vallery-Pradot, dans sa *Vie de Pasteur*, dit que Denis Pasteur, marié à Mièges le 9 février 1682, vint s'établir à Lemuy, où il fut meunier de Claude-François, comte d'Udressier, grand seigneur descendant d'un secrétaire de Charles-Quint (1). Denis et son fils Claude avaient été serfs du seigneur de Lemuy; mais son petit-fils, Claude-Etienne Pasteur, voulut être affranchi. Il le fut à l'âge de 30 ans, par un acte en date du 20 mars 1763, passé par devant Maître Claude Jarry, notaire royal à Salins. Le comte d'Udressier y consentait « par grâce spéciale » à affranchir Claude-Etienne Pasteur, tanneur, demeurant à Salins, son sujet mainmortable de Lemuy. Quatre louis d'or de vingt-quatre livres furent payés, séance tenante, en l'hôtel du comte, par ledit Pasteur (2). On aime à penser que cette grâce, bien que spéciale à Claude-Etienne, ne fut pas la seule de ce genre qu'accorda son seigneur, et qu'il ne faut pas compter ce dernier parmi les parlementaires inhumains, qui maintinrent les mainmortables de la terre de Saint-Claude dans leur humiliante condition le 18 août 1775 (3).

Connu par ses travaux en botanique et géologie, le docteur d'Udressier a été un des premiers membres de la Société d'Emulation du Doubs, qu'il a présidée depuis sa fondation en 1840 jusqu'en 1845; et, cependant, nous ne trouvons aucune notice sur lui dans nos Mémoires. Un seul des journaux scientifiques de l'époque de sa mort en a fait mention. C'est la *Revue médicale de Besançon et de la Franche-Comté*

---

(1) *Vie de Pasteur*, p. 1.

(2) *Ibid.*, p. 2.

(3) Les d'Udressier portaient : *d'argent à deux rameaux de sinople entrelacés, fruités de pourpre.* Leurs alliances étaient : d'Oyselet, de Guierche, Colin, de Lalye, de Vers, Amyot, le Grant de Charchilla, Coquelin de Germigney, Vigoureux, du Fourg, Guillame de Pontamougeard, Gay de Marnoz, de Vallin, d'Andlarw, Renouard, de Fleury-Villayer, du Saix. — Pélissonnier, Gaignefin, de Férufin, Bondieu de Vauldry, Alix, Amyot, Marchand de Miserey, Laborey de Salans, de la Robinière, de Bancenel, Girod de Miserey (deux f.), de Bréard.

(*5 février 1847*). Il est vrai que dans le numéro suivant de la même revue (*15 mars*), nous trouvons un article nécrologique de forme très littéraire, dû à la plume élégante du docteur Labrune; mais, malgré son étendue, il ne nous apprend pas grand'chose sur la vie de d'Udressier, que l'auteur paraît supposer connue de tous. Cet oubli, tout au moins relatif, est d'autant plus inexplicable que les connaissances étendues de l'homme n'étaient pas son seul titre au souvenir de ses concitoyens. En effet, Charles Weiss a pu dire de lui que « son nom, connu des savants par ses travaux géologiques, est béni des malheureux, dont il est la consolation et l'appui ». Il nous a semblé, à notre confrère M. le docteur Ledoux et à moi que l'on devait, par un tardif hommage à ce savant et à cet homme de bien, réparer une injustice dont il serait inutile, autant que peu charitable, de rechercher les causes; la mémoire du bon docteur nous l'interdit peut-être. Je me contenterai de dire que cette mémoire a surtout souffert des préoccupations, par trop personnelles, de ceux qui avaient alors l'oreille des membres de la Société d'Emulation du Doubs.

Nous avons dit à quel monde d'Udressier appartenait par sa naissance. Page de Louis XVI à l'époque de la Révolution (1), il émigra, comme tant d'autres serviteurs de ce malheureux prince, et se réfugia à Vienne. Ils y reçurent, son frère et lui, l'accueil qui était dû à des descendants de bons et loyaux serviteurs de la maison d'Autriche (2). Mais il n'était pas venu pour retrouver une cour et des plaisirs, d'autant plus qu'il ne paraît pas avoir eu jamais pour eux un goût bien prononcé. Les commotions politiques et sociales, dont il venait d'être témoin et victime, lui avaient donné un de

(1) Il était de service aux Tuileries le 10 août, et, porteur d'une torche, fut un de ceux qui éclairèrent la retraite du Roi et de la famille royale sur l'Assemblée. Cette circonstance lui sauva la vie.

(2) C'est en reconnaissance de cet accueil qu'il devait faire envoyer, après sa mort, une partie de ses collections à l'empereur d'Autriche.

ces enseignements formidables, une de ces grandes et fortes leçons, dont un esprit, naturellement sérieux, conserve l'ineffaçable empreinte.

A Vienne, le jeune comte étudia la médecine, suivant avec assiduité l'enseignement et la pratique des professeurs les plus distingués de la faculté. Il se fit recevoir docteur et il exerça, pour vivre, jusqu'au terme d'un exil qui se prolongea jusqu'à l'issue de la Révolution. Rentré en France « il préféra, dit le docteur Labrune, une vie laborieuse et obscure aux succès faciles qu'offraient à son ambition les préoccupations du moment. Il fut constant dans ses goûts pour la science, et la cultiva toujours comme une terre que le travail peut rendre féconde (1) ». Lorsque les événements lui eurent rendu une partie de la fortune, dont il avait été dépouillé, il ne demanda plus à cette science « que de la lumière pour son intelligence et des moyens de se rendre utile aux pauvres et à ses amis. Il exerçait la médecine gratuitement, et suppléait souvent par ses libéralités à l'insuffisance des moyens de ceux qui lui demandaient des conseils (2) ».

Privé, par la Révolution, d'une situation élevée et de légitimes espérances, le malheur n'avait porté aucune atteinte à la grandeur et à la générosité de son caractère. Il savait respecter les idées politiques et sociales, si fâcheuses qu'elles dussent lui paraître, chez ceux en lesquels il croyait discerner cet amour du vrai et du bien, dont il était lui-même animé. « Il n'avait voulu conserver de son expérience du passé que ces principes supérieurs qui, en obligeant à oublier beaucoup et à beaucoup apprendre, laissent au cœur sa jeunesse... Bienveillant et affable envers tous, il avait su mettre ses grandes et précieuses qualités à l'abri de toute atteinte : il voyait avec indulgence les opinions qu'il ne partageait pas; c'était de bonne foi qu'il les regardait comme l'œuvre de l'ex-

(1) Loc. cit., p. 101.
(2) *Ibid.*

périence, du préjugé, ou d'une direction d'idées et d'impressions qu'il n'avait pas suivies. Il avait ses affections, mais ne cherchait point à les imposer ; elles étaient cependant consciencieuses, c'est-à-dire subordonnées à ses convictions sur le bien de tous et la vérité pour tous, puisqu'il avait dédaigné toute occasion de rechercher son intérêt particulier (1).

M. d'Udressier suivait, de sa modeste et paisible retraite, le mouvement de la science. En dehors de la médecine, à laquelle il avait dû une existence indépendante, avant qu'il eût recouvré son ancienne aisance, et qui conserva ses plus chères affections, il avait cultivé la botanique et surtout la géologie et la minéralogie, accumulant les faits qui les concernent. Il a légué à la bibliothèque de la ville de Besançon ses livres scientifiques et une magnifique collection de fossiles et de minéraux du terrain jurassique.

Il est mort à Besançon, le 5 février de l'année 1847, dans une maison sur l'emplacement de laquelle on a construit la Caisse d'Epargne. Cette maison appartenait à la famille Buson d'Auxon. Il avait alors 76 ans. D'Udressier a laissé dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu un grand souvenir et de profonds regrets. Son dévouement aux malades indigents était bien précieux dans une ville où l'on n'avait pas encore pensé à l'assistance médicale à domicile. Ses restes reposent au cimetière des Chaprais sous une tombe modeste comme sa vie. « Il comprit, dit son épitaphe, les besoins du pauvre et les soulagea ! » Toutes les épitaphes ne sont pas aussi vraies que celle-là (2). Dans sa simplicité, il en est peu d'aussi belles !

Célibataire et le dernier de sa race (3), le comte d'Udressier a disposé de son avoir conformément aux deux grands inté-

(1) Loc. cit., p. 101 et 102.

(2) Dr Perron, *Les cimetières de Besançon*, in *Revue littéraire de Franche-Comté*, 1er mai 1866, p. 318.

(3) Son frère s'était tué, par accident de voiture, dans une promenade au bord de l'Arno.

rêts qui ont été ceux de sa vie, la science et la charité! Dès l'année 1835, alors qu'il n'avait encore que 64 ans, il avait commencé à régler ses dernières volontés. Sa première pensée avait été pour la reconnaissance. En souvenir des bontés que l'empereur François II avait eues pour son frère et pour lui, il voulut faire offrir à son fils et successeur Ferdinand Ier, une collection de fossiles appartenant à la partie du Jura français « ci-devant province de Franche-Comté », qui n'était pas représentée au Cabinet Impérial d'Histoire naturelle de Vienne. « Les fossiles qui composent cet envoi, lit-on dans ses premières dispositions testamentaires (1), sont précieux vu que la collection en est unique encore... et que les échantillons sont pour la plupart d'une parfaite conservation. » Cet envoi, dont les détails avaient été arrêtés par lui avec un soin méticuleux, était confié à sa belle-sœur, Madame d'Udressier (2), qui paraît avoir possédé toute sa confiance. Avant de le faire, elle devait s'assurer l'agrément du destinataire, et écrire au directeur du Cabinet Impérial pour le lui annoncer. Nous ne savons si cet envoi a eu lieu.

Le 17 octobre 1843, M. d'Udressier rédigeait un testament olographe, qui fut remis, le 9 février 1847, ès mains du notaire Brugnon, par l'avocat Canel. Dans ce document, très important, il commençait par prier sa belle-sœur de vouloir bien être son exécutrice testamentaire; puis il instituait son seul et unique héritier, son neveu Albert de Sainte-Croix-Renouard, second fils de feu Eugène de Sainte-Croix-Renouard, à charge par lui d'acquitter vingt-deux legs, pieux et autres, dont il donnait le minutieux détail.

C'étaient : — 1° la somme nécessaire à la rétribution de 300 messes pour le repos de son âme; — 2° une somme de 300 francs destinée aux pauvres de la paroisse de Bregille,

---

(1) Testament du 1er octobre 1835 et du 24 mars 1840.

(2) Née Lucie du Saix d'Arnans, descendante du fameux baron d'Arnans, la terreur des Bressans.

où il avait une maison ; — 3° une autre somme de 300 francs, à l'église de Bregille ; — 4° une troisième somme de 300 francs, au curé de Bregille, afin qu'il fît un modeste service pour le repos de son âme et donnât le reste aux pauvres ; — 5° une somme de 300 francs, à la paroisse de Notre-Dame qu'il habitait : — 6° une somme de 1,000 francs à l'Association des Dames dites de Charité ; — 7° une somme de 20,000 francs à l'hôpital de la ville de Salins, pour l'établissement et la fondation à perpétuité de deux lits et l'entretien perpétuel de deux pauvres vieillards, legs fait en mémoire de ses pères qui avaient vécu et étaient enterrés à Salins, qui deviendrait caduc si l'on faisait difficulté de le recevoir comme il l'entendait, auquel cas il retournerait de plein droit à son héritier qui emploierait cette somme de 20,000 francs à d'autres œuvres religieuses qui lui sembleraient convenables ; — 8° à sa belle-sœur, Madame d'Udressier, sa maison de Besançon, rue de la Préfecture numéro 15, avec tous les meubles meublants qui seraient à sa convenance ; — 9° à la même un coffret faisant partie de sa collection minéralogique et contenant les échantillons de toutes les pierres précieuses ; — 10° à sa cousine Caroline de Sainte-Croix, née de Cély, une bague de la valeur de 3,000 francs ; — 11° à son neveu Jules de Sainte-Croix-Renouard, une maison sise à Besançon rue des Granges numéro 5, occupée alors par les Messageries Nationales ; — 12° aux enfants de son cousin Félix de Sainte-Croix, Edgard, Ernestine et Eglée, la somme de 20,000 francs chacun, au total 60,000 francs ; — 13° à sa cousine Delphine de Bréard la somme de 25,000 francs ; — 14° à sa cousine de Lurion, née de Resnes, 5 000 francs ; — 15° aux quatre enfants de Lurion, ses petits-neveux et nièce, 40,000 francs à partager par égales parts ; — 16° à son petit-neveu Casimir de Resnes, 10,000 francs ; — 17° à chacune des demoiselles Furet de Prébaron, petites-filles de Labet, ancien juge de paix, 3,000 francs, en reconnaissance des services que lui avait rendus leur grand-père ; — 18° à chacun de ses

domestiques, y compris le jardinier et sa femme, 1,000 francs et en plus 100 francs par année de service; — 19° à son domestique et à son jardinier, sa garde-robe, par moitié; — 20° à ses héritiers, le soin d'acquitter les droits de mutation pour ses legs pieux et ceux en faveur de ses domestiques; — 21° à la Bibliothèque de Besançon l'armoire contenant sa collection de minéraux, une des plus belles que pouvait acquérir un particulier, à la condition que ladite collection serait conservée intacte, qu'il ne serait rien enlevé, ni ajouté, ni échangé de son contenu, afin que par cette disposition on puisse juger de l'état de cette partie de la science à l'époque de son décès; — 22° à ladite Bibliothèque, tous ses livres concernant les sciences, comme aussi les atlas et gravures en feuilles, y compris les ouvrages relatifs aux antiquités.

A ces dispositions, déjà si nombreuses, M. d'Udressier ajoutait, le 19 mars 1846, un legs de « 3,000 francs au Séminaire des Missions étrangères à Paris, rue du Bac numéro 120, pour l'œuvre des missions dont il s'occupe ». Son intention était, en léguant cette somme, « de faire rentrer dans l'ordre de leur destination », autant qu'il le pouvait « quelques biens ecclésiastiques », qu'il avait achetés depuis la Révolution.

DEUX VESTIGES

DE

CONSTRUCTION GALLO-ROMAINE

S'EXPLIQUANT L'UN PAR L'AUTRE

à Besançon et à Chambornay-les-Bellevaux (Haute-Saône)

Par M. Alfred VAISSIER

Séance du 9 novembre 1901

Il y a trois ans, au cours d'un défoncement dans un terrain en pente, on découvrait, non loin de l'église du village de Chambornay-les-Bellevaux, un dallage quadrilatéral d'un caractère assez singulier.

Les soins apportés à la construction de cet antique ouvrage engagèrent le curé de la paroisse à provoquer une enquête archéologique, dont l'annonce vous fut transmise par notre confrère, M. le chanoine Suchet.

A la suite d'une première visite, la Société fut informée de l'origine gallo-romaine bien certaine du vestige signalé, mais en même temps on reconnut qu'il convenait d'attendre le résultat de fouilles complémentaires pour formuler une détermination satisfaisante de l'édicule qui avait dû s'élever sur la surface dallée.

Les travaux furent continués par le propriétaire du sol et en présence de M. l'abbé Lécot, avec un zèle d'autant plus intéressé que nos investigateurs, archéologues improvisés, subissaient chacun l'influence d'une idée fixe dont il était impossible de les dissuader. Ceux-ci ne présumaient rien

moins que d'avoir affaire au soubassement d'un petit *oratoire chrétien*, puis, plus tard, d'un *autel* contemporain des premiers âges du Christianisme en Gaule. Leur préoccupation s'expliquait en partie par la légitime satisfaction qu'ils avaient de posséder, dans l'église du village, cette précieuse Table d'autel gravée, du v[e] ou vi[e] siècle, dite la *Rose de Chambornay*. Nul indice confirmatif d'une pareille conception n'est venu, à mon sens, pour récompenser de leurs peines nos pieux chercheurs, qui trouvèrent même, dans la profondeur exagérée de la fouille au pourtour, l'occasion de s'égarer encore davantage.

La question débarrassée d'une illusion encombrante, le parti le plus simple était de s'attacher aux détails caractéristiques qu'offrait le vestige lui-même et d'en donner une explication rationnelle.

A cette fin, et sans aller bien loin à la recherche d'éléments de comparaison, je crois qu'un autre vestige, de la plus grande analogie, remarqué dans une fouille faite à Besançon il y a seize ans, pourra nous renseigner sur les intentions du constructeur de Chambornay.

Ce recours imprévu et opportun à une constatation demeurée inédite nous permettra de combler une lacune dans nos comptes rendus archéologiques, et cela, avec d'autant plus de sûreté, que nous utiliserons, comme documents, d'excellents croquis pris, dans le cours de travaux de fouilles à Besançon, par notre confrère M. l'architecte Simonin, élève d'Alfred Ducat, le conservateur de vénérée mémoire (1).

En 1885 donc, un creusage de 3^{m}50 de profondeur était pratiqué sur toute la longueur de la rue d'Anvers pour la construction d'un égout (Pl. I, fig. 1).

L'étroite tranchée atteignait le niveau du sol à l'époque gallo-romaine. Là, elle mit au jour, en les traversant, une série

(1) Ces croquis nous ont été gracieusement remis par M. Charles Ducat parmi des dossiers archéologiques recueillis par son oncle.

de substructions dont les lignes se coupant à angle droit déterminaient plusieurs locaux dépendants les uns des autres sur une même orientation (Pl. I, fig 1B).

Cet ensemble compact d'anciennes bâtisses était isolé et distant d'environ 25 mètres du débouché de la rue d'Anvers sur la Grande-Rue moderne et, par suite, de la principale *voie romaine de Vesontio*, dont un spécimen très remarquable apparut, muni de ses *grandes dalles* posées de biais entre les hautes lisses de ses trottoirs (Pl. I, fig. 1A et 2).

On constata qu'il n'existait aucune fondation d'édifice sur les bords du *magnus vicus*, mais, après un vide intercalaire, débutait, derrière une muraille parallèle à la voie antique, le groupe de constructions qui vient d'être signalé. Contre cette muraille, au delà de laquelle l'orientation changeait, était adossée une sorte de niche semi-circulaire, faisant partie d'une pièce carrelée, suivie d'une seconde plus intéressante qui avait conservé deux piles de briques carrées supportant encore deux grandes plaques de pierre dure, sciée et polie, restes de l'ancien parquetage surélevé de la salle entière (Pl. IB).

L'existence des restes d'un *hypocauste* était démontrée à l'extrémité de cette chambre, non seulement par le vide entre les piles pour l'emmagasinage de l'air chauffé, mais encore par une rangée de sept de ces tuyaux carrés en terre cuite servant pour la distribution de la chaleur dans une direction verticale.

Les croquis de M. Simonin, reproduits avec leurs cotes et leur légende, me dispensent d'une description détaillée (Pl. I).

Les murs suivants offraient les amorces de quatre pièces, dont l'une, large de 6 mètres, avait son aire bétonnée.

Enfin venait un dernier local, large de 3m10, où l'on voyait, dans leur position originelle, quatre des grandes dalles qui garnissaient le sol, et dont la suite se perdait au delà de la tranchée, plutôt du côté de la maison des Ursulines que de celui de la maison Guichard (Pl. 1, fig. 1C). — Or ces quatre

dalles subsistantes, par leur assemblage aussi bien que par les entailles caractéristiques qu'elles portaient, étaient une vraie reproduction de celles que l'on voit à Chambornay, mais ici à une échelle légèrement supérieure; de telle sorte que le quadrilatère presque complet, découvert dans le village, vient pour nous renseigner aujourd'hui sur ce qui manquait au vestige de Besançon, à savoir de quelle façon devait se terminer à ses extrémités un *loculus* dont nous ne connaissions que la largeur (Pl. II, fig. 1 et 2).

Dès lors, muni de l'élément de comparaison souhaité, il sera facile, après avoir décrit ce que peut nous apprendre le dallage de Chambornay, de faire le partage des similitudes et des différences avec celui de Besançon, et de conclure pour chacun d'eux à une destination appropriée.

Chambornay-lez-Bellevaux (1), à 23 kilomètres de Besançon, situé à proximité d'une voie antique bien connue, fut, comme on l'a depuis longtemps constaté, un lieu de villégiature assez important à l'époque gallo-romaine.

A diverses reprises on y a découvert les traces de vastes constructions, accompagnées de tuiles à rebords, de larges briques pour des canaux solidement cimentés et portant sur leur parcours des tuyaux de calorifères, puis surtout plusieurs mosaïques qui existent encore à une faible profondeur (2).

Sept dalles constituent le vestige nouveau dont il s'agit de déterminer la destination. Deux de ces dalles ont été rompues à leur extrémité, peut-être dans un essai de démolition

---

(1) Docteur Meynier, *Les noms de lieu romans en France et à l'étranger* (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 7e série, t. III, 1898, p. 62 et 38) : « Camburnum en 967, *campus*, champ ou camp, *bornum* ou *burnum*, du germanique, signifie : source, fontaine; il a été rendu, suivant les régions, par borne, b urne, burne, bronn, brunn. »

(2) J'ai pu le constater pour l'une de ces mosaïques, sur le bord du chemin qui la sépare du *dallage;* un seul coup de pic a suffi pour mettre à jour le motif d'une torsade polychrome de mêmes style et qualité que celles des IIe et IIIe siècles à Besançon.

infructueux pour un réemploi. La disparition d'un des angles ne met pas d'obstacle à la restitution de la forme complète (Pl. II, fig. 2).

Sur la surface horizontale de 4 mètres de long sur 3 mètres de largeur, après une marge variable de 0m30 à 0m40, règne, au pourtour d'abord, une rigole semi-circulaire, puis, à quelques centimètres, et parallèlement, un caniveau (c'est le terme propre) large et peu profond, lequel a été recreusé en son milieu en manière d'étroite rigole (Pl. II, fig. 7).

Suivant un usage fréquent dans l'appareillage antique, les dalles, à leurs tranches de contact, portent, chacune, une rainure longitudinale où le mortier interposé fait office de tenon ; de plus, de forts crampons de fer qui ont disparu, reliaient toutes les pièces entre elles.

Le dallage repose sur une couche, épaisse de 0m30 et plus, de ciment rouge de brique pilée, très homogène et tassée d'une seule traite (Pl. II, fig. 6).

Enfin, pour prévenir tout affaissement, en dessous existe un amas de pierres plates, brutes, chevauchant les unes sur les autres, et rangées par lits légèrement convexes sur plus d'un mètre de profondeur.

Quand on cherche à se rendre compte du caniveau qui fait le tour de cette construction si bien assise et parfaitement étanche [1], on se représente aussitôt, encastrée dans la dépression plane et continuée sans interruption, une maçonnerie de briques soigneusement cimentées, ou mieux encore de longues pierres de taille dressées pour former une enceinte également continue et constituer ainsi les margelles d'un réservoir quelconque, abreuvoir, lavoir ou bas-

---

(1) Vitruve, *Traduction de Perrault*, 1684, ch. I, liv. VII : « Planchers des étages à découvert pour que l'humidité ne pénètre pas... Que si l'on veut encore mieux faire, il faudra mettre sur la rudération des carreaux de deux pieds *qui auront tout autour des carreaux creusés d'un doigt*, lesquels seront remplis de chaux détrempée avec de l'huile, de sorte que la chaux enfermée dans ces carreaux venant à durcir empêchera que l'eau ne puisse pénétrer par ces jointures... »

sin de fontaine. On peut, en effet, à ces diverses fins, recourir à ce mode de construction.

Si le dallage était compris entre des murs se reliant entre eux, on serait tenté d'y voir le fond d'un *frigidarium*, autrement dit, un *baptisterium* ou bain froid; mais, au contraire, le seul mur reconnu dans la partie supérieure du terrain ne paraît satisfaire, en s'éloignant à gauche, qu'à la nécessité de soutenir les terres.

En outre, une constatation, faite très à propos par M. le curé, militerait en faveur de l'isolement de la construction. Il aurait remarqué, à l'un des angles du quadrilatère, des assises, disloquées et couchées dans le sous-sol, d'une pile composée de briques et de pierres alternées. La fouille complète au pourtour permettrait peut-être de retrouver les traces de pareils supports d'une toiture que révèlent déjà de nombreux fragments de tuiles.

Un semblable ajourement ne saurait convenir pour un cabinet de bain, tandis que cette disposition paraît bien être celle d'un *lavoir* ou d'un *bassin de fontaine.*

L'édicule faisait-il partie d'une habitation particulière ou était-il livré à l'usage public sur le bord d'un chemin?

Jusqu'à présent, on ne peut rien affirmer à cet égard.

De même, il serait imprudent d'y rattacher un fût de colonnette découvert à proximité, ainsi que des fragments de stucs ou tous autres débris de provenance incertaine.

Bien que la fouille n'ait pas été complète au pourtour immédiat, j'ai cru devoir exprimer ce sentiment qu'elle avait été sans utilité poussée trop profondément, jusqu'au rocher sous-jacent..., et même au delà!

En cet endroit, l'escarpement mis à nu du calcaire oolithique particulier à Chambornay est plus curieux par ses accidents et sa composition, pour les géologues que pour les antiquaires (1).

---

(1) Oolithe milliaire, mélangée à des grains plus gros et à des débris

Les minces bancs horizontaux qui constituent cette roche exposée aujourd'hui aux influences climatériques, se délitent à la surface; mais, à des époques antéhistoriques, elle a été bien autremenf attaquée dans ses parties tendres par le passage des eaux. Des cavités soit circulaires, soit allongées s'y sont formées sans que jamais l'homme y ait contribué. Les alluvions naturelles ont comblé ces multiples perforations où des détritus quelconques ont pu pénétrer, et même être laissés intentionnellement sur place pour compléter le nivelage. C'est même ainsi qu'on pourrait expliquer la présence d'une couche de brique pilée, très inégale et réduite sur ses bords à un filet à peine visible dans la coupe verticale du terrain. N'est-ce pas la trace même du chantier où fut préparée l'énorme couche de ciment rouge tassée sous les dalles et non celle d'une aire d'habitation!

Maintenant que nous sommes suffisamment édifiés sur le vestige de Chambornay, nous pouvons reconnaître en quoi il diffère de son proche parent de la rue d'Anvers.

Ce dernier faisait intégralement partie d'un ensemble de constructions que caractérise déjà le voisinage d'un hypocauste, accessoire obligé de tout établissement de bains à l'époque gallo-romaine.

Sur un de ses côtés, la muraille subsistante se dressait à l'arasement du dallage (Pl. II, fig. 1), ce qui permettait une

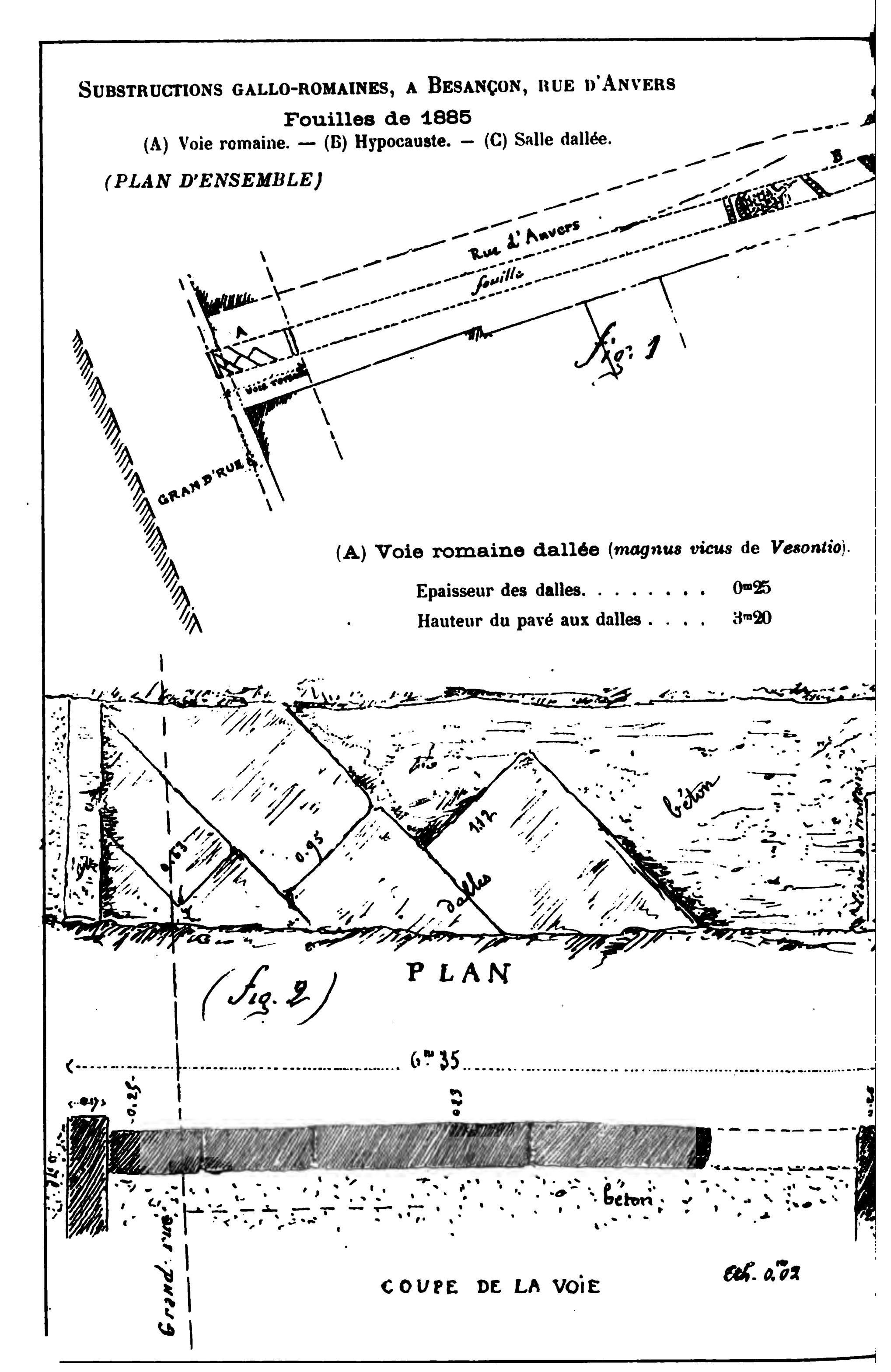
---

organiques roulés et brisés présentant un aspect de charriage très prononcé; nombreux fossiles, polypiers, nérinées, dicéras, etc.

La structure de la roche est feuilletée par bancs horizontaux de 0^m10 à 0^m15 d'épaisseur, qui s'arrondissent sur leurs tranches, le tout sans interposition de marnes.

Dans le magma des bancs, et par places très rapprochées, sont semés des *nodules siliceux*, formés d'aggrégats de petits cailloux, qui, lorsqu'ils sont dégagés de leur gangue plus ou moins tendre, se présentent sous un aspect délicatement ouvragé, très bizarre et d'une dureté extraordinaire. Ce sont des jeux de la nature, des *lud us*, et pas autre chose.

(Voir docteur GIRARDOT, *Etudes sur la Franche-Comté septentrionale, le Système oolithique*, 1896, p. 225.)



SUBSTRUCTIONS GALLO-ROMAINES, A BESANÇON, RUE D'ANVERS
Fouilles de 1885
(A) Voie romaine. — (B) Hypocauste. — (C) Salle dallée.
(PLAN D'ENSEMBLE)
Rue d'Anvers
fouille
A
B
Voie romaine
GRAND'RUE
Fig. 1
(A) Voie romaine dallée (magnus vicus de Vesontio).
Epaisseur des dalles 0m25
Hauteur du pavé aux dalles 3m20
0.95
1.12
béton
dalles
PLAN
(fig. 2)
6m35
0.25
béton
Grand'rue
COUPE DE LA VOIE
Ech. 0.02

Pl. I.

Mon Guichard

Verdiny

RUE PASTEUR

Niveau de la terre

Fig. 4

Hypocauste (B).

A	Pierre sciée, polie d'un côté		Epr 0m035
B	Béton		— 0m35
C	Tuyaux en terre cuite	longr	0m37
		largr	0m15
		section	0m03/0m11
D	Béton		Epr 0m035

E Mur. . . . Epr 0m46

F Dalle polie. — 0m035

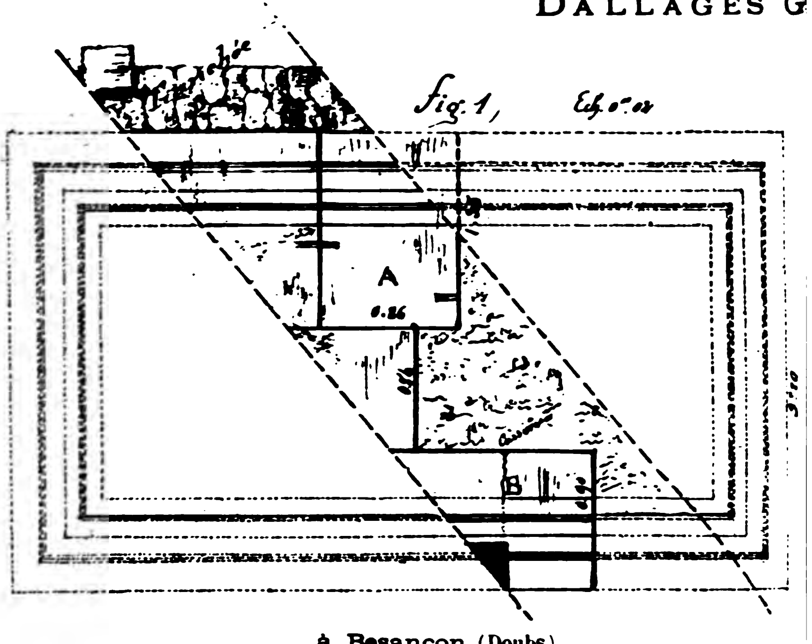
G Béton, composé de deux couches, l'une blanche, l'autre rougeâtre. 0m10

H Pile composée de 8 carreaux, de 0m22, unis par une terre jaunâtre réfractaire.

Croquis perspectif

(d'après les croquis de M. SIMONIN, 1885)

DALLAGES G



à Besançon (Doubs)

fig. 3

A

fig. 4

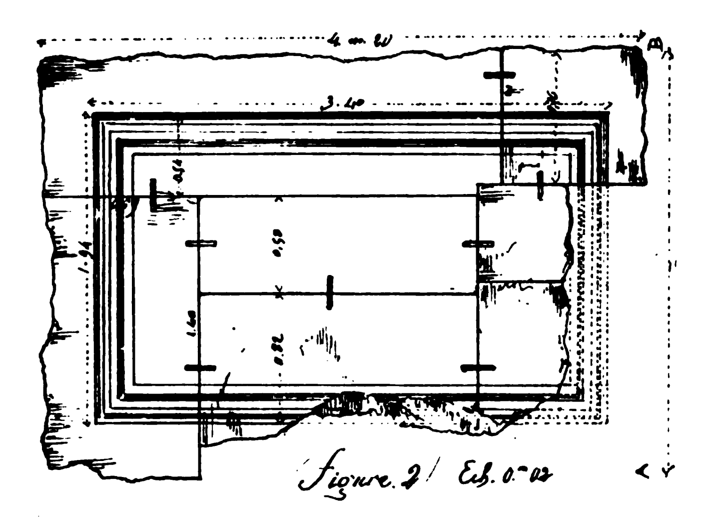
$\frac{1}{1}$

fig 5

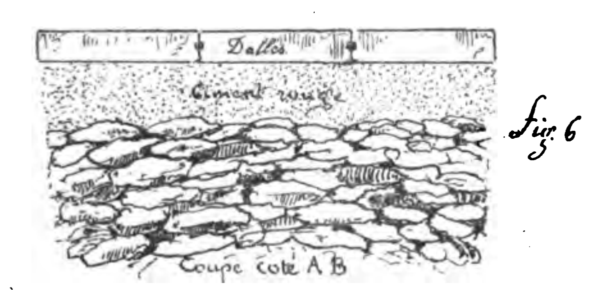
$\frac{1}{1}$

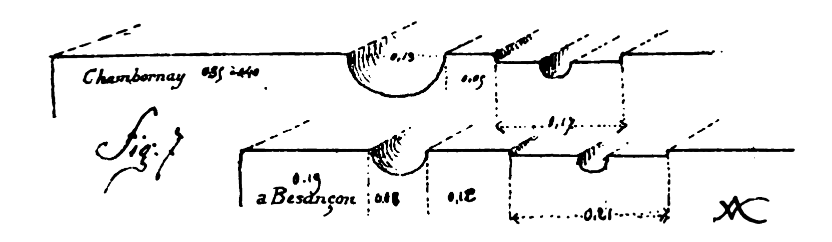
-ROMAINS

Pl. II.



à Chambornay-lez-Bellevaux
(Haute-Saône)





étroite circulation entre ce mur et les margelles, sur la partie même des dalles où la rigole extérieure, très réduite, était pratiquée pour recevoir le peu d'eau semée accidentellement en dehors du bassin.

On remarquera en C une coupure d'équerre de la dalle B où cette circulation pouvait être interrompue. Ne serait-ce pas la place d'un cube de pierre en forte saillie propre à servir de banc ou de degré extérieur pour les baigneurs?

En dépit de tous ces indices, si l'on objectait que ce vestige de réservoir avait pu servir à quelque autre industrie, à coup sûr on n'y reconnaîtra jamais le pavé d'une chapelle ou d'un *baptisterium* chrétien pas plus que la place d'un petit autel, comme on l'imaginait gratuitement pour le dallage de Chambornay.

Dans ces deux fouilles qui s'expliquent l'une par l'autre, on n'a guère été plus heureux en ce qui concerne les objets d'art ou d'industrie.

A Chambornay, c'est un fût de colonnette et un petit morceau de base moulurée qui s'y raccorderait comme diamètre, plus un fragment de poterie rouge sigillée noyé dans la masse de ciment rouge sous les dalles. Ce débris, échappé au concassage, est aussi démonstratif de l'époque qu'une médaille; un char de course attelé de deux chevaux y est figuré.

A Besançon, on a trouvé la partie inférieure moulurée d'une petite colonne, le pied nu d'une statuette de bronze, puis une tête de robinet en forme de gueule d'animal, pièce bien caractéristique de l'industrie exercée à la rue d'Anvers (Pl II, fig. 4 et 5).

Ces objets ne sont point parvenus au musée, mais la dalle (A) qui y est déposée suffira, avec la présente notice, pour conserver mémoire d'anciennes constructions fatalement condamnées à disparaître.

Lorsqu'on voit, dans son état actuel, le dallage de Chambornay mis à nu, miné par les eaux et envahi par les plantes,

dépossédé en outre de son attribution sacrée, une destruction rapide est à prévoir.

N'était-il pas utile d'étudier à temps un ouvrage dont nous n'avons pas trouvé d'équivalents décrits soit dans les traités anciens, soit dans les relations de fouilles modernes et dont la découverte nous offrait une intéressante manifestation de la science éminemment pratique des entrepreneurs de la bonne époque romaine dans notre région.

BESANÇON

PENDANT

LA GUERRE DE DIX ANS

Par le Dr J. MEYNIER

Séance des 18 mai et 15 juin 1901.

« Le commencement de noz fascheuses affaires, dit Girardot de Nozeroy, fut la sortie hors de France du duc d'Orléans poursuivy par le roy son frère en l'an 1631. Il se rendit à noz frontières avec six ou sept cents chevaux et nous demanda l'entrée dans ce pays. Le roy son frère était à ses talons avec une armée de douze mille hommes (1). » Refuser un asile à ce prince, c'était le livrer à ses ennemis, c'était violer les lois de l'hospitalité, c'était surtout commettre un acte vil et bas, auquel la grandeur d'âme des Franc-Comtois d'alors répugnait. Le gouvernement de Dole n'hésita guère à lui ouvrir les portes d'un pays faible et ouvert Mais la prudence exigeait qu'il consignât ses gens d'armes à la frontière ; moyennant quoi, il fut reçu, dans notre capitale, avec tous les honneurs et les égards que l'on doit au rang et à l'infortune, et escorté jusqu'à Besançon, qu'il avait choisi comme résidence. Le prince arriva dans cette ville le 24 (2) mars avec 1,500 personnes et 1,000 chevaux seulement. Il y fut reçu par les gouverneurs avec le cérémonial d'usage, et

(1) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 23.

(2) Une chronique du temps dit que ce fut le 27.

des présents furent faits tant à lui qu'aux seigneurs de sa suite (1).

Malheureusement, dès qu'il fut dans la ville impériale, Gaston, oubliant qu'il allait compromettre le pays qui l'avait recueilli, parut vouloir en faire le centre de ses agissements contre le roi de France. Le parlement de Dole ne tarda pas à être averti « qu'il desseignoit de former son party dans ce pays (2) », et fut contraint de lui faire entendre qu'il « estoit impossible de luy permettre aucune chose qui fut contre le traicté de neutralité... avec la duché de Bourgogne et le pays de Bassigny, et que pour obvier de bonne heure aux assemblées de guerre (3) », il renouvellerait les anciens édicts portans interdiction à tous sujetz de prendre les armes pour autre service que de Sa Majesté, ny faire levées à peine de confiscation de corps et de biens (4). » Les villes et communautés reçurent l'ordre « de faire guet et garde pour empescher le passage aux soldats estrangers, et en cas de violences, les saisir morts ou vifs, auquel effet les communautez se donneroient la main (5). »

Cette sage conduite mit obstacle aux levées et assemblées de gens de guerre, mais mécontenta fort Monsieur qui reprocha au gouverneur de la Franche-Comté et au parlement de lui faire pire que ses ennemis qui l'avaient chassé de France. Il ne tarda pas à se retirer à Remiremont et à réunir des troupes à Fougerolles, Saint-Loup et villages voisins qui étaient de surséance ou de contention entre le Comté de Bourgogne, la Lorraine et la France. Les paysans franc-comtois voisins, aux dépens desquels elles essayaient de

---

(1) Il avait avec lui son frère naturel le comte de Moret, le duc d'Elbeuf, le duc de Bellegarde, le duc de Rosny, plusieurs marquis, comtes, barons, abbés... Voir *Doc. inéd.*, t. IX, p. 216.

(2) GIRARDOT DE NOZEROY. loc. cit., p. 24.

(3) ID., *ibid.*, p. 24.

(4) ID., *ibid.*, p. 24.

(5) ID., *ibid.*, p. 24.

vivre, prirent les armes en suite de l'édit, « et à la faveur des bois et des passages se commencea... une petite guerre avec meurtres, bruslemens et cruautez (1) ». Le baron de Vaugrenans et Girardot de Nozeroy, députés vers le prince « pour le prier de mettre ordre à ces mauvais commencemens (2) », le trouvèrent à Remiremont et obtinrent de lui qu'il retirât ses troupes de la frontière. Ils se mirent, de leur côté, en mesure d'arrêter la fureur des paysans, allant, au péril de leur vie, les chercher jusque dans leurs repaires. Ils laissaient dans les villages des placards qui les informaient que quiconque, passé ce jour, serait trouvé hors des grands chemins, subirait le traitement réservé aux brigands. Il était grand temps de prendre pareille mesure, car déjà le roi de France, averti des armements de son frère, s'apprêtait à nous envahir par le Bassigny, la Bourgogne ducale et la Bresse.

Cependant, il semble que le proscrit n'avait pas renoncé à Besançon comme base d'opérations. Dans les premiers jours de septembre, le duc de Bellegarde venait, au nom de son maître, remercier la municipalité du bon accueil que ses fidèles et lui avaient reçu dans la cité. « Messieurs » assuraient les ducs de Bellegarde et de Roannet, compagnons d'infortune du prince, qu'ils seraient toujours les bienvenus et que le comte de Fargis, présenté comme eux par le cardinal de Richelieu, trouverait également asile dans leur ville. Quelques semaines plus tard, le duc d'Orléans en personne faisait une nouvelle visite à Besançon (18 octobre), et le magistrat le reçut aussi bien que lors de la précédente. Les réfugiés étaient en faveur, parce qu'ils payaient bien ; mais leur conduite laissait souvent à désirer. C'est ainsi que, le 3 décembre, on était obligé d'infliger des arrêts à quatre gentilshommes de la suite du duc, venus de Nancy, qui

(1) Girardot de Nozeroy, loc. cit., p. 25.
(2) Id., *ibid.*, p. 25.

avaient forcé la garde d'une des portes de la ville en refusant de montrer des passeports (1).

L'année 1632 commence dans l'inquiétude. Comme aux époques de grandes calamités publiques, nous voyons, le 2 janvier, le Corps municipal assister, en grande pompe, aux exercices des Quarante heures, qui se font successivement dans toutes les églises paroissiales et conventuelles de la ville. A l'église des Cordeliers, qui est, en quelque sorte, la chapelle municipale, deux des gouverneurs seront constamment en prières le premier jour et, les trois autres jours, un seul (2). En ce moment, le Rhingrave Othon-Louis, un des lieutenants de Gustave-Adolphe, menace d'envahir le pays par le ban de Champagney et Lure, qu'il essaye de surprendre en l'absence de son gouverneur, le chevalier de Montaigu. Le baron de Vaugrenans, qui se trouve heureusement à Lure, prend en main la défense de la place, avec l'aide des bourgeois et d'une poignée de soldats. Il donne au marquis de Conflans le temps d'accourir à la tête des forces franc-comtoises et de faire lever le siège.

Au mois de mai, le roi de France envahit la Lorraine, pour la deuxième fois depuis moins d'une année, et le duc Charles IV, cédant à la nécessité, chasse de ses états son beau-frère Gaston d'Orléans. Les intrigues de ce dernier ne sont, à vrai dire, qu'un prétexte : Louis XIII est venu dans ce pays pour en achever la conquête. Il ne reste bientôt plus à son adversaire que les places de Nancy et de la Motte. Encore se fait-il livrer la première le 24 septembre.

L'approche du danger n'avait pas rendu les citoyens de Besançon plus prudents. Le 22 juillet, le gouvernement municipal avait permis au duc de Bellegarde de se retirer dans la ville avec le chevalier Le Coigneux, chancelier du duc d'Orléans, et son secrétaire le sieur Monsignot, sous la seule

---

(1) Arch. comm. de Besançon, reg. n° 60.
(2) *Ibid.*, n° 61.

réserve qu'ils ne créeraient aucune difficulté du côté de la France. Le Coigneux était arrivé le 10 septembre et ces « Messieurs » s'étaient empressés de lui rendre une visite qui, toute de politesse qu'ils la pensaient être, n'en était pas moins fort dangereuse (1).

Entre temps, les évènements se précipitaient. On ne tardait pas à recevoir avis de la présence des troupes françaises à la frontière de la Lorraine. Elles devaient passer par Montbéliard et se jeter de là sur la Franche-Comté (12, 19 septembre et 24 octobre) (3). La nouvelle de la prise de Benfeld par les Suédois provoquait la mise sur pied de guerre de la cité (17 à 26 novembre). Aux dangers de la situation générale du pays venait bientôt s'ajouter la crainte d'une surprise par le Doubs, qui était devenu une nappe de glace assez épaisse pour permettre le passage avec armes et bagages. On était obligé de faire casser cette glace par corvées de la Porte Taillée à la tour de la Pelotte (17 décembre) (3).

Le péril devenait imminent et amenait, dans les derniers jours de janvier 1633, le gouvernement de Besançon à demander à celui de la Franche-Comté l'introduction dans la ville d'un secours militaire, en cas d'absolue nécessité. Mais les négociations avec Dole échouaient par la faute des citoyens qui ne voulaient accorder au commandant de cette force que voix consultative dans le conseil de guerre. On voit que la méfiance est un des défauts mignons de la démocratie ! Les préparatifs de défense, en attendant, continuaient : le graveur Pierre de Loisy était autorisé à établir une poudrière à bras, pourvu que ce fut en dehors des murs. Le lieu appelé les Rochottes, qui paraissait propice à la chose, lui était assigné, et, pour conserver ses poudres, on mettait une tour à sa disposition (12 février). Les fortifications étaient inspectées

(1) Arch. comm. de Besançon, reg. n° 62.
(2) *Ibid.*, *ibid.*
(3) *Ibid.*, reg. n° 63.

par Comtet « l'ingéniaire », de Morre, auquel on adjoignait bientôt l'ingénieur Maurice Tissot (2 mars). Au mois de juin (le 6) on commençait, sous la direction de ce dernier, la construction par corvées du fort dit de Saint-Claude. Le danger commun rapprochait les gouverneurs des chanoines de la Métropole, leurs ennemis de tous les temps, auxquels ils osaient demander les prières des Quarante heures dans les paroisses et dans les couvents (18 février) (1).

La prise de Nancy et le blocus étroit de la Motte, qui devait résister encore pendant près d'une année (2), ne laissait d'autre ressource à Charles IV de Lorraine que l'exil Après avoir confié ses états à son frère François (19 janvier 1634), il passa en Franche-Comté. « Quantité de noblesse Lorraine le suivit en ce malheur. Les princes et princesses, ses frères et sœurs, s'échappèrent de Lorraine et se rendirent à luy par les moyens que l'affection leur dicta et que la postérité à peine pourra croire (3). » Il se rendit d'abord en Alsace. Le duc de Féria avait en partie reconquis ce pays et « resserré les Suèdes dans les villes de Benfeld, Colombier (4) et Schelestad ; le duc joignit ses troupes à celles du marquis de Bade qui aussi avoit esté renforcé. L'armée des dits ducs de Lorraine et marquis de Bade se campa en la plaine de Cernay..., le marquis demeura en ce camp pour y commander et le duc repassa en Bourgougne pour avec plus de commodité donner quelque aide à la forteresse de la Motte que les François tenoient assiégée (5). »

Mal lui en prit, car, durant son absence, le Rheingrave, « fortifié de cavalerie françoise et suède (6) », dressa une em-

---

(1) Arc. comm. de Besançon, reg. n° 63.

(2) La Motte ne fut prise que le 28 juillet 1634. Voir Ducois de Riocourt, *Histoire de la ville et des deux sièges de Lamotte.*

(3) Girardot de Nozeroy, loc. cit., p. 51.

(4) Colmar, en latin *Columbarium*. Les auteurs franc-comtois des XVIe et XVIIe siècles l'appellent tous ainsi.

(5) Girardot de Nozeroy, loc. cit., p. 54.

(6) Id, *ibid.*, p. 55.

bûche au marquis, le défit complètement et le contraignit à se retirer en Franche-Comté, où il vint s'établir près de l'Isle-sur-le-Doubs. Si la défaite du général impérial eût pour effet de priver le duc du secours qu'il pensait conduire à la Motte, sa présence à l'entrée du Lomont empêcha le chef des évangéliques de forcer le passage de Montjoie « lequel fût au mesme instant occupé et fortifié par nos montagnards (1). »

Le prince Thomas, frère du duc de Savoie, traversant pour lors *incognito* la Franche-Comté, « ne se déclarant qu'au duc de Lorraine et au marquis de Conflans avec lesquels il s'aboucha à l'abbaye de la Charité, et entre autres choses il leur fit entendre que le desseing du Rheingrave estoit sur Besançon... qu'il feroit sommer et marcheroit contre elle avec ses gens, et à mesme temps se presenteroit un député de France qui offriroit la protection du roy pour la conservation de la religion catholique et leur liberté ; ce que le marquis fit entendre aux gouverneurs par le conseiller fiscal Matherot qui les alla trouver à ce sujet (2). »

« Les gouverneurs entendant par le conseiller Matherot l'advis du prince Thomas et le hasard que courroit Besançon offrirent à la dite cité assistance de gens pour la garde d'icelle, et ne pouvant estre d'accord des conditions que la cité proposoit, pour estre par trop esloignées des anciens traictez, le marquis alla garder Besançon par le dehors et tint son armée logée à Chastillon-le-Duc, à une lieue près, d'où il pouvoit à toutes heures la secourir par le bois de Chailluz, quand l'armée suédoise seroit à ses portes, duquel poste de Chastillon il ne bougea jusques à ce que le Rheingrave se fut retiré de nos frontières (3). »

En ce moment, mourait la bonne archiduchesse Isabelle-

(1) Girardot de Nozeroy, loc. cit., p. 57.
(2) Id., *ibid.*, p. 57. Il s'agit ici de Jean Matherot, sieur de Preigney.
(3) Id., *ibid.*, p. 58.

Claire-Eugénie « de laquelle les actions de prudence et de magnanimité royale ont esté telles qu'elle est avec raison mise au premier rang des princesses illustres (1)... » Enclavé dans le pays auquel elle avait donné trente ans de paix et de prospérité, Besançon avait profité indirectement de l'habileté de son administration. Il lui devait, en outre, le renouvellement, en 1605 (février), du traité d'association autrefois conclu par lui avec les comtes-ducs de Bourgogne, traité qui avait toujours été si avantageux pour les deux parties (2). En reconnaissance de ces bienfaits, le gouvernement de la cité ordonnait, le 20 décembre, un service funèbre, qui eut lieu les 8 et 9 janvier suivants. en l'église des Cordeliers. L'éloge de la princesse y fut prononcé par l'avocat François-Paul de Lisola, qui fut gratifié d'un gobelet d'argent de la valeur de dix écus (3).

A l'abri des troupes du margrave de Bade, la cité continuait à servir de refuge aux malheureux princes de Lorraine poursuivis par la politique de Richelieu. Le duc Charles IV y arrivait le 25 janvier 1634 : on ne tirait pas le canon, afin de ne pas éveiller les susceptibilités de la France ; mais le gouvernement municipal faisait au prince des présents d'honneur et lui fournissait une garde. Dans les premiers jours d'avril, le duc François, son frère, arrivait inopinément avec sa femme pour deux jours, et bien qu'il eût à craindre « de graves inconvenients de cette retraite », le magistrat faisait encore des présents d'honneur à ces hôtes fâcheux (4). La ville avait précédemment déjà accordé son asile à la princesse Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, et à la princesse de Phalsbourg (5).

Pourtant l'ennemi se rapprochait de jour en jour. Le châ-

(1) Girardot de Nozeroy, *ibid.*, p. 53.
(2) Arch. comm. de Besançon, reg. n° 47.
(3) *Ibid.*, reg. n° 65.
(4) *Ibid.*, reg. n° 66.
(5) *Ibid.*, reg. r° 65.

teau de Montjoie, clef de notre Franche-Montagne était pris par le maréchal de la Force. Une levée de deux mille hommes de pied, qui avait été précédemment demandée aux habitants de la région, avait rejoint les forces franc-comtoises dans les défilés du Lomont, et marché avec elles au secours de la forteresse. Mais nos soldats, arrivés à Maîche, s'étaient trouvés en face des Français victorieux. C'était le 22 mars. Deux jours auparavant, le colonel La Verne (1) avait dû abandonner Porrentruy, ville faible, où il s'était défendu plusieurs jours, « jusques à ce que la bresche estant raisonnable et n'y ayant apparence de secours, il la rendist à composition honneste (2) ». Son régiment était allé rejoindre le gros de l'armée à Maîche sous les ordres du sieur de Cléron, chevalier de Malte, son sergent-major, tandis que lui se dirigeait sur Besançon (3). Le gouvernement de Dole avait en avis qu'il se faisait des levées en la duché de Bourgogne et que les Français visaient la cité. De nouvelles négociations avaient eu lieu pour l'introduction dans celle-ci d'un secours militaire (19-28 mars). Ce secours ne fut accordé qu'à la condition expresse que le chef n'y serait pas né et ne lui appartiendrait pas à titre de citoyen, condition qui fut acceptée malgré les protestations contraires du populaire et de ses meneurs habituels (29 avril). L'approche de l'ennemi avait rendu plus sages les gens éclairés (4).

Quelques jours après, le duc Charles de Lorraine obtenait de faire loger en ville les Suisses de sa garde au nombre de trente-trois (7 mai), et des présents étaient offerts au comte Aymon de Furstenberg (5), nommé général de l'artillerie de

(1) Louis, comte de la Verne, mestre de camp d'un régiment de quinze cents hommes, qui a défendu Dole deux ans plus tard.

(2) Girardot de Nozeroy, loc. cit., p. 68-69.

(3) Id.., *ibid.*, p. 69.

(4) Arch. comm. de Besançon, reg. nos 65 et 66.

(5) Maximilien-Joseph, colonel d'un régiment du cercle de Souabe.

la Ligue catholique (8 mai) (1). Le reste de l'été se passa dans les alarmes. L'automne venu, les troupes de milice et les montagnards furent licenciés, le régiment de La Verne cantonné, et il ne resta sur pied de la cavalerie que trois compagnies, celles de Conflans, de Mandres et de Brachy.

Les premiers mois de l'année 1635 devaient se passer pour les Bisontins en préparatifs de défense. Des sacrifices pécuniaires considérables avaient été faits précédemment pour les fortifications de leur ville. La courtine du fort de Saint-Claude avait été raccordée avec le fort Griffon, et l'on avait revu les autres ouvrages fortifiés. Le 13 janvier, des places d'armes étaient assignées, en cas d'alarme, aux milices des divers quartiers. La bannière de Saint-Quentin et le contingent de Saint-Paul devaient s'assembler au Rondel Saint-Quentin ; les bannières de Saint-Pierre et de Chamars, place Saint-Pierre ; la bannière du Bourg près du Pont, avec ordre de détacher deux escadres place Saint-Pierre ; les barrières de Battant, de Charmont et d'Arénes, devant le Pilori. Trois jours après, on recevait de Vesoul avis que les Français avaient le dessein d'assiéger la ville. Des soldats étaient engagés pour instruire les bourgeois dans le métier des armes, et trois canonniers étaient institués au fort d'Arènes, au fort Griffon et à la Tour de l'Archevèque (28 et 29 janvier). Ces préparatifs faits, on n'oubliait pas d'implorer le secours d'en haut et les prières des Quarante heures étaient dites dans toutes les églises pour apaiser l'ire de Dieu (30 janvier) (2). Les travaux de fortification étaient repris, avec une nouvelle ardeur le 8 mai.

Peu après, le procureur général Brun était envoyé de Dole pour informer le gouvernement municipal d'une entreprise que les Français sous le couvert des Suédois pourraient bien tenter contre la cité (21 juin) (3). On les attendit

(1) Arch. comm. de Besançon, reg. n° 66.
(2) *Ibid.*, reg. n° 68.
(3) *Ibid.*, reg. n° 69.

jusqu'à la fin de l'année. Un moment, sur la fin de novembre, l'éloignement de l'armée du duc Charles de Lorraine et de celle de Gallas, généralissime des Impériaux, avaient fait craindre que l'ennemi n'en profitât (1). Mais Richelieu ménageait autre chose que le siège de la ville impériale, on devait le voir à quelques mois de là.

Jusqu'alors, le terrible cardinal avait caché son jeu, et il « sembloit, dit Girardot de Nozeroy, que la seule Allemagne estoit la lice en laquelle il vouloit faire courir son roy... (2) » Mais il rompit alors avec le roi d'Espagne. Ce fait aurait dû donner l'éveil aux Franc-Comtois; il n'en fut rien, parce qu'ils se croyaient à l'abri des orages sous le couvert du traité de neutralité entre les deux Bourgognes, traité qui avait encore près de trois ans devant lui. « Quand Dieu, dit le sieur de Beauchemin, veut perdre les estats, il y envoyt deux avant courriers, l'aveuglement et la division : les doctes en la science des ténèbres, comme estoit Richelieu, font de mesme... (3) » Les Franc-Comtois étaient visiblement aveuglés; restait à les diviser. Il crut avoir beau jeu, parce que la noblesse et la bourgeoisie, qui tenaient les rênes de l'Etat, avaient souvent « à desmesler ensemble ». Pour semer la division dans notre pays, il s'adressa à la noblesse; mais la noblesse resta fidèle. Il en fit assez de ce côté pour éveiller l'attention du gouvernement de Dole. On sait que ce gouvernement se composait alors de l'archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye (4), du gouverneur militaire, le marquis de Conflans (5), et du parlement. La longue expérience que le vieil archevêque avait des choses de ce monde « lui faisoit toucher au doigt les menées et desseings des François (6) ».

---

(1) Arch. comm. de Besançon, reg. nº 70.
(2) GIRARDOT DE NOZEROY, loc. cit., p. 71.
(3) ID, *ibiid.*, *ibid.*
(4) Ferdinand de Poitiers dit de Rye.
(5) Jean-Charles de Vatteville.
(6) GIRARDOT DE NOZEROY, loc. cit., p. 73.

Le marquis voyait la guerre inévitable et pensait qu'il fallait s'y préparer. Quant au parlement, il avait choisi cinq de ses membres pour traiter les affaires avec eux.

L'hiver de 1636 s'était passé, pour ce gouvernement, « à recognoistre par toutes voyes dedans et dehors du pays les practiques du cardinal (1) ». Au mois de mai, l'archevêque et le marquis, voyant que la nuée allait fondre sur Dole, y arrivèrent en même temps. Les « députez de l'estat avoient déjà emprunté cent mille écus, sur lesquels ils donnèrent argent aux marquis de Varembon (2) et baron de Scey (3) pour faire levées d'infanterie et de cavalerie, et aux princes de Cantecroix (4) et baron de Wiltz pour chacun un régiment d'infanterie (5) ». Ils ordonnèrent la levée de la milice et firent publier l'arrière-ban. En l'absence du gouverneur militaire de Dole, qui était le marquis de Saint-Martin (6), pour lors en Allemagne, à l'armée de Silésie, on choisit le colonel La Verne. C'était un vieil officier de l'école de Flandres et d'Allemagne, où il avait servi avec distinction pendant plus de trente ans. Nous avons vu qu'il venait de défendre Porrentruy. Il était à Dole avec une partie de son terce; on fit venir le reste qui était à Salins et à Gray. Enfin, on fit appel aux officiers réformés. Il était temps : le 27 mai, la ville était sommée par un trompette du roi de France, accompagné d'un exempt des gardes.

Nous n'avons pas l'intention, après Girardot de Nozeroy, après Jean Boyvin, après Dunod, après le duc d'Aumale, de faire encore l'histoire du siège de Dole. Le récit de ce fait

---

(1) Girardot de Nozeroy, loc. cit., p. 73.

(2) François de Rye, dernier marquis de Varembon.

(3) Cl. de Bauffremont.

(4) Léopold-Eugène Perrenot de Granvelle, dit d'Oiselet, comte de Cantecroix. Il était prince par sa mère Caroline, marquise d'Autriche.

(5) Girardot de Nozeroy, loc. cit., p. 74.

(6) Charles de la Baume, colonel du régiment de Bourgogne au service d'Espagne.

d'armes unique n'y gagnerait, certes, rien, et il ne rentre pas dans le plan que nous nous sommes tracé. Revenons donc à Besançon, où l'on se préparait aussi à soutenir un siège. La ville impériale s'était trop compromise avec le Comté de Bourgogne pour pouvoir se flatter de ne point partager le sort qui paraissait l'attendre. Une force de 600 hommes était levée aux frais de la Ville. Elle devait être commandée par trois capitaines à 50 francs de solde par mois, trois alphères à 30 francs, trois sergents à 20 francs et vingt-quatre caporaux à 15 francs. Les soldats devaient toucher 12 francs. Le colonel devait être choisi parmi les membres du gouvernement municipal. Les armes étaient 400 mousquets et 200 piques achetés à l'orfèvre Pierre de Loisy (21 et 22 mai) (1).

Pendant ce temps, l'armée de réserve, un corps mobile d'environ dix mille hommes aux ordres du marquis de Conflans, s'assemblait vers Fraisans, sur les bords du Doubs. Situé entre Besançon et Salins, ce lieu confinait à la grande forêt de Chaux. Par la rivière et par la forêt, on pouvait y assister Dole et incommoder l'ennemi, et l'on ne risquait pas d'y être coupé de ses communications avec les montagnes, ce réduit naturel du pays (2). Les 2 et 3 juillet arrivaient dans la cité Forkatz, colonel-général des Hongrois et Croates, et le baron de Mercy (3), colonel d'un régiment de cuirassiers bavarois, envoyés par le gouvernement de Bruxelles au secours de la Franche-Comté. Ils allaient prendre leurs quartiers à Voray et dans les villages voisins. Du 4 au 8, passaient des troupes conduites au secours de la capitale par le marquis de Conflans et le conseiller Girardot de Nozeroy, intendant de son armée (4).

(1) Arch. comm. de Besançon, reg. n° 71.

(2) Girardot de Nozeroy, loc. cit., p. 84 et 85.

(3) François de Merey, né à Longwy, en Lorraine. C'est le fameux général des Impériaux.

(4) Arch. comm. de Besançon, reg. n° 71.

Le marquis avait pris soin d'entrer dans la cité suivi d'un grand nombre de gentilshommes et de se loger dans un quartier assez éloigné des portes « afin d'estre veu par le peuple » en si belle compagnie. « Il faut peu, dit Girardot de Nozeroy, pour lever la peur à un peuple et à Besançon particulièrement qui est gouvernement populaire (1) ». L'effet désiré ne se fit pas attendre : non seulement les citoyens continuèrent à s'armer, mais, peu de jours après, ils envoyèrent six pièces de canon et deux compagnies à l'armée de secours (2) (19-27 juil).

On sait comment Dole fut délivrée. Après vingt-quatre jours de tranchée ouverte, les Français ne recevant pas de secours et menacés d'être coupés de leurs communications avec le duché par l'armée combinée du duc de Lorraine et du marquis de Conflans, décampèrent dans la nuit du 14 au 15 août. Le prince de Condé abandonnait ses bagages et une partie de son artillerie. Ces nouvelles parvinrent à Besançon dans la soirée du 15 et furent annoncées par des salves de canons et des feux de joie. Le gouvernement municipal envoya ses félicitations à son vieil archevêque et aux défenseurs de Dole, ainsi qu'au duc de Lorraine, dont l'intervention désintéressée avait fait « voler en fumée les hautes pensées de Richelieu et consumer les armées et trésors de France inutilement... (3) ».

Ferdinand de Rye fut enseveli dans son triomphe. Le jour de la levée du siège de Dole, il fut atteint d'une fièvre continue, suite des grandes fatigues de corps et d'esprit qu'il venait de subir, et dont la gravité était en rapport avec son grand âge, quatre-vingts ans. Le surlendemain, il se fit mettre en litière pour regagner sa demeure favorite de Châteauvieux de Vuillafans ; mais il mourut en

(1) Girardot de Nozeroy, loc. cit., p. 95.
(2) Arch. comm. de Besançon, n° 71.
(3) Girardot de Nozeroy, loc. cit., p. 131.

chemin, au prieuré de Courtefontaine. C'était le 22 août (1).

La Franche-Comté gagna peu à la délivrance de Dole. L'inepte expédition de Gallas dans le duché de Bourgogne, suivie de sa honteuse retraite au delà du Rhin, devait mettre le comble à ses maux. Un moment, Besançon put craindre de voir les ressources de ses environs dévorées par les sauterelles germaniques. Le généralissime des Impériaux avait formé le projet de faire vivre sa cohue armée dans le voisinage de la place. Fort heureusement, les gouverneurs parvinrent-ils, par d'actives démarches, à détourner ce fléau.

Ils furent moins heureux avec la peste, que « Richelieu semblait avoir à sa solde » comme la famine et la guerre. Comme cette dernière, elle nous était venue de l'Allemagne, au mois de juin de l'année précédente. Elle avait envahi les pays de Montbéliard et de Porrentruy et s'était étendue aux terres de Montjoie, de la Roche-Saint-Hippolyte, de Châtillon-sous-Maîche, de Neuchâtel en Bourgogne et de Belvoir. Les miliciens envoyés à Maîche pour la défense de la Franche-Montagne la rapportèrent dans leurs foyers. Elle était à Besançon dans les premiers jours d'août. Le 5 de ce mois, Mme de Jouffroy-Gonsans, religieuse aux Dames de Battant étant morte après quatre jours de maladie seulement, craignant un cas de peste, « Messieurs » faisaient visiter son cadavre par les docteurs en médecine Plantamour et Gripponet assistés des chirurgiens Barbet et Joliot. Le monastère était barré et l'on donnait avis aux villes voisines (2). A la fin d'octobre, on craignait un retour de la contagion, et les cogouverneurs faisaient dire une messe à Notre-Dame des Jacobins, pour que la cité fût préservée. Il est probable que la peste ne cessa pas de donner des cas pendant toute l'année qui suivit, puisqu'on en signalait la recrudescence dans les derniers

(1) Girardot de Nozeroy commet une double erreur en le faisant mourir à Fraisans et le 20 août.

(2) Arch. comm. de Besançon, reg. n° 70.

jours de septembre 1636. Le 28 septembre, le chapitre métropolitain faisait, dans l'église de Saint-Jean-l'Evangéliste, le vœu solennel: 1° d'envoyer visiter à pied par deux de ses membres l'image miraculeuse des capucins de Gray; 2° de faire visiter de même la châsse des reliques de saint Claude; 3° de célébrer annuellement l'office du Saint-Suaire; 4° de célébrer l'office de saint Charles Borromée. Le corps municipal était invité à se faire représenter à ce vœu (1). La peste régnait dans toute la contrée, et les villes voisines en étaient infestées. A Ornans, où elle était depuis le mois de juillet, elle avait fait périr plus de 1500 personnes, sur une population de 2600 habitants (2).

Cependant, le Comté de Bourgogne était assailli par trois points à la fois : du côté du Bassigny, par Weymar, du côté du Montbéliard par Grancey et du côté de la Bresse par Longueville. Les armées de ces trois bandits firent souffrir des maux inouis à notre pays, et les Lorrains, toujours traîtres à Dieu et à leur prochain, rivalisèrent de sauvagerie avec elles. Leurs chefs se déshonoraient traitant en pays conquis une contrée qu'ils étaient chargés de défendre. Un moment on put tenir la Franche-Comté pour perdue : Weymar marchait sur Besançon, dont la prise pouvait livrer les montagnes aux envahisseurs. Heureusement Longueville n'osa pas dépasser Lons-le-Saunier qu'il avait pris le 25 juin 1637 ; Grancey fut battu devant Saint-Hippolyte par les sieurs de Saint-Mauris (3) et de Sagey (4) ; enfin Weymar, après avoir reconnu la situation de Besançon des hauteurs voisines, renonça à rien tenter contre cette place (20-28 juin) et « écrivit à Richelieu qu'il n'avoit mesuy rien à faire et prit son chemin contre l'Alle-

---

(1) Arch. comm de Besançon, reg. n° 71.

(2) Perron, *Ann. des Epid. en Franche-Comté*, p. 93 à 102.

(3) Ermenfroy de Saint-Mauris de Cour, mestre de camp d'un terce de 1,500 hommes.

(4) Jean-Frédéric de Sagey, seigneur de Romain, de Pierrefontaine, etc.

magne où il repassa le Rhin et prit Fribourg en Brisgau (1). » Le Saxon avait cru un instant pouvoir s'en emparer à la faveur d'un soulèvement populaire préparé par Richelieu. Il est à peu près établi que le cardinal avait fait travailler par ses émissaires l'esprit de la plèbe, prête toujours et dans tous les temps à quelque mauvaise action (2). Nous verrons le résultat de ces menées se produire trop tard pour ceux qui les avaient pratiquées.

Il y avait près de six mois que la cité se disposait à se défendre. Dès le 18 février, des mesures avaient été concertées entre le gouvernement de la Franche-Comté et celui de Besançon en vue d'empêcher les troupes impériales et comtoises de se jeter dans les montagnes et d'y tarir une précieuse source de ravitaillement. La défaite du marquis de Conflans à Cornod, le 17 mars, avait donné une nouvelle activité à ses préparatifs. Elle fit un emprunt de guerre, répara les brèches de ses forts, et augmenta de 600 le nombre des soldats commis à sa garde (18-21 mars) (3). Elle n'avait pas négligé d'invoquer le secours d'en haut. Une procession avait été faite de Saint-Etienne à la Madeleine, où le Saint-Suaire avait été porté ; dix des principaux membres du Corps municipal, entourant la précieuse relique, avaient figuré à la cérémonie, un flambeau ardent à la main. (30 avril) (4). C'est quelques jours après, le 6 mai, qu'avait été donné l'avis par le duc de Lorraine de l'entrée de Bernard de Saxe-Weymar dans le pays (5). Les forces avec lesquelles ce sauvage avait marché sur Besançon, étaient de dix à douze mille hommes avec vingt-quatre pièces d'artillerie (6).

Sa retraite au delà du Rhin ne ralentit pas les armements.

---

(1) Girardot de Nozeroy, loc. cit., p. 186.
(2) Id., *ibid.*, p. 184.
(3) Arch. comm. de Besançon, reg. n° 72.
(4) *Ibid.*, *ibid.*
(5) *Ibid.*, *ibid.*
(6) *Ibid.*, reg. n° 73.

La ville impériale négocia de nouveau avec le gouvernement de Dole pour l'introduction d'un secours militaire dans ses murs, et désigna le comte de Saint-Amour pour le commander ; mais, toujours défiante, demanda qu'il fût au plus de douze cents hommes. Ces soldats et leurs officiers devaient être entretenus par l'état franc-comtois (3 juillet) (1). On passe une revue des armes et du froment que chacun a chez soi, et tous les citoyens pour travailler par corvée aux fortications (2 et 5 juillet) (2) ; pour accélérer l'ouvrage, on a recours à 300 auxiliaires allemands de l'armée comtoise campée à Chalezeule (8 juillet) (3). Deux compagnies sont formées des enfants de famille de la ville (9 juillet) (4).

Un instant les susceptibilités démocratiques du corps municipal semblent devoir compromettre gravement le résultat de ces efforts. Jaloux outre mesure de ses prérogatives souveraines relativement aux troupes de secours, il froisse le marquis de Saint-Martin, gouverneur de Franche-Comté, qui fait partir pour Salins la plus grande partie des soldats qui campent dans la banlieue (5). Il est bien autorisé à faire établir, près de la porte de Malpas, un pont de bateau qui reliera cette banlieue aux montagnes (6). Mais de nouvelles difficultés le décident à refuser un secours, dont on ne veut qu'en cas d'absolue nécessité et quand il sera peut-être bien tard, et il prend le parti de se retirer définitivement à Salins (27 juillet), et les mauvais coucheurs de l'hôtel consistorial protestent en vain de leurs regrets. Ils voient combien le moment est mal choisi pour discuter l'assistance d'autrui

La peste qui faisait, en ce moment, une nouvelle visite à Besançon, aurait dû lui inspirer moins d'outrecuidance (30 juillet) (7). On n'y a bientôt plus de recours qu'en Dieu. Le 25 novembre, le gouvernement municipal ordonne trois jours de prières à l'église des Cordeliers ; les gouverneurs

(1) Arch. comm. de Besançon, rég. n° 73.
(2, 3, 4, 5, 6, 7) *Ibid.*, *ibid.*

se relaieront pour y prier une heure chacun, et, les trois jours, iront en corps à la messe (1). Le duc Charles de Lorraine est malade au château de Belvoir, où il est soigné par le docteur Jeannet, de Besançon. Sa guérison est célébrée par une messe d'action de grâces, à laquelle assiste sa tante Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont (2). Pour apaiser l'ire de Dieu, en ce temps de calamité, l'archevêque et le chapitre métropolitain ont voué un jour de jeune la veille de l'Immaculée Conception et une procession générale le jour de cette fête (5 décembre) (3).

C'est le 21 et le 22 mai 1638 seulement qu'éclata le mouvement populaire préparé, l'année précédente, par les agents de Richelieu. La cause apparente fut un impôt extraordinaire nécessité par la réparation des défenses de la place. Son principal instigateur fut le fameux François de Lisola, qui débuta ainsi dans les intrigues qui devaient remplir toute sa vie. Au premier moment, les cogouverneurs avaient démissionné devant l'émeute, ce qui n'est pas à leur louange ; mais les notables et les anciens gouverneurs les avaient décidés à conserver le pouvoir. Le duc de Lorraine, Don Diego de Saavedra, et Don Gabriel de Toledo, chargés d'affaires d'Espagne à Besançon et en Franche-Comté, se joignirent au marquis de Saint-Martin et au comte de Saint-Amour pour engager les « quatorze » à ne pas surexciter les esprits par la rigueur de la répression. François de Lisola, Antoine Despotots et Jean-Claude Nardin, accusés d'être les meneurs de la sédition, furent condamnés à garder les arrêts dans leurs logis, à peine de mille livres d'amende. Ils furent, en outre, déclarés inhabiles à être portés sur la liste des notables ; ceci était un excès de pouvoir et une maladresse, dont les cogouverneurs ne devaient pas tarder à recueillir les fruits. Le 24 juin, les trois compères étaient élus dans la compa-

(1) Arch. comm. de Besançon, reg. n° 74.
(2, 3) *Ibid., ibid.*

gnie des notables. Neuf de ces derniers se retiraient pour ce motif ; mais l'assemblée électorale, ayant à sa tête un vigneron illettré, nommait François de Lisola président des vingt-huit (3 juillet). Une nouvelle émotion populaire obligeait les notables dissidents à rentrer dans le corps municipal et à reconnaître la légalité du vote, et les quatorze élus étaient proclamés (4 juillet). Mais les anciens gouverneurs persistaient à contester la validité du choix de Lisola et de ses deux complices, et, pendant tout l'été, la lutte se poursuivit ardente entre les deux partis. Le 19 août, Lisola et ses deux complices, forçant les portes de l'hôtel consistorial, entraient brutalement au conseil et protestaient contre la violation, en leurs personnes, de la volonté populaire, se mettant sous la sauvegarde de l'Empereur. Le cogouverneur François d'Orival était envoyé à Vienne pour dénoncer les cabales de Lisola (16 septembre), et Lisola ne tardait pas à l'y suivre, pour plaider lui-même sa cause devant la cour impériale (8 octobre) (1). Fort heureusement pour le pays, ce brouillon ne devait plus y revenir qu'à de rares intervalles et pour des séjours de courte durée.

Pendant que la discorde règne en maîtresse dans la cité, les évènements vont s'aggravant au dehors. Le duc de Longueville a pris Chaussin à la tête de 4,000 hommes de pied et de 800 chevaux (8 juin). Le duc de Lorraine, qui marche contre lui, obtient de faire passer son armée par la ville, tous les ponts du voisinage étant rompus et les grandes eaux rendant les gués impraticables (10 juin) ; mais que de précautions ! Il ne passera que trois cents soldats à la fois ; les cavaliers auront leurs épées et pistolets au fourreau ; toutes les boutiques seront fermées ; les femmes et les enfants resteront au logis ; il est défendu de mettre des victuailles en vente, ce qui pourrait retarder le passage (11 juin). Il est vrai qu'il s'agit de Lorrains ! Bientôt les paysans, réfugiés

---

(1) Arch. comm. de Besançon, reg. n° 75.

dans la ville et réduits à l'extrémité par la perte de tous leurs biens, mettent ces alliés, peu sympathiques, en coupe réglée et vont les surprendre et les tuer dans les charrières pour s'emparer de leurs dépouilles (23 juillet). Les pauvres meurent de faim dans les rues ; mais la misère publique est telle que le gouvernement municipal, ne pouvant les assister tous, doit se résoudre à expulser ceux qui ne sont pas malades (14 décembre 1638, 1er et 2 janvier 1639) (1). On sera bientôt forcé de donner la chasse à ces derniers, de les mettre dehors, et de fermer, pendant trois jours, les portes de Battant et de Varesco, pour qu'ils ne puissent rentrer (24 février) (2).

Mais on a appris la surprise de Morteau par Weymar, le 9 janvier, et la ville est mise sur le pied de guerre (16 janvier). Elle traite avec Lavelli, ministre de l'Empereur, pour l'introduction dans ses murs de 1,200 fantassins originaires de la Franche-Comté (25 janvier). On forme des escadres bourgeoises de vingt-et-un hommes chacune, chef compris (26 janvier). La ville de Pontarlier, qui auparavant « se mocquoit de la guerre, s'asseurant de l'amitié des Suisses ses voisins, et, regorgeant de tous biens, estoit dans un luxe non pareil (3) », a honteusement composé le 20 ; l'ennemi marche sur Ornans, le péril est imminent (28 janvier). Il est alors question de faire camper sur la montagne de Chaudane les troupes qui pourraient être obligées d'évacuer le val d'Ornans (3 février) (4). Mais les événements se sont précipités : Weymar est entré à Ornans avec toute son armée et a chassé devant lui les régiments de la Baume-Saint-Amour (5) et de Saint-Mauris (6), chacun de 600 hommes, qui

---

(1) Arch. comm. de Besançon, reg. nº 75.
(2) *Ibid.*, *ibid.*
(3) Girardot de Nozeroy, loc. cit., p. 221.
(4) Arch. comm. de Besançon, reg. nº 75.
(5) Jac.-Nicolas, comte...
(6) Alexandre...

sont obligés de se réfugier dans la cité (14-16 février). Le duc de Lorraine et le marquis de Saint-Martin, qui ont forcé les passages de Remiremont et de Thann, reviennent sur les derrières de Weymar On leur permet d'emprunter à la garnison 500 mousquetaires et deux petits canons ; et le capitaine Patornay pousse sur Oiselay une pointe qui a pour but de reprendre un canon qu'y a laissé Gallas, et le ramène heureusement à Besançon (1er mars). Le fort du moulin Saint-Paul est rétabli et il est question d'en construire un nouveau derrière l'hôpital Saint-Jacques (1), pour défendre le boulevard d'Arènes (11 et 25 avril) (2).

La peste a reparu dans la maison de Dangien dit le Petit peintre (19 mars). Bientôt, elle se développe et « Messieurs, préférant la santé publique à la tendresse et à la commisération qu'ils ont pour les misérables », décident de faire une nouvelle expulsion générale des pauvres qui seront chassés par la porte Taillée et la porte Notre-Dame, après avoir reçu une livre et demie de pain par tête (7 et 13 mai). On y joindra bientôt tous ceux qui n'ont pas de blé pour deux mois (10 juin) (3). Ces mesures de rigueur sont bien excusables, lorsqu'on sait quelle était alors la situation. « La disette fut si grande, dit un chroniqueur, que le froment valoit 9 francs et la douzaine d'œufs 10 gros à Besançon, où les campagnards se retiroient, portant avec eux le reste de leurs effets qu'ils vendoient à très vil prix ; la livre d'étain se donnoit pour un sol, ainsi des autres effects à proportion. Le blé étoit rare et très cher, ce qui causa une grande mortalité ; les pauvres couchoient dans les rues, pleurant et criant : Je meurs de faim ; tous les matins on en trouvoit quantité de morts, quelquefois jusqu'à trente. Il y eut des particuliers qui vendirent leurs maisons pour une miche de pain ; quand ils l'avoient, ils la mangeoient si avidemment que bien ils

(1) Alors au bout de la rue d'Arènes.
(2) Arch. comm. de Besançon, reg. n° 75.
(3) *Ibid.*, *ibid.*

en mouroient. La chair de cheval se vendoit chèrement, plusieurs tuèrent des hommes, les cuisoient et les mangeoient ; ceux qui étoient dans des châteaux en garnison ou qui étoient en garnison à la campagne, après avoir mangé leurs provisions, vivoient d'herbage. . Ceux de Besançon, même des principaux qui avoient des héritages, les travailloient eux-mêmes, et quand le froment fût prêt d'être en maturité, on le gardoit en couchant dans les champs pour le conserver (1). »

L'ennemi est de tous les côtés à la fois. Des reitres se montrent aux abords de la ville ; le canon les éloigne un instant, mais ils reviennent et enlèvent les troupeaux des citoyens les uns après les autres. On raconte que, vers le milieu du carême, « Weymar s'étant approché de Besançon sur la côte des Trois-Châteaux, voyant la situation, dit qu'il ne vouloit pas hasarder son armée dans un si grand précipice (2). » Il préfère prendre les châteaux de Montrond, de Torpes, de Thoraise et de Beaupré, qui en sont les défenses avancées, et paraît se préoccuper assez peu des efforts des Français pour opérer leur jonction avec lui. Enfin, le 28 juillet, les cogouverneurs reçoivent, du colonel Vernier, une lettre qui leur annonce la mort du bandit saxon, « la peste ayant, dit-il, causé ce bien parmi tant de maux ». Cet événement n'arrête pas tout d'abord les déprédations de ses alliés, qui continuent à faire des courses dans tout le pays. Les hommes de la garnison d'Auxonne, déguisés en paysans et le mousquet sous la blouse, viennent, jusqu'aux portes de Besançon, enlever bêtes et gens, même les vignerons, gens vigoureux et armés de leurs redoutables pioches. L'été se passe à donner la chasse à ces maraudeurs sanguinaires qui font disparaître tout le bétail. Au mois de septembre, on forme une compagnie de cavalerie de 60 hommes, qui est

(1) *Etat de ce qui s'est passé à Besançon depuis 1612*, in *Mém. et Doc. inéd.*, t. IX., p. 225-226.
(2) *Ibid., ibid.*, t. IX, p. 226.

préposée à la garde des charrues, puis à celle des chariots qui amènent la vendange.

La mort de Weymar, que Richelieu avait, sans succès, voulu lancer sur Besançon, ne mit pas fin aux souffrances de la Franche-Comté et de la Cité impériale. La guerre n'en prit qu'un autre caractère ; elle devint la destruction systématique. Les Français, embusqués à Bletterans et dans le château de Grimont-sur-Poligny, les Suédois, dans la forteresse de Joux, poussaient, de ces repaires et dans toutes les directions, des pointes plus ou moins fructueuses pour eux, mais toujours accompagnées d'atrocités, qui tenaient le pays en de continuelles alarmes. Les « faucheurs » de Villeroy coupaient en herbe les blés que l'on osait semer autour des villes qui tenaient encore, Besançon, Dole, Gray et Salins. Leurs populations repoussaient, avec l'énergie du désespoir, *una salus victis* ! ces tentatives abominables d'un ennemi furieux d'une résistance opiniâtre. Ainsi se passèrent les années 1640 et 1641, et ces tribulations ne cessèrent qu'en 1642, après la mort de Richelieu. Alors le théâtre de la guerre s'étant éloigné, une sorte de trêve fut accordée au pays, paix relative qui était souvent troublée. Les Français, maîtres de Lure et de Montbéliard, couraient, de temps en temps, la campagne et venaient fourrager jusque sous les murs des villes fortes. Cet état de choses dura jusqu'au rétablissement de l'ancienne neutralité, et il n'eut lieu qu'en 1645. On ne l'avait pas obtenu sans peine : il avait fallu que les parlements de Dijon et de Dole s'y entremissent, que le prince de Condé intervint, que les cantons suisses l'implorassent de Mazarin. Les conditions imposées par ce dernier furent très dures. La Franche-Comté dut s'engager à payer chaque année à la France une somme de quarante mille écus et à subir l'occupation de quelques-unes de ses forteresses, entre autres Bletterans et le château de Joux Le château de Grimont avait été préalablement rasé.

Jusqu'à la fin, Besançon associa ses efforts à ceux de la Franche Comté pour repousser les assauts de l'ennemi commun. Le baron de Scey-sur-Saône, Claude de Beauffremont, avait été investi du gouvernement en l'absence du marquis de Saint-Martin (janvier 1640). Deux ans plus tard, la mort du marquis le mettait définitivement en possession (8 janvier 1642). La cité lui prête aussitôt son concours pour la reprise des châteaux que les Français surprennent. Au mois de mai elle lui prête deux canons qui l'aideront à reprendre Scey-sur-Saône. En septembre, ces canons sont encore mis à sa disposition pour opérer contre le château de Ray ; mais, cette fois, l'entreprise échoue, le baron est blessé et les canons sont pris. Enfin, les soldats de Besançon, joints aux bourgeois d'Ornans et aux miliciens du voisinage, prennent part, sous son commandement, à la reprise du château de Vaites (29 avril-2 mai). A la nouvelle de la prise de Vesoul par Turenne et de l'occupation de Faverney et de Baume-les-Dames par les Suédois, elle lève de nouvelles troupes et fait revenir de Dole les canons qu'elle lui a envoyés en 1636 (février et mars) (1).

La vieille ville impériale était entrée, fort malgré elle d'abord, dans la défense générale du pays ; mais, pressée par les circonstances, elle avait fini par comprendre que des liens d'étroite solidarité l'unissaient à lui, et par joindre ses efforts à ceux de l'héroïque Dole et de nos autres forteresses. Les vues étroites d'une démocratie, qu'un isolement plusieurs fois séculaire avait rendue profondément égoïste et aveuglée sur ses propres intérêts, n'avaient pu prévaloir toujours contre un patriotisme plus éclairé que celui de la foule. En s'élevant à des sentiments plus généreux, Besançon se préparait, sans le savoir, à sa réunion à la couronne comtoise, dont elle allait devenir une des perles, et au rôle de capitale, qu'un avenir prochain lui réservait.

---

(1) Arch. comm. de Besançon, reg. nos 76 et 77.

UN PRÉCURSEUR DE LIBRI

ÉTUDE
SUR LE GÉNÉALOGISTE
JEAN-BAPTISTE GUILLAUME DE GEVIGNEY

SA VIE, SON ŒUVRE, SES AVENTURES ET SES MÉFAITS

Par M. Jules GAUTHIER

Archiviste du Doubs,

Membre non résidant du Comité des Travaux Historiques.

Séance du 22 avril 1899

I

En 1729, le 20 janvier, six ans avant que Dunod de Charnage publiât le premier volume de son *Histoire du Comté de Bourgogne*, naissait à Besançon un enfant qui aurait été son émule et son digne continuateur, si, aux bonnes fées qui le dotèrent au berceau de qualités précieuses ne s'étaient mêlées quelques sorcières maudites, qui jetèrent dans son âme les germes du vice et du déshonneur.

Cet enfant, Jean-Baptiste Guillaume, était le fils d'un modeste procureur, le petit-fils d'un notaire, l'arrière-petit-fils d'un paysan de Mercey-sur-Saône ; son père, Hugues-Joseph Guillaume inscrit au tableau des procureurs au parlement de Besançon, dès 1720, marié à Claudine Poutier, de Villersexel, jouissait de quelque fortune et était estimé au palais. En 1733, la ville de Besançon, connaissant ses aptitudes, l'avait chargé du classement et de l'inventaire de ses archives municipales, et il s'acquitta si bien de cette mission qu'on l'en remercia quatre ans plus tard par une gratifica-

tion assez rondelette de 1500 livres (1). Tel était le père.

Le fils, élevé au collège des Jésuites, tout voisin de la maison paternelle (2) s'y fit remarquer par son intelligence, sa facilité, sa mémoire, sa promptitude à s'assimiler tout ce que des professeurs distingués pouvaient lui apprendre. En sa qualité de puiné, Jean-Baptiste Guillaume, comme son frère cadet, Jean François, fut destiné à l'Eglise, et en 1748 il passa, sans plus tarder, du collège des Jésuites au grand séminaire tenu par des prêtres séculiers. Sous-diacre en mars 1751, diacre en 1752, il fut ordonné prêtre en mars 1753 (3), conquit facilement à l'Université de sa ville natale le grade de docteur en théologie, et sans demander pour l'instant le moindre bénéfice, il se confina avec une sorte de passion dans les études et les recherches historiques, auxquelles son père l'avait initié, et que la fondation récente d'une académie bisontine, créée en 1752 par Louis XV et le maréchal de Tallard, proposait comme un but essentiel à toute la jeunesse studieuse de la contrée. L'accès des archives municipales classées par son père, de celles de la maison de Chalon déposées à l'hôtel de la Vicomté, du fonds merveilleux des 7,000 testaments de l'Officialité suffit au début à son activité laborieuse, avec les richesses de la bibliothèque de Saint-Vincent, où la pénurie de livres nouveaux était pourtant telle, que Dunod avait dû emprunter à Dijon au président Bouhier les volumes de la *Gallia Christiana* ou des *Historiens de France* (4). Des explorations minutieuses qui enrichissaient chaque jour de centaines de notes généalogiques ou historiques les portefeuilles du jeune érudit, de la correspondance qu'il sut adroitement établir avec de nombreux historiens francs-comtois

(1) *Arch. mun. de Besançon*, BB 146 et 149.

(2) Cette maison était située rue des Cordeliers, aujourd'hui rue du Lycée, entre la rue Saint-Antoine et la rue Poitune.

(3) *Arch. du Doubs*, fonds du séminaire, G 909.

(4) Correspondance de Bouhier avec Dunod; ms. 605 de la *Bibl. de Besançon*.

ou étrangers, de ses relations avec les plus lettrés des académiciens de Besançon : le président Chifflet, le président Boquet de Courbouzon, Binétruy de Grandfontaine, dom Jourdain, etc., sa réputation de paléographe et de critique sortit rapidement et lui valut ample crédit. D'autre part, les grands seigneurs de la région, auxquels il s'efforçait habilement de plaire en leur offrant ses hommages et son aide, ne servirent pas moins utilement ses intérêts en croyant protéger ceux de la science ou, ce qui est plus vraisemblable et surtout plus humain, ceux de leur amour-propre ou de leurs prétentions.

Pour bien saisir l'intérêt que le XVIIIe siècle pouvait attacher à des recherches généalogiques dont notre temps, sauf en certaines officines parisiennes qu'on peut taxer de mauvais lieux, se désintéresse si fort, il faut tenir compte d'un état d'esprit dont la disparition des privilèges que la noblesse assurait à tous ses membres, même tardifs ou douteux, rend la compréhension difficile. Du trône au dernier des anoblis que venait de créer la savonnette à vilains, mise en branle par la vénalité des offices, des liens multiples rattachaient les privilégiés par une communauté de sentiments et d'intrigues. On connaît cette plaisanterie de l'anobli qui s'efface au passage d'une porte pour laisser entrer son propre fils. « Passez, Monsieur, vous êtes plus noble que moi ». Sous cette épigramme apparaît tout le protocole de l'ancien régime. Dans cet échafaudage de vanités, la même passion agitait tout le monde : monter plus haut. L'un pour être prince, l'autre duc, marquis ou comte, celui-ci pour procurer aux siens un brevet de page, ou de chevalier de Malte, ou de chanoine prébendé à défaut de mieux, celui-là pour faire entrer sa fille laide et sans dot dans un chapitre noble, tous ont besoin de courte échelle pour reconstituer ou faire valoir leurs quartiers, et les tricheries se multiplient. Nombre de cours souveraines, parlements ou chambres des comptes, de cours inférieures, sénéchaussées ou bailliages, rendent autant de services que d'ar-

rêts et homologuent sans vergogne des généalogies plus que suspectes ; et tout cela sans crainte d'aventure, car la solidarité de tout l'édifice nobiliaire est là comme garantie. D'où l'importance acquise à Paris et en province par ceux qui peuvent distribuer la manne, c'est-à-dire grossir de quelques degrés une généalogie déjà solide, rattacher aux races royales ou tout au moins princières des races de second ordre, faire sortir d'humbles foyers des magistrats qui porteront l'hermine et siégeront sur les lis, tandis que leur aïeul, notaire, procureur ou cordonnier, s'asseyait pour grossoyer ou marteler sur un simple rond de cuir !

Dans cette société où de folles vanités s'agitaient, où des appétits désordonnés trouvaient à se satisfaire sans penser aux catastrophes du lendemain, l'abbé Guillaume pénétrait de plein pied, par d'adroites prévenances, et se trouvait comme chez lui grâce au savoir faire paternel. Hugues-Joseph Guillaume venait d'acheter en 1749 à Gevigney, voisin de son pays natal (Mercey-sur-Saône), un fief de basse justice vendu par l'avocat Durand (1), avec l'assentiment de Mlle de La Baume, seigneur haut-justicier; avec le congé royal donné par la Chambre des Comptes, on l'autorisa à reprendre en fief et à donner dénombrement. C'était un acheminement vers la noblesse ; un second pas plus décisif l'y fit entrer, il acheta le 18 juin 1756 une charge de conseiller-auditeur à la Chambre des Comptes de Dole, cour souveraine qui conférait à ses suppôts la noblesse au premier degré. Cette emplette qu'une vingtaine de mille livres (2) et l'appui de quelques pesantes influences enleva sans grande difficulté, fit passer de la caste des roturiers dans celle des privilégiés, l'abbé Guillaume et tous les siens; leurs relations avec la noblesse devinrent plus étroites et les appétits de l'abbé, né ambitieux et intrigant, grandirent à proportion.

---

(1) *Arch. du Doubs*, fonds de la Chambre des Comptes.
(2) De Lurion, *Hist. de la Chambre des Comptes de Dole*, p. 277.

Quelques mois plus tard, quand le frère de l'abbé, Charles-Marie-Joseph Guillaume, épousa à Besançon la fille d'un chevalier de Saint-Louis, le contrat de mariage fut signé par le cardinal-archevêque de Choiseul-Beaupré, le premier président du Parlement, le lieutenant-général marquis de Grammont, nombre de gentilshommes ou de magistrats du plus haut rang, parmi lesquels le secrétaire perpétuel de l'Académie, Antoine Boquet de Courbouzon, président au Parlement, homme médiocre autant que vaniteux (1). Si l'on eut douté à ce moment de l'honorabilité parfaite du docteur en théologie qui assistait sous l'hermine au mariage de son frère on eut injurié à la fois la Cour et la Ville, et cependant tout semble indiquer que la conscience de Jean-Baptiste Guillaume était déjà faussée et que sa carrière d'aventurier commençait !

II

Le résultat des recherches considérables accomplies par l'abbé Guillaume non seulement dans les archives ecclésiastiques, civiles ou judiciaires de Besançon, de Dole, de toute la province, mais encore dans celles de la Chambre des Comptes de Dijon et même dans plusieurs grandes et célèbres abbayes bourguignonnes ou champenoises, était tellement avancé qu'un ouvrage important, premier fruit de sa plume, allait paraître sous le titre d'*Histoire des sires de Salins*. Ce devait être, en deux volumes in quarto, tout à la fois une histoire sommaire de la province de Franche-Comté et en particulier de Salins, une de ses villes principales, du xe au xviiie siècle, et un recueil généalogique des races féodales les plus illustres de la province et des races bourgeoises de Salins les plus distinguées.

Il voulait le dédier au prince Louis de Bauffremont qui

---

(1) Contrat de mariage du 26 janvier 1756 (*Arch. du Doubs*, E. Guillaume).

venait d'être élevé au rang de prince d'Empire et tenait incontestablement par sa naissance et sa fortune le premier rang au comté de Bourgogne, tout en jouissant à la Cour, sa résidence habituelle, d'une haute estime et d'un puissant crédit. Ce protecteur adroitement flatté d'abord, puis exploité, devait être pour l'abbé Guillaume l'initiateur d'une belle carrière ; aussi ce dernier n'avait-il rien négligé pour mettre en lumière les titres de gloire de la maison de Bauffremont, ses grandes alliances, ses riches apanages et surtout cette qualité de vicomtes de Salins qui la faisait héritière d'Albéric de Narbonne et des comtes de Mâcon.

Ce livre encore manuscrit fut pour la Franche-Comté un événement littéraire, et, avant qu'il fût imprimé, l'Académie de Besançon en avait reçu le 29 décembre 1756 le prospectus présenté avec éloge par son président, l'avocat général d'Agay ; la docte compagnie autorisa peu de temps après l'abbé Guillaume à venir lire devant elle un de ses chapitres (celui consacré à Jean de Châlon l'Antique), sa candidature était posée (1). Il échoua dans ses prétentions au titre d'académicien ordinaire, mais l'appui du prince de Bauffremont et du président Boquet le firent recevoir associé résidant le 18 février 1757. Cette qualité put figurer en août 1757 sur le titre de l'Histoire de Salins, et pour justifier l'honneur qu'on faisait à sa jeunesse, Guillaume fit preuve d'une grande assiduité aux séances académiques. Cherchant visiblement à éblouir ses nouveaux confrères par la souplesse de son esprit et la variété de ses connaissances, il lui lisait tantôt des vers, odes ou idylles, tantôt des morceaux philosophiques, c'est-à-dire filandreux, tantôt des fragments historiques, tels qu'une *Étude sur le duel judiciaire* et qu'un discours bi-

(1) Ces renseignements et ceux qui vont suivre sont tirés des manuscrits de l'ancienne Académie de Besançon, déposés à la Bibliothèque publique de cette ville, des *Délibérations* d'abord et des *Ouvrages des académiciens* ensuite; l'absence de numérotage de ces volumes nous empêche d'y renvoyer d'une façon plus précise.

zarre pour prouver que l'amour de la patrie jette souvent les historiens dans l'égarement !

Dans ces divers genres, l'abbé Guillaume ne dépassait en rien le niveau moyen de ces écrivailleurs innombrables qui pullulaient en France au XVIIIe siècle presque autant que les journalistes y pulluleront au XXe siècle. Ecoutons plutôt pour nous en convaincre quelques-uns des vers d'une *Ode sur la protection des talents* lue le 29 novembre 1757, comme remerciement à l'Académie de Besançon :

Des héros la vertu guerrière
Peut tout soumettre en sa fureur,
Dans le carnage et la poussière
Verser le sang, semer l'horreur.
Avec leur bruit leur nom s'écoule,
Ils sont confondus dans la foule
Des mortels qui sont dans l'oubli.
Mais des scavans telle est la gloire :
Le temps conserve leur mémoire,
Leur nom n'est point enseveli ! ...

Dans une autre ton, bien XVIIIe siècle, aussi rococo que fade, voici une idylle : *les Ormeaux*, lue le 17 janvier à l'Académie :

Chaque printemps augmente vos ombrages ;
Croissés, arbres heureux, étendés vos rameaux ;
C'est pour vous embellir que naissent vos feuillages,
Trop fortunés ormeaux !
Errés à l'aventure,
Livrés vous sans contrainte à vos plus doux désirs,
Pour nous seuls la nature
Place le mal sur le pas des plaisirs.
. . . .

Et ainsi de suite, tout le cortège des *zéphirs volages*, des *flambeaux* rimant avec *tombeaux*, défile dans cette poésie banale.

D'associé, l'abbé Guillaume fut élu, le 18 décembre 1760, académicien titulaire ; le maréchal de Duras approuva l'élec-

tion, en félicitant le récipiendaire (1), et tour à tour le président sortant, M. Boquet de Courbouzon, et le président entrant, M. Mareschal d'Audeux, louèrent leur nouveau collègue. Le premier compara l'abbé Guillaume, en l'assurant de l'estime éclatante de la Compagnie, à l'abbé Lebeuf qui venait de franchir le même pas à l'Académie des Inscriptions. C'était dépasser la mesure, comme on le fait si volontiers dans des cérémonies de commande; M. Mareschal d'Audeux fut poli, mais rien de plus, et l'abbé Guillaume, imitant Boquet de Courbouzon, se montra aussi maniéré que fat, dans des remerciements où manquaient l'originalité et surtout la franchise (2).

« Si votre suffrage, Messieurs, dispensoit les talents à celui qui en est honoré, je n'aurois à ce moment que la voix de la reconnaissance à écouter; j'allierois aux sentiments naturels qu'elle m'inspire les expressions que je tiendrois de vous, et mes craintes s'évanouiroient par la certitude de pouvoir parler votre langage. Je redoute cette faveur... comme l'écueil où m'a précipité l'excès de vos désirs. Je consacrois mon hommage... à votre illustre compagnie... en le rendant à vos connaissances sublimes. C'est ainsi qu'a pu se mesler parmi vous celui qui n'est fait que pour vous admirer ».

Ce style ampoulé, ces hommages mielleux et plats, font bien juger le caractère de l'homme qui savait flatter ses semblables pour exploiter leur vanité ou leur crédulité au mieux de ses intérêts. Quelque temps encore Guillaume fréquenta assidûment l'Académie de Besançon ; à partir du 25 novembre 1760, il n'y reparut jamais. Pour le comprendre, il faut retourner de quelques pas en arrière et découvrir les pratiques secrètes auxquelles, hypocritement voilé pour tous ses compatriotes, l'abbé Jean-Baptiste Guillaume restait irrémédiablement livré.

---

(1) Lettre transcrite à la séance du 5 février 1760, *Délibérations*, II, 70.
(2) *Ibid.*, II, 68-69.

En novembre 1759, le second volume de l'*Histoire des Sires de Salins* paraissait à Besançon, chez l'imprimeur Daclin, et l'auteur le distribuait à ses protecteurs et à quelques-uns de ceux dont il avait utilisé les complaisances. Ces protecteurs, nous les avons nommés ; ces complaisants, c'étaient les chefs des maisons de vieille origine qui avaient libéralement ouvert aux recherches de Guillaume leurs archives de famille : citons les Bauffremont, les Scey, les Moustier ; c'étaient les villes, les abbayes, où le renard avait pénétré sous la fourrure de l'hermine. Partout la confiance avait été la même, partout la confiance fut trompée ; sous le prétexte d'études désintéressées, Guillaume, en cachette, préleva sur tous les dépôts dont on lui ouvrit les portes (et cela sans exception), chartes, correspondances, minutes notariales, sceaux détachés ; et tous ces prélèvements s'opéraient avec cette sûreté de coup d'œil, ce flair de chercheur qui révèle aux gens habiles ce qui est précieux parmi les documents les plus rares. Introduit avec la promesse formelle d'en dresser l'inventaire et d'en classer les 7,000 testaments avec un ordre rigoureux, dans le dépôt de l'Officialité, à l'Hôtel de Ville, Guillaume s'y livra à un véritable pillage, et ce fut un total de 700 testaments choisis qu'il vola sans pudeur et emporta sous son manteau ecclésiastique. Ces vols avaient commencé dès avant 1757, car la collection de l'auteur est mentionnée dans le tome Ier des Sires de Salins à propos d'une charte de 1255 (dérobée au chartrier de l'abbaye cistercienne de la Charité) (1) ; ils se prolongèrent tant que Guillaume habita Besançon ou Dole, tant qu'il fréquenta les dépôts d'archives de l'Archevêché, du Chapitre, du Parlement ou de la Chambre des Comptes, où, sans méfiance, on l'introduisait librement et où il se conduisait comme un loup en bergerie.

Pour le prêtre et l'érudit dévoyé, les règles de la probité

---

(1) *Hist. des Sires de Salins*, I, Preuves, 165

la plus vulgaire n'existaient plus ; entraîné par l'orgueil, la cupidité et d'autres vices encore, masqué d'une hypocrisie douçâtre que trahit sa correspondance et son style, protégé d'une triple hardiesse et du crédit de son honorable famille ou de ses puissants protecteurs, il put tout oser durant une quinzaine d'années dans son propre pays et pousser ses entreprises, comme un corsaire, soit en Bourgogne, soit en Lorraine, particulièrement en la Chambre des Comptes de Bar, grâce au crédit du cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon et primat de Lorraine, aumônier de Stanislas, ou du prince de Bauffremont, qui dut à la fois le recommander et le subventionner pour faire des recherches sur les origines de sa famille (1).

Les vices ne vont jamais seuls ; le vol, pour l'abbé Guillaume, n'avait rien de cette soi-disant kleptomanie inventée comme tant de choses pour blanchir les coquins haut placés ou bien nés ; c'était pour en faire argent qu'il volait toutes ces chartes, vendues, par ci par là, à ceux qu'elles intéressaient, qui les prenaient et payaient de confiance ; c'était pour les employer, de ci de là, à confectionner des généalogies bien rétribuées ; c'était pour les utiliser, enfin, de façon plus coupable encore.

Non seulement Jean-Baptiste Guillaume était un voleur ; il devint, et cela dès 1758, sinon plus tôt, un faussaire des plus hardis, des plus habiles, des plus dangereux. Ce fut pour embellir les origines de la famille de Bauffremont, dont l'illustration n'avait pas besoin de pareille aide, et qui durant longtemps ne soupçonna pas le malfaiteur engagé à son service, que l'auteur des *Sires de Salins* confectionna ses premières chartes fausses. Un maître de l'érudition française, que ses travaux et sa critique ont mis dès longtemps hors de pair, M. Léopold Delisle, a découvert le fil de cette intrigue

(1) Le prince Louis de Bauffremont l'avait institué chapelain de sa chapelle de Saint-Jean en l'église de Clairvaux-les-Vaux-d'Ain, le 26 janvier 1758 (Pouillé, G 4, p. 110, *Arch. du Doubs*).

et l'a révélé, en 1890, dans les Instructions du Comité des Travaux historiques (*Littérature latine et histoire du moyen âge*) (1). Le début du faussaire encore novice, mais cependant assez habile pour tromper des yeux mal exercés, fut la confection d'un faux diplôme de l'empereur Frédéric II, qualifiant de cousin Liébaud de Bauffremont, l'aïeul modeste du prince d'Empire de 1757. M. Delisle a démontré que le modèle de ce faux avait été emprunté à un modèle authentique de l'abbaye comtoise de Lure, dont une copie inexacte a été publiée par Schœpflin dans son *Alsatia diplomatica*. J'ai retrouvé depuis ce diplôme original, sousfrait à Lure, dans les papiers vendus, en 1839, aux archives de la Côte-d'Or, par les héritiers du larron, c'est-à-dire de Jean-Baptiste Guillaume. Son texte n'est pas conforme à celui publié par Schœpflin ; c'est la preuve que, pour détourner des soupçons possibles, Guillaume avait altéré la copie du texte envoyée par lui à l'érudit alsacien.

Le diplôme de 1218 ne fut pas le seul faux commis au profit de la généalogie des Bauffremont par l'ingénieux faussaire ; un faux diplôme de concession monétaire de 1168, découvert et révélé par M. Anatole de Barthélemy en 1891, un diplôme sensiblement identique de 1168 pour l'église de Toul (2), une pseudo-chronique des comtes de Dagsburg de 1180, et bien d'autres documents conservés dans des dépôts publics ou privés, ont été créés pour le même objet et la même famille (4).

(1) *Un faux diplôme de l'empereur Frédéric II* (16 mars 1218), n° 25 des *Instructions*, 52-59, par M. L. Delisle.

(2) A. de Barthélemy, *Les Monnaies de Beaufremont* (Biblioth. de l'École des Chartes, 1891, 118-128).

(3) L. Delisle, *Un faux diplôme de Frédéric II* (voir ci-dessus).

(4) « Le 2 juin 1758, J.-B. Guillaume adresse au prince Louis de Bauffremont le faux diplôme de 1218, avec une copie certifiée ; il a pris la précaution d'en faire faire une seconde pour les archives du prince et de faire enregistrer le document au greffe et dans les registres du contrôle. » (L. Delisle.)

A cet exercice l'habileté du faussaire ne fit que croître. Choisir parmi le trésor de ses pillages un modèle, texte et écriture, adapté à l'époque où son imagination créait un ancêtre nécessaire à tel ou tel particulier ; reproduire avec une perfection relative, ligne pour ligne, trait pour trait, la presque totalité de l'acte en insérant au milieu les noms, prénoms, qualités du personnage imaginaire ; avoir de plus la précaution d'indiquer presque toujours de qui il était fils ou père, pour gagner d'un coup trois degrés ; insinuer parmi les témoins, outre quelques dignitaires ecclésiastiques authentiques ou vraisemblables, quelques noms fantaisistes de chevaliers ou d'écuyers comtois, amorces de généalogies en préparation ou en expectative, telle était la méthode de Jean-Baptiste Guillaume. Comme matière première, il emploie du vieux parchemin, poncé parfois du côté du texte (en laissant au dos quelquefois, le plus souvent en reconstituant au dos de vieilles cotes d'inventaire), ou plus rarement du papier arraché à quelque registre ; il le fait maladroitement, du reste, car Guillaume ignorait la science moderne des filigranes. L'encre est brunâtre, jaunâtre ou rougeâtre, quelquefois violette, assez mal confectionnée du reste, et trahissant souvent, jointe à l'imperfection des tracés d'écriture, et l'omission de fréquentes abréviations, la main criminelle et maladroite du faussaire, toujours exposé à se trahir par quelque endroit. L'habileté de Guillaume allait pourtant, guidée par sa prévoyance et par sa connaissance très réelle d'une foule de particularités techniques, jusqu'à recueillir et suspendre à ses chartes fausses des sceaux dérobés à quelque charte vraie, afin de les authentiquer ; témoin ce sceau d'Hugues d'Apremont suspendu à une charte fausse de 1218 que nous donnons en copie et au corps de preuves de cette étude.

Mais fabriquer, pour les négocier et les vendre, des chartes fausses en cherchant à valider leur aspect par tous les caractères intrinsèques de la matière et tous les caractères extrinsèques du libellé et de la rédaction, ne suffisait pas à

l'industrie du faussaire. Il alla plus loin et eut l'audace de les fabriquer en double, en triple même et d'en déposer, après avoir altéré leurs cotes aussi bien que leur texte, dans des dépôts d'archives publiques ou privées, comme le coucou dépose ses œufs dans des nids étrangers. Et alors on vit les greffiers de cours souveraines, comme celui de la Chambre des Comptes de Bar, les notaires, les lieutenants généraux des bailliages royaux, comme ceux de Besançon, Salins, ou Dole, délivrer à la demande des familles des copies authentiques des faux confectionnés par l'abbé Guillaume. Ce procédé, employé par Guillaume, était prudent car si certaines des fausses chartes étaient réellement fort bien imitées (je pourrais citer des paléographes de premier ordre qui devant moi s'y sont trompés) beaucoup péchaient par le détail de l'écriture, la rédaction du libellé, l'oubli de certaines abréviations, la couleur de l'encre, le choix du parchemin. (On sait en effet que, suivant les époques, l'épaisseur et la couleur des peaux varie de telle façon qu'on peut supputer à peu près exactement le siècle de tel ou tel parchemin privé de contexte). Ces chartes étaient pourtant le produit d'un travail acharné (je n'oserais dire consciencieux), car, par des essais d'imitation de textes originaux (dont il nous reste des spécimens en marge ou interligne de textes authentiques), le faussaire préludait toujours au tracé définitif de ses contrefaçons.

Si, dès 1754, Guillaume se livrait au vol et tirait parti des testaments de l'officialité de Besançon en les donnant à ses protecteurs ou en les vendant s'il trouvait preneur (nous en avons la preuve dans une lettre du 9 mai 1754 où il expédie au marquis de Bauffremont des testaments de la maison de Rye intéressant la maison de Vienne et par suite sa ligne directe) (1) sa fabrication de faux documents avait commencé

(1) Cette lettre, moins l'adresse du destinataire, que le contexte fournit implicitement, a été publiée par M. Ulysse Robert dans une note sur les Testaments de l'Officialité de Besançon, parue en 1891 (*Annales franc-comtoises*, 19-23).

dès 1758 au plus tard. Nous en avons la preuve, à la date du 1er juin 1758, dans une copie, certifiée par Bonne, d'une fausse mention insérée dans l'Obituaire original de Saint-Paul de Besançon (1). On peut encore s'en convaincre simplement en lisant au tome II des *Sires de Salins*, p. 201-208, la généalogie plus que suspecte de la maison de Portier-Frolois dont tous les degrés, antérieurs au XVIIe siècle, sont invariablement falsifiés ou mieux créés de toutes pièces au moyen de chartes fausses fabriquées, en échange sans doute de beaux deniers comptants, par ce maître-fourbe qui, pour mieux tromper les gens, venait d'entrer dans les ordres !

Cette généalogie de Portier-Frolois mérite qu'on s'y arrête, car elle constitue, par la méthode de sa confection et la variété des documents fabriqués pour l'établir, une des charges les plus écrasantes pour l'inculpé, dans l'acte d'accusation qu'au nom de la vérité nous rédigeons aujourd'hui.

Vers 1750, vivait à Salins un tout petit gentilhomme, Etienne-Adrien Portier, seigneur de Saint-Georges, écuyer, qu'un riche mariage avec la fille d'un chevalier d'honneur à la Chambre des Comptes de Dole, Jeanne-Christine Poly, dame de Saint-Thiébaud, avait grisé en lui faisant espérer, baronnie, comté, peut-être marquisat. L'abbé Guillaume que ses recherches d'histoire amenaient journellement à Salins, que l'emploi de son père à la Chambre des Comptes de Dole recommandait autant que sa propre soutane, flatta le bonhomme, donna place dans son Nobiliaire aussi bien aux vanités rétrospectives de Mme Portier, en embellissant sans vergogne la généalogie des Poly (2), qu'aux vanités nais-

---

(1) Fol. 106, vol. 62, fonds Joursanvault (auj. Nouv. Acq. fr. 8706, B. N.). V. aussi vol. 61 (N. Acq. 8705), fol. 168 v°, et « X cal. Dec. », *Obit. S. Paul.*

(2) Il existe un tirage à part de cette Généalogie de la maison de Poly, paru en 1758, sous ce titre : « *Généalogie de la maison de POLY de Saint-Thiebaud.* A Besançon. De l'imprimerie de CH. JOS. DACLIN, imprimeur du Roi, de l'Académie, etc M.DCC.LXVIII. » 8 p. in-4° (B. N. Nouv. Acq. fr. 8829, 144-147).

santes des Portier de Saint Georges rattachés à la race féodale des Frolois de Bourgogne, bâtards ou cadets des anciens ducs de cette province. Ebauchée en 1759, cette généalogie des Frolois, basée déjà sur quinze documents faux créés pour la circonstance, ne satisfit qu'à moitié M. de Saint-Georges. Jusqu'en 1778, Jean-Baptiste Guillaume l'améliora, la développa, l'étayant par plus de trente chartes fausses, de 1140 à 1636, mettant en bonne posture, sous tous les règnes, de Rainaud III aux archiducs Albert et Claire-Eugénie, comtes de Bourgogne en 1620, tous les pseudo-ancêtres d'un rejeton très avéré des portiers des salines salinoises. Dans le dossier réuni dans nos preuves, on trouvera tout le détail de cette insigne supercherie qui fit scandale quand, à la fin du XVIIIe siècle, la vérité apparut, et dont le ridicule, à défaut d'une sanction plus sévère retomba, en Franche-Comté, sur M. Portier de Saint-Georges cruellement trompé dans son ambition, et frappé dans ses espérances, car il n'eut que des filles et eut le chagrin de leur survivre. N'avait-il été que la dupe de l'abbé Guillaume ? n'avait-il pas été quelque peu son complice ? des témoignages contemporains semblent incliner vers la seconde solution (1). En tous cas, la responsabilité de Guillaume reste entière, car ce qu'il avait fait pour les Portier, il l'avait fait aussi pour les Bauffremont, pour les Mauclerc, pour les Ludres, pour d'autres encore, en matière de généalogies, n'hésitant pas à introduire dans des dépôts d'archives des actes frauduleux qui devaient fausser la chronologie et travestir mainte page de l'histoire comme cet acte grotesque de 1361, des archives de Lure, où Rodolphe IV,

---

(1) « Grande partie desdis registres a été enlevée ou déchirée par des familles existantes, qui ont interest à ce que l'on ne connaisse pas l'origine de leurs ancêtres, entre autres le s^r^ Pourtier de Saint-Georges, qui a enlevé ou laceré les registres contenant plus de 80 ans à différentes époques. » Note de VERNIER D'USIER dans le ms. n° 1093, fol. 20 v°, de la Bibl. de Besançon, contenant des extraits des reg. mun. de Salins — Ce ms. a été attribué à tort a J.-B. Béchet par le rédacteur du Catal. des Manuscrits.

duc d'Autriche, vante les vertus de la châsse de Saint-Colombier pour guérir les rages de dents (1) ! Sans entrer plus avant dans le détail d'aussi odieuses pratiques, une conclusion nécessaire imposera, d'une part, aux érudits qui consulteront et citeront l'*Histoire des Sires de Salins*, une salutaire méfiance ; de l'autre, à tous les chercheurs de trois provinces : Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, un examen critique des plus sérieux. chaque fois qu'ils pénétreront dans un fonds d'archives où Guillaume aura mis la main et déposé quelqu'une de ses falsifications dangereuses.

III

De 1761, où il cessa d'habiter Besançon d'une façon régulière pour errer à sa fantaisie de Paris à Verdun, de Dole à Salins, volant par ci, vendant par là, cédant à la Bibliothèque royale, en 1762, 1763 et 1777 une partie du fruit de ses rapines, écumé dans les dépôts de Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine et Barrois, l'abbé Guillaume n'a plus qu'un but, abandonner la Franche-Comté où personne ne le soupçonne et où dix ans plus tard son éloge est encore dans toutes les bouches (2), obtenir quelque emploi conforme à ses aptitudes, de préférence dans la capitale, où il pourra satisfaire ses goûts dispendieux et trouver un théâtre digne de ses ambitions. Nous l'avons vu, en 1758, par l'intermédiaire du

---

(1) Voir ce texte impr. aux Preuves n° XVIII du *Mémoire sur Lure*, de l'abbé BESSON, p. 214. Voir aux *Archives du Doubs* les registres B 1043 et 1047 (Parlement), fol. 8 du premier, fol. 62-102 du second, contenant des interpolations de Guillaume, dans l'intérêt de la généalogie Portier.

(2) « Personne avant M. l'abbé Guillaume n'avait été assez courageux pour y faire des fouilles suivies [dans les Testaments de l'officialité]... Il le fit avec l'activité qu'inspire la noble ardeur de se rendre utile à ses concitoyens ; le public vit avec reconnaissance combien il était redevable à ses travaux ; chacun applaudit à ses découvertes..... » (D. BERTHOD, Discours sur la Table des Testaments de l'Officialité, 2 janvier 1771, col. Droz, *Bibl. de Besançon.*)

prince de Bauffremont, solliciter un bénéfice au diocèse d'Orléans de Mgr de Jarente de La Bruyère. La même influence recommandera utilement ses mérites et quelques exemplaires de l'*Histoire des Sires de Salins*, dont il remania le titre en 1782 en remplaçant par le nom de « M. l'abbé de Gevigney, » écuyer, le nom roturier de Guillaume (1), placés entre bonnes mains, lui valent le titre de généalogiste des comtes de Provence et d'Artois, acheminement vers une plus haute fortune. Le voilà bien placé pour exploiter la confiance publique et devenu dispensateur d'emplois et de faveurs, en étant préposé à la vérification des titres nobiliaires et des quartiers des candidats, il peut impunément battre monnaie sur la générosité des quémandeurs des hautes classes.

Il garde peu de relations avec son pays, avec ses compatriotes. sinon avec ses proches ; en 1775, le bénédictin dom Berthod, faisant à Paris son premier voyage, est prié par le conseiller Droz, l'érudit secrétaire de l'Académie de Besançon, d'aller voir l'abbé Guillaume et de lui demander certains renseignements d'archives. Et dom Berthod de s'excuser prudemment. « On estime ici M. Blondeau, le généalogiste, à cause de sa probité. Je voudrais qu'on pensât de même de certains de nos compatriotes dont des gens en place m'ont beaucoup parlé. Je ne les ai pas vus à cause de cela » (2).

Cette réticence en dit long, Guillaume, dont l'apprentissage a été si brillant au pays natal, continue sans doute à grand profit et ses vols et ses faux, mais son crédit, ménagé par d'habiles flatteurs et, qui sait ? par des services en appa-

---

(1) *Histoire généalogique des Sires de Salins au comté de Bourgogne*, avec des notes historiques et généalogiques sur l'ancienne noblesse de cette province, par M. l'abbé de Gevigney, de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Besançon. A Besançon, chez Daclin.. M.DCC.LXXXII.

(2) J. Gauthier, Le Conseiller Droz (*Bull. de l'Acad. de Besançon*, 1890, 16).

rence, grandit et survit aux bruits fâcheux. En 1773, le généalogiste des maisons et écuries de Monsieur et du comte d'Artois obtient la survivance de Conservateur des titres du Cabinet du Roi à la Bibliothèque royale. En 1779, il succède dans cette charge importante à l'abbé de La Cour, mort le 7 avril ; le voilà nanti d'un traitement de 3,000 livres outre 500 livres d'indemnité de logement (1). Cette immixtion d'un forban dans une charge qui exige l'honorabilité la plus entière et la plus scrupuleuse délicatesse, fut le signal de lamentables dilapidations. Volumes et dossiers contenant d'incalculables richesses étaient livrés, sans contrôle possible, au bon plaisir du nouveau conservateur, et Dieu sait s'il était capable d'en user. En 1784, l'administration supérieure ouvrit les yeux : seize volumes du fonds Gaignières, l'un des plus précieux trésors de la Bibliothèque, avaient disparu. Le voleur est inconnu, une procédure criminelle est commencée au Châtelet, et soudain, les conclusions des magistrats enquêteurs signalent, comme ayant commis le vol, le conservateur du Cabinet des titres. Guillaume s'enfuit, criblé de dettes, on étouffe le scandale on ne sait sur quelles démarches, et désormais le nom de Jean-Baptiste Guillaume de Gevigney reste à jamais rayé de la liste des honnêtes gens (2).

Des volumes de généalogies, qu'il a donnés en paiement à un fondeur de caractères d'imprimerie, entrent dans la collection de dom Brial, mais ses propres manuscrits, trente volumes environ de notes, de copies de textes d'histoire comtoise, qui témoignent de sa compétence et de son érudition, lui restent avec des dossiers considérables de chartes, de diplômes, de correspondances concernant les affaires po-

---

(1) Voir *Le Budget de la Bibliothèque du Roi en 1783*, par M. F. Bournon, dans la *Correspondance Historiq.* de 1899, 329-334.

(2) M. L. Delisle a donné les détails les plus précis et les plus convaincaints sur les méfaits de l'abbé Guilllaume à la Bibliothèque royale, dans le *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, 548; II, 554, 556; III, 375. Nous ne faisons ici que les lui emprunter sans y rien ajouter.

litiques ou les intérêts privés des grandes compagnies, des grandes familles, des bénéfices et des abbayes du Comté de Bourgogne, avec des armoriaux, des preuves généalogiques pillés en Bourgogne ou en Barrois.

Chassé de la Bibliothèque royale en 1784, grâcié en fait, mais à jamais flétri, que devint, de septembre 1784 à décembre 1794, où nous le trouvons paisible rentier à Dijon, l'ancien conservateur du Cabinet des titres?

En 1774 vivait à Beaune et dans un château du voisinage un riche propriétaire nommé Ganiare de Joursanvault, collectionneur d'estampes et de dessins originaux dont Courtépée et Béguillet, dans leur description de la Bourgogne, parue cette même année, vantaient les trésors. Sa maison était hospitalière ; sa cave était aussi bien montée que sa bibliothèque, au dire de dom Grappin qui les alla consulter toutes deux vers 1780 (1). Or, cette bibliothèque et ce cabinet d'estampes s'accrurent, dans les vingt dernières années du XVIIIe siècle, d'une merveilleuse série de 3,638 dossiers, comprenant sur l'histoire nationale et sur l'histoire princiale de la France un ensemble sans précédent (2). Quand on publia, en 1838, l'inventaire trop sommaire de tous ces trésors, livrés au hasard d'une vente, on s'aperçut qu'un noyau de 100 dossiers concernant la Bourgogne, de 140 dossiers concernant la Franche-Comté et de 7 à 8 dossiers environ concernant le Barrois, semblaient former une des catégories les plus remarquables de la collection Joursanvault. Examinée de plus près par ceux qui peuvent le mieux discerner la provenance des documents historiques enlevés à leur sol natal, cette triple série n'est autre chose que la collection particulière

(1) Dom Grappin s'est laissé prendre aux faux de Guillaume, et leur a emprunté une citation concernant un certain comte René de Portier-Frolois, qui se serait distingué à Marnay, en 1595, en chargeant les soldats de Tremblecourt! V. dom GRAPPIN, *Guerres du XVIe siècle*, 147.

(2) V. le *Catalogue des Archives de M. le baron de Joursanvault*, par [de Gaulle], 1838, Techener, 2 vol. in-8°.

formée par Jean-Baptiste Guillaume, tant par son labeur personnel : recueils de notes et de textes, que par ses vols, accomplis, comme nous l'avons raconté. dans tous les dépôts dont on lui avait permis l'entrée ou confié les clefs.

Guillaume a donc été le pourvoyeur du baron de Joursanvault, en lui vendant, sans doute à haut prix, au lendemain de son expulsion de la bibliothèque, ses chartes et ses manuscrits. De là à le soupçonner d'être devenu son commensal, son bibliothécaire particulier, le raccoleur qui alla ramasser dans tous pays, aux jours sombres de la Révolution et de la Terreur, dans la boue et dans le sang, les débris des chartriers voués à la destruction et vendus à vil prix à qui les voulait prendre, il n'y a qu'un pas. La besogne était digne de Jean-Baptiste Guillaume et le rapprochement des articles du catalogue Joursauvault avec la collection personnelle que Guillaume conserva jusqu'à sa mort et dont nous parlerons plus loin, justifie nos soupçons, en attendant que le hasard les confirme quelque jour d'une façon indiscutable.

Quand la Révolution arriva, délivrant Guillaume des terreurs qui devaient l'assiéger, quand il pensait aux comptes qu'il pouvait avoir à régler avec la justice de l'ancien régime, celui-ci avait dès longtemps renié le caractère, les mœurs et sans doute abandonné le costume de prêtre, qu'il avait déshonoré.

Prêta-t-il le serment ? peu importe ; en tous cas, à Dijon, où il habitait au moment de la Terreur, il épousa, le 19 décembre 1793 (29 frimaire an II), sa domestique, Françoise Truchot, de Percey-le-Petit, district de Langres, et le 17 janvier 1794 (28 nivôse an II), sa jeune femme lui donna un fils, qu'il appela Narcisse, se conformant au nouveau calendrier ; Guillaume avait alors 65 ans.

Huit ans après, le 8 septembre 1802 (22 fructidor an X), l'homme qui avait renié toutes les traditions d'une famille honorable, mourait à Dijon ; sa postérité masculine s'est éteinte tragiquement, son nom reste profondément oublié.

Mais l'heure de flétrir sa conduite et de démasquer ses impostures est venue, ne fût-ce que pour empêcher la race néfaste des Guillaume, des Libri et des Chavin de Malans de recommencer, au détriment de la science et du patrimoine national, d'aussi coupables agissements.

En 1838, la collection du baron de Joursanvault fut vendue à Paris, par les soins du libraire Techener ; les dossiers concernant la Bourgogne et la Franche-Comté furent achetés par M. de Laubespin, dont le fils les a cédés, en 1881 (moins les écrits personnels de Guillaume), à la Bibliothèque nationale, où ils occupent à l'heure présente plus de cent volumes des Nouvelles Acquisitions françaises (1).

En 1839, M. Maillard de Chambure, archiviste de la Côte-d'Or, a racheté des héritiers Guillaume treize portefeuilles contenant des documents originaux sur la Bourgogne, le Barrois, la Franche-Comté.

Le surplus des papiers et des documents provenant de la même source impure avait été recueilli, entre 1802 et 1830, par M. de Dombasle de Meixmoron, un collectionneur dijonnais, dont les portefeuilles se sont vendus depuis trente ans, à diverses reprises, tant à Paris qu'à Dijon ; les archives de la Côte-d'Or et du Doubs en ont recueilli les dernières épaves.

C'est en feuilletant, en étudiant ces divers fonds, que j'ai préparé à la longue cette courte étude, que pourraient grossir nombre de faits, de confrontations et d'additions très suggestifs. Ils ne feraient que confirmer la thèse surabondamment prouvée déjà, par laquelle j'ai cherché à faire comprendre le mal fait à l'histoire et aux collections historiques de la Franche-Comté et de la France, par le malfaiteur dangereux qu'était Jean-Baptiste Guillaume de Gevigney, et le danger qu'il y a à se fier aux écrits d'un voleur et d'un faussaire.

(1) Les cent cinquante volumes du fonds Joursanvault sont fondus dans les nos 8703-8852 des Nouvelles Acquisitions françaises.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A. — Actes d'état civil et correspondances de Jean-Baptiste Guillaume (1729-1802).

1. — Acte de naissance de Jean-Baptiste Guillaume. — Besançon, 20 janvier 1729.

Joannes-Baptista, filius domini Hugonis-Josephi Guillaume et domicellæ Joannae-Claudiæ Poutier conjugum, natus die vigesima mensis januarii anni millesimi septingentesimi vigesimi noni et die sequenti baptisatus, domino Joanne Guillaume et domicellà Joanne-Baptistà Dorin per Claram-Franciscam Pouthier, susceptoribus (proche les PP. Jésuites).

GONON, can.; H.-J. GUILLAUME; J. GUILLAUME; C.-F. POUTIER; BONNEFOY.

(F° 247 du Reg. paroissial de Sainte-Madeleine, 1719-1979 (*Bibl. publique de Besançon.*)

2. — Lettre de Guillaume chargeant le P. Dunand, capucin, de négocier la vente de testaments (volés dans le fonds) de l'Officialité de Besançon. — Besançon, 22 juin 1760.

BESANÇON. *Au révérend Père le très révérend Père Joseph-Marie Dunand religieux capucin et vicaire, à Seurre, par Dole.*

A Besançon le 22 juin 1760.

C'est icy, mon très révérend père, la première lettre qu'écrit une personne qui n'est pas sorti du lit depuis trois semaines ; j'ay éprouvé tous les secours insufisans de la médecine pour une inflamation dans l'estomac et je ne dois mon rétablissement qu'à un régime exact et à la bonté de mon tempérament.

Je crois que je ne finiray rien avec le s[r] Desventes, je n'en ay plus de nouvelles et la dernière lettre qu'il vous a écrit me rebute de traitter avec luy. Si vous pouviés me procurer quelqu'autre débouché je vous aurois beaucoup d'obligations n'ayant

rien tant a cœur que de me défaire du restant de mon édition (1).

Il faut que vous me rendiés un service pour lequel je pense que vous n'aurés point de répugnance : j'ay dix testamens originaux de la maison de Grammont, que j'avais toujours eu dessein de donner gratuitement à M. de Grammont ; néanmoins m'ayant refusé l'année dernière une grâce que je luy demandois j'ay résolu de tirer parti de ces titres. J'ay pensé en conséquence que vous pourriés luy écrire à Besançon où il est et luy mander qu'une personne de Dijon a ces titres et qu'elle les luy remettra pour six louis, qu'elle vous a chargé de luy en faire la proposition ; il n'aura aucun doute qu'ils viennent de moy ne luy ayant jamais témoigné en avoir un seul ; il vous aura surement obligation de cette découverte, étant fort empressé de retirer tous les titres de sa maison. Ecrivés-moy, je vous prie si vous pouvés faire cette commission. J'ay aussi des testamens de la maison de Vienne que M. de Courbouson a proposé il y a un an et plus a Madame d'Antigny d'acquérir, ce qu'elle a remis a un autre tems ; vous m'avés dit que vous conserviés quelques relations avec elle, ne pourriés-vous pas l'en faire ressouvenir ?

Rien ne peut égaler, mon trés révérend père, l'attachement que je vous ay voué et les sentiments de la plus inviolable et constante amitié.

l'abbé GUILLAUME.

(Orig. papier, scellé d'un cachet armorié (trois croisettes ancrées) ; fonds Dunand, *Bibl. publique de Besançon.*)

3. — **Lettre de Guillaume au marquis de Montrichard pour solliciter ses bons offices auprès de Caylus.** — Paris, 3 juin 1763.

FRANCHE-COMTÉ. *A monsieur monsieur le marquis de Montrichard de l'Académie des Belles-Lettres de Besançon, en son hôtel à Lons-le-Saunier.*

A Paris, rue Mazarine, le 3 juin 1763.

Monsieur,

C'est avec toute la joye possible que j'ai reçu de vos nou-

(1) Il s'agit ici de l'*Histoire des Sires de Salins*, en deux vol. in-4°, publiée par Guillaume, à Lons-le-Saunier, chez l'imprimeur Delhorme, en 1757-1758.

velles qui m'ont appris que vous jouissiés d'une santé heureuse et que les lettres faisoient toujours une de vos plus agréables occupations ; la Cour ne peut faire un meilleur choix en vous nommant pour chef de la Société d'Agriculture qu'elle veut établir à Lons-le-Saunier ; vous aimés tous les arts et vous êtes en état de les aimer.

Je me ferois un vray plaisir de vous envoyer ce que j'ay sur la maison d'Arlay, sur laquelle j'ay beaucoup de choses tirées des archives de l'officialité et de celles de la maison de Chalon, si cela vous étoit personnel. mais ayant dépensé beaucoup d'argent pour ces recherches et n'ayant jusqu'à présent éprouvé que de l'ingratitude de la pluspart de ceux que j'ay obligé, j'ay formé la résolution d'attendre des momens plus favorables pour communiquer à ceux qui y sont intéressés ce que j'ay recueilli dans un travail de quinze ans, qui, outre mes soins, m'a engagé dans une dépense nécessaire. Je me flatte que vous ne désaprouverés pas ma façon de penser que je n'ay adoptée qu'aprés avoir bien réellement connu l'abus d'être trop généreux et trop facile à croire des vaines promesses.

Je feray mon possible pour vous trouver le livre intitulé *Judicium francorum*, je l'ay déjà demandé ; si je parviens à le découvrir, je vous en donneray avis ; je ne connois M. de Caylus que de réputation, si j'etois un jour assés libre pour pouvoir luy faire ma cour, je vous prierois de m'accorder votre protection auprès de luy.

J'ay l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Monsieur, votre trés humble et trés obéissant serviteur

l'abbé GUILLAUME.

(Orig. papier, fonds Dunand, *Bibl. publ. de Besançon.*)

4. — **Lettre de Guillaume à son oncle maternel, M. Poutier, curé de Palise, au sujet d'un achat de livres** (la *Gallia Christiana*). — Verdun, 4 octobre 1761.

A Monsieur Monsieur Poutier, curé de Palise, recommandée à Mr Guillaume, conseiller en la Chambre des Comptes de Franche-Comté, proche le Collège, à Besancon.

A Verdun, ce 4 octobre 1764.

Monsieur et très cher oncle,

Je me rappelle seulement en ce moment que j'ay oublié de

répondre à votre lettre que j'ay reçu peu de jours avant mon départ de Paris; ce n'est pas ma faute si le *Gallia Christiana* n'est pas encore arrivé; vous scavés que j'en avois acheté et payé un au libraire, dans lequel il s'est trouvé une imperfection; le libraire s'est soumis à le reprendre et à en fournir un autre exemplaire et m'en a fait son billet que j'ay, je luy ay demandé plusieurs fois cet ouvrage et il m'a toujours répondu qu'il a attendu la vente d'une bibliotèque qui devoit se faire où il étoit. Cette vente se fera certainement à l'entrée de l'hiver et si à mon retour a Paris il ne me remet pas cet exemplaire je l'obligeray de m'en remettre le prix qu'il a touché. Il est certain que s'il étoit forcé d'acheter ce livre neuf, qu'il le payeroit un louis le volume sans la reliure. Vous pouvés être assuré qu'à mon retour je me feray remettre ou le livre ou l'argent, ce sera à l'entrée de l'hiver.

Je suis avec un respectueux attachement, Monsieur et très cher oncle, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'Abbé GUILLAUME.

(Orig. papier, trace d'un cachet armorié sur cire rouge; fonds Guillaume, série E, *Arch. du Doubs.*)

5. — **Actes de mariage, 29 frimaire an II** (**18 décembre 1793**), — **de naissance d'un fils, 28 nivôse an II** (**17 janvier 1794**), — **et de décès de Jean-Baptiste Guillaume, 22 fructidor an X** (**8 septembre 1802**). — Dijon.

L'an II de la République française, le 29 frimaire, acte de mariage de Jean-Baptiste Guillaume, âgé de 65 ans, né à Besançon, fils d'Hugues-Joseph Guillaume, citoyen à Besançon et de Claude Poutier, d'une part, et Françoise Truchot, demeurant chez le dit Guillaume, âgée de 27 ans, fille de Jean Truchot, vigneron à Percey-le-Petit, district de Langres, et d'Anne Japiot, d'autre part.

(Etat civil de Dijon, an II, section Crébillon.)

L'an II de la République française, le 28 nivôse, acte de naissance de Narcisse Guillaume, fils de Jean-Baptiste Guillaume, citoyen, demeurant rue Pierre, et de Françoise Truchot.

Signé : GUILLAUME-GEVIGNEY.

(*Ibid.*)

L'an X, le 22 fructidor, acte de décès de Jean-Baptiste Guillaume Gevigney, propriétaire, né à Besançon le 20 janvier 1729, décédé à Dijon le 2 fructidor an X, fils de Hugues-Joseph Guillaume-Gevigney et de Jeanne-Claude Poulier, marié à Françoise Truchot.

(Etat civil de Dijon, an II, section Crébillon.)

B. – Fausses chartes fabriquées par J.-B. Guillaume pour la généalogie de M. Portier de Saint-Georges, de Salins (1758-1778).

6. — **Charte fausse destinée à donner pour ancêtres à** *Milon de Frolois* **un second** *Milon*, **son père**, *le comte Ludolphe et l'empereur Conrad*, **ses aïeux.** — Besançon, 1140.

Texte d'une charte authentique de 1148 (fonds d'Acey) ayant servi de modèle : libellé *et* écriture.

Notum sit tam presentibus quam futuris, quod Landricus decanus et totus conventus capituli sancti Johannis Bisuntine ecclesie concesserunt fratribur de Acey quicquid habebant in decimis de Columbys et de Aceys et quicquid penitus in eisdem territoriis habebant. Concesserunt eciam prefati canonici supradictis fratribus de Acey quicquid penitus habebant in Monmorel, sub censu VII solidorum. Fratres vero de Acey concesserunt eisdem canonicis quicquid penitus habebant in Aumpra, videlicet terram Ermengardis et filiorum suorum et partem illam decime quam ipsi habebant in terrâ de Tar-

Charte fausse, datée de 1140, supposant une donation de Milon de Frolois à l'abbaye d'Acey.

Notum sit tam presentibus quam futuris quod Milo de Freloys, pro remedio anime sue et Milonis patris sui necnon comitis Ludulphi et Conradi dive memorie imperatoris augusti, ipsi Milonis antecessorum, concessit fratribus de Acey quicquid habebat in decimis de Columbyr et de Acey et quicquid penitus in eisdem territoriis.

vay et unum curtillum et alium et tria jugera in Serray et alium in Syligney, in quo domus Hospicii de Jerusalem et quicquid habebant in Chymadan.

Actum in capitulo Sancti Johannis in presenciâ Humberti archiepiscopi, anno ab incarnatione Domini M. C° XLVIII°.

Testes sunt Pontius abbas de Bellavalle, Guido abbas de Caroloco, Petrus abbas de Caritate, Narduinus abbas de Monte Benedicti, Petrus decanus, Guido de Marlayney, archidiaconus, Hugo precentor, Manegaudus, thesaurarius, Guilencus archidiaconus, Wido et Ebrardus fratres archidiaconi, Guido filius dapiferi, archidiaconus, Stephanus subcantor, Guillermus de Arguel, Girardus de Astrabonna.

(Orig. parch., n° 218 sur le dos. N° 13, Nouv. Acq. fr. 8703 (59 du fonds Joursanvault), B. N.)

Actum Bisuntii anno ab incarnatione Domini M° C° X° L°.

Testes Guillermus de Pesmes, Petrus de Ceys, Pontius de Bruyeres, Guido de la Rochale, Guillermus de Rencour, Hugo de Mimirey, Girard[us] de Astrabonna.

(Parchemin portant trace apparente d'un sceau qui aurait pendu sur double queue.

Au dos : « Boette n° 35 cotte première ».

Autre cote, encre violacée : « Carta Milons de Freloys p. Columbar. et Aceyo », et en écriture du XVIII° s. « fit ».

N° 12, Nouv. Acq. fr. 8703 (59 du fonds Joursanvault), B. N.

Double (également faux) aux *Archives du Jura*, fonds d'Acey, portant en marge cette mention authentique : « Scellé à Pesmes le 18 décembre 1778. R. sept sols : Chauveroyche ».

Au dos diverses cotes imitant des écritures des XIII°, XIV°, XV° et XVII° siècles : « ACEY-COLOMB » ; « don de . . . .diesme a Colombier et Acey baillée par monsieur Milon de Froloys » ; « dimes de Columbier et Acey » ; « denx cent dix sept » ; « Boette n° 35 cotte première ».)

7. — **Charte fausse supposant un prêt de 160 florins d'or fait à l'abbaye cistercienne d'Acey par *Hugues de Frolois*, chevalier.** — 25 juillet 1241.

Nos abbas et conventus de Aceio, Cisterciensis ordinis, Bisuntinensis diocesis, notum facimus universis presentibus et futuris et in veritate recognoscimus nos debere et teneri erga dominum nostrum Hugonem de Frolesio, militem, in summam centum et sexaginta florenorum auri boni et justi ponderis de Florenciâ, quam pecunie summam idem dominus H. dedit nobis causâ mutui et de illius solucione et restitucione Hugo de Aspero monte miles se fidejussorem fecit et constituit erga dictum dominum H. de Frolesio.

In cujus rei testimonium nos dicti abbas et conventus sigillum nostrum presentibus litteris apposuimus, una cum sigillo dicti domini H. de Asperomonte.

Actum anno Domini M°CC°XL° primo, mense julio, in festo beatorum Jaccobi et Cristofori.

(Parchemin, sceau en cire verte, rattaché par des lacs de soie, jaune passant à travers deux trous forés.

Ce sceau, détaché d'un acte authentique du fonds d'Acey, haut de 47, large de 42 mm., est en forme d'écu et contient trois têtes couronnées mises en fasce et en chef. Légende : ✠ SIG . DOMINI . HUGONIS . DE . ASPERO . MONTE .

Au dos, cotes écrites du XVIIIe siècle : « Boette n° 1, cotte quarante quatre (effacée) et Boette n° 17, cotte quatre vingt quatre (substituée). »

N° 31, ms. 8703 des Nouv. Acq. fr. (59 fonds Joursanvault), B. N.)

8. — **Charte fausse destinée à établir la filiation d'un certain *Milon III de Frolois*, fils d'*Eudes* ou *Odon de Frolois*.** — Mai 1235.

Texte d'une charte authentique de 1235 (fonds d'Acey), ayant servi de modèle.

Ego Hugo, succentor Bisuntinus, et ego Stephanus, Ledonensis decanus, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod Petrus dictus cellerarius et Guerreria uxor

Texte faux, daté de 1235, attribuant à Milon de Frolois la donation ci-contre de meix à Lons-le-Saunier.

Ego Hugo, succentor Bisunti[n]us et ego Stephanus, Ledonensis decanus, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod Milo de Frolesio, miles, pro salute anime

sua de Ledone, pro se et pro Johannetâ filiâ suâ adhuc lactente, dederunt et concesserunt in perpetuum elemosinam et penitus perpetuo quitaverunt ecclesie et fratribus de Accio quicquid ipsi Petrus et Guerreria et sui habebant in casalibus quondam Juhan Santyx, de Ledone, sitis in ingressu mercati Ledonensis. Promiserunt etiam fide datâ predicti P. et G., fide datâ pro se et suis, garantire et pacificare predictam elemosinam jam dictis ecclesie et fratribus de Aceio adversus omnes gentes.

In hujus rei testimonium presentem paginam ad preces utriusque partis sigillis nostris fecimus roborari.

Actum anno Domini M° CC° XXX° quinto, mense maio.

(Orig. parch. portant trace de deux sceaux ayant pendu sur double queue.

Au dos cote « cent octante neuf ».

N° 28, Nouv. Acq. fr. 8703 (59 du fonds Joursanvault), B. N.)

sue et Odonis patris sui dedit et concessit in perpetuum elemosinam et penitus perpetuo ecclesie et fratribus de Aceio quicquid ipsi Milo et sui habebant in casalibus quondam Juhan Santyx de Ledone, sitis in ingressu mercati Ledonensis. Promisit etiam, fide datâ pro se et pro suis, garantire et pacificare predicta[m] élemosinam jam dictis ecclesie et fratribus de Aceio adversus omnes gentes.

In hujus rei testimonium presentem paginam ad preces utriusque partis sigillis nostris fecimus roborari.

Actum anno Domini M° CC° XXX° quinto, mense maio.

(Parch. portant deux fentes de sceaux. En marge : « Scellé à Pesmes le 18 décembre 1778. R. sept sols : Chauveroyche »

Au dos diverses cotes imitant les écritures des XIV

Au dos diverses cotes imitant les écritures des XIVe et XVIIe s. : « De Ledone » ; « cent octante neuf », et du XVIIIe : « Boette n° 40, cotte quarante-cinq ».

Archives du Jura, fonds d'Acey.)

9. — **Charte fausse d'Othon IV, comte de Bourgogne, supposant, à propos de la brenerie de Brans, l'existence de personnages intéressés à ladite brenerie, *Hugues de Frolois et Perrin son fils*,** — Acey, 23 octobre 1292.

Nos Othes, cœns palatins de Bourgoigne et sires de Salins, et je Hugues de Bourgoigne, ses frères, façons savoir à tous que

come descors fuist entre nostres breniers de panre et de recevoir chescum am en la grange de Monmorey un pen et un denier et une geline et quatre boisselx d'avoinne à la mesure d'Estrabone, nos avons ensi acorder entre nos et voillons que li quelx de nos doux breniers venray plus tost à la dite grange dois la feste de Touz Seinz jusques a la feste seint Martim d'yvert pour recevoir la dite rante que li maistres de la dite grange ou cas qui y demorroit de part l'abbey et lou covant de Acey li bailloit et delivroit la dite rante qu'il nos doit per raison de la brenerie. Et pour tant nos et nostre brenier nos en tenons et davons tenir a paiés de toute l'année pour raison de la brenerie lou tot salve lou droit de nos chiers et amé cosins monseignor Hugues de Froloys et de monseignor Perrin de Portier son fils.

En tesmoignaige de laquel chouse nos avons fait matre nos seelx en ces lettres faites et donées a Acey lou vanredi après la feste seint Luc euvangeliste l'an M.CC nonante et doux.

(Parchemin, avec trace de deux sceaux ayant pendu sur double queue. Au dos, quatre cotes affectant l'écriture des XIVe, XVIIe et XVIIIe siècles : « Momorel » ; — « 1292, Hugues de Froloys, Pierre de Portier son filz » ; — « cotte cent quatre (retouche : cent six fr.) » ; — « quarante quatre ». — *Musée archéologique de Besançon*, coll. Chenot.)

Une copie du même faux, sur parchemin, en écriture du XVIIe siècle, signée : Seguin et Prost, est annexée à un arrêt, signé de même, du parlement de Dole, du 19 novembre 1667, dans un procès entre Guillaume Pescheur, procureur d'Acey, et la communauté de Montmirey (cet arrêt étant lui-même authentique). (N°s 42 et 43, ms. 8703 Nouv. Acq. fr. [59 Joursanvault], B. N.)

10. — **Charte fausse de Ferry, duc de Lorraine et marquis, reconnaissant devoir à son cousin Robert, duc de Bourgogne, 300 livres provinoises, et donnant pour fidéjusseurs ses cousins** ***Odon*** **et** ***Milon de Frolois.*** — Juillet 1299.

Nos Fredericus, dux Lotharingie et marchio, notum facimus nos debere dilecto consanguineo nostro, Roberto duci Burgundie, CCC libras proveniensium, medietatem in festo Martini hyemalis, aliam medietatem in paschâ sequenti persolvendas, pro quibus constituimus fidejussores pro nobis et heredibus nostris Odonem et Milonem de Freloys, milites, consanguineos nostros et predicti ducis ex genere ejus.

Et si nos dictam pecuniam infra tempus non solveremus,

liceret predictis fidejussoribus de bonis nostris capere sine offensâ, donec soluti essent de pecuniâ supra dictâ.

In hujus rei testimonium presentes litteras dedimus sigillo nostro roboratas.

Datum anno Domini M.CC°LXXXX° nono, mensis (?) julii.

Pour expédition délivrée par le secrétaire-greffier de la Chambre du Conseil et des Comptes du duché de Bar soussigné, sous le scel d'icelle, en conséquence de son arrest du 17 du présent mois. A Bar, ce vingt-deux juin mil sept cent soixante et un. — COLLIGNON.

Nous, Antoine-François Despotots, écuyer, lieutenant général, et Claude-Joseph Huguenin, conseiller procureur du Roy du bailliage de Besançon, avons cotté, paraphé, collationné et compulsé la présente copie et l'avons trouvée conforme à la minutte. — A Besançon, le vingt-huit aoust mil-sept-cent-soixante-un. — DESPOTOTS, HUGUENIN, BERTHOD.

(Quoique ce document soit publié dans l'*Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine* du comte de LUDRES (Paris. Champion, 1893, I, XVII-XVIII), nous le transcrivons pour compléter notre série des preuves de la culpabilité de J.-B. Guillaume Cette charte, déposée depuis dans les archives de la Chambre des Comptes de Bar, était à Besançon le 28 août 1761, date à laquelle le faussaire en fit faire des copies authentiques avant de les déposer à Bar.)

11. — **Interpolations fausses faites dans l'Obituaire original de Saint-Paul de Besançon** (XVI° siècle) **pour y introduire les mentions mensongères de soi-disant bienfaiteurs de cette abbaye :** ***Milon de Frolois, fils de Milon « descendants des rois de Bourgogne » Milon III et Ferri, fils de Milon II,*** **et d'*****Hugues de Frolois, descendant des ducs de Bourgogne.***

« *III nonas augusti.* Obiit Valterus, sacerdos, canonicus sancte Marie et sancti Pauli, apud nos sepultus. — Item Symoneta conversa nostra. — Obiit Milo filius quondam Milonis inclyti militis de Freloys ex prosapiâ regum Burgundie et augustorum pro qua symul Milo et Ferricus filii sui dederunt nobis XX solidos. »

(Col. 1, fol. 19 r° (auj. 158) de l'Obituaire original de Saint-Paul, écrit sur

parchemin, inséré dans le ms. 8705 des Nouv. Acq. fr. (61 Joursanvault), B. N.)

VII° Kalendas decembris. Obiit Bartholomeus, miles, de Cycons noster redditus, apud nos sepultus. —

VI° Kalendas decembris. Obiit Hugo Porterii, miles, dictus de Freloys ex prosapia ducum Burgundie.

Copie collationnée par Jean-Nicolas Thonnet, notaire à Besançon, et visée par Alexis Drouhard, lieutenant particulier au bailliage de Besançon, le 1 juin 1758.

(Cop. sur papier, n° 106, ms. 8706 des Nouv. Acq. fr. (62 Joursanvault), B. N.)

Postérieurement à 1758, la mention du 6 des calendes de décembre a été grattée par l'interpolateur lui-même et reportée au 10 des calendes du même mois. On lit, en effet, dans le Nécrologe de Saint-Paul la mention suivante :

X Kalendas decembris. Obiit Pontius, miles, qui dedit nobis, mansum unum cum servo. — Item Hugo canonicus Lantenensis et sacerdos. — Item Hugo Porterii dictus de Freloys, filius quondam Petri inclyti militis de Freloys ex prosapiâ regum Burgundie. [On voit le motif du grattage et du report, l'addition d'un nouveau nom, *Petrus*, c'est-à-dire la création d'un nouveau degré généalogique].

(Fol. 168 de l'Obituaire de Saint-Paul, ms. 8705 des Nouv. Acq. fr. (61 Joursanvault), B. N.)

12. — **Annotations marginales d'un volume imprimé en 1536, à Lyon, intitulé *Epitome Historiarum*, rattachant aux rois de Bourgogne et empereurs d'Allemagne *Milon de Frolois* et son descendant supposé, *Guillaume Portier, dit de Frolois, de Salins*.**

Un ***Epitome Historiarum et Chronicorum Mundi***, imprimé vers 1536 à Lyon chez « *Sulpitius Sapidus* » (1) porte, de la même main qui a tracé tous les faux Portier-Frolois, diverses mentions intéressantes à recueillir, écrites en encre jaunâtre, avec des caractères bâtards affectant toutes les formes usitées du XIIIe au XVIIe siècle.

(1) In-8° de 243 et 53 pages, auteur « Achilles P. Gassarus ».

Page 1, au milieu du titre : « Ex Libris Illustris dni. dni. Guillelmi de Porterio dicto de Frolesio, Salinensis », et plus bas: deux clés en sautoir chargées en cœur d'un fusil de Bourgogne (qui est Portier).

Page 159, en marge d'une notice sur Charlemagne : « ex potentibus dnis. usurpatoribus non de regiâ stirpe oriundus »

Page 177, en marge d'une notice sur Hugues Capet : « de prosapiâ regiâ maternâ ».

Page 178, à côté du nom de Conrad de Bourgogne : « pulcer », et les deux clés.

Page 180, à côté du nom de l'empereur Conrad II : « Genuit Henricum imperatorem et comitem Ludulphum patrem Milonis de Frolesio ».

Page 181, à côté du nom de Rodolphe, dernier roi de Bourgogne : « dictus doses », et deux clés.

Page 196, à côté du nom de Vratislaus I, roi de Bohême: « 1086, origo dignitatis regie Bohemiae Henrico quinto imperatore anno 1086 sed non 1256 ».

Aux pages 47, 120, 132. 170, 176 191, 210, 220 et 237. deux clés jalonnent tous les noms de la maison de Bourgogne ou des rois et empereurs évoqués dans le roman généalogique des Portier-Frolois.

(Bibliothèque de l'auteur.)

13. — **Charte fausse destinée à établir la descendance de *Pierre de Portier, chevalier, fils supposé de Hugues de Frolois, chevalier,* de *Ludolphe et Milon son fils*, soi-disant bienfaiteurs d'Acey.** — Juillet 1300.

Texte d'une charte authentique de 1300 (fonds d'Acey), ayant servi de modèle au faux.

Je Reignaz de Mymire, escuierz, qui fui filz Estevenins Desclers, fai savoir a touz ces qui verront et orront ces presantes lettres, que je de ma propre volanté, sanz nul controignemant, ai doné en pure et perpetuel almosne, donacion sollenne faite entre

Texte faux supposant une donation par Pierre de Frolois à l'abbaye d'Acey.

Je Pierre de Portier, chevalier, qui fui filz Hugues de Freloys, chevalier, fai savoir a touz ces qui verront et orront ces presantes letres, que je de ma propre volante, sanz nul controignemant ai doné en pure et perpetuel asmosne, donacion sollemne

les vis por lou remède de m'arme et des armes a mes ancessors Deu et Nostre Dame sainte Marie de l'abbaie d'Acey et es frères enqui servans Deu tel droiture et tel raison cum je avoe, povoe ne devoe avoir, es dimes granz et petiz de blef et de vin de Mymire lou chestel et la ville de Brant et de Voullanges lesquel dimes je tenoe d'aluef. Et tien por ferme et por estauble, et lous et outroi l'armosne que Raine de Mymire et Jehannete sa fille ont faite es diz seignorz d'Acey de la lor partie des diz dimes de Mymire lou chestel, de Branc et de Vouflanges. Et an ai envestiz et enveis les diz freres et lor suscessors et mat en corporel possession come siros de ces dites parties par la baillance de ces presentes letres. Et ai promis et promet por moi et por les miens, par mon soiremant doné sus sainz envangiles es diz seignors d'Acey et a lor successors a porter leal garantie de ceste dite almosne encontre touz homes et en touz leus et en toutes corz et que je ne venrai gemais encontre ceste donacion ne ferai venir per moi ne per autrui en jugemant ne defors en ceste laic ne en cort de crestianté, en recele ne en apert. Et ai arenuncié por moi et por mes hoyrs et

faite entre les vis por lou remède de m'arme et des armes a mes ancessors Deu et Nostre Dame sainte Marie de l'abbaie d'Acey et es frères enqui servans Deu tel droiture et tel raison cum je avoe, povoe, ne devoe avoir es dimes granz et petiz de blefz et de vin de Mymire lou chestelz et la vile de Brant et de Vouflanges, les ques dimes je tenoe d'aluef. Et tien por ferme et por estauble et lous et outroi l'asmosne que Ludolphe et Milon ses filz mes ancessors ont faite es diz seignorz d'Acey de la lor partie desdiz dimes de Mymire lou chestel de Brant et de Vouflanges Et an ai envestiz et envois les diz freres et lor suscessors et mat en corporel possession come sires de ces dites parties par la baillance de ces presantes letres. Et ai permis et permet por moi et por les miens, per mon soiremant doné sus sainz envangeles es diz freres d'Acey et a lor successors aporter leal garantie de ceste dite almosne encontre touz homes et en touz leus et en toutes et en toutes corz et que je ne venrai gemais encontre ceste donation par moi ne par aucuns en jugement ne defors.

Et en ai arenuncié au droit que dit que generax renunceaucions ne vaut.

per mon sairemant dessus doné en icest fait a toutes exception et a tote aide de droit et de canon que je porroe matre ou dire encontre ceste almosne ou contre ceste donation ou contre ceste letre et au droit que dit que generax renunciaucions ne vaut.

On tesmoignaige de laquel chose je ai requis a mon seignour Tyebat curies de Branc et a mon seignor Pierre curief de Tervay que il meissent lor sealx en ces presantes letres.

Et nos devan dit Tyebaz, curiez de Branc et Pierres cuiriez de Tervay a la requeste dou dit Regnaut avons mis nos sealx en ces presantes letres qui furent faites l'an de grace qui corroit per mil et C C C, ou mois de joignet.

(Orig. parch., deux fragments de sceaux, le premier rond, avec une clé en pal; le second également rond, de 24 mill., bordé de grénetis, avec un saint Martin adextré, et ce débris de légence : .....E TER...

Pièce 44, vol. 59 auj. Nouv Acq. fr.) fonds Joursanvault, B. N.

Provient de l'ancien fonds de l'abbaye cistercienne d'Acey, porte au dos le numéro « deux cent deux ».)

En tesmoignaige de laquel chose je ay mis mon seal en ces presantes letres que furent faites l'an de grace qui corroit per mil et CCC, ou mois de joignet.

(Orig. parch. écrit sur 12 lignes, coupure simulant la trace d'un sceau disparu. Au dos, en écriture noire pâle, ces mots en gothique moulée : Mimirey *et* Branc *et* Vouflanges

En marge : « Scellé a Pesmes le 18 décembre 1778. R. sept sols : Chauveroyche ».

Au dos : « Boette n° 41. Cotte vingt-deux, deux-cent-deux ».

Le parchemin, défectueux, semble du XV° au XVI° siècle comme préparation.

(*Arch. départ. du Jura,* fonds d'Acey.)

14. — **Charte fausse destinée à établir que *Philibert de Portier*, soi-disant avoué de la ville de Salins, descendait de *Hugues de Frolois et de Pierre son fils*, également avoués de la même ville** (vidimus du 6 mai 1384).

Nos Johannes dictus de Poppeto, burgensis de Salinis, Johannes de Cheneceyo et Johannes de Ornans, Salinis commorantes, custodes et tabelliones sigilli domini comitis Burgundie quo utitur in villâ de Salinis, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod nos vidimus et de verbo ad verbum legimus quasdam litteras sanas et integras in sigillo et scripturâ quarumquidem litterarum tenor sequitur in hec verba :

Nos Philibertus de Porterio dictus de Frolesio, Dei gracia advocatus Salinensis, notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos tanquam advocatus ville Salinensis, capitis comitatus Burgundie inter prerogativa regalia nostra gardia vel protectio specialiter ecclesie Sancti Michaelis de Salinis ad nos et ad nostros hereditarios successores nec non consanguineos et descendentes inclytâ prosapiâ nostrâ Burgundie perpetuo spectant, actendentes religionis fidem quibus venerabiles canonici dicte ecclesie prosecuti sunt illustres principes Burgundie, et specialiter Hugonem de Frolesio et Petrum de Porterio dominum de Frolesio ejus filium, Dei eidem gratia quondam advocatus Salinensis et progenitores nostros quibus que nos prosecuti sumus amore et servitiis et volumus prosequi dictis nostros successores quodque nobis et nostris successoribus gardia et advocatie jus in prefatâ ecclesiâ habenda perpetuis temporibus tradiderunt, prout hoc in ipso nunc apparet littere nobis tradite sub sigillis dictorum canonicorum ; nos devocionis eorum fidelem et gratuitam obedientiam recognoscere optimis benevolenciis affectantes, pro nostrâ et parte nostrorum consanguineorum coadvocatorum dicte ecclesie promisimus eisdem pro nobis et omnibus nostris successoribus quod easdem et cum omnibus nostris successoribus jura, litteras et possessiones suas manutenere, gubernare et defensare volumus contra et adversus quemlibet et quoslibet eisdem canonicis molestiam et injuriam facientes vel facere moventes, quodque gardia seu advocatia dicte ecclesie et dictorum canonicorum presentium et futurorum nunquam ad alterum trademus sed nobis ipsam reservabimus nisi juxta qualitatem temporum et negociorum aliud de ipsorum canonicorum consensu et voluntate, deliberavimus faciendum in

quorum testimorium presentes litteras nostri sigilli majoris appensione munitas.

Datum secundâ die mensis maii anno Domini millesimo ccc^mo octuagesimo quarto.

Datum pro visione dictarum litterarum sextâ die mensi et anno predictis.

Signé : Jo. d'Ornans, ***avec seing en forme de croix cantonnée de petits cercles.***

(Parch. ; au dos, de la même écriture et de la même encre que la charte : « *Gardia advocati Salinensis*. Garde ouctroyé par Philibert de Portier dit de Froloys, advoué de Salins, aux vénérables de l'église Saint-Michiel dud. Salins, IIe may M III^c IIII^xx IIII. » (*Musée arch. de Besançon*, legs Chenot.)

15. — Extraits de l'*Histoire d'une famille de chevalerie lorraine*, par *le comte de Ludres*, dénonçant implicitement deux faux *Portier-Frolois* datés de 1431 et 1460.

I. — Philippe le Bon appelle également le sire de Portier de Frolois son cousin, dans un acte du 11 mars 1434. Il envoie ce Frolois comme ambassadeur en Savoie.

(De Ludres, *Hist. d'une famille de chevalerie lorraine*, I, 157, note.)

II. — La dernière pièce officielle concernant Ferri de Ludres est un acte de 1460, qui figure aussi en double dans les archives du Barrois. René, roi de Sicile, mande à son receveur général de payer trois cents florins d'or à ses très chers et féaux cousins, Hugues de Portier de Froloy et Ferry de Ludres.

(*Ibid.* Conférer cette pièce avec la pièce IV du n° 15 de notre corps de preuves.)

16. — Extraits de divers documents faux concernant la maison *de Portier-Frolois*, conservés dans le fonds Joursanvault, à la Bibliothèque Nationale. — 1256-1336.

I. — Frater « Bartholomeus humilis rector domus hospitalis S. Spiritus Bisuntini... pro pluribus beneficiis et servitiis a nobili viro Philiberto Porterii dicto de Frolays » fonde un anniversaire après sa mort, mardi après la Circoncision 1258 (n. s.).

(Copie papier, n° 179, ms. 8829 Nouv. Acq. fr. (185 Joursanvault), B. N.)

II. — Renaud fils de Jean « de Sancto Mauritio, militis » se

met lui et ses biens sous la protection « viri nobilis et potentis domini sui Hugonis domini de Porterio dicti de Frolesio »... témoins « Guidone de Frolesio, consanguineo dicti domini Hugonis de Frolesio, Philippo de Bruerro, Hugone Ratte »... notaires : « Johanne Milier, Antonio Roissard, de Ledone ».

En tête une sorte de seing de notaire contenant trois bandes (armes de Bourgogne-Duché ancien ou Frolois), 18 janvier 1349.

(Parch. épais, scellé à Salins le 5 mai 1762. — N° 174, ms. 8829 Nouv. Acq. fr. B. N.)

III. — Copie certifiée du faux qui précède, signée des notaires de Salins, Javain et Bonnet, contrôlée le 8 mai 1762, présentée par M. Portier de Saint-Georges, certifiée par le lieutenant-général Perrey, le 8 mai 1762.

(Nos 175-176, *ibid.*)

IV. — Mandement de Robert, duc de Bar et seigneur de Pont, allouant à Jacques de Moinne, son receveur 4 petits florins payés à « noz ameys cousins Phelebert de Pourtier et Ferrys de Leudres... » Bar, 6 janvier 1367.

(N° 180, *ibid.*)

V. — Nos Albertus Dei gracia... servitia quibus consanguineus et fidelis noster dilectus Philibertus de Portier dictus de Froloy et predecessores ejus... Lpoldo duci et domini.. » le prend sous sa protection » Lure, 7 des calendes d'octobre 1387.

(Papier, n° 182, *ibid.*)

VI. — Girart, seigneur de Cusance, chevalier, créancier de 1800 florins d'or, de « noble homme Philibert Portier, dit de Frelays, damisel et d'Isabelle de Montagu, sa femme » donne quittance le 10 novembre 1393. — Témoins : Jehan de Montferrand, Etienne de Raincour, Jehan de Navennes, écuyer, etc.

(Copie, papier, n° 179, *ibid.*)

VII. — Jean de Chalon, prince d'Orange, gouverneur des pays de Bourgogne, mande aux baillis d'Amont, d'Aval et de Dole, qu'il a reçu le serment de fidélité de Thiébaud Portier, écuyer pour les chevances qu'il avait comme mari de Jeanne de Falletans, fille et héritière de Guillaume de Falletans... Par Monseigneur le gouverneur : Grand.

(Parch. non scellé, n° 191, *ibid.*)

VIII. — Diplôme latin de comte palatin accordé par Charles-Quint « Guillelmo Porterio, consiliario nostro, sacri Laternanensis palatii aulaeque nostrae caesareae et imperialis consistorii »... Augst, 31 octobre 1530.

(Copie du XVIII[e] siècle, n° 193, ms. 8829, Nouv Acq. fr., B. N.)

IX. — Patentes de réhabilitation de noblesse accordées à Guillaume Portier, par Charles-Quint, Augst, 3 novembre 1530. (Le diplôme rappelle que cette maison est haute et illustre ; mentionne le chevalier Hugues Portier, dit de Frolois ; Philibert, quadrisaïeul de Guillaume, mari d'Alix de Casel ; Thébaud son trisaïeul, distingué sous Philippe, duc de Bourgogne, son ambassadeur, etc., etc.

(Copie, n[os] 194-197, *ibid.*)

X. — Extrait délivré au marquis de Ludre, à Nancy, d'actes concernant la maison de Frolois, 28 avril 1779, sceau de l'official Boudret.

XI. — Publication du testament d'Alix de Portier, veuve du baron Pierre de Frolois. Elle lègue à sa fille, religieuse de Baume, 6 livres, et à l'abbaye 3 livres estivenantes pour son anniversaire, 24 février 1552 (v. s.). Besançon.

(Copie, n[os] 203-204, *ibid.*)

XII. — Lettre de Marguerite, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, réglant un différend entre Loys-Philibert de Portier et le sieur de La Villette, lieutenant de M. de Dissey, gouverneur de Dole, Bruxelles, 6 août 1563.

(Copie, n° 218, *ibid.*)

XII. — Arrêt du parlement de Dole, relatif à un écuyer, citoyen de Besançon, dont on a effacé le nom pour mettre celui de Claude Portier. Signé : Denis, 23 juin 1586.

(Orig. parch., n° 231, *ibid.*)

XIV. — Contrat de mariage de Claude-Philibert de Portier, de Salins, fils de feu noble Louis de Portier et de Louise Marchant, et de Jeanne Duprel, fille de Jean Duprel et d'Antoine Lemoyne, par le conseil de ses parents. Claude-Philibert de Portier et Hugues de Portier, frères du dit Claude-Philibert, et de plusieurs autres.

(Copie du XVIII[e] siècle, n[os] 322-324, *ibid.*)

XV — Convocation aux États du comté de Bourgogne, pour le 12 janvier prochain, adressée à Guyon Portier, « notre chier et bien aimé », 22 novembre 1620.

Copie certifiée par le lieutenant général du bailliage de Besançon, Des Potots, 26 août 1761.

(N° 351, ms. 8829, Nouv. Acq. fr., B. N.)

XVI. — Autre convocation aux États, adressée par les archiducs Isabelle et Claire-Eugénie, à Clément de Portier, 10 janvier 1629.

Copie certifiée par le lieutenant général Des Potots. 26 août 1761.

(N° 375, *ibid.*)

XVII. — Certificat de Clériadus de Vergy, déclarant que « les tiltres et papiers et chartres de la maison de Portier sont égarés et dispersés à cause des malheurs des guerres ès villes de Lons-le-Saunier et Salins ». Il affirme que Marguerite De Portier, fille de feu Claude-Philibert de Portier et de Jeanne Du Prel, femme de Philibert Pelissonnier, d'Arlay, est issue de la maison de Froloys-Bourgogne, très illustre, connue depuis trois siècles..., services rendus aux rois de France, aux ducs de Bourgogne, d'Autriche et de Lorraine..., sept générations de noblesse.

(N° 374, *ibid.*)

XVIII. — Contrat de mariage de Claude Pourtier, de Salins, capitaine de 300 hommes à pied, fils de Guyon Pourtier et de Marguerite Colin, avec Claude-Antoine Huot, fille de Jean Huot et d'Anne Regnaud, de Besançon. (Minutes Perrot.)

Copie certifiée du lieutenant général Des Potots, 28 août 1761.

(N° 377, *ibid.*)

XIX. — Ordre de M. de Watteville et de Girardot de Nozeroy « ayant une plaine et parfaicte cognoissance de la personne d'Hugues Pourtier, de Salins, escuyer, son intégrité, prudhomie et experience aux affaires de guerre dans lesquels ils sont toujours distingués... instituons par ceste commissaire général de l'armée que nous tenons présentement en pied... desservyr et commander à tous commissaires de guerre, de bouche, etc. [papier du xvi° siècle...]. Salins, 2 juillet 1636.

(N° 397, *ibid.*)

XX. — Ordre de M. de Watteville et de Girardot de Nozeroy au sieur Pourtier, commissaire général des munitions, de faire promptement venir ce qu'il pourra de celles étant à Salins à l'armée. *Signé* : WATTEVILLE; ***par ordonnance*** : ROZE. Besançon, 14 juillet 1636.

(N° 390, ms. 8829, Nouv. Acq. fr., B. N.)

XXI. — Instance même objet. ***Signé*** : Watteville et Girardot de Nozeroy. Chalezeule, 18 juillet 1636.

(N° 395, *ibid.*)

XXII. — Ordre du parlement à M. Pourtier d'amener à Dole des chevaux d'artillerie. *Signé* : BERNARD. Dole, 4 septembre 1636.

(N° 388-389, *ibid.*)

17. — Charte fausse **supposant le prêt par *Hugues de Portier*, *de Lons-le-Saunier*, agissant par *Thiebaud de Portier son fils*, de 100 francs, à Pierre Bressant, dudit Lons-le-Saunier.** — Lons-le-Saunier, 20 juin **1480**.

Je, Pierre Bressant, de Lons-le-Salnier, escuyer, fais scavoir a touts que j'ay eu et receu en prest de noble et puissant seigneur messire Hugues de Portier, aussi dud. Lons-le-Saunier, par les mains de messire Thiébauld de Portier son fils, la somme de cent frans monnoye corrante en ce pays et comté de Bourgongne, laquelle somme je le dict Pierre promect rendre à mon dict seigneur Hugues au jour de la Toussaints prouchainement venant. Donné sous mon seing manuel et celluy du notaire subscrit cy mis on dict Lons-le-Saunier, l'an mil IIII^c IIII^xx, le XXe jour de juing.

Signé : P. BRESSANT, FROMONDO.

Ecrit sur papier au filigrane de Sirod (Jura). [NOTA. La papeterie et le filigrane n'ont été créés que vers 1550, c'est-à-dire 70 ans après la date de l'acte fictif ci-dessus transcrit.]

(N° 87, ms. 8829 des Nouv. Acq. fr. (fonds Joursanvault) B. N.)

18. — Copie d'une **charte fausse portant publication d'un extrait du testament de *Louis-Philibert de Portier*, *de Salins*, faisant un legs à l'abbaye d'Acey.** — Salins, 23 septembre 1579.

Jehan Chappuis, docteur ez droit, lieutenant général au siège

de Salins de monsr le bailly d'Aval ou comté de Bourgoingne, scavoir faisons que au testament et ordonnance de derniere volonté de fut monsr Louis-Philibert de Portier, de Salins, publié par devant nous, le vingt-troisième du mois de septembre l'an mil cinq cent septante et neuf, se trouve la clause qui s'ensuit :

Item je donne et lègue en suivant les vestiges louables des seigneurs de Froloys mes prédécesseurs, aux abbé et religieux de Sainte Marie d'Acey, aussi la somme de cent francs pour qu'ils soient tenus de prier Dieu pour le salut de mon ame et de mes dits prédécesseurs.

Laquelle clause nous avons fait extraire du dit testament, collationner et signer par le commis scribe aud. siège, souscript a la réquisition desd. religieux de Sainte-Marie d'Acey, pour leur valoir et servir ce que de raison.

Donné audit Salins, sous le scel aux causes dud. siège, les an et jour susdits.

Signé à l'original : MONTENOT, avec paraphe.

Je soussigné, archiviste, demeurant à Besançon, certifie que la copie cy dessus est conforme à l'original reposant aux archives de l'abbaye d'Acey, dans la boette nº 17 (ancienne 9) cotte quatre-vingt-trois (ancienne 25) des titres concernant les fondations faites en l'église de lad. abbaye. A Besançon, le 8 février mil sept cent soixante et quinze. *Signé :* BONNE.

(Cop. papier, nº 73, ms. 8703 Nouv. Acq. fr. (59 Joursanvault), B. N.)

19. — **Faux testaments ou copies de faux testaments concernant les familles** DE PORTIER, DE MAUCLER, DE PONTAILLER, **mêlés au recueil de testaments du fonds Joursanvault, à la Bibliothèque Nationale** (Volumes 117-121, auj. nos 8761-8765 des Nouv. Acq. fr.).

I. — Testament d'Hugues de Portier-Frolois, 4 octobre 1350.

II. — Testament de Gui Portier, 5 septembre 1419.

III. — Testament d'Hugues Portier, dit de Frolois, 3 mai 1482.

IV. — Testament de Gui de Montaigu, dit de Colombes, damoiseau, 16 septembre 1380.

V — Testament de Frédéric de Maucler, chevalier, 21 mai 1265.

VI. — Testament de Thierry de Maucler, fils d'Eudes (al. de Frédéric) de Maucler, fin du XIIIe siècle ou début du XIVe siècle.

VII. — Testament de Thierry de Maucler, 28 février 1395.

VIII. — Testament d'André de Maucler, 10 septembre 1405.

IX. — Testament de Thiébaud de Maucler, 21 novembre 1496.

X. — Codicille de Louis de Pontailler, seigneur de Foucherans, 20 juillet 1391.

JEAN DE FRUYN

ARCHEVÊQUE-ÉLU DE BESANÇON

([1395]-1458)

Par M. Léon GAUTHIER

ARCHIVISTE AUX ARCHIVES NATIONALES

(Séance du 10 août 1899) (1)

Parmi les trésors conservés au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, il est une matrice de sceau en bronze de la première moitié du xv[e] siècle qui, par sa dimension exceptionnelle et l'art avec lequel sont gravées les effigies, la légende et les armoiries, est d'un réel intérêt pour la sigillographie française. Cette matrice est elliptique (haute de 72, large de 43 millimètres) : dans le champ deux niches parallèles couronnées de dais hexagones avec contreforts et pinacles abritent deux saints : saint Jean nimbé, debout, tenant la palme du martyre et un calice où se tord un serpent convulsé, et saint Étienne lapidé par trois juifs.

En contre-bas, sous une arcature cintrée, un personnage ecclésiastique, la tête couverte d'une couronne de cheveux, le menton ras, prie agenouillé, les mains jointes : il est revêtu d'une robe talaire. A ses côtés, ses armoiries deux fois répétées : un chevron chargé de trois étoiles.

Autour on lit cette légende : Sceau de Jean de Fruyn, doyen de l'église de Besançon (SIGILLVM . JOHANNIS . DE . FRUYNO . DECANI . ECCL[ES]IE . BISUNTINEN[SIS]) (2).

---

(1) Congrès de l'Association franc-comtoise, tenu à Dole sous les auspices et par l'initiative de la Société d'Émulation du Doubs.

(2) Tous nos remerciements les plus empressés à M. H. de La Tour,

Avec une matrice de sceau du même personnage, alors simple chanoine de Besançon, que nous avons retrouvée au musée de Dijon et qui, d'une beaucoup moindre dimension, porte simplement les armoiries et le nom du dignitaire avec l'effigie des deux saints Jean ses patrons (1), le bronze de la Bibliothèque Nationale est le seul monument qui fasse revivre le nom oublié d'une personnalité considérable de l'ancien chapitre métropolitain de Besançon.

Né à Poligny, vers 1395. fils d'un petit gentilhomme nommé Renaud de Fruyn, et de Sybille Lengret (2), Jean de Fruyn n'eut pas le souci de choisir sa carrière : Jean Lengret, secrétaire du comte de Nevers. puis conseiller du duc de Bourgogne s'en était chargé. Conseiller du roi de France, archidiacre de Grand-Caux au diocèse de Rouen, conservateur des privilèges de l'Université de Paris (3), Jean Lengret dirigea les études de son neveu et le fit entrer dans les ordres; devenu, en 1412, évêque de Bayeux, il lui destinait son titre de conseiller de la Maison de Bourgogne et son siège épiscopal que sa vive intelligence semblait de taille à porter tous les deux. Mais l'évêque de Bayeux disparut trop tôt pour voir réaliser

---

conservateur-adjoint du Cabinet des Médailles. qui nous a fait connaître ce précieux document sphragistique, et à M. Riat, du Cabinet des Estampes, qui nous en a procuré l'empreinte.

Voir dans la planche qui accompagne cette notice, le grand sceau de Jean de Fruyn, doyen de Besançon, et le sceau plus modeste dont il usait comme simple chanoine de cette église.

(1) Cette matrice de bronze, inscrite sous le n° 1666 du catalogue du Musée archéologique de Dijon, publié en 1894, avait été l'objet d'une lecture défectueuse. Nous en rétablissons ici la notice : Sceau rond, de 32 mill. de diamètre, légende circulaire entre deux filets. Dans le champ, sous un dais supporté par deux colonnettes appuyées elles-mêmes d'édicules ajourés, saint Jean l'Évangéliste et saint Jean-Baptiste nimbés, portant l'un un calice, l'autre un agneau. Au bas, un écu : un chevron chargé de trois étoiles à six rais. Légende : *S. Iohis de Fruyno canonici bisuntini*.

(2) V. dans Chevalier, *Mémoires sur Poligny*, II, 367, une partie des éléments généalogiques de cette notice.

(3) V. *ibid.* Notice sur la famille Lengret et sur Jean, évêque de Bayeux, p. 394.

toutes ces espérances; Jean de Fruyn, ayant franchi tous les degrés de la cléricature et obtenu le diplôme de licencé en droit, était devenu à la fois vicaire général de son oncle et secrétaire du conseil de Philippe le Bon quand, le 24 juillet 1412, Jean Lengret mourut subitement à Paris, l'instituant son légataire universel (1). Les amis du défunt devinrent naturellement les protecteurs de son héritier et l'aidèrent à manifester sa reconnaissance envers son bienfaiteur en élevant dans la collégiale de Poligny un superbe mausolée à l'évêque de Bayeux (2). L'héritage de Jean Lengret ne devait pas nuire à l'avancement de son neveu aussi bien dans les emplois politiques que dans les charges d'Église.

L'occasion ne tarda pas à se présenter. Dès 1423, envoyé à Rome comme substitut du procureur général que Philippe le Bon entretenait auprès du Saint-Siège (3), il montra une grande souplesse et une réelle intelligence dans des négociations souvent difficiles, d'où l'autorité de son maître sortit généralement victorieuse grâce à ses efforts. Il en fut récompensé dès 1425 par le titre de procureur général en cour de Rome. Un des derniers bienfaits de Jean Lengret avait fait entrer son neveu comme chanoine surnuméraire, dispensé de résidence, au chapitre métropolitain de Besançon (4). Successivement prébendier de Supt (1419-1422) et de saint Jean-Baptiste (1422-1427), il fut élu, le 11 octobre 1425, trésorier du chapitre, en remplacement de Jean d'Annoires, qui venait de mourir (5) C'était la plus haute dignité après celle de doyen. Après avoir passé quelques mois dans la haute stalle que ses mérites et la confiance des chanoines, ses confrères, lui avaient attribuée, Jean de Fruyn repartit pour Rome, en

---

(1) CHEVALIER, *Mémoires sur Poligny*, II, p. 396.

(2) Chevalier donne la description et l'inscription de ce cénotaphe, sous lequel reposait seulement le cœur de Jean Lengret. *Ibid.*

(3) G 178, fol. 231. *Arch. du Doubs.*

(4) Bulles de dispense accordées à Jean de Fruyn, 1419. *Ibid.* fol. 226.

(5) *Ibid.* fol. 116 v°.

1427, non sans être allé saluer aux Flandres son puissant maître et protecteur et s'être chargé de solliciter, au nom du chapitre, toutes les faveurs qu'il lui plairait de demander à la curie romaine. A la cour de Bruxelles, il n'avait pas moins d'influence, tant à cause des services qu'il rendait personnellement au duc et à son entourage, que par le crédit de son parent Jean Chevrot, polinois et chanoine de Besançon comme lui, qui se préparait à devenir chef du conseil ducal et évêque de Tournai. Quand l'église de Poligny fut élevée à la dignité de collégiale, la bulle d'Eugène IV fut adressée au trésorier de Besançon (1), et ce fut Jean de Fruyn qui installa le chapitre. En 1433, quand s'ouvrit le concile de Bâle, le duc y envoya cinq ambassadeurs : Jean Germain, évêque de Nevers, Jean de Fruyn et trois autres franc-comtois : Henri de La Tour, Étienne Arménier et Étienne de Grandvaux. Ces députés, raconte Gollut, surent « si bien faire entendre et cognoistre la grandeur de leur maitre souverain en la Franche-Comté de Bourgongne, six fois duc, quinze fois comte, que le premier lieu après les rois luy fut outroié, nonobstant que les princes de l'Empire débatissent le contraire et qu'ils maintinssent que en ville impériale et en présence de l'Empereur ilz debvoient précéder (2) ».

L'année suivante, prévenu de la maladie du haut-doyen de Besançon, Léon de Nozeroy, Jean de Fruyn revint en toute hâte à Besançon, assez tôt pour recueillir son dernier soupir et sa succession (3). Élu le 22 août 1434 par les seize chanoines présents, le nouveau doyen prit de suite séance, prêta serment et signa le procès-verbal de son installation. C'est à cette époque précise que fut gravé le sceau officiel, dont la description a servi de préface à cette étude et dont, après les

---

(1) Chevalier. *Mém. sur Poligny*, II, Preuves, 96 Bulle du 28 avril 1431.
(2) Gollut *Mém. des Bourguignons*, édit. de 1846, col. 1136 et note.
(3) G 178, fol 147. *Arch. du Doubs.*

lamentables destructions de nos archives ecclésiastiques, il ne subsiste aucune empreinte dans les dépôts du diocèse de Besançon.

Cette dernière étape franchie, il ne restait au doyen qu'un pas pour arriver à l'épiscopat dont il était digne et auquel il semblait prédestiné par sa naissance. Il s'y prépara en s'appliquant consciencieusement à ses devoirs de doyen, c'est-à-dire de président du chapitre. En 1435, il achète la maison de son prédécesseur, entre la rue du Chambrier et le puits de Saint-Jean (1) pour y faire sa résidence, et ne quitte désormais le diocèse que pour aller à Bâle au concile, à Dijon ou à Bruxelles au conseil du duc. En 1437 l'archevêque, Jean de Rochetaillée, meurt au mois de mars. Immédiatement le chapitre se réunit pour lui donner un successeur : vingt-quatre suffrages, y compris ceux des abbés de Saint-Paul et de Saint-Vincent, électeurs adjoints au chapitre, élisent Jean de Fruyn qui, séance tenante, jure d'observer les statuts du concile de Bâle et de ne point céder son archevêché par échange (2). Aussitôt après l'élection du 24 avril 1437, le grand chantre, Odet de Clerval et le chanoine Jean Beaupère partent pour les Flandres afin d'obtenir la ratification du duc, tandis que d'autre part on sollicite celle du concile général. Messages et dépêches s'entrecroisent et l'on apprend bientôt avec stupéfaction que le pape Eugène IV, prétextant certaines réserves, vient de nommer son propre neveu François de Condelmire, cardinal de Venise, à l'archevêché de Besançon. Un schisme au petit pied éclate ; les citoyens de Besançon prenant parti pour le pape, les chanoines pour le concile qui, le 13 septembre 1437, confirme l'élection. Et de nouveau l'agitation s'accentue, les démarches se multiplient

(1) Délibération du 20 mars 1435. G 178, fol 148 v°. *Arch. du Doubs*.

(2) Délibération du 24 avril 1437. G 179, fol. 11. *Ibid*.

(3) Les délibérations capitulaires de 1437-1439 contiennent le détail de ces luttes et de ces négociations, résumées dans le *Vesontio* de Jean-Jacques Chifflet: pars II, p. 297-301.

auprès du duc, auprès du concile contre le cardinal de Venise et au profit de Jean de Fruyn. La translation de François de Condelmire à l'évêché de Vérone et la nomination ménagée par le duc de Bourgogne, de Jean de Norry alors archevêque de Vienne à l'archevêché de Besançon, arrêtèrent les difficultés; l'évêque de Tournai, Jean Chevrot, obtint de Jean de Fruyn qu'il renoncerait à ses droits et recevrait en échange une pension. Le 19 avril 1439, le haut doyen signait cette transaction avec l'archevêque de Vienne, et bientôt après, une bulle d'Eugène IV absolvait Jean de Fruyn de toutes les censures et interdictions lancées contre lui et ses électeurs en lui ordonnant de remettre à Quentin Ménard, successeur de Jean de Norry, mort inopinément, tous les droits qu'il aurait pu prétendre sur l'église de Besançon. Le nouvel archevêque eut pour Jean de Fruyn tous les égards dus à un conseiller du duc Philippe, qui, dans des circonstances pénibles, avait montré une grande dignité et un réel désintéressement. Quant au doyen, son premier soin fut de fonder, en la dotant de 100 saluts d'or, une fête double de saint Claude en l'église métropolitaine de Saint-Jean (1), à laquelle il devait donner quatorze ans plus tard un ornement complet en soie noire à figures tissées d'or, doublé de toile perse et richement brodé (2), outre de nombreuses libéralités pour les réparations ou la confection des cloches des deux cathédrales (3).

En 1451, il fit écrire pour l'église de Saint-Jean (sa préférée, puisqu'elle était dédiée à son propre patron), un *Livre de Commémoraison des Défunts,* sur vélin, où l'on peut voir encore la dédicace faite par le doyen et ses armoiries peintes contrairement aux règles du blason, car, sur champ de

(1) 7 mai 1440. G 179, fol. 72. *Arch. du Doubs.*
(2) 9 août 1454. G 181, fol. 172 v°. *Ibid.*
(3) 25 septembre 1454. Le Chapitre donne quittance au doyen de 50 florins d'or, par lui payés à Gilles Roy, pour la réfection du cloître de l'église et l'achat d'étain et métal pour la refonte des cloches. G 181. *Ibid.*

gueules est un chevron d'azur chargé lui-même de trois étoiles d'or (1).

Sans récrimination sur le passé, jouissant de l'estime et de l'affection de son chapitre, auquel il ne ménageait pas les bienfaits, Jean de Fruyn partagea désormais sa vie entre Poligny sa patrie, où la maison de Jean Lengret, réparée et ornée de ses armoiries, l'abrita durant de longs séjours ; Dijon, où il allait prendre part aux conseils du duc (2) ; Salins, où il devint, sur le tard et par échange, prévôt de Saint-Anatoile ; Besançon surtout, où les délibérations capitulaires le montrent exact à presque toutes les séances.

En 1453, le 19 septembre, ce fut lui qui, au nom de son ami et parent Jean Chevrot, évêque de Tournai, présenta au chapitre une image d'argent, haute de six pieds et somptueusement dorée, que le prélat offrait en se recommandant aux prières de ses anciens confrères (3).

En 1455, une entente s'établit entre lui et Jean de Poupet, qui venait d'étudier à Pavie, et qui, chanoine de Besançon, ambitionnait de plus hauts emplois. Il fut convenu que Jean de Fruyn lui céderait le décanat en échange du titre de prévôt de Saint-Anatoile, dès que le Saint-Siège aurait approuvé cette transaction. Le chapitre, pleinement d'accord avec son doyen, l'envoya féliciter et remercier (4).

Enfin, en 1458, le 14 septembre, on apprit que le pape consentait à l'échange avec Jean de Poupet et, le 16 septembre, au moment où ce dernier prenait pour la première fois place au fauteuil de doyen, on annonçait que Jean de Fruyn venait de mourir, deux jours auparavant, à Poligny (5).

---

(1) V. à la suite de cette notice la description du manuscrit de la Commémoraison des Défunts, et, dans la planche, les armoiries de Jean de Fruyn, tirées de ce volume.

(2) V. *Arch. de la Côte-d'Or.* B 1712. Année 1448-1449.

(3) G 181, fol. 252. *Arch. du Doubs.*

(4) 12 mars 1455. G 181, fol. 214 v°. *Ibid.*

(5) 14 et 16 septembre 1458. G 182, fol. 206 et 206. *Ibid.*

Les restes de l'archevêque-élu furent rapportés dans la cathédrale de Saint-Étienne ; on l'ensevelit dans la grande nef, où Jules Chifflet, en 1659, a copié son épitaphe (1) :

« Ici repose Révérend Père et Seigneur, Maître Jean de Fruyn, de Poligny, licencié en lois, doyen, chanoine et archevêque-élu de Besançon, chanoine de Tournai, de la chapelle du duc de Bourgogne à Dijon, de Saint-Anatoile et de Saint-Michel de Salins, conseiller du duc, mort le 14 septembre 1459 ». (*Hic jacet Reverendus Pater et Dominus magister Joannes de Fruino, de Polygniaco, in legibus licentiatus, decanus et canonicus, electusque concorditer ecclesie Bisuntine et ecclesiarum Tornacensis, Capelle ducis Burgundie de Divione, Sancti Anatholii et Sancti Michaelis de Salinis canonicus et ipsius Ducis consiliarius, qui obiit anno* . M . CCCC . L . VIII . XIIII *septembris*.)

Cette tombe disparut, en 1674, avec la cathédrale Saint-Étienne, détruite par Vauban.

Le *Liber Defunctorum* de la Bibliothèque de Besançon (ms. 130), le grand sceau de la Bibliothèque Nationale et le petit sceau du Musée de Dijon, sont les derniers souvenirs de l'homme d'Église qui, de son vivant, fut un très grand personnage et dont le nom restera à jamais annexé à la liste des archevêques de Besançon, quoiqu'il n'y ait jamais figuré en bonne place.

---

(1) J. Gauthier. *Inscriptions de l'église Saint-Étienne de Besançon.* Bulletin de l'Académie de Besançon, 1880, 340.



- 1416 - 1437 - 1451 -

A et B - Sceaux de Jean de Fruyn, Chanoine puis Doyen de Besançon

C - Armoiries du même. (ms 130 de la Bibl. de Besançon.)

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Notice d'un manuscrit offert à la cathédrale Saint-Jean de Besançon par Jean de Fruyn, en 1551 (1)

130. Liber commemorationis defunctorum, ad usum ecclesiæ Bisuntinæ Sancti Johannis Evangelistæ partim notatus.

Fol. 1. — « Incipiunt vigilie mortuorum, prout peranni circulum cantantur usualiter in ecclesia cathedrali Bisuntina »

Fol. 21. « Sequitur *Aperite*, quod dicitur in ecclesia Bisuntina. » Suivent les recommandations des âmes.

Fol. 27. — « Ordo funeralium in ecclesia Bisuntina pro dominis canonicis defunctis... » Funérailles des chanoines du chapitre métropolitain, auxquelles prenaient part les chanoines des collégiales de Sainte-Madeleine et de Saint-Paul.

Fol, 33 v°. — Ordo processionis die commemorationis omnium fidelium. »

Fol. 34. — « Ordo ad faciendum aquam benedictam diebus dominicis in ecclesia Bisuntina S. Johannis Euvangeliste. Curatus S. Johannis Baptiste debet facere dictam aquam benedictam... »

Fol. 38. — « Hunc librum commemorationis deffunctorum fecit fieri reverendus Pater magister Johannes de Fruyno, decanus ecclesie Bisuntine, quem donavit huic ecclesie Bisuntine S. Johannis Evangeliste, anno Domini millesimo [cccc] quinquagesimo primo. »

Au-dessous est un écusson : *de gueules, au chevron d'azur chargé de trois étoiles d'or*. Ces armoiries sont encore figurées aux fol. 1 et 21.

Jean de Fruyn, donateur de ce livre, était originaire de Poligny. Il fut l'un des conseillers du duc de Bourgogne Philippe le

(1) Ms. n° 130 de la Bibliothèque de Besançon.

Bon et parvint au décanat du chapitre métropolitain de Besançon. Élu archevêque, en 1437, il dut abdiquer devant une nomination directe que fit la cour de Rome. Il mourut le 14 septembre 1458.

Ibid. « Pro pace et tranquillitate reipublicæ christianæ » (Prières ajoutées au XVIe siècle).

Milieu du XVe siècle. Vélin, 39 feuillets à 2 col., 296 sur 210 millim. Initiales ornées avec goût. Vignettes aux fol. 1, 21 et 38. Rel. en bois, couvert de veau gaufré du milieu du XVIe s. (Chapitre métropol. de Besançon. — Don fait à la Bibliothèque, en 1838, par le chanoine Thiébaud).

(Tome I du Catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque publique de Besançon, 1897, p. 88.)



Le Docteur COUTENOT

Professeur honoraire à l'Ecole de Médecine

Médecin en chef honoraire de l'hôpital Saint-Jacques

Membre de la Société d'Emulation du Doubs,
de l'Académie de Besançon, etc.

Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Instruction publique

LE

DOCTEUR COUTENOT

Par M. le Dr CHAPOY

Séance publique du 19 décembre 1901

Un homme vient de s'éteindre parmi nous qui, durant sa longue, active et bienfaisante existence, presque exclusivement consacrée à l'étude, à l'exercice et à l'enseignement de la médecine, n'a cessé d'aimer passionnément la science, son pays et l'humanité. La science ! le docteur Coutenot l'a cultivée avec une ardeur infatigable, diffusée largement par la parole, enrichie par de nombreux et importants écrits. Son pays ! il avait le culte élevé de la patrie que, dans les époques sinistres, il a servie en citoyen d'élite ; mais, en elle, il affectionnait surtout notre province et dans celle-ci notre cité dont l'histoire lui était familière et dont il a fait revivre d'intéressantes physionomies. L'humanité ! il s'est dévoué, sans trêve et jusqu'à l'abnégation, à en guérir ou du moins à en soulager et à en consoler les misères physiques et les douleurs morales ; et, jusqu'au dernier soupir, il a donné à ses proches et à ses amis le spectacle merveilleux du bien que peut accomplir et du mal que peut empêcher une haute intelligence, quand elle a, pour la seconder, un cœur orné des plus magnifiques vertus.

La Société d'Emulation du Doubs ne pouvait rester indifférente à la perte d'un de ses membres les plus anciens et les plus distingués. Vous avez tenu, Messieurs, à ce que son souvenir fût évoqué, d'abord dans une de vos réunions ordi-

naires, puis dans cette séance solennelle; et vous avez demandé à l'un de ses plus humbles élèves, mais non au moins attaché et au moins reconnaissant, de vous retracer en quelques lignes la vie toute de travail, d'honneur et de charité de son maître vénéré autant que chéri. Le disciple vous remercie du fond du cœur de lui avoir réservé, au milieu de l'amertume de son deuil, la douce consolation d'esquisser aujourd'hui, une fois encore, dans un milieu choisi, les traits d'une figure si noblement belle et si dignement sympathique, en attendant que le temps lui permette de compléter son œuvre et de payer plus amplement son tribut d'hommages à une mémoire qui mérite toutes les louanges et commande tous les respects.

François-Marie Coutenot naquit à Besançon le 20 août 1823. Son père, originaire de Ruffey (Jura), où sa parenté possédait des terres fertiles, avait préféré une situation administrative à l'exploitation directe du sol. Après avoir occupé divers postes et reçu un avancement régulier à chacun de ses déplacements, il fut désigné pour remplir à Besançon l'emploi de contrôleur ambulant. A cette époque, vivait en notre ville, dans une maison (1) sise en face de la grande porte du couvent des Carmes s'ouvrant sur la Grand'rue, une famille Noll, très favorablement connue, dont un des ascendants du côté maternel avait rempli, à titre purement honorifique, la dernière place de monnoyeur de la cité et dont un autre avait été porte-bannière de la corporation du quartier Saint-Paul. Le nouvel arrivant, reçu dans cet accueillant intérieur, y avait été apprécié ; sa nature ouverte, gaie, pleine d'entrain ; la régularité de sa vie ; les confidences favorables de ses chefs avaient séduit et charmé ; et l'aînée des deux jeunes filles avait consenti à lui accorder sa main : comme

(1) Cette maison appartient encore à M[lle] Bourdenet; un pharmacien en occupe le rez-de-chaussée. Elle porte actuellement le n° 99.

sa sœur, elle était d'un rare mérite et d'une réelle distinction : tout semblait présager le bonheur.

Quatre enfants sortirent de cette union. François-Marie, le plus âgé, devait seul survivre.

Les fréquents changements de résidence de son père risquaient de compromettre à la fois son éducation et son instruction. Pour éviter les graves inconvénients des mutations de contacts et de méthodes qu'auraient fatalement entraînés des déplacements obligatoires, il fut décidé que ce premier enfant serait confié à la garde des aïeux maternels où l'autorité habile de la tante serait maintenue en bonne direction sous l'influence opposée de la sévérité ferme du grand-père et de la tendresse ordinaire de la grand'mère. Comme celle-ci était sensible, délicate et indulgente ! Et lui, le chef de la maison, comme il était honnête, loyal et franc ! Auprès de cet homme profondément pieux, bienveillant dans ses actes, ses paroles et même ses pensées, épris d'idéal qu'en musicien consommé il cherchait dans les accords des grands maîtres, au sein de cette paix créée par une profonde entente et un mutuel abandon, le petit-fils puisait, presque à son insu, à l'école du vrai, du beau et du bien, les germes des qualités dont il devait faire épanouir et mûrir plus tard les fleurs et les fruits.

Un trait montrera à quel point, dès son enfance, il avait de sensibilité.

Lorsque, peu de temps après la mort de sa femme, son aïeul succomba subitement en prenant son repas, le pauvre enfant était à ses côtés. Après les premiers mouvements d'effroi, de surprise et de désolation, il s'aperçut que le vieillard tenait dans ses doigts crispés un fragment de pain. Il recueillit soigneusement ce dernier objet qu'avait pressé une main bénie et souvent, devant cette précieuse relique dont il ne s'est jamais dessaisi, il a pensé les yeux humides, à ce vieillard cravaté de blanc qui le berçait sur ses genoux et se mirait dans son sourire.

A la maîtrise de Mgr de Rohan, on recevait alors des adolescents de bonne famille que des professeurs sérieusement choisis élevaient et instruisaient dans les éléments des lettres et des sciences. Ce fut là que le jeune Coutenot connut Armand Barthet : malgré les différences d'âge, de travaux et de situation qui le séparaient de l'auteur du *Moineau de Lesbie*, il n'en conserva pas moins avec lui les meilleures et les plus cordiales relations. Mais il devait surtout former avec deux autres condisciples un faisceau uni par les liens les plus solides. L'un était Léon Péquignot qui devint un des avocats les plus distingués de notre ville et décéda, il y a trois ans, après avoir honoré le barreau bisontin non moins par son impeccable probité que par sa science juridique incontestable ; l'autre était Magdeleine, mort le 11 janvier dernier, après avoir conquis le grade de colonel et en laissant une réputation de droiture et de loyauté parfaites. Cette sympathie étroite, née sur les bancs de l'école, s'est poursuivie sur le lit d'agonie. Les mêmes accidents ont provoqué la mort des trois amis !

Les années se succédaient. Le moment vint d'entrer au collège royal ; puis, les études classiques terminées, et les deux baccalauréats obtenus, l'un à Besançon, l'autre à Dijon, l'heure sonna de se décider pour le choix d'une profession.

Appelé par un goût irrésistible vers les études médicales, notre bachelier entra résolument dans la voie qu'il se proposait de parcourir. Et cependant que de ronces il trouvait aux abords du chemin !

La famille de sa mère, sans être véritablement opulente, jouissait d'une fortune assez importante. Un cautionnement fait à un ami infidèle avec plus de cordialité que de prudence amena l'effondrement de cette richesse honnêtement et par conséquent lentement amassée. On avait dû vendre les vignes et autres terres de Bregille, et c'est au chagrin causé par leur ruine que les époux Noll avaient successivement succombé, elle d'abord, lui ensuite, non sans avoir versé des

torrents de larmes sur la tête de leur petit-fils ému uniquement de leur peine.

S'il lui avait été possible de conserver ces deux êtres si chers, que lui eût importé l'anéantissement de son futur avoir ! En tous cas, l'honneur était sauf, l'espérance entière et partant, la résignation facile. D'ailleurs, la Providence lui avait ménagé un sérieux appui. Sa tante qui, malgré tous ces revers, aurait pu prétendre à une union ardemment désirée, refoula dans son cœur tout sentiment de satisfaction personnelle et, ne songeant qu'à l'avenir de son cher neveu, résolut, dans une héroïque détermination, de se sacrifier à lui. Le jeune homme comprit ce qu'il y avait de généreux et d'admirable dans cette abnégation toute spontanée : aussi est-ce par un travail acharné, un respect profond, une gratitude inaltérable qu'il répondit à une telle preuve d'affection et de dévouement.

Les succès couronnèrent ses courageux efforts. Apprécié par les maîtres de notre Ecole de médecine, appelé à remplir les fonctions d'interne dans notre grand hôpital, il suivit quelque temps après l'enseignement de la Faculté de Strasbourg, puis gagna la capitale pour y obtenir le grade de docteur. Partout et toujours ses examens et ses concours furent l'occasion de nouveaux triomphes.

Cependant le vide s'était fait plus cruel encore dans la famille si rudement éprouvée de notre étudiant. Ses deux sœurs étaient terrassées par d'implacables maladies, l'une à sept ans et l'autre à cinq ans, dans un court intervalle. Sa mère, femme d'une sensibilité exquise, expirait bientôt après, à Saint-Dié, sous le poids de cette double et poignante émotion. Son père enfin, élevé à la fonction de directeur des contributions indirectes à Nîmes, mourait en quelques jours, en octobre 1847, après avoir pris, sans précautions suffisantes, un bain dans l'eau glacée du Rhône.

Aussi la tante et le neveu, réfugiés à Paris, dans un petit logement de la rue Soufflot, s'efforçaient-ils, elle par sa dou-

ceur vraiment maternelle et lui par sa filiale condescendance, de créer dans leur humble asile une atmosphère de calme et de sérénité. Ils y avaient réussi et lorque le nouveau docteur, après avoir obtenu son diplôme, le 27 mars 1848, revint, dans le courant de la même année, habiter en haut de la rue des Granges, d'abord la maison où le pharmacien Desfosses découvrit la solanine, puis un appartement au n° 58, du côté opposé de la chaussée, chaque fois le logis, exigu et modeste, abrita les mêmes sentiments d'affection désintéressée et de reconnaissance sans limites.

C'était comme un rayon de soleil après tant de sombres événements que le retour dans la ville natale où l'on avait laissé toutes ses pensées. Le ciel allait s'obscurcir une fois de plus. Le frère du docteur Coutenot, blessé en faisant son service de sous-officier contre l'émeute de 1848, rendait l'âme le 10 février 1850, à l'âge de 22 ans.

Le travail, mais le travail incessant et varié, était le seul dérivatif possible à cette cruelle séparation. Les débuts de la profession médicale sont toujours difficiles, sinon pénibles, pour ceux — et heureusement ils ont toujours été et seront encore nombreux dans notre région — auxquels il répugne de chercher la notoriété autrement que par des moyens probes et corrects : néanmoins, les clients commençaient à connaître le chemin de ce cabinet installé sans luxe, mais avec goût, où riches et pauvres étaient reçus avec les mêmes égards et d'où ils sortaient emportant à la fois d'excellents conseils pour leur santé et la meilleure impression sur le compte du consultant.

Tout en s'occupant avec une attention scrupuleuse des soins que réclamaient ses malades, le jeune médecin ne négligeait pas les occasions d'accroître ses connaissances et de suivre le mouvement scientifique.

Le 10 novembre 1851, il devenait membre de la Société de médecine de Besançon, après avoir déjà reçu, le 4 septembre précédent, à la suite de l'envoi d'un mémoire remarquable,

le titre de correspondant de la Société médicale d'Indre-et-Loire. Le 17 juin 1854, ses confrères du département du Nord lui octroyaient, dans des circonstances semblables, une pareille distinction. Il fut élu plusieurs fois président annuel.

C'est le 5 avril 1852, qu'il entrait dans la Société d'Emulation du Doubs, à laquelle jusqu'à la fin il resta fidèlement uni. Si nos volumes ne renferment aucune de ses publications, si nos séances l'ont rarement compté parmi les auditeurs des communications mensuelles, c'est que ses recherches étaient trop spéciales et son temps trop limité : il eût été heureux et fier de collaborer directement à notre œuvre; en tous cas, il l'estimait et applaudissait à son développement et à ses progrès.

Un hasard heureux allait décider de sa destinée et, pendant près de quarante ans, changer en bonheur les peines de sa jeunesse. Dans une maison contiguë à celle qu'il occupait, était venu habiter un honorable et riche commerçant qui, dans un cas d'urgence, eut l'idée de recourir à ses lumières. On remarqua bien vite l'aisance et la distinction de ses manières ainsi que l'urbanité de son langage; il frappa par la sûreté de ses affirmations et plus encore par sa modestie en face des bons effets obtenus; sa discrétion engagea à l'appeler davantage et, quand la guérison fut manifeste et que la dernière visite eût fait prévoir une interruption prolongée de relations devenues agréables, on s'aperçut, de part et d'autre, qu'il s'était établi un courant sympathique entre le docteur et ses nouveaux clients.

Comme chez le grand-père Noll, il y avait, dans la famille Bécoulet, deux jeunes filles douées non seulement de tous les attributs extérieurs, mais encore des plus enviables dons de l'esprit et du cœur. L'aînée, dont Mlle Annette Noll était allée, bien craintive et bien décidée tout à la fois, solliciter la main pour son fils d'adoption, avait ratifié l'acceptation de ses parents et se préparait dans le recueillement intime du foyer paternel à être ce qu'elle fut en réalité, une épouse ex-

cellente et une mère accomplie. La plus jeune, par un concours étrange d'événements, était vouée à jouer, à l'égard de ses neveux et de sa nièce, le rôle de la tante Noll auprès du docteur Coutenot.

Le logis du débutant abrita le nouveau couple, dont l'union avait été célébrée en septembre 1853. D'un accord unanime, il avait été convenu que la tante Annette garderait sa place auprès du jeune ménage. C'était un acte de gratitude : ce fut un gage de félicité Sa présence ne fut pas inutile quand, au milieu des angoisses de l'épidémie de choléra, vint au monde une première enfant, le 4 août 1854. Le père put savourer sa joie tout en remplissant son devoir contre le fléau, car il savait, en quittant sa femme et sa fille, qu'il laissait en permanence à leur chevet l'ange tutélaire de son foyer. Le fardeau de l'âge commençait d'ailleurs à peser lourdement sur les épaules de la vieille tante. Elle put encore cependant, le 4 août 1856, dans un appartement plus vaste et mieux ensoleillé de la rue du Chateur, saluer l'apparition d'un petit-neveu impatiemment attendu; mais, au mois d'avril 1857, elle rendait à Dieu sa belle âme, tandis que, comme un enfant abandonné, le bon docteur pleurait.

Même ici-bas les tristesses ont leurs compensations. En moins de dix ans, le docteur Coutenot s'était fait un nom; ses confrères l'estimaient et recherchaient déjà ses avis dans les cas difficiles : toutes les portes commençaient à s'ouvrir devant lui.

Un praticien érudit, le docteur Martin, était alors médecin en chef de l'hôpital Saint-Jacques et professeur de clinique interne. Depuis quelque temps, ses forces se déprimaient; il demanda un assistant, et, le 18 avril 1857, le docteur Coutenot, sur la proposition du directeur Sanderet de Valonne, dont il n'oublia jamais le service bienveillant en cette occurrence, fut nommé professeur adjoint de clinique médicale. Le décès du titulaire, arrivé quatre ans après, suscita des rivalités et provoqua des inimitiés dont finirent cepen-

dant par atténuer la rudesse et tempérer la fougue deux hommes trop supérieurs pour s'attribuer réciproquement des actes dont une autorité puissante était seule responsable. Disons hautement que si de cette lutte entamée à son insu et poursuivie malgré lui le docteur Coutenot sortit vainqueur, son antagoniste ne fut en rien amoindri; et tous deux, restés dignes l'un de l'autre, se fussent immédiatement réconciliés si la passion de leurs défenseurs n'avait indéfiniment reculé le moment d'une complète et franche explication.

Nommé, le 25 novembre 1861, médecin en chef de l'hôpital Saint-Jacques et, le 13 janvier 1862, professeur titulaire de la chaire de clinique interne, le jeune maître allait donner la mesure de sa valeur.

On se faisait généralement autrefois une idée bien fausse de la façon dont les malades étaient traités dans les hôpitaux par les hommes de l'art : à cette heure, quelques esprits arriérés ne croient-ils pas encore volontiers, malgré les preuves les plus convaincantes du contraire, que les indigents servent à des recherches expérimentales; que la question scientifique seule intéresse le médecin au sort du pauvre, échoué sur un lit de la salle commune, et que la sensibilité est lettre morte chez ceux qui ont la dure corvée de vivre entre la maladie et la mort.

Ceux qui ont connu à l'œuvre le médecin bisontin qui, de 1861 à 1897, a porté tous les jours, dès le matin et bien souvent encore l'après-dîner, le soir et même la nuit, ses soins éclairés et vigilants aux indigents des deux sexes de son service mouvementé, savent à quoi s'en tenir sur de telles suppositions.

Ordinairement dès sept heures du matin, mais à neuf heures seulement les jours où il professait, le docteur Coutenot se trouvait à son poste, interrogeant, examinant, analysant les moindres particularités du sujet mis entre ses mains, et cela avec un tact fin, délicat, surtout quand il s'a-

gissait des enfants et des femmes, à l'égard desquels il poussait à l'extrême la *maxima reverentia* qui leur était due parce que faibles et parce que malheureux. Sa visite se poursuivait avec ordre, sans omission et sans hâte; il mêlait volontiers une parole d'encouragement aux investigations pénibles et toujours un mot d'espoir aux pronostics les plus désespérés. Il voyait dans les êtres dénués de toutes ressources et de toute vigueur qu'il avait mission de rendre sains et robustes, des membres de la grande famille humaine. et, loin de rester indifférent à leur détresse, s'y associait et s'efforçait, par un traitement rationnel, de la vaincre ou de la diminuer. Il était un père pour tous les patients de son service et comme tel il était affecté vivement de la mort d'un quelconque de ses malades. Quel respect de la vie d'autrui! Quel sentiment de sa lourde responsabilité! surtout dans ces périodes où l'état déplorable de notre promenade de Chamars et de nos casernes amenait dans notre ville d'effroyables épidémies et remplissait tout à coup tous les lits disponibles de ses salles et même de toutes les salles supplémentaires. Mais aussi avec quel sang-froid il faisait tête à l'orage, organisait les secours et prenait les mesures de prophylaxie. C'est surtout dans les désastreuses propagations typhoïdiques de novembre 1861 à avril 1862 et de mars à juillet 1869, et dans les recrudescences pneumoniques de janvier à avril 1864, qu'il eut à lutter avec vaillance et opiniâtreté. Son zèle ne se ralentit pas un instant et alors que, tout à ses débuts principalement, à la tête de son immense service, on pouvait craindre qu'il ne résistât pas à une telle charge, il se révéla à la fois médecin de premier ordre et administrateur sage et prévoyant.

Sous la direction d'un initiateur si éminemment doué, des étudiants devaient fatalement commencer et poursuivre, dans des conditions excellentes, l'apprentissage souverainement intéressant mais tout aussi laborieux de la clinique, c'est-à-dire de l'application directe à un cas quelconque de

maladie des moyens de la reconnaître d'abord et de la traiter ensuite. Observateur sagace, il excellait à interpréter la valeur d'un symptôme et à s'en servir, comme du fil d'Ariane, pour ne point s'égarer indéfiniment dans le dédale d'un diagnostic obscur. Il suivait en cela la saine tradition de ses premiers maîtres bisontins, pour lesquels, comme c'est le propre des caractères élevés, il avait conservé une déférence qui ne s'est jamais démentie et de l'Ecole française dont notre illustre compatriote le franc-comtois Desault, à la fin du XVIIIe siècle, a jeté les bases à l'Hôtel-Dieu de Paris. Avide de progrès, mais sous la réserve expresse qu'il fût réel, c'est-à-dire qu'il s'affirmât comme une conséquence directe de la vérité. il n'avait que celle-ci pour toute orientation et s'appuyait sur les faits patents et non sur des opinions discutables pour former les élèves à la pratique de son art. Et quand, après avoir éclairé les fermes données de l'observation et de l'expérience à la lumière naissante des recherches de laboratoire et aux vagues lueurs des théories souvent plus décevantes que directrices, il avait acquis la certitude ou sentait qu'il s'en était rapproché dans la mesure du possible, il faisait dans l'arsenal redoutable de la thérapeutique, avec un éclectisme libéral et indépendant, le choix du remède le mieux approprié à combattre le désordre de l'organisme.

Pas un livre de quelque valeur n'échappait à sa lecture, pas un médicament ne le trouvait indifférent. Libraires et pharmaciens, dans un temps où la circulation des objets de poids était moins aisée, ne pouvaient comprendre son empressement à tout lire et à tout essayer. C'est qu'il voulait juger en connaissance de cause et ne pas laisser péricliter un seul instant, par un manque de renseignement, une existence que telle indication ou tel moyen eût pu sauver peut-être ou tout au moins prolonger.

On comprend que son cours ait été d'un puissant intérêt. Il n'était point pompeux mais familial. Tout en ayant la parole facile, le docteur Coutenot ne pouvait être considéré comme

éloquent. Sa pensée ardente devançait souvent sa parole et ses phrases, tout en restant très claires avaient souvent le laconisme d'un télégramme bien rédigé. Aussi préférait-il, et n'était-ce pas là une intuition de la pratique actuelle, faire une leçon de choses que débiter un discours.

En tout cas il instruisait dans le sens complet du mot et avait le double souci du développement intellectuel et moral des générations de praticiens qui se pressaient successivement à ses leçons. Des légions d'internes ont bénéficié plus complètement de ses prudents conseils.

« Ils sont devenus — ainsi qu'il n'a pas craint de le dire lui-même — les uns des savants, les autres des maitres, tous des médecins de tact et éclairés, précieux à la santé publique et, ce qui n'est pas un moindre mérite, des médecins honnêtes. »

Tout en menant de front ses fonctions assujettissantes de professeur et de médecin d'hôpital, le docteur Coutenot ne négligeait point pour autant la clientèle nombreuse qu'il s'était attachée par d'indissolubles liens. Aux jours de consultations il y avait foule dans son salon d'attente et quotidiennement il avait peine à suffire aux appels les plus urgents. Il avait même dû se résoudre à délaisser totalement les opérations chirurgicales qu'il pratiquait cependant avec une surprenante dextérité, mais, bien que peu à peu l'abandon des instruments l'eût rendu plus accessible à l'hésitation, il continua à s'adonner aux interventions obstétricales dans lesquelles il manifestait les plus enviables qualités.

Time, sed aude, voilà la devise qu'il avait adoptée. *Fac bene, ne timeas*, lui répondait l'inscription qui orne la façade de l'hôtel de la Grand'rue nº 44 où il était venu après la mort de sa tante et où il a si longtemps habité. Toute sa manière de faire, dans les occasions graves, alors notamment qu'une mère et un enfant étaient en danger, se trouve résumée dans ces quelques mots latins. La patience et la prudence, mais aussi la détermination et même l'audace en face du

péril lui ont valu des bénédictions sans nombre et une légitime célébrité.

Mais sa réputation comme médecin proprement dit s'était répandue plutôt encore. Les personnages les plus en vue, les familles les plus riches et les mieux titrées à Besançon, dans le département, dans la province et même au delà, le mandaient à l'envi. L'autorité de ses avis ne se bornait pas à l'appréciation de ses confrères immédiats, mais impressionnait des maîtres illustres, les Charcot, les Peter, les Ollier, les Potain, les Jaccoud, etc., avec lesquels il noua des rapports d'estime et même d'amitié.

Comment au milieu d'une agitation si fiévreuse et si continue, le praticien enseignant trouva-t-il le moyen de produire? Comment par dessus tout accumula-t-il tant de notes manuscrites et prépara-t-il tant de travaux auxquels il n'a pas eu le temps de mettre la dernière main? C'est là un problème qui resterait sans solution si l'on ne savait que, par la force de l'habitude, certains hommes privilégiés peuvent arriver à restreindre leur sommeil à quelques heures seulement par jour, quelles que soient leurs fatigues et leurs préoccupations. Levé de grand matin, ne se couchant que quand tous reposaient déjà, le docteur Coutenot avait horreur de l'oisiveté. A pied, en voiture, dans le train, il était toujours abondamment pourvu de journaux ou de revues scientifiques : il les parcourait, en soulignait les articles fondamentaux et le soir, après quelques moments passés dans l'intimité il les annotait et les méditait à loisir. Les matériaux entassés, la tentation était violente de les mettre en ordre et de les faire valoir. Mais comme la fourmi pour l'hiver, il accumulait des provisions pour l'époque de la vieillesse et de l'isolement, sans négliger cependant d'affirmer, de distance en distance, la continuité de ses recherches par de nouvelles publications.

Plus de quarante monographies, opuscules ou articles, attestent la fécondité de l'auteur mais sont loin d'en donner

la mesure exacte. Dix ans de plus d'une santé normale auraient permis à peine l'achèvement de toutes les œuvres commencées. Il eût été désolant qu'on ne scrutât point un tel trésor ou qu'on en dispersât les éléments précieux : la piété filiale et la reconnaissante amitié en sauront estimer la valeur et en assurer la conservation.

Parmi les mémoires publiés ceux d'ordre médico-chirurgical sont assurément les plus nombreux. Ils ne comportent point en général, vu leur côté technique pur, une analyse spéciale. Il en est quelques-uns cependant qui témoignent plus particulièrement des tendances passagères ou persistantes de l'auteur.

Dès 1838, alors qu'il était étudiant à Besançon, le Dr Coutenot s'était épris des questions ardues du magnétisme animal. En 1852, il écrivait sur ce sujet des *Généralités physiologiques, pathologiques et morales*, et en 1899 il le traitait à nouveau dans une petite brochure intitulée : *Le fluide nerveux* et concluait que le cerveau n'est qu'un instrument merveilleux, que l'âme existe et que leurs rapports sont et resteront un mystère éternel.

La fièvre typhoïde fut, parmi toutes les maladies, celle qui retint le plus son attention : elle lui avait causé tant d'angoisses par ses accès farouches et ses sournoises accalmies. En 1890 il exposait quelques idées succinctes et rappelait les principales invasions de la redoutable affection, terminait en 1892 sa magistrale *Monographie clinique et thérapeutique*, et en 1895 achevait pour le *Traité de médecine clinique* un article très documenté.

Les découvertes pastoriennes l'avaient d'abord surpris : il n'avait point l'enthousiasme facile et se tenait sur ses gardes en fait d'innovations; mais il savait se rendre à l'évidence et, quand la tuberculose eût été reconnue nettement contagieuse, il s'empressa, un des premiers, de solliciter un service spécial pour les maladies dites bacillaires, regrettant de

ne pouvoir installer, en un endroit plus favorable, un sanatorium, défiant toute critique sous tous rapports.

Les rapports de la médecine avec la philosophie et avec la religion constituèrent pour lui des motifs de délassement plutôt que de travail : la *Sueur de sang*, la *Vie et l'arrêt du Cœur*, la *Mort apparente*, etc . ont pris naissance dans l'alliance de son devoir et de sa foi. Un cas de résurrection momentanée de la circulation et de la respiration par la traction rythmée de la langue (procédé Laborde) accrut encore, si possible, son amour pour ces insolubles problèmes.

Les œuvres littéraires du docteur Coutenot ne datent guère que de sa réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon (le 28 juillet 1881). Son discours sur le cœur, qu'il prononça à cette occasion, renferme de beaux passages : on lit avec une vive satisfaction les pages qu'il a consacrées à Rougnon, à Sanderet de Valonne et à Bergeret, et l'on est ému par ses *Impressions et Souvenirs sur le cardinal Mathieu*, dont il fut le médecin et l'ami, et dont il eut le sourire d'adieu.

Une carrière si bien remplie avait assurément droit à des distinctions honorifiques. Officier d'Académie le 16 mars 1870, le docteur Coutenot, dix ans après, était nommé officier de l'Instruction publique.

Il venait à peine d'obtenir les premières palmes que la guerre franco-allemande éclatait. Bientôt une multitude de malades et de blessés affluait dans nos murs. L'intendance désemparée ne savait où se procurer des médecins pour assurer des secours aux malheureux soldats entassés dans les hôpitaux, les ambulances, les baraquements, les maisons privées. A l'hôpital Saint-Jacques, qui n'avait plus une place inoccupée, il ne restait qu'un seul chirurgien de l'armée pour les opérations et les pansements. L'autorité supérieure demanda au docteur Coutenot de vouloir bien assurer le service des fièvreux militaires : il y consentit, mais mit cependant à son acceptation une réserve expresse, c'est qu'il prêterait

son concours à titre gracieux et n'abandonnerait pas pour autant son service gratuit des indigents civils. On se rappelle encore avec quel zèle il remplit sa double tâche, qui devint triple à une certaine époque critique où la Société internationale de secours le pria de diriger une ambulance particulière.

Cette noble conduite désignait le médecin en chef de l'hôpital Saint-Jacques pour la décoration. Sur la proposition du Ministre de la guerre, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 27 avril 1872.

Là ne se bornèrent point d'ailleurs les offices désintéressés de cet homme qui se dépensait sans compter.

Membre du Conseil départemental d'hygiène depuis le 13 janvier 1862, il ne démissionna que le 12 décembre 1896, quand l'âge et sa santé faiblissante l'y obligèrent absolument. Il faisait partie de la Société de secours aux blessés de terre et de mer depuis son origine. L'Union des femmes de France l'avait inscrit, dès le début, parmi ses médecins et il en était devenu le délégué régional pour le 7e corps d'armée, mission qu'il remplit depuis le 5 avril 1887 au printemps de 1896. Les religieuses hospitalières n'acquéraient guère avant lui les connaissances les plus élémentaires que par l'habitude ou le hasard : il institua à leur intention des cours d'infirmières, les plus anciens peut-être qui aient existé, dans le but bien défini de faire de celles-ci des collaboratrices éclairées des médecins et des chirurgiens.

Mais à côté de ce dévouement public dont on peut retrouver des traces et supputer l'importance, que de bonnes actions secrètes, que d'aumônes généreuses ignorées! Combien de détresses secourues non seulement dans les taudis de la misère abjecte, où elles s'étalent plutôt qu'elles ne se cachent, mais encore sous des lambris dorés où elles s'efforcent de se dissimuler à tous sans réussir à tromper le docteur qui les visite.

Puisque nul ne saura jamais ce que sa main généreuse a

distribué, du moins qu'il soit permis de citer, entre mille, un exemple de ses bienfaits.

Certain soir d'hiver, aux approches de sept heures, un homme affolé traversait en courant la place de l'Etat-Major, au moment où le docteur Coutenot, sortant de faire une visite tardive, s'apprêtait à monter en voiture pour rentrer à la maison. Il se réjouissait à la pensée de prendre quelques minutes de gaîté dans une réunion de famille impatiemment attendue. Fut-il reconnu ou deviné? peu importe. Le dialogue suivant s'engagea bref et précis : Docteur, de grâce, ma femme se meurt! — Mais, votre médecin? — Je viens de le quérir, c'est M. X..., il est absent jusqu'à demain. — C'est bien, je vous suis. Après avoir donné des ordres à son cocher pour qu'on ne l'attendît point et qu'on commençât le repas à l'heure projetée, il s'élança dans l'escalier et jugea immédiatement de la gravité de l'accident. Un vaisseau important avait été coupé par un éclat de verre, et l'hémorrhagie était considérable. N'ayant que l'époux comme aide, il se prépara néanmoins à agir. L'opération était urgente : elle fut laborieuse, mais enfin il réussit à étreindre l'artère. Il procédait au pansement quand le mari s'écria, en gémissant : Et dire, docteur, qu'il me faut maintenant quitter ma pauvre blessée et courir bien vite faire rire les autres, alors que j'ai le cœur bien gros. — Comment cela? — Mais oui, je suis le premier comique du théâtre. Et voici le moment : je n'ai pas une minute à perdre, ou gare l'amende. — Courez vite jouer votre rôle, mon ami, tout va bien : rassurez-vous. — Je n'aurai pas même le temps de prévenir une voisine. — Je m'en charge. » — L'acteur sortit précipitamment.

Quand il rentra, un peu après minuit, la lampe commençait à ne plus guère donner de clarté. Il courut embrasser sa femme, qu'il croyait seule et peut-être morte, tant il l'avait laissée pâle et décolorée. Son baiser la réveilla et tous deux poussèrent une exclamation de surprise et d'attendrissement. Le médecin était là, s'apprêtant à se retirer sans bruit. Ju-

geant l'état trop sérieux pour demander dans la maison une veilleuse inexpérimentée qui, d'ailleurs, ouvrière exténuée peut-être, avait besoin de repos, il s'était constitué le gardien de la moribonde du soir, ressuscitée grâce à lui le lendemain.

Cette année-là même et à diverses reprises pendant les années suivantes, l'artiste qui racontait avec effusion cet acte simplemement sublime, revenu à Besançon et applaudi du public épris de son réel talent, adressait au docteur et à sa famille, avec un mot sorti du cœur, le coupon d'une loge choisie pour la représentation donnée à son bénéfice. Cette fois-là, certainement, le docteur Coutenot n'avait point obligé un ingrat.

Toute l'histoire de celui qui nous a quittés est dans ce fait qui sous d'autres aspects se renouvelait pour lui tous les jours et à tous les instants. Il faut l'avoir approché et connu, avoir vécu dans son intimité et avoir été mêlé à ses œuvres pour se faire quelque idée de ce qu'il y avait en lui de qualités exquises. Il faudrait avoir la plume d'un Fénelon ou d'un Bernardin de Saint-Pierre pour les retracer avec assez de vérité et par conséquent de charmes. Mais comment rendre par des expressions verbales ce que la toile magistrale d'un artiste supérieur, le portrait merveilleux dû au pinceau d'Edouard Baille n'a pu qu'imparfaitement reproduire, cette affabilité à la fois simple et digne, cette douceur naturelle et engageante, cet enjouement calme et réservé qui donnaient à sa fréquentation l'attrait d'un plaisir toujours nouveau et toujours plus désiré. Physiquement il ressemblait, dit-on, à son grand-père Noll, dont il avait gardé l'habitude naturelle d'une mise irréprochable. Le front haut, les sourcils accentués, l'œil vif et brillant, les pommettes saillantes, le nez allongé, les lèvres fines, le menton proéminent il avait, dans l'encadrement des favoris qu'il portait courts, un visage frais auquel une moustache en brosse et une simple couronne de

cheveux autour d'un crâne dénudé achevaient de donner un caractère en dehors de toute banalité. Comme cette tête s'animait quand, dans le feu de la conversation et surtout de la discussion, le docteur Coutenot dévoilait les trésors de sa science ou les ressources de son esprit. Moralement, il tenait plutôt de sa grand'mère, ou plutôt il résumait ce qu'un atavisme sans tache peut accumuler dans le dernier survivant de qualités de toutes sortes.

Catholique sincère, instruit et convaincu, il ne faisait point parade de ses doctrines et se contentait de pratiquer sans ostentation la religion dans laquelle il avait été élevé et avait résolu de vivre et de mourir. Absolument tolérant pour les autres, il n'était sévère que pour lui-même Incapable de commettre un acte répréhensible, il était prompt à admirer le bien, quelle qu'en soit l'origine et toujours disposé, tout en condamnant le mal, à en excuser les auteurs qu'il soupçonnait être de bonne foi. Seule, l'injustice flagrante le trouvait impitoyable; et son énergie dans la lutte contre les oppresseurs lui eût fait oublier ses propres intérêts. N'ayant jamais offensé personne, mais, comme tout homme arrivé à un certain degré de l'échelle sociale, ayant été sujet à bien des attaques injustes ou inconsidérées, il n'a jamais connu la haine ni rêvé la vengeance : à ses rares ennemis que la jalousie a un moment rendus acharnés, il a toujours généreusement pardonné. Ses dernières volontés, écrites alors qu'il terminait sa soixante et dixième année, en sont l'attestation réfléchie : ses agissements irréprochables envers tous en sont la preuve irréfutable.

Il était décrété que ce vénérable vieillard repasserait au déclin de sa vie par les épreuves du commencement. La perte de ses beaux-parents, en qui il avait retrouvé ses protecteurs défunts, avait ravivé en lui bien des blessures facilement saignantes : la mort de sa fille, jeune femme et mère, aussi vertueuse que ravissante lui porta un coup funeste. Il ne passa désormais aucune journée sans songer à l'absente, consignant

ses pensées qui sont autant de prières et allant à chaque instant relire auprès d'elle, sous l'abri du caveau de la famille les pages qu'il avait composées ou recueillies à sa mémoire.

Entre temps, deux fois il avait failli être arraché à l'amour de son entourage effrayé. Une pneumonie contractée à la suite d'un surmenage extrême, une piqûre anatomique avec complications multiples, résultat d'une intervention dans son service hospitalier, menacèrent tour à tour d'une terminaison fatale cette victime du devoir et de la charité

Sur les instances de tous ceux qui veillaient sur sa précieuse santé, le docteur Coutenot, après s'être retiré en sa villa, voisine du Château-rose et avoir conservé pendant quelque temps un petit appartement rue du Chateur, résolut de rompre tout à fait avec la profession dont il avait été pendant cinquante ans le solide et noble ornement. L'ouïe avait reçu quelques atteintes ; l'oppression se manifestait quelquefois, les infirmités inhérentes à l'usure progressive des organes commençaient à nécessiter une plus grande liberté de régime et d'allures : il reconnut vite qu'il avait sagement fait de gagner un endroit propice à la retraite et à la distraction.

Mais le calice n'avait point épuisé toute l'amertume de son fiel.

Bientôt son fils aîné, atteint au loin d'une lésion incurable, bientôt sa femme, impitoyablement meurtrie par cette navrante découverte, mouraient à quelques semaines l'un de l'autre sous ce toit qui venait de les réunir. A leur prodiguer ses soins caressants, il avait dépensé ses forces : des symptômes fâcheux avaient déjà jeté l'alarme chez plusieurs de ses confrères ; mais il tenait à éloigner toute idée de crainte à son endroit, tant il avait la volonté de vivre pour les deux fils qui lui restaient, son gendre et ses petits entants, sa belle-sœur enfin, auxquels il ne pouvait assez témoigner sa paternelle ou fraternelle affection.

Il eut la satisfaction ultime de bénir l'union de sa petite-

fille et de souhaiter, à l'aurore du nouveau siècle, bonheur et prospérité à tous ceux qui lui étaient unis par les liens du sang ou de l'amitié. Mais dès les premiers jours de janvier, alors que rien ne permettait de prévoir une fin prochaine et qu'on pouvait se bercer de l'illusion d'une longévité peu commune, une brusque et mortelle atteinte nous l'arrachait en moins de vingt jours.

Il semble que le juste ne devrait disparaître que dans la quiétude. Mais, si sa fin est quelquefois sans trouble, comme le soir d'un beau jour, parfois le ciel la soumet. pour rendre plus radieuse l'aube de l'immortalité, à la purification dernière du martyre.

C'est ce qui arriva pour notre malheureux et respectable confrère. Il subit les tortures les plus atroces, lui qui avait adouci tant de douleurs. Les soins les plus attentifs, les plus empressés, les plus affectueux ne parvenaient qu'à le soulager imparfaitement et cependant, quand la souffrance, après l'avoir contraint à gémir, lui laissait un peu de répit, il en profitait pour se ressaisir et, n'ayant plus de pensée que pour ceux qui l'assistaient, il les engageait à prendre du repos et à réparer leurs forces, s'excusant de leur occasionner quelque fatigue et les remerciant avec la plus touchante cordialité de leur sollicitude et de leur compassion. Sa mort fut une délivrance. Il succomba le 24 janvier, à 5 heures 1/2 du soir, au milieu de sa famille désolée. Suivant son désir, il fut déposé dans la bière par ses deux fils et enseveli humblement par eux, comme le Christ, dans un suaire.

Le bruit de sa maladie avait causé dans nos rues et sur nos places le plus pénible étonnement : les appréhensions des médecins excitèrent dans la population une anxiété croissante; la nouvelle de sa mort provoqua l'explosion d'une tristesse unanime.

Rien ne devait manquer à cette affreuse séparation. Pour qu'elle fût plus lamentable encore, c'est au milieu des éléments déchaînés que le cortège se mit en marche et c'est

pendant un véritable ouragan que le cercueil reçut les derniers hommages.

Mais la tempête qui sévit alors permit de mieux juger encore de la haute estime et de l'incommensurable attachement qu'avait pour le sage qui descendait dans la tombe ses concitoyens de tous les rangs et de tous les partis. Une foule immense était accourue à la maison mortuaire ou à l'église paroissiale et, après y avoir suivi ou précédé le convoi, avait eu à cœur d'accompagner, sous des torrents de pluie et des bourrasques impétueuses, la dépouille mortelle jusqu'auprès du mausolée. Une peine profonde se reflétait sur tous les visages, des sanglots soulevaient bien des poitrines et des larmes obscurcissaient bien des yeux. « Ni couronnes, ni fleurs, ni discours, mais des prières », avait dit le mourant, et voilà que la foule obéissante proférait en silence la plus éloquente oraison funèbre. On sentait que tous avaient conscience de la grande perte consommée : c'était un parent incomparable, un ami constant et fidèle, un bienfaiteur généreux qui disparaissait pour toujours. « C'est un brave homme de moins », avait dit, dans son langage naïf, un malade de l'hôpital à l'annonce de son décès; « jamais on ne saura tout ce qu'il a fait de charités », avait-il ajouté. Et c'est la même pensée qui se répétait, sous toutes les formes, dans les groupes qui s'éloignaient. Oui, l'homme qui disparaissait était réellement plus qu'un savant et plus qu'un philanthrope; un seul mot le définit avec assez d'exactitude : c'était un homme de bien ou plutôt c'était la bonté même.

Rien ne se perd dans la nature : les corps changent sans se détruire; les forces se transforment sans s'annihiler; les âmes quittent leur enveloppe charnelle mais ne meurent jamais. C'était la conviction inébranlable du croyant éclairé que fut le docteur Coutenot : c'est le consolant espoir de ceux qui pleurent, avec cette réconfortante pensée que, du séjour de paix où la justice éternelle lui a donné sa récom-

pense, il exercera sa secrète et puissante influence sur ses proches qu'il adorait, ses amis qu'il a comblés, ses concitoyens qu'il a servis, pour la plus grande gloire de la vertu, dont il a été un parfait modèle, et le plus grand bien de ceux qui souffrent, qu'il a tant plaints, tant secourus et tant aimés.

PRINCIPAUX TRAVAUX DU Dr COUTENOT

Du Sang dans les Phlegmasies. Thèse, mars 1848.

Observation de Tétanos, avec autopsie. Service de M. le professeur Martin (*Revue Médicale de Besançon et de la Franche-Comté*, 1847, p. 47).

Mémoire sur les déchirures vulvo-périnéales dans l'emploi du forceps (Recueil des travaux de la *Soc. de Medecine d'Indre-et-Loire*, 1851).

Considérations sur la Gastrotomie, faisant suite à une Observation d'étranglement interne à travers une déchirure du mésentère, lues à la Société de Médecine de Besançon, le 17 décembre 1851 (*Bull. de la Soc. de Médecine de Besançon*, 1851).

Quelles sont les vertus thérapeutiques de la Belladone? S'appuyer sur des faits pratiques (1852). Mémoire envoyé le 20 mars 1852 à la Société de Médecine de Gand.

Généralités physiologiques, pathologiques et morales sur le Magnétisme animal (juillet 1852.)

Observation de Pneumonie (*Revue Médicale*, mai 1853).

Observation d'opération césarienne, après décès de la mère (observat. nº 328) (Recueil des travaux de la *Soc. de Médecine d'Indre-et-Loire*, 1853).

Trachéotomie, suivie de succès. Réflexions sur la cause ordinaire de la mort après cette opération, lues à la Société de Médecine de Besançon le 14 décembre 1853 (*Bull. de la Soc. de Méd. de Besançon*, 1853).

Observations et Réflexions sur la compression de l'aorte abdominale contre les pertes utérines après l'accouchement (1854).

Relation d'une Epidémie de Variole et de Purpura hémorrhagique, qui a régné à Besançon en mai 1854 (*Annales de la Flandre occidentale*, 1855).

Action de l'Huile de Chènevis sur la sécrétion mammaire. Observations de métastases laiteuses (*Ibid.*, 1856).

Du Tétanos des nouveau-nés, à propos d'une observation suivie de guérison (*Ibid.*).

Discours de Présidence à la réunion générale de la Société de Médecine de Besançon, 8 nov. 1858 (*Bull. de la Soc. de Méd. de Besançon*).

Bec de lièvre double et compliqué, opéré au deuxième jour de la naissance. Deux considérations faisant suite (observat. 573), 1857 (*Ibid.*, 7 juillet 1859).

Nouveaux faits d'Iodisme, présentés à la Société de Médecine de Besançon pour sa séance générale du 4 juillet 1861 (*Ibid.*, nº 11, 1861, p. 55).

Contribution a la Pathologie de la Rate. Lecture faite en séance générale de la Société de Médecine de Besançon, le 31 juillet 1862 (*Ibid.*, 1862).

Le Cœur, Discours de réception lu en séance publique de l'Académie de Besançon du 26 janvier 1882 (*Bull. de l'Académie de Besançon*, 1883).

Fièvre typhoïde et Salubrité a Besançon, lu en séance de la Société de Médecine de Besançon, 1888 (*Bull. de la Soc. de Méd. de Besançon*, n° 2, 1890).

Eloge du Dr Sanderet de Valonne, lu en séance publique de l'Académie de Besançon, janvier 1891 (*Bull. de l'Académie de Besançon*, 1891).

Fièvre typhoïde. Monographie clinique et thérapeutique (in-8°, XII-259 p., 4 planches hors texte. Besançon, imp. Paul Jacquin, 1892).

Procédé Laborde. Résurrection momentanée de la respiration et de la circulation. Observation communiquée à la Société de Médecine de Besançon, 9 juin 1893 (*Bull. de la Soc. de Méd. de Besançon*, 1893).

Notice sur le Dr Bergeret, lue dans la séance de l'Académie de Besançon du 15 février 1894 (*Bull de l'Acad. de Besançon*).

Un service spécial des Maladies tuberculeuses. Lecture faite à la Société de Médecine de Besançon, le 26 août 1892 (*Revue Médicale de Franche-Comté*, bull. n° 8, août 1895).

Le Cardinal Mathieu, Impressions et Souvenirs, lus en séance publique de l'Académie de Besançon, le 11 juillet 1895 (*Bull. de l'Acad. de Besançon*, 1896).

Du moment de la Mort au point de vue de l'administration des Sacrements. Communication faite à la Société Médicale de Saint-Luc Saint-Côme, Saint-Damien, dans sa séance générale, tenue à Besançon, le 18 juillet 1895 (*Bull. de la Soc. Méd. Saint-Luc, Saint-Côme, Saint-Damien* (comité de l'Est), Bourges, imp. Tardy-Pigelet, 15, rue Joyeuse).

La Vie ne finit point a l'arrêt du Cœur. Communication faite à la séance générale de la Société de Saint-Luc, Saint-Côme, Saint-Damien, le 18 juillet 1895 (*Bull. de la Soc. Méd. de Saint-Luc, Saint-Côme, Saint-Damien*, n° 4, octobre-décembre 1895).

Le Docteur Rougnon, de l'Université de Besançon (1727-1799). Brochure in-8°, VI-86 pages, avec portrait (Besançon, imp. Bossane, 1895).

Chapitre « Fièvre typhoïde » (tome I du *Traité pratique de Médecine clinique et thérapeutique*, sous la direction de MM. Samuel Bernheim et Emile Laurent).

Du Fluide nerveux (*Revue du Monde invisible :* 1re partie, n° 15, février 1899; — 2e partie, n° 15, juin 1899; — conclusions, n° 1, 1900).

De la sueur de Sang, à propos de l'Agonie du Sauveur à Gethsemani. Etudes franciscaines, publiées par des religieux de l'ordre des Frères mineurs capucins (tome I, n° 5, mai 1899, p. 536).

La Mort apparente et les derniers Sacrements. Etudes franciscaines, publiées par des religieux de l'ordre des Frères mineurs capucins (t. V, n° 25, janvier 1901, p. 40).

Discours, Rapports, Articles de journaux, etc.

NOTICE

DE

DEUX MANUSCRITS FRANC-COMTOIS

DES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

RÉCEMMENT ENTRÉS DANS NOS DÉPÔTS PUBLICS

Par M. Jules GAUTHIER

Séance du 20 avril 1901.

Une heureuse circonstance a fait entrer tout récemment aux Archives du Doubs et à la Bibliothèque de Besançon deux manuscrits inédits qui, à divers degrés, intéressent l'histoire comtoise et méritent chacun une notice quelque peu développée.

I

Le premier est un volume sur papier, au filigrane de Dole, mesurant 275/178mm et comptant 111 feuillets, outre un feuillet de garde annoté dans ce siècle par deux collectionneurs connus : Labbey de Billy et Aymonet de Contréglise. Son titre est le suivant : HISTOIRE ET SVCCESSION DES ARCHEVESQUES DE BESANÇON. L'écriture cursive est bonne ; des retouches, des suppressions, des adjonctions, soit de la main du copiste (car il s'agit d'un texte écrit ou transcrit sous la direction de l'auteur) soit de la main de l'auteur lui-même, indiquent un manuscrit original ; quant à la date, on peut la lire au verso du folio 109, elle est de 1615. Une main étrangère a complété aux folios 109 v°-111 la liste des archevêques en la prolongeant jusqu'à 1638.

Pour compléter cette description et avant d'aborder une

double question : ce que contient le manuscrit et quelles sont ses sources, d'une part ; d'autre part, quel en est l'auteur (l'ouvrage lui-même ne contenant aucun renseignement précis à cet égard), disons encore qu'il porte l'estampille bien connue de la bibliothèque de Labbey de Billy : ses armes, sa devise, la légende : EX BIBLIOTHECA BILLIANA.

Labbey de Billy, ce faux érudit dont la fatuité a créé, malgré de lamentables plagiats, des écrits au-dessous du médiocre, a donné, en annotant ce manuscrit d'une note autographe de quelques lignes, la preuve de ce que nous avançons : son défaut absolu de sens critique et même de sens commun. « Dom Fauste Labbey, auteur de ce manuscrit, naquit à Vesoul le 28 septembre 1654.... et mourut le 15 avril 1712 ». La date de 1615, en parfaite concordance d'ailleurs avec les caractères paléographiques du manuscrit, aurait pu empêcher pareille bévue. Mais c'était une manie du collectionneur de rattacher les manuscrits qu'il possédait à des auteurs de sa famille, sauf à commettre chaque fois de grossières erreurs ; on s'en convaincra notamment en consultant les annotations du manuscrit 695 de la Bibliothèque publique de Besançon.

L'« Histoire et succession des archevêques de Besançon », si nous abordons et parcourons le texte, contient 93 notices (95 avec le supplément) des prélats qui ont gouverné l'église de Besançon depuis saint Lin (auquel auraient succédé saints Ferréol et Ferjeux, apôtres de la cité) jusqu'à Ferdinand de Rye, successeur immédiat du cardinal de Granvelle.

Un œil quelque peu habitué aux antiquités ecclésiastiques de Besançon retrouvera aisément les sources de la compilation que nous allons analyser ; le point de départ est une Chronique latine composée à la louange des archevêques par un moine de l'abbaye Saint-Paul, en 1502 (1)., traduite

(1) Bibl. Nat., autrefois fonds Bouhier, aujourd'hui n° 16982 du fonds latin, fol. 20-50.

en français et continuée jusqu'à 1587 sous le titre de « Chatalogue des archevesques et evesques de la cité de Crisopolis » (1). Mais à ce rudiment sommaire sont ajoutées une foule de notes tirées de documents précis : chartes de l'archevêché et du chapitre métropolitain, quelques dissertations historiques, critiques, même philologiques, enfin, ce qui est plus sérieux et plus précieux, nombre d'inscriptions funéraires des archevêques, empruntées aux églises de Saint-Etienne, de Saint-Paul de Besançon et de l'abbaye de Bellevaux.

Ce soin de relever les épitaphes ayant amené la confrontation de notre manuscrit anonyme avec la seconde partie du *Vesontio* de Jean-Jacques Chifflet, où l'historien de Besançon a pieusement reproduit la plupart des inscriptions des tombeaux de nos prélats, de ce rapprochement naquit la conviction, confirmée par maint détail, que notre manuscrit libéralement communiqué au savant médecin avait servi de base à son travail et qu'il s'était borné à l'enrichir de nouvelles notes et de renseignements puisés à d'autres sources, tout en respectant le fonds de notre compilation.

Toutes les épitaphes recueillies par notre manuscrit sont reproduites dans Jean-Jacques Chifflet, y compris celle du père des pauvres, Henri de Vergy (1330), rapprochée de celle de son descendant le bon archevêque Antoine de Vergy (1541), sauf deux, sans date, que, pour ce motif sans doute, Chifflet a exclues de sa nomenclature, mais qui n'en sont pas moins très précieuses pour notre histoire, celle de l'archevêque Gérard (mort en 1224) et celle d'Eudes de Rougemont (mort en 1301), tous deux ensevelis à Bellevaux.

---

(1) Publiée dans le tome II des *Documents inédits de l'Académie de Besançon*, 1-60.

Voici ces deux textes fort remarquables. Et d'abord celui qui concerne Gérard :

CONTINET HÆC FOSSA
GERARDI PRESULIS OSSA
VRBEM CHRYSOPOLIM
REXIT QVÆ DICITVR OLIM

Puis celui d'Eudes de Rougemont :

HIC PRÆSUL SPONTE
BISONTINUS IACET ODO
DE RUBEO MONTE
RE BONUS ATQUE MODO

Ces vers léonins, de même facture, ont dû sortir, au XIVe siècle, de la même plume et du même ciseau. Ne fût-ce que pour nous les avoir restitués, notre auteur anonyme mériterait notre reconnaissance.

Mais d'abord, la collaboration de ce précurseur au *Vesontio* de Jean-Jacques Chifflet est, pour nous, absolument établie, quoique par certaines suppressions d'évêques mal notés ou pseudo-évêques, Chifflet ait réduit à 87 le nombre d'archevêques porté à 93 dans notre anonyme. Sans diminuer beaucoup le mérite de Chifflet qui a traduit en latin élégant la compilation un peu indigeste de notre auteur et élagué nombre de naïvetés un peu trop crues, tout en acceptant les légendes de saint Antide emporté par le diable, de saint Germain portant sa tête de Grandfontaine à Baume, etc., il faut faire une part au bon vouloir et au labeur de notre écrivain anonyme, en tenant compte des quelques détails inédits ou curieux qu'il nous fournit sur le passé.

A propos du martyre de Saint-Germain, massacré à Grandfontaine, il nous donne par exemple une description de l'église romane du prieuré bénédictin dont rien ne survit : « l'on void encore par l'antiquité du bastiment de l'église dudit lieu, principallement en la nef, y avoir eu quelque forme d'amphithéâtre romain, ou termes à l'imitation de celle

de Dioclétien, et le clocher est dressé quasi a mesme ouvrage que sont les clochers de Saint-Germain aux fauxbourg lez Paris en France » (fol. 23).

Il nous raconte le cérémonial de la procession des Rameaux à l'abbaye de Baume, la prédication qui se fait hors de la ville, le heurt des portes au retour (fol. 24).

Il nous décrit le tableau fort ancien qu'on voyait naguère à l'église Sainte-Madeleine et qui représentait saint Antide voltigeant dans les airs sur les robustes épaules du diable, lors de son expédition de Rome (fol. 32 v°).

Il a visité le château de Bracon et la chambre « piolée de marqueteries d'or » où est né saint Claude (fol. 61), reconnu sur le pied du clocher de Saint-Etienne de Besançon l'effigie « du lyon des comtes de Bourgogne » (fol. 72 v°), dessiné le premier la rose de marbre du maitre autel avec le chrisma, la colombe, l'agneau, l'α et l'ω (fol. 85), transcrit d'après la fresque du bas de la nef de Saint-Etienne les inscriptions qui entouraient les images des huit comtes palatins (fol. 94) et les deux inscriptions l'une sur bronze, l'autre sur bois, qui rappelaient l'incendie de 1350 (fol. 99 v°).

Çà et là les événements contemporains de la date où il écrit, trouvent quelque commentaire : de son temps les curés de campagne sont loin d'être riches et sont vêtus de toile noire, faute de pouvoir acheter du drap !.. Je m'arrête, j'en ai dit assez pour justifier cette double proposition, l'une que Jean-Jacques Chifflet a suivi pas à pas notre chroniqueur, sauf à le disculper du reproche qu'on pourrait lui faire « d'avoir prins les œufs du nid d'autruy » (fol. 63) ; l'autre que, même après lui, il reste à glaner dans l'histoire inédite de nos archevêques.

J'arrive à une dernière question. Quel est l'auteur du manuscrit de notre Histoire? et j'y réponds sans plus tarder par ces deux mots : François d'Orival, chanoine de Besançon, archidiacre de Luxeuil, mort à Besançon le 24 avril 1620 (1).

(1) N° 901 de l'*Obituaire de l'Eglise de Besançon*, Doc. inéd., IX, 102.

Je l'établis sommairement, sans faire passer l'auditeur par les phases laborieuses de cette petite découverte, par les preuves suivantes :

Notre manuscrit est écrit de la même main que celle du scribe qui a transcrit le « *Saint Suaire de Besançon, Antiquité, Miracles et Vénération d'iceluy* », manuscrit signé de François d'Orival, docteur en théologie et en décret, daté de 1610, et conservé aux archives du Doubs sous la cote G 172.

De plus, dans un passage de l'Histoire des Archevêques, l'auteur rapporte qu'en 1592, il prononça aux Cordeliers de Besançon l'oraison funèbre du comte de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne, et ce à la demande de ses concitoyens. Or, vérification faite des délibérations municipales, à la date du 20 janvier 1593, je trouve que cette commission fut donnée « au sieur théologien chanoine d'Orival (1) ».

La démonstration est donc suffisante, et voilà un volume de plus à l'actif d'un ecclésiastique dont on connaissait déjà deux ouvrages restés manuscrits : La Dissertation sur le Saint Suaire citée plus haut, et les « *Annales ecclesiæ Bisontinæ* », conservées sous le nº 710 des ms. de Besançon.

J'en ajouterai un quatrième, un recueil de chartes et diplômes sur l'histoire de l'Eglise de Besançon de 809 à 1450, conservé dans la bibliothèque du Séminaire de Besançon, sous ce titre : « *Ex antiquissimis tum ecclesiæ metropolitanæ Bisuntinæ, tum abbatialium ecclesiarum dicti loci sive ex earum archiviis deducta exemplaria seu transumpta.* — VESONTIONE 1614. »

C'en est assez pour classer l'archidiacre François d'Orival parmi les érudits qui ont bien mérité de la patrie comtoise, en sauvant, par des observations ou des transcriptions faites à temps, nombre de matériaux utiles à notre histoire (2).

---

(1) BB 42, fol. 236, *Arch. municip. de Besançon.*

(2) François d'Orival était lié d'amitié avec Jean-Jacques Chifflet ; voir une pièce de vers qu'il lui dédie en tête de *Vesontio*, p. XI, prem. partie.

C'en est assez aussi pour que l'entrée aux Archives du Doubs, de l'*Histoire des archevesques de Besançon*, compilée en 1615 par le docte chanoine, soit considérée comme une bonne fortune pour ce dépôt public (1).

II

Un second manuscrit, petit format, mesurant 182/115mm et comptant 173 pages d'une fine et très régulière écriture du XVIIIe siècle, porte le titre suivant : « RECUEIL de Contes et Historiettes composés par Différens Autheurs d'une Académie établie à Besançon en 1776 ». Ce titre est serti d'un encadrement tracé à la plume et comprenant divers emblêmes, torche et carquois, colombes se becquetant, guirlandes de roses.

Une table, à la page 3, récapitule les titres des pièces contenues dans le volume ; elles sont au nombre de cinq.

La première est un « Discours à l'Académie sur une histoire anonyme qu'on y avoit envoyé, laquelle a été supprimée, parce qu'elle ne pouvoit pas être lue en bonne compagnie », par M. de C***. C'est une pièce d'assez mauvais ton, critiquant en termes vifs et malsonnants un méchant auteur que rien ne désigne et dont le style aurait déplu (7-15).

La seconde est un ballet héroïque intitulé : « l'Empire des Airs ». Ce ballet en vers, met en scène Alexandre, Campaspe, Phidias, Apelles, dans les environs de Babylone ; l'auteur est le marquis de M*** ; la scène est représentée dans un château. Les vers ne sont ni plus mauvais ni meilleurs que la moyenne des versifications du XVIIIe siècle (17-51).

La troisième a pour titre : « PROBLÈME, Qu'est-ce que l'Amour ? », par M. le chevalier de B***. C'est de la philoso-

(1) Cette note était rédigée quand j'ai constaté que la Bibliothèque de Besançon possédait, sous le n° 696 de ses manuscrits, une copie, faite à la fin du XVIIe siècle, de l'*Histoire et succcession des Archevèques de Besançon*, dont le rédacteur du Catalogue des Manuscrits ignorait l'auteur.

phie à la mode, c'est-à-dire de la puérilité pompeuse, du badinage à la portée de tout le monde (53-105).

Le quatrième est intitulé : « Le Préjugé vaincu », par M. le chevalier de B***. C'est un de ces galimatias langoureux, amoureux, vaporeux, dont l'auteur d'Emile avait créé le genre si fade et si plat, et qui, comme fadeur et platitude, ne le cède en rien aux plus frivoles de ses contemporains (107-155).

Le cinquième, toujours signé des initiales du chevalier de B***, est un « Conte : Clovis et Mirtil ou la Raison et l'Amour ». Tendresse, volupté et fadeur y dansent une ronde dans la gamme du Préjugé vaincu : c'est le même style et le même précieux.

Malgré tout, le volume de l'Académie de 1776 était intéressant à recueillir. Le conservateur de la Bibliothèque de Besançon a été de cet avis, et ce manuscrit, qui peint si bien le côté frivole et léger, mais aussi la facilité des littérateurs bisontins du XVIIIe siècle, avait sa place marquée dans une collection publique, où il retrouvera à la fois la trace de plusieurs sociétés académiques éphémères fondées il y a 150 ans par des jeunes gens, des gens sérieux, même des femmes, dans notre vieille cité, et un Recueil de pièces fugitives, émanées d'un groupe littéraire analogue à celui que je viens de faire connaître.

Pl. 1.



ANTOINE PERRENOT, Evêque d'Arras

(1547, 30 ans)

Peint par Antoine Moor

(Original n° 1030 du Musée de Vienne)

LE
CARDINAL DE GRANVELLE
ET LES ARTISTES DE SON TEMPS

Par M. Jules GAUTHIER
SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance publique du 19 décembre 1901

Tout orgueilleuse qu'elle soit d'avoir donné le jour aux deux Granvelle, la Franche-Comté n'a point encore élevé à ces hommes d'Etat incomparables, façonnés par le génie de Charles-Quint, le monument définitif qui mettra en pleine lumière leurs talents, leur caractère, leurs glorieux et éclatants services, et qui rendra à leur illustre mémoire un hommage bien mérité.

C'est que la tâche est rude et complexe, car l'action d'Antoine et de Nicolas Perrenot, du chancelier aussi bien que du cardinal, eut pour théâtre l'Europe entière, et cela, dans la période la plus mouvementée de ce XVI[e] siècle dont les effervescences ont amassé tant de ruines, dont les immortels filons d'or n'ont jailli qu'à travers la flamme des incendies ou le sang des batailles.

Le chancelier Perrenot s'est passé d'aïeux et sa mâle énergie, sa pénétration prodigieuse, la sagesse de ses conceptions, l'incroyable activité de son esprit, lui ont ouvert malgré les jalousies de la noblesse l'accès du pouvoir, et en ont fait le bras droit du plus puissant empereur qui ait porté le sceptre depuis Charlemagne.

Le cardinal, doté par la volonté paternelle d'une éducation princière, digne de ses qualités précoces et d'une valeur

personnelle que ses ennemis eux-mêmes ont toujours reconnue, est devenu par sa clairvoyance, sa modération, la souplesse, la vivacité et la justesse de son intelligence le digne continuateur du chancelier.

Et ce n'est pas la moindre fierté de notre race comtoise que de voir ces deux plébéiens, nés sur notre sol, prendre le pas, durant cinquante ans, à la cour des empereurs, des rois et des papes, sur les plus illustres maisons du monde et tenir les rênes du pouvoir, en affirmant victorieusement leur incontestable supériorité.

Leur rôle politique fut trop considérable, leur œuvre collective ou successive fut trop écrasante, pour qu'un écrivain puisse aborder un pareil sujet sans une longue et mûre préparation. Mais, à côté de leur suprématie politique les deux Granvelle ont ambitionné et rempli un second rôle, non moins utile, celui de protecteurs des lettres, des sciences et surtout des arts, aussi bien dans les cours de Charles-Quint et de Philippe II que dans leur pays natal.

C'est un côté très mal connu de leur vie que je voudrais tenter d'éclaircir sur quelques points, en étudiant tout d'abord les relations du cardinal Antoine Perrenot de Granvelle avec les artistes de son temps en Flandre, en Italie, en Espagne et en Franche-Comté, en attendant que je puisse consacrer une seconde étude à ses relations avec les lettrés.

I

C'est au service de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne, que Nicolas Perrenot fut pour la première fois initié aux merveilles artistiques, en voyant s'élever dans les marais de la Bresse le délicieux édifice de Notre-Dame de Brou, où les constructeurs, les verriers, les imagiers flamands se réunissent aux sculpteurs italiens ou allemands pour immortaliser le tombeau de la fille et du gendre de Marie de Bourgogne. C'est à Bruxelles

qu'il connut Jean de Maubeuge et lui commanda ce Daniel et cette Piéta que conservèrent pieusement ses fils, qu'il fit tisser ces délicates tapisseries marquées de sa devise : SIC VISUM SUPERIS (1), qu'il fit enluminer ce splendide livre d'heures que l'Angleterre a recueilli dans les collections du British Museum (2). Un médailleur allemand gravera son effigie (3), le Titien, à Augsbourg, peindra son énergique visage et celui de Nicole Bonvalot, sa digne compagne, la mère de ses quinze enfants (4). A Besançon, un palais semblable à ceux qu'il a fréquentés en Italie, dans les Pays Bas ou dans les Espagnes s'élèvera, somptueux comme architecture et comme décor, dans la cité qui fut le point de départ de sa fortune et qui s'enorgueillira longtemps de ses bienfaits et de son souvenir, et la première œuvre d'art qu'on y suspendra est cette descente de Croix du Bronzino que le duc de Florence a détachée de sa propre chapelle (5).

A côté d'un pareil père dont il suit tous les pas, dont il s'étudie à partager les goûts, à exécuter les volontés, à seconder les plans, Antoine Perrenot, le futur cardinal, nature impressionnable et passionnée, s'enthousiasma de bonne heure pour toutes les manifestations de l'art Enfant il les entrevoit partout, aussi bien dans le luxe de la demeure paternelle, dans les tentures de soie tissées d'or, les orfèvreries étincelantes, cadeaux des princes ou des villes, que dans les palais impériaux où il demeure, dans les cathédrales somptueuses où il officie, dans ces cortèges merveilleux qu'improvisent les cités et les ghildes brabançonnes pour l'entrée de l'empereur. Jeune homme, il suivra tour à tour les universités fameuses de Padoue et de Louvain et entrera en contact aussi

(1) V. Pièces justificatives, pièce I, n° 8.

(2) V. notre *Etude sur le Livre d'Heures du chancelier Perrenot de Granvelle,* Session du Congrès des Beaux-Arts, 1895, 104-109.

(3) V. notre *Iconographie des Granvelle,* Paris, Plon, 1900.

(4) V. CASTAN, *Monographie du palais Granvelle*, Pièces justif., n° I.

(5) N° 37 du Musée de peinture de Besançon.

bien avec les trésors d'art amassés dans les basiliques padouanes par le ciseau de Donatello ou de Sansovino et le pinceau de Mantegna ou du Titien, qu'avec les chefs-d'œuvre de la peinture flamande, de Van der Weiden. de Memling, de Van Orley. Né en 1517 à Besançon (1), protonotaire à 14 ans, évêque d'Arras à 22, Antoine Perrenot dépasse à peine la trentaine quand le chancelier son père meurt à Augsbourg en 1550, lui léguant avec tous les secrets de l'État. le maniement des affaires et la confiance de l'Empereur. Devenu premier conseiller du Maître, son crédit sans limites et ses larges ressources vont lui permettre de satisfaire ses goûts luxueux, parfois frivoles, et de protéger les artistes que depuis longtemps déjà il admire et fréquente assidûment.

Dès 1547, il est en correspondance suivie avec un sculpteur et médailleur italien, Leone Leoni, dont le tempérament fougueux et brutal, dont le talent souple et nerveux rappellent Benvenuto Cellini (2), son rival. Granvelle l'a connu par les médaillons superbes de Bembo, son ancien maître à Padoue, de l'impératrice Isabelle, de la princesse de Salerne; un meurtre commis à Rome l'a fait condamner aux galères et on lui eût coupé la main si le pape Paul III ne l'eût gracié en prononçant ces paroles singulières; « les hommes de talent ne peuvent être soumis aux lois au même titre que les autres! » (3). Sorti du bagne, grâce à Pierre l'Arétin, son parent, devenu maître de la monnaie à Milan, mis aux enchères par François 1er mais adjugé à Charles-Quint, Leone Leoni rêve d'exécuter pour l'empereur une statue équestre digne du Gattamelata de Padoue ou du Colleoni de Venise. Son talent vigoureux et correct, les fortes traditions qu'il a puisées chez les Vénitiens en fréquentant

---

(1) Né le 26 août 1517, eut pour parrain Jacques de Baumotte, prieur commendataire de Saint-Ulrich, pour marraine Jeanne d'Eternoz.

(2) E. Plon, *Leone Leoni, sculpteur de Charles-Quint, et Pompeo Leoni, sculpteur de Philippe II*, 1887.

(3) Id., *ibid.*, 14

le Titien, Sansovino le sculpteur, Éneas Vico le graveur, semblent justifier cette ambition que Granvelle encourage. Pour l'évêque d'Arras il exécute deux médailles qu'il lui porte en 1549, à Bruxelles, où Granvelle l'introduit au palais et le présente à Charles-Quint. Ces deux médailles, l'une tête nue, l'autre la tête coiffée d'une barrette, sont l'interprétation exacte d'un portrait qu'un peintre encore obscur, Antoine Moor vient de peindre à Bruxelles pour le jeune évêque d'Arras (1). Vêtu d'une soutane de soie que rehausse l'extrême blancheur d'un col rabattu et de manchettes de toile, le personnage est d'une rare distinction et d'une suprême élégance. Ses cheveux et sa barbe sont d'un noir intense, ses yeux d'une profondeur et d'une vivacité prodigieuse ; l'une des mains effilées tient une paire de gants, l'autre s'appuie sur une table près d'un livre et d'une horloge. Longtemps ignoré chez nous le tableau est exquis et donne la double impression du talent immense de l'artiste, qui, par Granvelle, sera demain le peintre favori de Philippe II, et de la physionomie distinguée et vibrante du jeune ministre qui devient son protecteur (2).

Le séjour de Leone Leoni sous le froid climat du Brabant se prolonge cinq à six mois ; logé au palais, l'empereur, les princesses, Granvelle le comblent d'égards et de commandes, avant qu'il regagne Milan et son atelier. En 1551, il ira retrouver la Cour à Augsbourg et recevra de Charles-Quint du roi des Romains, de la reine de Hongrie et de l'évêque d'Arras un accueil « rare pour ses pareils », dit Leone. Il craint un instant « que le réverendissime d'Arras plein d'humilité par le passé ne soit « aujourd'hui tout plein de sa puissance » mais deux jours après il dîne à sa table avec le Titien, et désormais ne quitte plus son protecteur

(1) V. Pl. I ce portrait, reproduit, avec l'autorisation bienveillante de M. J. Lœwy, d'après l'original qui porte le n° 1030 dans la Galerie impériale de Vienne.

(2) V. notre *Iconographie des Granvelle*, n° 3.

« collé comme à sa peau, dit-il, ayant toute commodité pour recommander ses amis (1) ».

Et cependant Leoni travaille et modèle fiévreusement et la statue de l'Empereur et celle de Philippe, prince d'Espagne, et le buste que Granvelle lui a commandé en même temps que deux grands médaillons de Charles-Quint et de Philippe dont la maquette et les moules sont terminés à Augsbourg. En juillet 1551, Leoni est rentré à Milan, d'où son fils Pompeo, part pour Rome muni des recommandations de Granvelle qui tout en protégeant le jeune sculpteur, fait accorder à son père, l'ancien forçat, des lettres de chevalerie.

Et dès lors pendant dix années entre Granvelle et Leoni la correspondance est suivie, c'est Leoni qui imagine de représenter Granvelle sous les traits de Neptune calmant les flots irrités, sur plusieurs médailles de divers modules, où le profil impassible de l'évêque d'Arras garde sa noblesse et sa haute distinction, malgré sa calvitie précoce. C'est lui qui perpétue cet emblème parlant d'une grande voile (*Gran-vela*) dont le secours fera flotter à travers les écueils le navire de l'Etat qui porte César et sa fortune. Deux bustes en médaillon de Charles-Quint, un buste de sa sœur Marie, reine de Hongrie, un quatrième de Granvelle lui-même, jetés en bronze et retouchés soigneusement par Leoni, prennent tour à tour le chemin de Bruxelles et entrent dans les collections du prélat. De ces quatre chefs d'œuvre de Leoni un seul subsiste, le médaillon de Charles-Quint qui a passé de Besançon au musée du Louvre, et sur l'épaule duquel on lit cette inscription : A la mémoire éternelle de son illustre maître, Granvelle, son premier conseiller d'Etat et son garde des sceaux (2).

(1) E. Plon, *Leone Leoni.*

(2) Voici l'inscription de ce bronze (haut de 66 centim., large de 58), conservé au Musée du Louvre (salle de la Renaissance), après avoir figuré au Musée des Monuments français (depuis le 14 fructidor an II), dans la salle des Manuscrits de Saint-Germain-des-Prés (depuis le commencement du XVIIIe siècle), à Saint-Vincent de Besançon (depuis le legs de l'abbé Boisot, 1694), et antérieurement au palais Granvelle :

Si le bronze de 1555 qui représentait Granvelle est perdu, dix médailles de Leone nous en consolent, et de plus un délicieux camée sur onyx qui figurait il y a trois ans à peine dans la collection du duc de Malborough; la reconnaissance du sculpteur d'Arezzo s'est acquittée envers celui « qui le réhabilita aux yeux du monde et le combla de ses bontés ». Les expressions de Leone sont exactes. S'il fut appelé par le pape Pie IV à élever à Milan le tombeau du marquis de Marignan, proposé d'abord à Michel Ange, si Pompeo son fils exécuta pour l'Escurial le tombeau de Charles-Quint et les magistrales figures de bronze de toute sa race, c'est à Granvelle, à ses recommandations, à son appui qu'ils durent l'occasion de leurs plus beaux triomphes.

L'art italien, dans la personne des deux Leoni, a trouvé dans Granvelle un protecteur aussi éclairé que puissant, l'art flamand n'eut qu'à se louer de ses faveurs. Après Antoine Moor, Lambert Lombard, de Liège, puis Hans Collaert, d'Anvers, peignirent puis gravèrent le portrait du garde des sceaux de Charles-Quint. Jérôme Cock lui dédia plusieurs livres d'estampes.

Chanoine de Liège, Granvelle fréquente l'atelier du vénitien dépaysé qu'était ce Lambert Lombard surnommé par ses contemporains : Lambert le Suave, et y rencontre pour les encourager à leur tour par des commandes deux élèves qui vont devenir des maîtres célèbres, Franz Floris et Hubert Goltzinus. Le portrait, dont les étoffes de soie ont le chatoiement des draperies du Tintoret ou du Veronèse, que Lambert le Suave peignit pour Granvelle, se détache sur un décor de colonnades doriques, avec surcharge de statues dans des niches, de triglyphes et de bucrânes. Deux car-

---

CAROLO.V. MAX.IMP.OPT. PRINCIPI ANT.PERRENOT.GRANVELLANVS. CO. EPS. ATREBATENSIS. EIVS. PRIMVS. CONS. RERVM. STATVS ET. SIGILLORVM.CVSTOS DNO.S.OPTIME.MERITO.HANC AD.VIVVM HVIVS. PRINCIPIS.EFFIGIEM.DIVTVRNÆ.MEMORIÆ.EX.ÆRE.POSVIT.

touches contiennent des inscriptions louangeuses où le nom de Mécène est appliqué, avec grand renfort d'épithètes flatteuses, au patron dont Lambert voudrait à la fois peindre les traits et faire admirer les rares qualités d'esprit (1).

Mais j'aime mieux la superbe estampe qu'Hans Collaert grava l'année suivante, en 1556, et qui donne à Granvelle, moins maniérée et plus nerveuse, la fière allure d'un homme qui se possède assez pour conduire et dompter les autres. Sa main élégante frissonne en maniant un volume, l'intelligence perce dans ses traits comme dans son attitude ; la simplicité du décor où il se dresse, j'allais dire où il se meut, concentre sur sa majestueuse figure le regard qui s'y fixe et qui s'y complait.

Quatre fois déjà Granvelle avait refusé le cardinalat quand un maître inconnu dessine et grave son visage en lui donnant à tort ou à raison une expression quelque peu hautaine ; quand un médailleur hollandais le représente portant une crosse, emblême du pouvoir, avec cette devise égalitaire : CAETERIS AEQUE AC SIBI (2) ; quand Van den Broeck, d'Anvers, peint son portrait (3).

En 1559, l'archevêché de Malnes récompense Antoine Perrenot de son dévouement au roi des Espagnes, en 1561, il se résigne à accepter le chapeau de cardinal ; ces deux nouvelles dignités sont l'occasion ou le prétexte de mainte médaille, de mainte gravure que des artistes nouveaux ou d'anciens protégés s'empressent de composer et de publier à sa louange. Les artistes aussi bien que les lettrés lui tressent à l'envi des couronnes et sa devise DURATE, devient l'expression de leurs souhaits en présence des difficultés qui le menacent ; les protestants et les révoltés de Hollande l'attaquent sournoisement d'abord, puis en face. Longtemps il fait

---

(1) V. notre *Iconographie*, n° 6.
(2) *Ibid*, n°s 7, 19, 19.
(3) Art. 39 de la galerie Granvelle, Pièce justificative IV.

tête et tient ferme, et dans ses médailles Leone, après l'avoir représenté comme un Neptune, lui donnera les traits de David prêt à combattre le géant Goliath : SPES BONA DAT VIRES (1).

Malgré l'espoir, Granvelle, mal secondé par l'héritier incapable de Charles-Quint, plie devant la tempête des Pays-Bas et de 1564 à 1566 se retire en Franche-Comté, pour y retrouver le calme du foyer et revoir sa vieille mère dont il est resté, malgré l'éloignement, l'enfant toujours préféré.

C'est pour lui le moment d'encourager, dans les villes qui se disputent l'honneur d'avoir connu sa jeunesse, et les constructeurs et les artistes. A Ornans, par ses ordres, on prépare les plans d'une habitation nouvelle, refuge de ses vieux jours, auprès du berceau de sa race, sur les rives de cette claire rivière de la Loue, au pied de ces collines chargées de ceps et couronnées de rocs, qu'il décrit à ses amis dans un langage de poète. Il donne ses ordres pour qu'on y achève dans l'église Saint-Laurent, enrichie par ses dons de riches ornements et de précieux reliquaires, où sont gravées ses armes cardinalices. sa chapelle dédiée à saint Antoine et le caveau où seront ensevelis ses aïeux. A Besançon, il contribue généreusement à embellir et à réparer l'église Saint-Maurice où naguère il fut baptisé ; sa mère Nicole Bonvalot et lui-même font réparer la grande nef, décorer les fenêtres de verrières à leurs armes, tandis que le cardinal donne à la sacristie un encensoir d'argent armorié. Mouthier-Hautepierre, Luxeuil, Montbenoit, dont il est prieur ou abbé, éprouvent ses largesses, invariablement traduites par des présents d'orfèvrerie ou d'objets d'art ; il n'est pas jusqu'à l'église de Scey-en-Varais ou à celle de Cromary, voisines d'habitations de famille, qui ne reçoivent de précieux tableaux. S'il emploie comme constructeurs à Besançon ou à Ornans les architectes Hugues et Richard Maire qui ont bâti naguère

(1) *Iconographie*, nos 17, 18.

l'hôtel de ville de Besançon et le château de Scey-en-Varais, collaboré à l'hôtel de ville de Gray ou au palais du parlement de Dole, s'il a commandé à Jacques Prevost, de Gray, des tableaux ou des bas-reliefs de marbre, et fait exécuter par François Landry de Salins son médaillon d'albâtre (1), le cardinal de Granvelle a pour le seconder et pour répandre des œuvres d'art au pauvre pays de Bourgogne, un autre auxiliaire. Il entretient dans sa maison un jeune peintre originaire de Besançon nommé Pierre d'Argent « bon fils et de bonne nature » qu'il a fait étudier soit en Italie soit en Flandre auprès de bons maîtres, et qu'il emploie soit à faire des copies, des portraits ou des tableaux qui l'intéressent, soit au besoin à peindre et à plâtrer les chambres de son logis. En 1564, Pierre d'Argent est rappelé en Franche-Comté pour recevoir les ordres du cardinal, tant pour la décoration de l'église d'Ornans à laquelle il destine une copie de la Descente de Croix du Bronzino, que pour l'aider en d'autres matières et, notamment, pour copier au palais de Besançon les toiles originales du Titien qui ont fixé les traits du chancelier et de Nicole Bonvalot. Au contact de ces chefs-d'œuvre le petit peintre, dont Michel Coxie, Reyen, Floris ont renoncé, malgré les instances de Granvelle, à perfectionner le talent, est devenu peu à peu un excellent copiste, tellement que de nos jours on a pu attribuer au Titien telle toile fameuse qui n'est qu'une modeste traduction due au pinceau de Pierre d'Argent. Charles-Quint, dans son testament, a légué à l'église de Brou où repose sa tante, un retable pour son maître autel ; quand viendra en 1574 le moment d'exécuter la volonté impériale, l'artiste que choisira Granvelle n'est autre que Pierre d'Argent, et sur le tableau, superbe de facture, qui représente Saint-Nicolas de Tolentin, Saint-Augustin et Sainte Monique, le visiteur de Brou retrouve avec surprise le nom du petit peintre bisontin associé à celui de Granvelle et de

(1) V. *Iconographie*, sous la date 1556 et le n° 8.

Charles-Quint. Le séjour du cardinal se prolongea presque deux ans en Franche-Comté, depuis le mois d'avril 1564, où il arrive à Besançon, jusqu'au 3 janvier 1566, où il franchit le Jura pour gagner Rome où se réunit le conclave ; en passant à Jougne il laissa à son hôte, Claude Ferlin, une des médailles d'or à son effigie frappées par Leone Leoni (1). De 1566 à 1571, Granvelle est à Rome l'ambassadeur de Philippe II et reprend dans les affaires d'Espagne la place et l'influence légitime que deux années d'absence n'avaient pu faire oublier. Quand, à la voix de Pie V, une croisade contre le Turc est proclamée, le cardinal de Granvelle prend une part décisive aux résolutions qu'on arrête : Philippe II l'en récompense en le nommant vice-roi de Naples et le pape lui confie le soin de remettre à don Juan d'Autriche, qui le portera glorieusement à Lépante, l'étendard de la chrétienté. De ce séjour à Rome et de cette croisade de Lépante des œuvres d'art sont nées, toutes inspirées par Granvelle ; le portrait du cardinal peint par Scipion Gaetano en 1569, tout un groupe de médailles frappées à l'occasion de la remise du labarum à don Juan d'Autriche, enfin un tableau sur bois, œuvre de Pierre d'Argent qui représente la vision de Pie V.

Le portrait du Gaetano, tous l'ont vu et admiré dans notre musée de peinture, où il ne reste hélas que de rares débris des collections des deux Granvelle; il représente le cardinal en camail et en mozette, la figure belle encore, toujours énergique et fière, malgré ses cinquante-deux ans. Grâce à l'Académie royale de Belgique, nous reproduisons dans cette étude la belle gravure qu'a exécutée pour elle, d'après ce chef-d'œuvre, le célèbre graveur J. Franck (2).

Les médailles, œuvre de Simone Melloni ou de Domenico

---

(1) Note marginale d'une Chronique de Savoie, provenant de la maison de Chalon, conservée aux Archives de Turin.

(2) Pl. II. Cette gravure, exécutée en 1877, figure en tête du tome I de la *Correspondance de Granvelle*, publiée à Bruxelles.

Compagni, reproduisent la figure peinte sur cuivre par Gaetano, et louent dans des revers variés le vice-roi de Naples, tantôt figuré sur un vaisseau qui vogue tranquille malgré le souffle de la tempête, tantôt remettant à don Juan d'Autriche l'étendard qui le rendra victorieux.

Quant au tableau créé par Pierre d'Argent, qu'on peut voir encore dans l'église de Cromary, non loin de Besançon, il montre le pape Pie V en extase apercevant miraculeusement le triomphe de Lépante et la défaite de la flotte turque: parmi les prélats qui l'escortent, la main de Pierre d'Argent a introduit, agenouillée et recueillie. la figure du cardinal de Granvelle.

Les années passent, et, de Naples, dont il quitte la vice-royauté en 1579, le cardinal vient à Madrid où va s'achever, quelque peu éclipsée par d'autres ministres en faveur, une vie dépensée tout entière à servir fidèlement les maisons d'Autriche et d'Espagne. Sa correspondance le laisse entrevoir toujours empressé à protéger les artistes; tantôt il défend contre les tortures de l'Inquisition le peintre Guillaume Coxie et le sculpteur Pampeo Leoni; tantôt il recommande au cardinal Farnèse le fils du peintre Alonzo Sanchez, l'ami et l'élève d'Antoine Moor; à la veille de sa mort, il fait construire à Besançon, par l'architecte Richard Maire, un palais où il compte achever sa vie et disposer ses collections de livres, de médailles, de tableaux. La maison du chancelier son père lui est fermée par la folie d'un neveu, mais il a accepté l'archevêché de Besançon comme un couronnement de carrière et marqué par avance son tombeau dans l'église des Grands Carmes où le chancelier repose. Ce tombeau il va bientôt y descendre, ce palais, entrevu comme une Terre promise, il ne doit jamais l'occuper.

Le 19 septembre 1586, le mal qui depuis longtemps le ronge a fait de tels progrès qu'il désespère et adresse à Philippe II ses derniers adieux. « Je n'ai plus aucun espoir de conserver la vie, je n'y tenais du reste que pour la con-

sacrer au service de votre Majesté. Mon désintéressement est attesté par l'état de pauvreté dans lequel je laisse ma famille et cette pauvreté est telle qu'elle m'oblige, en ce moment suprême à vous recommander et mes neveux... et mes serviteurs, que ma mort va laisser dans la misère et l'abandon. Outre que votre Majesté fera œuvre miséricordieuse, elle m'accordera une faveur signalée et je quitterai ce monde avec un peu moins de regret (1) ».

Le cardinal mourut à Madrid le 21 septembre 1586, âgé de 69 ans, son corps fut rapporté et enseveli sans pompe aux Grands Carmes de Besançon. Aucune inscription, aucune effigie, aucune statue, ne signala le tombeau du Mécène qui avait encouragé tant d'artistes éminents : A l'exemple d'une famille ingrate, les arts semblaient avoir oublié leur grand et fidèle protecteur !

Cet oubli n'était qu'apparent. Si Granvelle, et nous l'avons prouvé par maint exemple, a protégé les beaux-arts d'une façon énergique et constante, si, malgré des ressources souvent médiocres, il a distribué, avec une générosité sans limite et sans calcul, l'or et les encouragements aux artistes ses contemporains, s'il a jeté dans son propre pays la semence des vocations artistiques, il en a reçu et en reçoit encore sa récompense. Les œuvres multiples que ses libéralités ont fait naître : tableaux, sculptures ou médailles conservent aux quatre coins de l'Europe et son nom et son image, alors que son rôle politique est ignoré de la plupart.

Hier encore un sculpteur de grand mérite, né dans le palais des Granvelle, Jean Petit, payait à cette grande mémoire une partie de la dette des Bisontins et des Francs-Comtois, en ciselant cette belle statue de marbre dont la fière élégance évoque d'une façon digne d'elle une des grandes figures de notre histoire et dont le modernisme ne dépare point le vieux palais qui lui sert de cadre.

---

(1) Tome XII de la *Correspondance* éditée à Bruxelles, p. 188.

Que Besançon garde pieusement et ce palais Granvelle avec sa statue et son vieil Hôtel de Ville berceau de ses libertés municipales. Qu'il n'oublie jamais que les deux Granvelle, le chancelier comme le cardinal, ont été pour la cité et ses grands intérêts, aussi bien que pour les arts et pour les lettres, des protecteurs et des bienfaiteurs aussi généreux qu'éclairés, et que les débris de leur héritage ont été le noyau de nos dépôts publics : bibliothèques ou musées (1) !

---

(1) Nous étudierons quelque jour les collections d'antiques, curiosités et médailles, manuscrits, livres, statues ou bas-reliefs, formées par les Granvelle dans leur palais de Besançon ; mais, dès aujourd'hui, nous donnons, à la suite de cette notice, outre le catalogue des tableaux et sculptures achetés par les Granvelle (Pièce justificative n° IV), des documents inédits sur les tapisseries, les médailles et les tableaux dispersés à dater de 1607, et dont quelques rares échantillons survivent dans les collections françaises, publiques ou privées.

A la liste des artistes encouragés par le Cardinal de Granvelle, il faut ajouter dès à présent le peintre-graveur Jérome Cock (1510-1570), qui dédia successivement, en 1560 et 1562, à son protecteur « *Omnium bonnarum artium Mecœnati* » deux recueils de vues de monuments, avec frontispice aux armoiries épiscopales du prélat (1560), puis cardinalices (1562), et de longues épigraphes latines : *a.* 1560. MAGNO AC VENERABILI HEROI. D. ANTONIO PERRENOTO, ATREBATENSIUM EPISCOPO, PHILIPPI, HISP. REGIS, CONSILIARIO PRIMO, OMNIUM BONARUM ARTIUM MECŒNATI, HIERONYMUS COCK, PICTOR, DEVOTISSIME DEDICABAT. (1er Recueil, 12 planches.) — *b.* 1562. ILLUSTRISS. ET REVERENDIS. IN CHRISTO PATRI ET DOMINO D. ANTONIO PERRENOTO, MISERATIONE DIVIN. S. R. ECCLESIÆ PRESBITERO CARDINALI GRANVELLANO NUNCUPATO, ARCHIEPISCOPO MECHLINIENSI, ETC.., OMNIUM BONARUM ARTIUM MECŒNATI, HIERONYMUS COCK, PICTOR. DEVOTISSIME DEDICABAT. (2e Recueil, 28 planches.) (V. n° 2535 du *Catalogue des Sciences et Arts de la Bibliothèque de Besançon*).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Inventaire des tapisseries du palais Granvelle.

(Extrait de l'Inventaire général de 1607.)

[*Tapisseries de haute-lisse*].

1. — Premièrement deux pièces de tapisserie fine mais vielles à vases et coulonnes, en haut desquelles sont les armes de fut mons. le cardinal de Granvelle, estans chacune de quattre aulnes et un quart d'haulteur et de cinq aulnes de largeur.

2. — Une aultre tapisserie contenant huict pièces, chacune de quatre aulnes de haulteur, à vases de fleurs et coulonnes, armoyée des armes de feu monseigneur de Granvelle et de celles de madame sa femme, la première desquelles est de quattre aulnes et un quart de largeur.

La seconde est de mesme haulteur et de trois aulnes et deux tiers de largeur.

Les trois, quattre, cinq, six et septième pièces sont de mesme haulteur et ont chacune d'icelles de longueur quattre aulnes.

La huictiéme est de mesme haulteur et a deux aulnes et trois quarts de largeur.

3. — Un aultre cours de tapisserie contenu en six pièces, figurées a divers bocages, chacune d'icelles de quattre aulnes et un quart d'haulteur, dont la première est de trois aulnes et un quart de large.

La seconde de mesme haulteur et six aulnes et..... de large.

La tierce de telle haulteur ayant cinq aulnes de large.

La quatrième de mesme haulteur et de cinq aulnes et demye de large.

La cinquième de semblable haulteur et de quattre aulnes et trois quarts de largeur.

La sixième et dernière est de telle haulteur et a quattre aulnes de large.

4. – Item un aultre cours de tapisserie à grands personnages, contenu en sept pièces, dont les six premières sont de semblable ouvrage l'une a l'aultre et touttes icelles de quattre aulnes et un quart d'haulteur et la première large de quattre aulnes.

La seconde a six aulnes et un quart de large.

La troisième cinq aulnes et demye.

La quatrième cinq aulnes.

La cinquième trois aulnes trois quarts.

La sixième deux aulnes et un tier.

Et la septième quattre aulnes.

Tapisserie de satin damassé.

5. — Cinq pièces de tapisserie de satin damassé de touttes couleurs avec moutans et pièces de satin verd de Bruges, la cinquième estant descousue touttes cinq d'haulteur de quattre aulnes et de large, la première a sept aulnes.

La seconde et troisième sont larges chacune de cinq aulnes et un quart.

La quattrième de quattre aulnes et un quart.

Et la cinquième de trois aulnes et un quart.

Tapisserie de fustaine.

6. — Onze pièces de tapisserie de fustaine stampée a la moresque, rouge, blanc et violet, une chacune d'icelles ayant trois aulnes de haulteur et une aulne trois quarts de largeur.

7. — Cinq piéces de tapisserie de Bergame, a fond cramoisy, une chacune desquelles a trois aulnes et demi quart d'haulteur et les quattre premières six aulnes et un tier de largeur, en la cinquième cinq aulnes et deux tiers.

8. — Une grande pourtière de tapisserie de Flandre, en laquelle se retrouvent les armes de feu mons. de Granvelle avec sa devise : SIC VISVM SVPERIS, ayant trois aulnes de haulteur et trois aulnes un quart de largeur.

9. — Trois dessus de licts de tapisserie de Flandre, ayans chacun deux aulnes de largeur et deux aulnes trois quarts d'haulteur.

10. - Trois aultres dessus de licts ou ciels de licts mesme



Antoine PERRENOT, cardinal de Granvelle

(1569, 52 ans)

Peint par Le Gaetano, gravé par J. Franck

(Original n° 240 du Musée de Besançon)

tapisserie de Flandre, un chacun de deux aulnes et un tiers de haulteur et une aulne et deux tiers de largeur.

11. — Un couvertoir d'enffant, tapisserie de Flandre, ayant une aulne et trois quarts d'esquarrure.

12. — Huict pièces de tapisserie de toille royée rouge, blanc et noir, une chacune de quattre aulnes de haulteur et trois aulnes deux tiers de largeur.

Tapis de façon de Flandre ou turquois (fol. 4-7....).

Garnitures d'assortissement de licts (fol. 7 v°-12....).

Tapisseries de cuir doré et non doré (fol. 13).

13. — Neufs mourceaux de cuir rouge et doré, contenans en tous dix neufs quarreaux.

14. — Trois mourceaux de tapisserie de cuir bleu et argent, contenans en tout vingt quattre quarreaux.

15. — Trois aultres mourceaux de tapisserie de cuir doré et argenté, contenans en tout quinze quarreaux.

16. — Une pièce de tapisserie de cuir bleu et argenté imparfaicte, contenant vingt quattre quarreaux.

17. — Trois pièces de tapisserie de cuir entièrement doré, peintes en grotesque, ayant un large bord au dessus peint de diverses figures, contenant une chacune d'elles quattre aulnes de largeur et trois aulnes trois quarts d'haulteur.

(Ms. 50, fonds Granvelle, *Bibl. de Besançon*.)

II. — Note sur la dispersion des collections d'art de Granvelle : Médailles vendues par l'abbé Jean-Baptiste Boisot au Cabinet des Médailles de France, vers 1690.

« On renvoye a Monsieur l'abbé Boizot 15 médailles qui ont esté mouslées sur les antiques, deux qui sont plus belles au cabinet du Roy et on en garde 25 pour le cabinet du Roy.

Pareillement on retient 11 abraxas dont il y en a une de feslée et l'autre de cassée.

On retient pareillement six petittes Gemmes et on renvoye les autres.

On garde la 2e médaille qui est un Tybère. *Rev.* Drusus Elle est estimée 66 liv.

Un Claude, moyen bronze grec. *Rev.* une tête casquée 15

La 7e, un Vespasien grec. *Rev.* la teste de Titus 18

La 8e, un Domitia. ΙΑΛΔΣΑΨΕΩΝ 15

La 9e, une médaille grecque de Tripolis. *Rev.* le nom de Trajan 8

La 10e, une Sabine grecque frappée à Pergame 9

La 11e, Sévère grec frappée à Marcianopolis 12

La 12e, un Sévère d'argent grec frappée à Césarée 8

La 13e, un Pecennius d'argent. *Rev.* Victoria Augusti 120

La 14e, un autre Pecennius. *Rev.* Moneta Augusti. Le dernier mot ne se lit point 100

La 15e, un Geta grec. *Rev.* un temple 8

La 16e, un Caracalle d'Adrianapolis 8

La 17e, un autre Caracalle grec. *Rev.* Bacchus 10

La 18e, un Carinus, envoyé pour un Macrin grec 1

La 19e, un Alexandre Sévère grec. BIZANTIΩN, & 3

La 20e, un Verus grec. AAKE 6

La 21e, un Trebonian Gallus grec 4

La 23e, un Valerian. *Rev.* Pacatori orbis 3

La 23e, un Gallien grec. *Rev.* BIZANTIΩN et trois poissons 10

La 25e, un Vetriananus. *Rev.* In hoc signo victor eris 10

La 28e, une médaille grecque. AMIΣOY 3

La 29e, une médaille grecque. MHAIΩN 6

La 30e une médaille d'argent grecque. KIMAIΩN 6

La 40e, une autre médaille grecque d'argent. ΠΡΙΑΝΕΙΩΝ 10

La 42e, une autre médaille grecque d'argent. KΩIΩN 3

Les Abraxas et les Gemmes que l'on retient sont estimées 66

Les 2 manuscripts de Goltzius in-4o sont estimés les deux 300

826 liv.

(Fol. 209 du tome 140 (anc. 55) des mss. Chifflet, *Bibliothèque de Besançon*.)

III. — Extrait du Catalogue du cabinet et de la bibliothèque formés au château de Saint-Remy (Haute-Saône) par le comte de Vaudrey, baron de Saint-Remy, dressé en 1733 (1) et contenant quelques épaves des collections Granvelle.

a. — *Mémoire des tableaux de mon cabinet.*

1. — Le Christ de Jean de Maubeuge. (Bois). (2).
2. — La Nostre Dame donnant à tetter a son fils. (De bois).
3. — La Vierge tenant son fils mort à my-corps. (De bois).
4. — La descente de Croix. (Bois).
5. — Le Saint Hierosme. (Bois).
6. — Un plus grand tableau de la Vierge, tenant son fils mort a my-corps. (Bois).
7. — La petite Vierge peinte sur le marbre.
8. — Le Couronnement, d'esmail sur cuivre.
9. — La Nativité en miniature, sur le cristal.
10. — L'Enfant Jésus et Saint Jean-Baptiste. (Bois).
11. — Le vase de fleurs du vieux Vuanuffle. (Cuivre).
12. — Les vaches de Gabao (Cuivre).
13. — Tableau de fruits. (Cuivre).
14. Paisage en perspective. (Bois).
15. — Le portrait de Philippe. (Bois).
16. — Le portrait de Calvin. (Bois).
17. - Le portrait du chancelier de l'Hospital. (Bois).
18-20 – Trois portraits. (Bois).
21. — Le portrait d'une princesse. (Toille).
22-23. — Deux marines, de Montagne. (Bois).
24-25. — Deux paisages, du Lorrain. (Bois).
26. - Une boutique de chirurgien, de Goubaut. (Toille).
27. — Des fumeurs, de Goubaut. (Toille).

---

(1) Ms. de la Bibliothèque du Grand Séminaire de Besançon, in-4°, rel. bas.

(2) N° 99 (peintures) du catal. de 1607, publié par A. CASTAN dans sa *Monographie du palais Granvelle*, 1866.

28. — Une boutique de chirurgien de Tenirch. (Bois).
29. — Des Feseurs de fagots, de Brugle. (Bois).
30. — Le Chasseur, de Creke. (Toille).
31. — Des vaches sur toille.
32. — Un Saint-Paul, de Vignon. (Toille).
33. — Le Génie de la Peinture. (Toille).
34. — Une teste de Christ. (Toille).
35. — La Famille sainte, de Bourdon. (Toille).
36 — Les fruits, de Verhagen. (Bois).
37. — Le portrait de Luther et de sa femme. (Bois).
38. — Une Judith, de Prévost. (Bois).

(Fol. III, Catal. Saint-Remy.)

b. — *Mémoire des figures, testes, bas-reliefs et autres pièces de mon cabinet.*

1. — Le cheval eschappé, terrassant un homme, bronse (1).
2-3. — Deux figures de bronse, vestues à la romaine (2).
4. — La teste de Cicéron, bronse.
5. — La teste de Caracalla, bronse.
6. — La teste d'Adrien, bronse (3).
7. — La teste de Flore, marbre.

---

(1) « Un cheval antique, avec un homme, ledit cheval mordant l'homme à la teste et l'embrassant des jambes [de] devant, de haulteur, par les oreilles dudit cheval, de neufs polces, avec mesme piedestal [de bois noir], n° 92. (*Inventaire des meubles de la maison de Grandvelle*, en 1607, publié par M. Castan (*Mém. de la Soc. d'Emulation du Doubs*, 1866, 109-150.

(2) « Deux figures antiques de bas-reliefs, gestées en bronze, l'une tenant des tenailles sur une enclume en forme de Vulcan, d'haulteur d'un pied quattre polces et demy n° 29 ». (*Ib.*)

(3) A la rigueur, les têtes d'Adrien et de Caracalla (n°s 5 et 6 de la collection de Vaudrey) pourraient correspondre aux articles suivants de la collection Grandvelle (sculpture) : « Une teste de bronze antique, assise sur sa base de marbre, d'haulteur d'un pied et quatorze polces, sur piedestal de nouhier, n° 25. — Une aultre teste antique, de bronze, d'un homme, tenant de haulteur un pied, n° 26. ». (*Ib.*)

8. — Une Descente de croix en bas-relief, marbre de Prévost (1).

9 — Une Charité, du mesme, marbre (2).

10. — Une Foy, du mesme, marbre (3).

11-12. — Deux femmes couchées sur des licts, du mesme, marbre.

13. — Une figure de marbre représentant la déesse de la Nuit, soit la Lune ou Lucine.

14. — Cinq testes antiques, sur agattes d'Orient.

15. — Un gladiateur terrassé, bronse.

16. — Un bœuf doré, sur cuivre.

17. — Une escritoire de cuivre doré.

18 — Une attaiche de bronse, représentant Charles Quint.

19-20. — Deux médailles de marbre de Vespasien et de Martia Commodi amica (4).

21. — Une grosse teste antique de marbre (5).

22. — Trois hurnes antiques (6).

23. — Une grosse escaille de tortue entière avec le dessoubs.

24. — Un criard de bronse (7).

25 — Un ancien miroir de pierre.

26. — Une grosse boule de jaspe (8).

---

(1) « Une sépulture historiée d'un Christ, faite en marbre, de bas-reliefs, ayant de haulteur un pied un polce et large d'un pied et demy, avec molure noire, n° 17. ». (*Mémoires de la Soc. d'Emulation du Doubs*, 1866, 109-150).

(2) « Une figure en marbre d'une Charité, d'haulteur d'un pied cinq polces, assise sur un piédestal de bois noir, n° 38. » (*Ib*)

(3) « Une figure en marbre d'une Foid, d'haulteur d'un pied cinq polces, assise sur un piedestal de bois noir, n° 37. »

(4) Ces médaillons de marbre devaient appartenir à la série d'empereurs commandée en 1540-1541, au sculpteur Landry, de Salius, par Nicole Bonvalot, femme du chancelier Perrenot de Granvelle.

(5) « Une teste antique de marbre colossée, avec sa base, tenant de haulteur avec icelle base deux pieds douze polces, avec son piedestal de nouhier. n° 4. »

(6) « Trois ournes antiques de terre, d'haulteur chacun de deux pieds six polces et demy, n° 18. »

(7) « Une figure de bronze d'un enfant criard, assis sur sa base de bronze, d'haulteur d'un pied, n° 30. »

(8) « Un globe d'un jaspe verd assis sur sa base de marbre, d'haulteur de douze polces, n° 42. »

27 — Une piramyde ovale d'yvoire (1).

28. — Le Bain de Diane, trouvé dans une vigne prés de Besançon (2).

IV. — Inventaire des collections d'art du palais Granvelle (1607).

Dans le palais Granvelle, construit à Besançon par le chancelier Nicolas Perrenot de 1534 à 1540, s'était accumulé, de 1541 à 1550 date de la mort du chancelier, de 1551 à 1586 date de la mort du cardinal, de 1589 à 1607 date de la mort de François Perrenot, comte de Cantecroix, dernier descendant mâle de la race, tout un trésor d'œuvres d'art. Peintures, sculptures, tapisseries et meubles, antiques de marbre ou de bronze, livres ou manuscrits précieux, remplissaient les galeries et les salles du spacieux logis, que le garde des sceaux avait bâti pour sa vieillesse, hélas! écourtée, en le peuplant des visages des empereurs, des rois, des princes, dont il avait été le commensal ou le serviteur. Le cardinal continua d'amasser, après son père, dans les Flandres, en Italie, en Espagne, des tableaux, des bas-reliefs, des bronzes, des objets de curiosité, des médailles ou des manuscrits. Après lui, François de Granvelle, fils de son frère Thomas, être bizarre, maniaque, incomplet, en qui revivait pourtant le goût traditionnel des belles choses, conserva intact le dépôt précieux dont il eut l'héritage, en l'accroissant de nombreuses acquisitions faites, soit durant son séjour à la Cour, soit durant ses ambassades, soit durant sa retraite à Besançon. On sait ce que pensait de ce neveu le cardinal par la lettre suivante, écrite par Granvelle à Morillon, son confident : « Don Francisque est en son cloître (il était chevalier de l'ordre d'Alcantara et avait commis quelque incartade (3)), bien contre sa

---

(1) « Une coquille d'yvoire en pyramide tournée en ovale, en dessus de laquelle y a une boule vuyde et pertuisée, dans laquelle y a un corps, les faces duquel sont en triangle et au milieu un petit rond, n° 113. »

(2) Ce bas-relief italien, du XVIe S., est au Musée archéologique de Besançon.

(3) V. GOLLUT, *Mémoires*, 49 (édit. de 1592).

volonté, je me doute que la faute soit au cerveau; ce le gaste [t-on] dans ce cloître en le respectant à cause de moy, et il croit que c'est à cause de luy; on me croit faire plaisir, quoique je crie au contraire.

» Il aura 25 ans en février, et il ne veut y penser, il ne veut s'accommoder qu'à ses volontés. Il fait ce qu'il peut pour sortir du cloître, mais je n'en feray rien. » (1)

Thomas Varin, dans ses notes pour le nobiliaire du comté de Bourgogne (2), ajoute ces lignes suggestives sur François Perrenot : « Voila l'opinion que le cardinal avoit de son neveu, qui fut deux ans après la mort de son oncle tel qu'il est icy dépeint : sçavoir adonné à la conversation des petites gens; le cardinal luy légua son portrait gravé en bronze, de la main de Titian (3); et, pour se moquer de ce grand homme, dont il n'avoit pas mérité la bienveillance, il le fit porter aux lieux communs, affin de luy faire la grimace, toutes les fois qu'il iroit à ses nécessités. Il s'attacha d'affection à l'empereur Rodolphe second, comme fils de Maximilien second, dont son père avoit été serviteur si intime; leurs inclinations étaient pareilles en quelque chose, d'autant que tous deux étoient curieux et amis des beaux et riches meubles; mais, comme il tomba en une faute qui a coutume de perdre ceux qui veulent être plus forts que leurs maîtres, il fut en sa disgrâce; ce qui arriva en cette sorte quand l'Empereur l'envoya à Venise pour son ambassadeur (le sieur de Canaye, en ses *Négociations et Ambassades*, parle de son entrée en cette république). Sa Majesté Impériale luy demanda, étant là, un original du tableau des *Onze mille Vierges*, qu'il avoit de la main d'un très grand peintre, et le comte ne s'en voulant défaire, lui envoya une copie bien faitte pour l'original; ce qu'ayant été découvert, le fit passer pour un fourbe, de sorte qu'il fut rappellé de son ambassade et mourut incontinent après, à Pragues, en l'an 1607, laissant toutes ses affaires en confusion, hormis qu'il institua sa sœur Péronne de Granvelle, héritière,

---

(1) Mss. Granvelle, Lettres à Morillon, 28 octobre 1584 (*Bibliothèque de Besançon*)

(2) Ms. 1187 de la *Bibl. de Besançon*, 278-302.

(3) Erreur! Ce devait être le médaillon modelé par Leone Leoni.

au moins son fils François-Thomas d'Oiselet sgr. de la Villeneuve, à charge de porter le nom et les armes de Granvelle. Et celuy-ci afin de retirer ce qui avoit appartenu à son oncle et dont l'Empereur s'étoit saisi, passa en Allemagne, où il épousa Caroline d'Autriche, fille naturelle légitimée du même empereur et d'une demoiselle bohémoise, nommée Euphémie de Rozental, ladite dame après la mort du seigneur son mary, appellée la marquise d'Austriche. »

C'est à l'occasion du décès du comte de Cantecroix que fut dressé, en 1607, l'inventaire général du mobilier du palais Granvelle, dont Castan a fait paraître un extrait concernant les tableaux, sculptures, antiques, à la suite de sa ***Monographie du Palais***, publiée en 1866 dans les ***Mémoires de la Société d'Emulation*** (1).

Mais ce que Castan n'a pas fait ressortir (et cela était facile en présence du nom des peintres ou sculpteurs et des dates de leur carrière), c'est l'accroissement progressif, par le cardinal, puis par son petit-neveu, des collections commencées par le chancelier. Si, d'une part, Nicolas doit être l'acquéreur des œuvres d'Arcimboldi, Bordone, Bos, Buonarotti, Campi, Van Cleef, le Corrège, Albert Durer, Galeazzo, Hans Holbein, le Rosso, Licinio, Jean de Maubeuge, Vinci, Pierre de Vos, les Walckemburg, de Weerdt, de l'autre, c'est incontestablement le cardinal qui a encouragé ses contemporains : Van Achen, P. d'Argent, Bol, Pierre Breughel, Coello, Coninxloo, Coxcie, Goltzius, Key, Lambert, Ponte, Porbus, Jacques Prévost, Pulzone, Steevens, le Tintoret, Martin de Vos, de Vriendt. D'un troisième côté, la part de François Perrenot paraît comprendre : Backer, Breughel le jeune, Bril, Fleghle, Franck, Gortz, Hofnagel, Pantoja de la Cruz, Rottenammer, Savery, Schreyer, Sprenger, Van Steenwyck, Strada, Varotori, de Vriendt (ou Franz Floris le Jeune). Pour un certain nombre de peintres, la chose est matériellement prouvée (1); elle résulte implicitement de la question de date et de l'impossibilité matérielle où le chancelier se fût trouvé d'encourager tel ou tel peintre que le comte de Cantecroix connut ou fréquenta, soit à Venise, soit à la cour de Rodolphe II.

---

(1) V. notre ***Iconographie des Granvelle*** et la ***Notice*** qui précède.

Il nous a paru utile de publier à nouveau, en le simplifiant et surtout en le classant par ordre méthodique et alphabétique de noms de peintres et de sculpteurs, le catalogue des peintures et sculptures dressé en 1607, en réservant pour une autre étude l'examen des simples objets de curiosité, des antiques, des manuscrits et des livres.

A. — Peintures de la galerie du palais Granvelle.

I. VAN ACHEN (*Jean*), *de Cologne, 1556.*

1. Suzanne et les deux Vieillards; toile, 3 pieds 14 pouces sur 3 pieds de large (nº 69).
2. Christ portant sa croix, suivi du peuple; 1 pied 6 pouces 1/2 sur 2 pieds de large (nº 70).
3. Portrait de l'auteur; 1 pied 11 pouces sur 1 pied 3 pouces de large (nº 71).
4. Portrait de la femme du peintre; 1 pied 13 pouces sur 1 pied 1/2 de large (nº 183).

II. ALLEGRI (*Antonio, dit le Corrège*), *de Corregio, 1494-1534.*

5. N.-D. et son enfant dormant; 1 pied 7 pouces sur 1 pied 2 pouces de large (nº 75).
6. N.-D. (copie de la précédente); 1 pied 13 pouces sur 1 pied 6 pouces de large (nº 76).
7. Sainte Catherine assise sur sa roue, avec deux petits anges; 15 pouces sur 12 pouces 1/2 de large (nº 77).
8. N.-D. entortillant son enfant sur un berceau; toile, 3 pieds 12 pouces sur 2 pieds 6 pouces de large (nº 82).
9. Vénus dormant avec Cupidon et un satyre; toile, 6 pieds sur 4 de large (nº 155).
10. Vénus avec Mercure; toile, 5 pieds 9 pouces sur 3 pieds 9 pouces de large (nº 156).

III. ARGENT (*Girard d'*), *de Besançon, vers 1550.*

11. Portrait de Jacques Bonvalot, seigneur de Champagney; 1 pied 6 pouces 1/2 sur 1 pied 3 pouces de large; au dos les armes de Bonvalot (nº 184).

IV. ARGENT (*Pierre d'*), *de Besançon, 15. -16..*

12. Portrait de Nicolas Perrenot, fils de M. de Chantonnay; 2 pieds sur 1 pied 7 pouces de large (nº 188).
13. Portrait de Mme de Vennes; toile, 3 pieds 6 pouces sur 2 pieds 11 pouces de large (nº 203).
14. Portrait de M. de Bellefontaine; toile, 2 pieds sur 1 pied 1/2 de large (nº 211).
15. Portrait de dona Blanca; toile, 5 pieds 1/2 sur 3 pieds de large (nº 220).
16. Portrait de demoiselle Gaille; 3 pieds 6 pouces sur 2 pieds 5 pouces de large (nº 246).

V. ARCIMBOLDI (*Joseph*).

17. Portrait de Maximilien Ier, empereur; 3 pieds 12 pouces sur 3 pieds 3 pouces de large (nº 170).

VI. BACKER (*Jacques de*), *d'Herlingen, 1608-1641.*

18. Tête de vieillard en ovale; toile collée sur du bois, 2 pieds 6 pouces sur 1 pied 6 pouces (nº 78).
19. Tête de femme en ovale; toile collée sur du bois, 2 pieds 6 pouces sur 2 pieds 10 pouces (nº 79).
20. Etude de femme nue; 2 pieds sur 2 pieds 9 pouces 1/2 (nº 81).

VII. BOL (*Jean*), *de Malines, 1534-1593.*

21. Paysage à la détrempe; 6 pouces 1/2 sur 9 pouces de large (cadre à couvercle avec feuillage d'argent (nº 44).
22. Autre; 7 pouces 1/3 sur 10 pouces 2/3 de large (cadre pareil au précédent) (nº 45).
23. Autre; 8 pouces sur 12 de large (id.) (nº 46).

VIII. BORDONE (*Paris*), *de Trévise, 1500-1570*

24. Vénus; toile, 4 pieds 2 pouces sur 6 pieds 1/2 de large (nº 154).

IX. BOS (*Jérôme*), *de Bois-le-Duc, 1450-15..*

25. Un enfant; 1 pied 12 pouces sur 2 pieds 6 pouces de large (nº 95).
26. Portrait de l'auteur; 1/2 pied sur 6 pouces de large (nº 101).
27. Tentation de saint Antoine, à la détrempe (sans cote).

X. Breughel (*Hans*), *de Bruxelles, 1569-1625.*

28. Paysage; 1 pied et demi pouce sur 1 pied 7 pouces 1/2 de large (nº 39).

29. Danse de village; 1 pied 4 pouces sur 1 pied 14 pouces de large (nº 40).

30. Paysage; 7 pouces sur 9 de large (nº 49).

31. Paysage, poissonnerie de mer, avec petites figures; 8 pouces 1/5 sur 9 pouces 2/3 de large (nº 50).

XI. Breughel (*Pierre*), *15..-1570.*

32. Fuite en Egypte; 1 pied 4 pouces sur 1 pied 13 pouces 1/2 de large (nº 36).

33. Jonas dans un paysage; 1 pied 1 pouce sur 1 pied 10 pouces de large (nº 37).

34. Paysage sur cuivre; 14 pouces sur 1 pied 3 pouces 1/3 de large (nº 38).

35. Navire en mer, avec petites figures et paysage; 1 pied 3 pouces 3/4 sur 1 pied 13 pouces de large (nº 43).

36. Aveugles se menant l'un l'autre; 1 pied 12 pouces sur 2 pieds 4 pouces (nº 166). — V. art. 148.

XII. Bril (*Paul*), *d'Anvers, 1554-1626.*

37. Bataille navale; 1 pied 6 pouces 1/2 sur 1 pied 13 p. 1/4 de large (nº 41).

XIII. Van den Broeck (*Crispin*), *d'Anvers, 1530-1550.*

38. Judith tenant la tête d'Holopherne; toile collée sur bois, de 4 pieds sur 5 pieds 1/2 de large (nº 149).

39. Portrait du cardinal de Granvelle, alors évêque d'Arras; toile de 3 pieds 11 pouces sur 2 pieds 11 pouces de large (nº 204).

XIV. Buonarotti (*Michel-Ange*), *d'Arezzo, 1474-1554.*

40. N.-D. et son enfant dormant; cuivre de 1 pied 7 p. 1/2 sur 15 pouces 1/2 de large (nº 127).

41. Une crucifixion sur cuivre (copie); 1 pied 11 pouces sur 1 pied 2 pouces de large (nº 128).

42. Le Jugement; toile de 7 pieds 3 pouces sur 4 pieds 13 p. de large (nº 146).

XV. CAMPI (*Galéas*), *de Crémone, 1475-1536*

43. Une poissonnière; toile de 4 pieds 12 pouces sur 7 pieds de large (nº 157).

44. Une fruitière étant au marché; 4 pieds 13 pouces sur 7 pieds de large (nº 163).

45. Un marché de viande; toile, 4 pieds 13 pouces sur 7 pieds de large (nº 164).

XVI. VAN CASTEL (*Etienne*), *15..*

46. Danse d'enfants; miniature sous verre, 6 pouces sur 4 pouces 1/2 de large (nº 106).

XVII. VAN CLEEF (*Martin*), *d'Anvers, 1510-1560.*

47. Assassin; 1 pied 9 pouces sur 2 pieds 7 pouces de large (nº 92).

XVIII. COELLO (*Alonzo-Sanchez*), *portugais, 15..-1590.*

48. Portrait de Philippe II; 6 pieds 7 pouces sur 3 pieds 9 pouces 1/2 de large (nº 169).

49. Portrait de Thomas Perrenot, seigneur de Maîche (mort en 15..); 7 pieds sur 3 pieds 6 pouces de large (nº 172).

50. Portrait de dona Isabelle, infante d'Espagne; 3 pieds sur 2 pieds 1/2 de large (nº 178).

XIX. CONINXLOO (*Gilles de*), *d'Anvers, 1544-16..*

51. Paysage; 1 pied 15 pouces sur 2 pieds 7 pouces de large (nº 9).

52. Paysage; 1 pied 14 pouces sur 2 pieds 7 pouces de large (nº 10).

53. Paysage; 1 pied 13 pouces sur 2 pieds 7 pouces de large (nº 11).

54. Paysage; 1 pied 4 pouces sur 2 pieds 2 pouces de large (nº 12).

55. Paysage; 1 pied 7 pouces sur 2 pieds de large (nº 13).

XX. DURER (*Albert*), *de Nuremberg, 1471-1528.*

56. Les Dix mille Martyrs; 3 pieds 5 pouces sur 3 pieds de large (nº 80).

57. N.-D., sur cuivre; 7 pouces 2/3 sur 5 pouces de large (nº 103).

58. N.-D., gravée sur une lame de cuivre; 1/2 pied sur 5 pouces 1/2 de large (nº 104).

59. Tête de Véronique ; 1 pied sur 1 pied 7 pouces de large (nº 130).

60. Tête de jeune fille, profil à la détrempe ; 1 pied 2 p. 1/2 sur 15 pouces 1/2 de large (nº 131).

61. Tête, à la plume, rehaussée de blanc sur papier bleu (nº 249).

XXI. Van Emskerken (*Martin*), *d'Emskerken, 1498-1574.*

62. Ruines du Colisée ; 1 pied 7 pouces sur 1 pied 13 pouces (nº 125).

XXII. Fleghle (*Georges*), *15..*

63. Une écrevisse ; 4 pouces sur 1 pied 6 pouces 1/2 de large (nº 108).

64. Deux plats pleins de poires et pêches ; toile, de 1 pied 7 pouces 1/2 sur 1 pied 11 pouces 1/2 de large (nº 166).

65. Un plat de raisins ; 1 pied 7 pouces 1/2 sur 1 pied 12 p. de large (nº 117).

66. Une perdrix, une bécasse et une caille ; toile de 1 pied 11 pouces 1/2 sur 1 pied 15 pouces de large (nº 118).

67. Gelinottes et oiseau ; toile de 1 pied 8 pouces sur 2 pieds 1 pouce de large (nº 119).

68. Une cuisine ; toile de 4 pieds 4 pouces sur 5 pieds 10 p. de large (nº 120).

69. Crédence avec fruitière ; 4 pieds 4 pouces sur 6 pieds de large (nº 121).

XXIII. Franck (*Ambroise*), *d'Herentals, 1555-1619.*

70. Nativité, de nuit, avec anges chantant ; toile de 8 pieds 1/2 sur 7 pieds 5 pouces de large (nº 147).

71. Le Christ et Nicodème, scène de nuit ; toile de 4 pieds 1/2 sur 4 pieds de large (nº 148).

XXIV. Galeazzo, *de Milan, 15..*

72. Mars et Vénus ; toile 4 pieds 4 pouces sur 6 pieds de large (nº 153).

XXV. Gérard (*Marc*) *de Bruges, 1531-1590.*

73. Paysage ; 7 pouces 1/5 sur 9 pouces 1/2 de large (nº 47).

74. Paysage à la détrempe ; 7 pouces 1/3 sur 9 pouces 1/3 de large (nº 48).

XXVI. Goltzius (*Henri*), *de Mulbreck, 1558-1617.*

75. Bacchus et un petit satyre, dessin à la plume sur parchemin ; 2 pieds 3 pouces sur 1 pied 11 pouces de large (nº 114).

76. Paysage haché à la plume (dessin sur papier collé sur bois) ; 2 pieds 3 pouces sur 1 pied 11 pouces de large (nº 115).

XXVII. Gortz (*Gueldrop*), *de Louvain, 1553-1604.*

77. Portrait du comte de Cantecroix, François Perrenot, de face ; 2 pieds 4 pouces sur 1 pied 11 pouces 1/2 de large (nº 191).

78. Autre ; 1 pied 11 pouces 1/2 sur 1 pied 5 pouces de large (nº 193).

79. Autre ; 1 pied 12 pouces sur 1 pied 4 pouces de large (nº 198).

XXVIII. Guecturuez (*Pierre*), *d'Amsterdam, v. 1540.*

80. Portraits du duc de Saxe et de sa femme ; 3 pieds 5 pouces sur 5 pieds 4 pouces de large (nº 221).

81. Portraits de deux princes de la maison de Bavière ; 3 pieds 5 pouces sur 5 pieds 4 pouces de large (nº 222).

82. Portraits de quatre princes de la même maison ; 3 pieds 5 pouces sur 5 pieds 4 pouces de large (nº 223).

83. Portrait d'un prince de cette maison ; 2 pieds 1/2 sur 2 pieds 7 pouces de large (nº 224).

84. Autre ; 2 pieds 5 pouces sur 2 pieds 11 pouces de large (nº 225).

85. Autre ; 2 pieds 1/2 sur 2 pieds 5 pouces de large (nº 226).

86. Autre ; 2 pieds 5 pouces sur 2 pieds 7 pouces de large (nº 227).

87. Autre ; 2 pieds 5 p. sur 2 pieds 1/2 de large (nº 228).

88. Autre ; mêmes dimensions (nº 229).

89. Autre ; 2 pieds 5 pouces sur 2 pieds 5 pouces (nº 230).

90. Autre , 2 pieds 5 p. sur 2 pieds 1 pouce 1/2 (nº 231).

91. Portrait d'une religieuse allemande ; 2 pieds 5 p. 1/2 sur 2 pieds 1/2 de large (nº 232).

92. Portrait de l'auteur, Pierre Guecturney et de son frère ; 3 pieds 6 pouces sur 4 pieds 1 pouce (nº 233).

93. Portrait d'un prince allemand ; 2 pieds 1/2 sur 2 pieds 4 pouces 1/2 de large (n° 251).

94. Autre ; mêmes dimensions (n° 252).

XXIX. HOEFNAEGEL (*Georges*), *d'Anvers, 1545-1600.*

95. Vase de fleurs, miniature ; 7 pouces 1/2 sur 6 pouces de large (n° 105).

XXX. HOLBEIN (*Hans*), *d'Augsbourg, 1498-1554.*

96. Les Sept péchés mortels ; 1 pied 4 pouces sur 1 pied 6 pouces 1 tiers de large (n° 128).

XXXI. KEY (*Guillaume*), *de Bréda, 1520-1563.*

97. Tête de femme à barbe ; 1 pied 1 pouce sur 14 pouces de large (n° 110).

98. Saint-Jacques ; 2 pieds 1 pouce sur 1 pied 10 pouces de large (n° 123).

99. Une reine de Perse ; toile collée sur bois, de 4 pieds sur 3 pieds 3 pouces de large (n° 165).

100. Pallas (portrait de Mlle de Berghem) ; 1 pied 9 pouces de haut (n° 181).

101. Portrait du comte de Cantecroix ; 2 pieds 6 pouces sur 1 pied 12 pouces 1/2 (n° 194).

102. Autre ; toile de 7 pieds 2 pouces sur 3 pieds 3 pouces de large (n° 200).

103. Portrait d'une dame flamande ; toile, 3 pieds 10 pouces sur 2 pieds de large (n° 214).

104. Portrait d'une dame flamande ; toile, de 8 pieds 1/2 sur 2 pieds de large (n° 215).

105. Autre ; 3 pieds 11 pouces sur 2 pieds de large (n° 216).

XXXII. LAMBERT (*Frédéric*), *d'Amsterdam, ...-1564.*

106. Le Rapt de Ménélas ; 3 pieds 7 pouces sur 4 pieds 1/2 de large (n° 94).

XXXIII. LA PORTE (*Hans de*), *....-15...*

107. Portrait de M. de Miserey, François Grusset ; toile de 3 pieds 4 pouces sur 2 pieds 1/2 de large (n° 212).

XXXIV. LE ROSSO (*Jean*), *de Florence, 1498-1531.*

108. Le Triomphe d'Amour ; toile, de 4 pieds sur 4 pieds de large (n° 259).

XXXV. Licinio (*Jean-Antoine*), *dit Le Pordenone, 1484-1540.*

109. Portrait de Raphaël d'Urbin et du Pordenone ; toile de 4 pieds sur 3 pieds 1/2 de large (nº 261).

110. Scipion ; 3 pieds 1/2 sur 4 pieds 1/2 de large (nº 260).

XXXVI. Mabuse (*Jean*), *de Maubeuge, 1470-1532.*

111. Dieu de pitié ; 12 pouces 1/3 sur 9 pouces 1/3 de large (nº 97).

XXXVII. Mostaert (*François*), *15...*

112. Paysage ; 7 pouces 1/3 sur 11 pouces 1/3 de large (nº 51).

XXXVIII. Mostaert (*Gilles*), *d'Hulst, 15..-1601.*

113. Fuite en Egypte, paysage d'hiver ; 1 pied 2 pouces sur 1 pied 9 pouces 2/3 de large (nº 52).

114. Incendie, pillage et escarmouche, paysage ; 1 pied 7 pouces 1/2 sur 1 pied 4 pouces de large (nº 53).

115. Paysage historié d'une poissonnière de mer ; 9 pouces 1/4 sur 8 pouces 1/4 de large (nº 54).

116. Paysage ; 8 pouces 1/3 sur 8 pouces 1/3 de large (nº 55).

117. Paysage, sur planche de cuivre, feu nocturne et monastère de religieuses ; 13 pouces 1/2 sur 2 pieds 2 pouces 1/4 de large (nº 56).

118. Nativité et seize actes de la Passion autour ; 3 pieds 7 pouces 1/2 sur 2 pieds 15 pouces de large (nº 64).

119. Dieu de pitié assis dans un paysage ; 1 pied 10 pouces 1/2 sur 1 pied 5 pouces 1/2 de large (nº 65).

120. Nativité, dans un paysage d'hiver ; 1 pied 3 pouces sur 1 pied 9 pouces de large (nº 66).

121. Sainte Madeleine dans une grotte ; 1 pied 1/2 sur 1 pied 1 pouce de large (nº 67).

122. Crucifix ayant au pied une Madeleine ; 1 pied 10 pouces 1/2 sur 11 pouces 1/2 de large (nº 68). — Voir art. 150.

XXXIX. Pantoja de la Cruz (*Jean*), *de Madrid, 1551-1610.*

123. Portrait de Philippe III, roi d'Espagne ; 2 pieds 4 pouces sur 1 pied 11 pouces de large (nº 179).

124. Portrait de la reine, femme de Philippe III ; mêmes dimensions (nº 180).

125. Portrait de dona Isabelle Suarez (maitresse de François Perrenot); 4 pieds sur 3 pieds 7 pouces (nº 196).

126 Autre; mêmes dimensions (nº 197).

127. Portrait de Jean-Antoine, fils naturel de François Perrenot et d'Isabelle Suarez; 3 pieds 15 pouces sur 3 pieds (nº 198).

XL. PONCHINO (*Jean-Baptiste), dit Bozzato, 1500-1570*.

128. Tête de mort, au crayon noir, dessin sur papier bleu; 6 pouces sur 7 de large, attache d'argent (nº 135).

129. Femme nue, dessin au crayon noir sur papier bleu; 5 pouces sur 4 pouces 2/3, attache d'argent (nº 136).

XLI. DA PONTE (*Jacques*), *dit le Bassan, de Bassano, 1510-1592*.

130. Paysage avec ménagerie; 4 pieds 4 pouces sur 6 pieds moins 1 pouce de large (nº 96).

XLII. PORBUS (*François*), *dit le Vieux, de Bruges, 1540-1584*.

131. Têtes d'âne, de chien, de renard, de lapin des Indes, de chat; 1 pied 3 pouces 1/2 sur 1 pied 4 pouces de large (nº 109).

132. Tête de chien blanc; 12 pouces sur 12 pouces de large (nº 112).

133. Portrait de Mme de Brabançon; 2 pieds 6 pouces sur 1 pied 15 pouces 1/2 de large (nº 182).

134. Portrait du comte de Cantecroix; 2 pieds 7 pouces sur 1 pied 13 pouces (nº 195).

XLIII. PRÉVOST (*Jacques*), *de Gray, 15..-1561.*

135. N. D. avec son enfant; 1 pied 11 pouces sur 1 pied 5 p. 1/2 de large (nº 129) (nº 391 du Musée de Besançon).

XLIV. PULZONE (*Scipion*), *dit le Gaetano, de Gaëte, 15..-1550*.

136. Portrait du cardinal de Granvelle, sur cuivre; 2 pieds 11 pouces 1/2 sur 2 pieds 1 pouces (nº 171) (nº 240 du Musée de Besançon).

137. Portrait de la Corambone (copie) sur toile; 2 pieds 7 pouces 1/2 sur 1 pied 13 pouces (nº 189).

138. Portrait de Cleris Farnèse (copie); 1 pied 1/2 sur 1 pied 11 pouces de large (nº 190).

XLV. Robusti (*Jacques*) *dit le Tintoret, de Venise, 1512-1594.*

139. Le Christ et la femme adultère ; 3 pieds 3 pouces sur 5 pieds de large (n° 161).

XLVI. Rottenammer (*Jean*), *de Munich, 1564-1623.*

140. Résurrection de Lazare, sur cuivre ; 14 pouces sur 1 p. 2 pouces 1/2 de large (n° 72).

XLVII. Savery (*Jacques*), *de Courtray, 15..*

141. Paysage, avec une feuille transparente ; 4 pouces 1/5 sur 7 pouces 1/3 (n° 63).

XLVIII. Schweiger (*Emmanuel*), *15..*

142. Portrait d'une femme coiffée de blanc ; toile, dans une boîte de fer blanc (n° 256).

XLIX. Silvio (*Jean-Pierre*), *de Venise, 1500-15..*

143. Portrait de femme ; toile de 3 pieds moins un pouce sur 2 pieds 1/2 de large (n° 87).

L. Spranger (*Barthelemi*), *d'Anvers, 1546-16...*

144. Deux chiens ; 2 pieds 7 pouces 1/2 sur 5 pieds 3 pouces de large (n° 122)

LI. Van Steenwyck (*Henri*), *dit la Chouctte, 1550-1604.*

145. Le Camp d'Holopherne, paysage de nuit ; 15 pouces sur 15 pouces de large (n° 57).

146. Incendie, paysage ; rond, 12 pouces de diamètre (n° 58).

147. Tentation de Saint-Antoine ; rond, 8 pouces de diamètre (n° 59).

148. Loth, paysage ; rond, 11 pouces 3/4 de diamètre (n° 61).

149. Tentation de Saint-Antoine; 13 pouces 1/2 sur 1 pied 3 pouces 1/2 (n° 62).

150. Bain de Diane avec les Nymphes; figures de Steenwyck, paysage de P. Breughel, sur cuivre ; 1 pied sur 1 pied 1/2 et 1/4 de pouce de large (n° 73).

151. N.-D. tenant l'Enfant Jésus ; 1/2 pied sur 5 pouces 1/2 de large (n° 74).

152. Perspective d'église (les figures sont de Gilis Mostaert), 1 pied 1/2 sur 1 pied 6 pouces (n° 93).

LII. STEEVENS (*Pierre*), *de Malines, 15...*

153. Paysage; 2 pieds 11 pouces sur 4 pieds 3 pouces de large (nº 1).

154. Autre; 2 pieds 1 pouce sur 2 pieds 13 pouces de large (nº 2).

155. Autre; 2 pieds 9 pouces sur 1 pied 12 pouces de large (nº 3).

156. Autre; 1 pied 12 pouces sur 2 pieds 10 pouces de large (nº 4).

157. Autre; 1 pied 9 pouces sur 2 pieds 6 pouces de large (nº 5).

158. Autre; 1 pied 10 pouces sur 2 pieds 5 pouces de large (nº 6).

159. Autre; 1 pied 8 pouces 1/2 sur 1 pied 15 pouces de large (nº 7).

160. Autre; 1 pied 6 pouces sur 2 pieds 1 pouce de large (nº 8).

LIII. STIMMER (*Tobie*), *de Strasbourg, 1550-15...*

161. Paysage; 1 pied 13 pouces sur 2 pieds 1/2 de large (nº 14).

162. Autre; mêmes dimensions (nº 15).

LIV. STRADA (*Jean*), *de Bruges, 1536-1605.*

163. Une Prudence; 1 pied 7 pouces 1/2 sur 1 pied de large (nº 98).

LV. SUNDER (*Lucas*), *dit Cranach, de Cranach, 1472-15...*

164. Adam; 7 pieds 1/2 sur 3 pieds 10 pouces (nº 159).

165. Eve; mêmes dimensions (nº 160).

LVI. VANNUCCHI (*André*), *dit del Sarte, de Florence, 1488-1530.*

166. Portrait d'homme; toile; 3 pieds 3 pouces sur 2 pieds 9 pouces (nº 185).

LVII. VAROTARI (*Alexandre*), *dit le Padouan, 1590-1650.*

167. Un lièvre; 12 pouces sur 9 pouces 3/4 (nº 132).

LVIII. VECELLIO (*Tiziano*), *dit le Titien, de Pieve, 1477-1576.*

168. Un enfant nu, couché; 1 pied 9 pouces sur 2 pieds 1 pouce de large (nº 90).

169. Une femme devant un miroir tenu par l'Amour; 4 pieds 2 pouces sur 3 pieds 9 pouces de large (nº 91).

170. Une femme nue remettant sa chemise ; toile collée sur bois, 4 pieds sur 3 pieds 1/2 de large (nº 151).

171. La Pluie d'or ; toile collée sur bois, 3 pieds sur 5 pieds 1/2 de large (nº 162).

172. Portrait du chancelier Nicolas Perrenot de Granvelle ; 4 pieds sur 3 pieds 3 pouces de large (nº 173).

173. Autre ; 3 pieds 6 pouces 1/2 sur 2 pieds 14 pouces de large (nº 175).

174. Autre (copie) ; 3 pieds 13 pouces sur 3 pieds de large (nº 201) (aujourd'hui au musée de Besançon, nº 463).

175. Portrait de Nicole Bonvalot, femme du chancelier Perrenot de Granvelle ; 3 pieds 6 pouces 1/2 sur 2 pieds 14 pouces (nº 176).

176. Autre (copie) ; 3 pieds 13 pouces sur 3 pieds de large (nº 202).

177. Portrait d'une femme assise, toile ; 3 pieds 14 pouces sur 3 pieds de large (nº 174).

178. Tête colossale, toile ; 1 pied 1/2 sur 1 pied 1/2 de large (nº 262).

LIX. VINCI (*Léonard de*), *de Vinci, 1452-1519.*

179. Joconde, reine d'Egypte, sur bois ; 3 pieds de haut sur 2 pieds de large (nº 258).

LX. VOS (*Martin de*), *d'Anvers, 1524-1604.*

180. Une crucifixion avec N.-D., Saint-Jean et autres figures ; toile ; 1 pied 9 pouces 2/3 sur 1 pied 5 pouces 1/2 de large (nº 138).

181. Le Christ au Jardin des Oliviers ; 2 pieds 3 pouces 1/2 sur 1 pied 9 pouces 1/2 de large (nº 139).

182. La Nativité ; 1 pied 13 pouces sur 1 pied 6 pouces 1/2 de large (nº 140).

183. La Nativité ; 1 pied 8 pouces 1/2 sur 1 pied 2 pouces 1/2 de large (nº 141).

184. La Résurrection de Lazare ; toile ; 8 pieds 9 pouces sur 5 pieds 5 pouces 1/2 de large (nº 144) (aujourd'hui dans l'église Saint-Pierre, à Besançon).

185. Saint Jérôme ; toile ; 8 pieds 12 pouces sur 5 pieds 7 p. de large (nº 145).

186. Crucifix, sur marbre noir ; 2 pieds 7 pouces sur 1 pied 13 pouces de large (nº 168).

187. Portrait d'une dame : toile collée sur bois ; 1 pied 11 p. sur 1 pied 4 pouces 1/2 de large (nº 199).

188. Quatre portraits : Andrea del Sarte, le Tintoret, Michel Coxie et Martin de Vos ; toile ; 3 pieds 10 pouces sur 2 pieds 10 pouces de large (nº 206).

189. Portrait d'un enfant ; toile ; 1 pied 1/2 sur 2 pieds 3 p. de large (nº 207).

LXI. Vos (*Pierre de*), *d'Anvers, 15..-16...*

190. Un Crucifix à la détrempe ; 10 pouces 2/3 sur 8 pouces de large (nº 233).

191. N.-D. des Sept douleurs, à la détrempe ; 10 pouces 2/3 sur 8 pouces (nº 134).

LXII. VRIENDT (*François de*) ou FRANZ FLORIS, *d'Anvers, 1520-1570.*

192. Trois femmes, de buste, tenant un livre de musique ; 1 pied 6 pouces 1/2 sur 1 pied 14 pouces 1/3 de large (nº 83).

193. Tête de Bacchus ; 1 pied 12 pouces sur 1 pied 6 pouces de large (nº 84).

194. Tête de Cérès ; 1 pied 12 pouces sur 1 pied 6 pouces de large (nº 85).

195. Portrait de Thomas Perrenot, seigneur de Chantonnay ; 2 pieds 9 pouces 1/2 sur 2 pieds 1 pouce de large (nº 177).

LXIII. VRIENDT (*François de*) ou FRANZ FLORIS *le Jeune, d'Anvers, 15..-16..*

196. Portrait du comte de Cantecroix et de Mlle Gaille, en fruitière, toile ; 4 pieds sur 3 pieds 4 pouces de large (nº 100). (Original conservé au château de Buthiers (Hte-Saône.)

LXIV. WALCKEMBURG (*Frédéric*), *de Malines, 15..-16...*

197. Paysage, toile ; 1 pied 10 pouces 2/3 sur 2 pieds de large (nº 34).

198. Autre, toile ; 2 pieds 6 pouces sur 3 pieds 11 pouces de large (nº 35).

LXV. WALCKEMBURG (*Gilis*), *de Malines, 15..-16...*

199. Incendie nocturne de Troye ; toile ; 3 pieds 15 pouces sur 5 pieds de large (nº 152).

200. La tour de Babel ; 1 pied 6 pouces sur 2 pieds 4 p. 1/2 (nº 20).

LXVI. WALCKEMBURG (*Luce*), *de Malines, né vers 1530.*

201. Paysage ; 1 pied 12 pouces sur 2 pieds 3 pouces de large (nº 16).

202. Paysage : 1 pied 12 pouces sur 2 pieds 4 pouces de large (nº 17).

203. Paysage : 1 pied 12 pouces sur 2 pieds 4 pouces de large (nº 18).

204. Paysage ; 1 pied 11 pouces sur 2 pieds 2 pouces de large (nº 19).

205. Paysage ; 12 pouces sur 1 pied 6 pouces 1/2 de large (nº 21).

206. Paysage ; 13 pouces sur 1 pied 2 pouces 1/2 de large (nº 22).

207. Paysage ; 12 pouces 1/3 sur 1 pied 7 pouces 1/3 de large (nº 23).

208. Paysage ; 12 pouces 1/4 sur 1 pied 6 pouces de large (nº 24).

209. Paysage ; 13 pouces sur 1 pied 1/2 de large (nº 26).

210. Paysage ; 11 pouces sur 14 pouces de large (nº 27).

211. Paysage à la détrempe ; rond, diamètre 9 pouces 1/3 (nº 28).

212. Autre à la détrempe; même diamètre et même forme (nº 29).

213. Autre, même diamètre et même forme (nº 30).

LXVII. WALCKEMBURG (*Martin*), *de Malines, 1530-16...*

214. Paysage ; 9 pouces 1/2 sur 13 pouces de large (nº 25).

LXVIII. WEERDT (*Adrien de*), *de Bruxelles, vers 1510.*

215. Paysage ; rond, 9 pouces de diamètre (nº 31).

216. Autre ; 14 pouces 1/3 sur 1 pied 2 pouces de large (nº 32).

217. Autre ; 2 pieds 5 pouces sur 2 pieds 13 pouces de large (nº 33).

B. — Peintures anonymes.

I. — *Mythologie.*

218. Diane, d'un maître italien, sur cuivre ; 14 pouces 1/2 sur 9 pouces de large (nº 113).
219. Vénus et un satyre, sur cuivre ; 1 pied de haut (nº 263).
220. Vénus, un satyre et l'Amour ; même dimension (nº 264).

II. — *Piété.*

221. Triptyque dont le panneau central représente l'Adoration des Mages ; les volets, la Nativité, et la Fuite en Egypte, d'un vieux maître ; 2 pieds moins 1/2 pouce sur 12 pouces de large (nº 97).
222. Crucifixion, sur cuivre ; 2 pieds sur 2 pieds de large environ (nº 257).
223. N. D. par un vieux maître ; 3 pieds 2 pouces sur 2 pieds 6 pouces de large (nº 150).
224. N. D. tenant l'Enfant, par un vieux maître, tableau cintré ; 1 pied 13 pouces sur 1 pied 5 pouces 1/2 de large (nº 86).
225. N. D. avec l'Enfant dormant ; 2 pieds 7 pouces sur 1 pied 14 pouces 1/2 de large (nº 143).
226. Saint Michel avec ses anges combattant les démons ; 1 pied 6 pouces sur 15 pouces 1/2 de large (nº 142).

C. — Portraits.

I. — *Maison de Bréderode.*

227. Portrait de M. de Bréderode, d'un vieux maître ; 1 pied 5 pouces sur 1 pied 1 pouce de large (nº 186).
228. Portrait de Mme de Bréderode, d'un vieux maître ; 1 pied 5 pouces sur 1 pied 1 pouce de large (nº 187).
229. Portrait d'une demoiselle de cette maison ; 1 pied 8 pouces sur 1 pied 2 pouces de large (nº 234).
230-231. Deux portraits en miniature, dans une boîte ronde, de deux seigneurs de cette maison ; diamètre 1/2 pied (nºˢ 247 et 248).

II. — *Maison de Carpi.*

232. Portrait d'Albert, comte de Carpi ; 9 pouces sur 7 de large (nº 240).

III. — *Maison de Granvelle.*

233. Portrait d'Antoine Perrenot, alors évêque d'Arras ; 3 pieds sur 6 pieds 5 pouces (nº 205).

Autre, à la même époque, par Crispian Van den Broeck (art. 39). Autre en costume de cardinal, par le Gaëtano (art. 134). (Aujourd'hui nº 240 du Musée de Besançon.)

234. Portrait de Charles Perrenot, abbé de Faverney, frère du cardinal ; 5 pieds 4 doigts sur 2 pieds 1/2 de large (nº 241).

Portraits de François Perrenot, comte de Cantecroix, neveu du cardinal, par Key (art. 100 et 101) ; par Gortz (art. 76 et 77) ; par Porbus (art. 131) ; — d'Isabelle Suarez de Mendoza, sa maîtresse, par Pantoja de la Cruz (art. 124 et 125) ; — de Jean-Antoine Perrenot, leur fils naturel, par Pantoja (art. 126) ; — de François Perrenot avec demoiselle Gaille, sa maîtresse, par Franz Floris le Jeune (art. 195) ; — de demoiselle Gaille, par Pierre d'Argent (art. 16).

235. Portrait de Frédéric Perrenot, frère du cardinal, seigneur de Champagney ; 5 pieds sur 2 pieds 1/2 de large (nº 242).

Portraits de Jean-Thomas Perrenot, neveu du cardinal, seigneur de Maîche, par Alonzo Sanchez (art. 172) ; — de Marguerite Perrenot, sœur du cardinal, dame de Vennes, par Pierre d'Argent (art. 13).

236. Portrait du chancelier Nicolas Perrenot de Granvelle ; 13 pouces sur 11 pouces de large (nº 208).

237. Portrait du même, de face ; 1 pied 7 pouces sur 1 pied 3 pouces de large (nº 210).

Autre par Le Titien (art. 169 et 170) ; autre, copie [par Pierre d'Argent, sans doute] (art. 171). (Aujourd'hui nº 263 du Musée de Besançon.)

238. Portraits de Nicolas Perrenot et de Nicole Bonvalot sa

femme « en forme de tablier » ; 1 pied 7 pouces sur 1 pied 4 pouces de large (n° 209).

Portraits de Nicole Bonvalot, par le Titien (art. 172) ; copie du même [par Pierre d'Argent, sans doute] (art. 173) ; — de Jacques Bonvalot, seigneur de Champagney, père de Nicole, par Girard d'Argent (art. 11) ; de Jacques de Saint-Mauris, prieur de Bellefontaine, fils d'Etiennette Bonvalot, et par conséquent cousin germain du cardinal, par Pierre d'Argent (art. 14).

239. Portrait de Nicolas Perrenot, fils de Thomas, et neveu du cardinal ; toile ; 4 pieds 1/2 sur 2 pieds 1/2 de large (n° 213).

Autre par Pierre d'Argent (art. 12)

Portrait de Thomas, seigneur de Chantonnay, frère du cardinal, par Franz Floris (art. 194).

IV. — *Maison de Montbéliard.*

240. Portrait d'un prince de Montbéliard, par un vieux maître ; 2 pieds 4 pouces 1/2 sur 1 pied 1/2 de large (n° 217).

V. — *Maisons d'Autriche, de Bourgogne et d'Espagne.*

241. Portrait de l'empereur [Charles-Quint], de la main d'un vieux maître; 2 pieds 7 pouces sur 1 pied 11 pouces de large (n° 218).

242. Portrait de six enfants de Philippe Ier, roi de Castille ; 1 pied sur 1/2 pied de large (n° 219).

243. Descente de la maison de Bourgogne, papier collé sur toile, où sont peints tous les princes ; 7 pieds 3 pouces de de large (n° 253).

244. Portrait d'une dame de la maison d'Autriche, tenant une fille en ses bras, de la main d'un vieux maître (n° 254).

VI. — *Portraits anonymes.*

245. Portrait de jeune homme, profil ; 1 pied 1 pouce sur 13 pouces de large (n° 111).

246. Vieux portrait « d'un bon vieux maître » ; 2 pieds 5 p. 1/2 sur 2 pieds de large (n° 124).

247. Une dame religieuse ; 6 pouces sur 5 pouces 3/4 de large (nº 137).

248. Un homme d'église ; 1 pied sur 11 pouces de large (nº 235).

249. Une dame allemande ; 13 pouces sur 9 pouces de large (nº 236).

250. Un seigneur d'église ; 1 pied sur 15 pouces (nº 237).

251. Un gentilhomme savoyard ; 1 pied sur 13 pouces de large (nº 238).

252. Une dame bressanne ; 15 pouces sur 12 de large (nº 239)

253. Une dame habillée, sans tête ; 5 pieds sur 3 pieds 1/2 de large (nº 243).

254. Un enfant nu, toile ; 2 pieds 1/2 sur 2 pieds 10 pouces (nº 244).

255. Un seigneur allemand, l'épervier au poing ; 1 pied 12 pouces sur 1 pied 1/2 (nº 250).

VIII. — *Tableaux divers*

256. Un vase de fleurs, d'un vieux maître ; 1 pied 1 pouce 1/2 sur 13 pouces 1/2 (nº 38).

257. Une pièce à la détrempe : Galères retournant du Levant (non cotée).

258. Une chauve-souris ; 7 pouces sur 12 de large (nº 102).

259. Un rhinocéros ; toile, 1 pied sur 1 pied 1/2 de large (nº 167).

260. Cosmographie manuscrite ; Méditerranée (en partie), Cilicie, Arménie, Chypre, Syrie, Judée, Palestine et Egypte ; 9 pieds 4 pouces sur 4 pieds 12 pouces de large (nº 255).

261-262. Un Agrippa et un César, dessins au crayon sur papier (non coté)

263 Orphée et les Muses, dessins à la plume, sur parchemin, dédié au cardinal de Granvelle (non coté).

264. Plans du château de Scey [d'Hugues Maire, son constructeur par ordre de Granvelle, sans doute], sur papier.

D. — Sculptures de la Renaissance.

LXIX. Buonarotti (*Michel-Ange*), *d'Arezzo, 1474-1554.*

265-267. Trois figures de marbre couchées, deux sur piédestal de bois, l'autre sur piédestal enrichi de marbre (nº 20) (1).

268. Crucifix d'ivoire sur croix d'ébène plantée dans un rocher, 15 pouces de haut (nº 105). — V. art. 40.

LXX. Durer (*Albert*), *de Nuremberg, 1471-1528.*

269. Tête d'enfant criard, ayant une mouche qui le pique au front, bois ; 9 pouces de haut (nº 111).

270. Saint-Sébastien, statuette en bois ; 15 pouces de haut (nº 110).

LXXI. Landry (*Pierre*), *de Salins, 1540-15...*

271. Douze têtes d'empereurs en marbre blanc, dans des médaillons de marbre jaspé, ronds ; 1 pied 13 pouces de diamètre (un de ces profils : un Vespasien, est conservé au musée archéologique de Besançon, quatre médaillons de marbre jaspé avec inscriptions existent encore au palais Granvelle).

LXXII. Prévost (*Jacques*), *de Gray, 15..-1561.*

272. Sépulture historiée d'un Christ, bas-relief de marbre blanc ; 1 pied 1 pouce sur 1 pied 1/2 de large (nº 17). — Voir Pièce justificative III, b. 7.

273. La Charité, statue en marbre ; 1 pied 5 pouces de haut (nº 38). — V. b. 8, Pièce justificative III.

274. La Foi, statuette de marbre ; 1 pied 5 pouces de haut (nº 37). — V. b. 10, Pièce justificative III.

Sculptures diverses.

I. — *Bois.*

275. Cerf couché avec double ramure de cerf naturelle, bois coloré.

---

(1) Le numérotage primitif des sculptures diffère de celui des peintures dans l'Inventaire de 1607 qui nous sert de base.

276. Statuette de Vigneron, la tête coiffée d'un chapeau enguirlandé de feuilles de vignes, appuyé sur un bâton, autour duquel s'enroule un cep; 1 pied 2 pouces de haut (nº 112).

II. — *Bronzes.*

LXXIII. Cop, *fondeur et ciseleur de bronze. v. 1560.*

277. Figurine de Pallas « réparée de la main de Cop » (nº 69).
278. Figurine d'homme : même hauteur que Pallas (nº 70).
279. Figurine d'homme coiffé d'un morion (id.) (nº 71).
280. Femme assise (id.) (nº 78).
281. Autre (nº 77).

Bronzes anonymes.

282. Bacchus jeune, tenant des raisins (?); haut de 14 pouces (nº 57).
283. Cupidon ailé : haut de 3 pouces (nº 82).
284. Autre ; même hauteur (nº 86).
285. Europe ; haute de 11 pouces (nº 56).
286. Hercule combattant avec un centaure ; bronze rouge ; haut de 1 pied 10 pouces 1/2 (nº 34).
287. Hercule tenant une massue ; haut de 9 pouces (nº 62).
288. Autre ; haut de 1 pied (nº 51).
289. Autre tenant un enfant d'une main, sa massue de l'autre (nº 55).
290. Un *Lantin* (?) ; haut de 12 pouces (nº 52).
291. Un Laocoon ; haut de 15 pouces ; piédestal de bois noir enrichi de deux petites têtes de marbre (nº 48).
292. Lucrèce ; haute de 7 pouces (nº 79).
293. Marsyas ; haut d'un demi-pied (nº 87).
294. Tête de Méduse ; haute de 1 pied 15 pouces (nº 27).
295. Satyre les bras ouverts ; haut de 14 pouces (nº 58).
296 Vénus, le pied sur un escabeau, avec Cupidon ; haute d'un demi-pied (nº 75).
297. David tenant la tête de Goliath ; haut de 10 pouces (nº 60).
298. Les douze Empereurs avec bases sur piédestaux de bois noir (nº 49).
299. Mélusine, avec couronne dorée.

300. Enfant criard ; haut d'un pied (nº 30).
301. Tête d'enfant ; haute de 13 pouces (nº 93).
302. Figure de femme ; haute de 5 pouces 1/2 (nº 74).
303. Femme nue, assise sur un tour enveloppé de draperies ; haute de 1 pied (nº 47).
304. Torse de femme nue, tenant une coquille de mer ; haute de 15 pouces (nº 31).
305. Femme nue couchée, écrivant (*la Géométrie*) ; haute de 12 pouces 1/2 ; à la base une géométrie (nº 32).
306. Cheval de bronze, haut d'un pied 3 pouces (28).

III. — *Cire.*

307. Un Bacchus en basse taille.
308-309. Deux médaillons ronds d'empereurs (cire et poix-résine).
310. Enfant ébauché à sa naissance, sur le vif.
311. Deux figurines d'homme et de femme s'embrassant (d'après un groupe de marbre envoyé à l'empereur).
312. Tête colossale (cire noire).

IV. — *Ivoire.*

313. La Charité avec deux enfants nus ; haute de 11 pouces (nº 109).
314. La Mort tenant une horloge et une bêche ; haute de 14 pouces (nº 107).
315. Une N.-D. sous un dôme soutenu de quatre piliers ; haute de 1 pied 3 pouces (nº 108).

V. — *Marbre.*

316. Diane nue, couchée, embrassant un cerf ; bas relief ; 1/2 pied sur 11 pouces de large (nº 116).
317. Autre embrassant d'une main un cerf, de l'autre un chien ; bas relief.
318. Un terme ou gaîne en forme de torse de femme à l'antique ; en contre bas couvrent ces bas-reliefs les trois Grâces enlacées ; haut de 2 pieds 11 pouces 1/2 (nº 3).
319 Hercule ; haut d'un pied (nº 115).

320. Vénus et Cupidon couchés, bas relief à l'antique; haut de 11 pouces chaque sur 1 pied 1 pouce de large (nº 24).
321. Médaillon de Jean-Galéas Visconti, duc de Milan, avec l'inscription : JO. GAL[EA]Z VICECOMES DUX P. MIL[ANI] ; rond, 8 pouces de diamètre (nº 16).
322. Un petit chien de marbre ; haut d'un demi pied (nº 22).
323. Deux petites têtes d'enfant; haut de 7 pouces (nº 21).
324. Une N.-D. assise, tenant l'Enfant; haute de 1 pied 2 pouces (nº 19).
325. Un saint Antoine ; haut de 1 pied 2 pouces (nº 39).

VI. — *Orfèvrerie.*

326. Jeune homme surprenant une femme couchée, au pied du lit un Cupidon ; bas relief d'argent, avec argent moulu aux corniches, colonnes et rembossements dorés (nº 46).
327. N.-D. en bas-relief ciselé ; haut de 9 pouces 1/2 (nº 107).
328. Résurrection sur un rocher, argent et argent doré ; haut de 8 pouces (nº 118).

VII. — *Plâtre ou gypse.*

329. Charles-Quint (marbre en plusieurs pièces).
330. Philippe le Bon (id.).
331. Hélène de Bréderode, mère du comte de Cantecroix (moulée sur nature).
332. Apollon (moulé sur l'antique).
333. 10 têtes d'empereurs, aux moulures tournées et dorées et inscriptions en lettres noires dans les moulures (en la salle).
334. 12 mufles de lions.
335. Nativité en relief; haute de 2 pieds.
336. Tête de femme coiffée à l'antique, cheveux élevés.
337. Petite tète de femme, antique.
338. Tête de guerrier antique.
339. Tète de chérubin, d'ordre ionique formant coude.
340. Trois têtes dont une de femme.
341. Deux têtes, l'une de vieillard, l'autre de vieille, peints couleur de chair.
342. Tête d'homme.

VIII. — *Plomb.*

343. Médaillon de Cicéron.

IX. — *Terre cuite*

344. Satyre nu, tenant un panier de fruits, peint couleur de chair ; haut de 5 pieds (nº 44).

345. Femme nue tenant son pied droit à deux mains, colorée, même dimension (nº 45).

M. ALFRED MILLIARD

DE FEDRY

ET SA COLLECTION D'OBJETS PRÉHISTORIQUES

LÉGUÉE AU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE

Par M. le Dr Albert GIRARDOT

Séance du 14 décembre 1901.

Il y a quelques mois, en vous rendant compte de l'ouvrage de M. E. Chantre, « L'homme quaternaire dans le bassin du Rhône », je vous rappelais les nombreuses découvertes d'objets intéressants des temps préhistoriques, dont la Franche-Comté a été le thâtre, et j'exprimais le regret de voir un grand nombre de ces pièces dispersées dans divers musées, en dehors de notre pays, et vraisemblablement perdus, à tout jamais, pour nous. Aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer qu'une collection très importante des produits de l'industrie humaine, pendant les âges de la pierre, vient d'être léguée au musée d'archéologie de Besançon, par son auteur M. Alfred Milliard, notre confrère, récemment décédé, en considération de la Société d'Emulation du Doubs, et des services qu'elle a rendus depuis sa fondation, et qu'elle rend encore journellement. à la science et à la province.

M. Milliard était né à Paris, il y avait fait ses premières études et son droit, puis il était entré dans l'administration des télégraphes ; sa santé, assez délicate, ne lui permit pas de suivre cette carrière jusqu'à l'âge de la retraite, et de bonne heure, il vint se fixer à Fédry, dans la Haute-Saône, au milieu de ses propriétés. A Paris, il s'était occupé de littérature, et avait publié quelques articles dans différentes

revues, et même un livre de poésies ; à Fédry, sans négliger les lettres, car il y écrivit encore un second volume de vers, il se passionna pour l'histoire locale et surtout pour l'archéologie préhistorique. Il parcourut, à bien des reprises, le territoire de sa commune, l'examinant pied à pied, recueillant tous les débris de l'industrie humaine primitive qu'il rencontrait, et inscrivant scrupuleusement le point où chacun d'eux avait été trouvé. C'est ainsi qu'il parvint à rassembler une importante collection, d'une valeur scientifique indiscutable, parce que toutes ses pièces ont une origine bien connue, et une authenticité absolue.

Le village de Fédry est situé sur la rive droite de la Saône, à l'ouverture d'une vallée, dirigée du nord-ouest au sud-est, qui sépare deux groupes de collines peu élevées, entrecoupées de dépressions plus ou moins profondes. Une plaine d'alluvions actuelles, d'un kilomètre de largeur, la sépare de la rivière à l'est, et tout autour de lui, dans les autres directions, le sol est formé de terrain jurassique, recouvert, au nord-ouest, par des argiles tertiaires et, au nord, par un dépôt de transport plus récent, qui renferme des chailles, provenant des couches jurassiques, et des cailloux roulés, d'origine vosgienne.

Cette situation était des plus avantageuses pour l'homme primitif : à proximité d'une rivière poissonneuse, au milieu de forêts peuplées de toutes sortes de gibiers, il trouvait facilement les moyens de subvenir à son existence, en même temps qu'il rencontrait à la surface de la nappe alluviale du nord, des galets de roche dure avec lesquels il pouvait façonner ses instruments. Aussi, s'y montra-t-il dès les débuts de l'âge de la pierre, comme en témoignent les haches taillées du type de Chelles, recueillies par M. Milliard ; elles sont rares dans sa collection, sans doute parce que les premiers habitants étaient, eux-mêmes, peu nombreux dans le pays. Quelques instruments, de forme moustérienne, indiquent aussi la présence de l'homme de ce temps dans la contrée ;

mais aucun objet ne peut être rapporté aux deux dernières époques paléolithiques; la région était alors probablement inhabitée. Il en fut tout autrement à l'âge de la pierre polie; l'homme n'était plus alors un nomade qui séjournait peu dans cet endroit, mais un véritable habitant qui y vivait à demeure; c'est au moins ce que l'on peut conclure des stations reconnues par M. Milliard, qui lui ont procuré un très grand nombre de débris de l'industrie néolithique. L'une d'elles est située au nord du village, sur la hauteur *des Charmonnots*, elle est peu importante et a fourni seulement quelques instruments. Une autre, beaucoup plus riche, occupe une grande étendue de terrain sur le flanc d'une colline, au lieudit *les Billardes*, point d'où l'on domine la vallée de la Saône, et dans le voisinage immédiat d'une vaste dépression du sol, *la Combe Voiron*, où les premiers habitants pouvaient se dissimuler complètement et rapidement, à la moindre alerte. La troisième station a été découverte à la partie supérieure d'un faible monticule, au milieu de la plaine qui borde la Saône, au lieudit *la Planche;* elle a donné un nombre assez considérable de silex travaillés. M. Milliard a recueilli encore, en différents points, sur le territoire de Fédry et aussi sur le territoire des communes voisines, d'intéressants débris de l'industrie humaine des âges de la pierre et du bronze, qui figurent tous dans sa collection, ainsi que plusieurs pièces de même nature trouvées dans les dragages de la Saône.

Telle est, en résumé, l'origine et la composition de cette collection que M. Milliard a léguée à notre musée d'archéologie; son importance et sa valeur n'échapperont à personne. Le musée de Besançon, pourvu de tant et de si précieuses reliques de la période gallo-romaine, est beaucoup moins riche en spécimens des âges de la pierre. Il ne possède aucune pièce paléolithique, mais seulement une série d'objets néolithiques, provenant de la grotte de Courchapon, et quelques exemplaires de marteaux, de haches et de scies, en

roche dure polie, rapportés du Danemark par M. le commandant Bial, très beaux, sans doute, mais auxquels nous préférons les trouvailles faites dans notre province, comme présentant pour nous un plus grand intérêt.

Nous conserverons toujours un souvenir reconnaissant à la mémoire de M. Alfred Milliard qui, par ses investigations méthodiques et persévérantes, a pu jeter quelque clarté sur un des points les plus obscurs du passé de notre Franche-Comté, et qui nous a fait don gracieusement de toutes les pièces recueillies au cours de ses patientes recherches. Nous n'oublierons pas non plus que Madame Milliard a tenu à exécuter scrupuleusement ses dernières volontés, et s'est empressée de nous remettre sa précieuse collection, suivant le désir qu'il en avait exprimé; c'est pourquoi je me fais, ici, l'interprète de vos sentiments unanimes, j'en suis certain, en lui adressant le témoignage de la vive gratitude de la Société d'Emulation du Doubs.

CATALOGUE DE LA COLLECTION DE M. ALFRED MILLIARD

I. — **Age de la Pierre taillée.**

1. ÉPOQUE DU CHELLES

2 haches taillées dans des chailles.
5 haches taillées en quartzite.

2. ÉPOQUE DE MOUSTIER

4 lames, 16 pointes en silex; 14 lames, 11 pointes et 4 poinçons en quartzite provenant *des Billardes.*

6 pointes trouvées *aux Charmonots.*

1 pointe, 1 grattoir, 1 lame, recueillis *aux Chanois.*

Des pointes et des éclats de silex, de la même époque, ont été récoltés aussi sur différents points du territoire de Fédry et se trouvent dans la collection.

II. — **Age de la Pierre polie.**

STATION DES BILLARDES

18 percuteurs, 36 nucleus, 50 pointes ou fragments de pointes de flèches, 7 haches entières en amphibolite schistoïde, 2 haches entières en serpentine, 20 fragments de haches, 1 ciseau poli, 9 lames en silex retaillées, 40 grattoirs et un très grand nombre de burins, perçoirs, poinçons et éclats divers.

6 molettes, 4 polissoirs en grès; un fragment de meule dormante en granit; des fragments de poterie grossière très épaisse, sans ornements ni goulot.

STATION DES CHARMONNOTS

2 percuteurs, 5 nucleus, 9 pointes de flèches, 1 hache polie entière, 2 fragments de hache en amphibolite schistoïde, 10 grattoirs, 1 lame retaillée.

STATION DE LA PLANCHE

30 nucleus, 2 ou 3 fragments de percuteurs, 1 pointe de trait, 20 pointes de flèches, 1 débris de hache en amphibolite schistoïde, 16 grattoirs, 52 lames et une grande quantité de débris d'instruments et d'éclats de silex.

Des débris de poterie, en grands fragments, dont l'un d'eux présente une petite anse.

TROUVAILLES ISOLÉES

A la Planche au Saint : 4 pointes de flèches, des grattoirs et fragments de lame.

Au Chanois : 1 hache polie en amphibolite schistoïde.

Derrière le Chanois : 1 fragment de hache polie.

En Vaugeon : 1 hache polie.

Au dessus des côtes : 1 pointe de flèche triangulaire.

OBJETS RETIRÉS DU LIT DE LA SAÔNE

Lames en silex, 1 grattoir, 1 gros éclat de silex.

La collection comprend encore un grand nombre d'instruments entiers ou fragmentés, recueillis sur les territoires voisins de Fédry et, parmi eux, de nombreuses pièces provenant du célèbre atelier préhistorique d'Etrelles.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ (1901-1902)

Par le DÉPARTEMENT DU DOUBS...... .... 300 f.
Par la VILLE DE BESANÇON.................. .... 400 f.

Par M. le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France : t. XXXIV, Carpentras, 1 ; t. XXXVI, Carpentras, 3; t. XL ; supplément, t. I, Abbeville, Brest.

Bibliographie des trav. hist. et archéol. des Soc. sav. de France, t. III, 4.

Comité des Sociétés savantes : *Bulletin archéologique,* 1901, 3 ; — *Histoire et philologie,* 3 et 4 ; — *Sciences économiques et sociales.*

Revue des Etudes grecques, 1901, t. XV, 62-64, 1902.

Journal de l'Ecole polytechnique, 7e cahier, 1901, 2e série.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1901, 1-4, 1902.

Annales du Musée Guimet, t. XXX, 2 : Explorations des Nécropoles gréco-bysantines d'Antinoé, par Al. GAYET ; l'Aile nord du Pylone d'Aménophis à Karnac, par MM. Georges LEGRAIN et Ed. NAVILLE.

Revue de l'Histoire des religions, t. XLV, 1 et 2 ; t. XLVI, 1.

Conférences du musée Guimet, par M. L. DE MILLOUÉ, préface par M. E. GUIMET.

Par MM.

PAUL CHOFFAT, membre honoraire : 1o sa *Notice préliminaire sur la limite entre le Jura et le crétacé en Portugal ;* — 2o *Recueil d'Etudes paléontologiques sur la zone crétacée du Portugal,* t. I.

H. DE SAUSSURE, membre correspondant : *Myriopoden aus Madagascar,* 1901.

SCHLAGDENHAUFFEN et REEB, membres correspondants : *Contribution du genre Coronilla* et *Etude chimique et physiologique du genre Erysimum*, et dix autres Notices pharmaco-chimiques et botaniques.

LE PRÉFET DU DOUBS : *Rapports et Délibérations du Conseil général du Doubs; — Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1789*, rédigé par M. Jules GAUTHIER, archiviste : Archives civiles, série B, Chambre des Comptes de Franche-Comté, nos 1711 à 3228, t. VII, 1895.

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON : *Rentrée solennelle des Facultés*, 1901.

A. GUILLEMOT, membre correspondant : *Etude généalogique sur la famille de Chasseron*, 1902.

LÉON JOUBIN, membre correspond. : *Les Etablissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes*, plans et photogr., in-4°, Imprimerie Nationale.

Le Dr ANT. MAGNIN, membre résidant : *Hydrographie souterraine*, sources vauclusiennes, eaux d'alimentation, leurs rapports avec la fièvre typhoïde (Société d'Hist. nat. du Doubs), 1902.

HENRI COROT : *Les vases de bronze préromains trouvés en France.*

Chanoine ROSSIGNOT, membre résidant, curé de Sainte-Madeleine : sa *Notice sur la construction de l'église de Saint-Ferjeux.*

MAURICE THURIET, avocat général, membre résidant : son discours à la rentrée de la Cour d'appel de Besançon, le 16 octobre 1902 : *Victor Hugo législateur et juriste.*

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1901-1902)

Compte rendu des séances de la Société géologique de France, 1901.

Bulletin de la Société française de physique, 1901 ; 1-3, 1902.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 1899, t. X, 16e série.

Société de botanique de France, session à Hyères, 1899.

Journal des Savants, 1901 ; 1er sem. 1902.

Mémoires de la Société de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France, t. XXVIII, 1901. — *Bulletin*, 28e année : Documents sur les Imprimeurs, etc., par Ph. Renouard, 1901.

Bulletin de la Société polymathique de Paris, 9e série, t. II, 1900-1901.

Société de botanique de France, 1901, 7 ; 1902, 1-7.

Bulletin de la Société zoologique de France, t. XXVI, 1901 ; — *Mémoires*, t. XIV, 1901.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 1901 ; — *Annuaire*, XIII, 1902, 1-2.

Ornis : Bulletin du comité ornithologique international, t. XI, 1900 ; 1901, no 4.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, 1901, 1-4.

Congrès archéologique de France : session à Mâcon, 1899 ; à Chartres, 1900.

Revue épigraphique, 1902.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Comptes rendus, 1901, et janvier à juin 1902

Annuaire de la Société philotechnique de Paris, 1901.

Association française pour l'avancement des Sciences, 30e session à Ajaccio, 1901.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin, t. L, LI, LII, 1902 ; — Tables générales.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1900.

Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine, 4ᵉ série, t. I, 1901.

Bulletin de la Société philomathique Vosgienne, 1901-1902.

Mémoires de la Société Eduenne, nouvelle série, t. XXIX, 1901.

Bulletin de la Société des siences naturelles de Chalon-sur-Saône, t. VIII et 1902. 1-2.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Yonne, 1901.

Société des Sciences de Nancy, 1901; 1ᵉʳ trim. 1902.

Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, 1900-1901.

Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg, 4ᵉ série, t. II. 1901-1902.

Bulletin de la Société d'agr. de la Sarthe, 1901-1902, 2-3.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1901; 1902, 1-6.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, t. XII et XIII (171-174); — *Mémoires*, t. XXVIII, 1902.

Bulletin de la Société Dunoise, 1901, 1902 (1ᵉʳ sem.) au nᵒ 13.

Revue scientifique du Bourbonnais, 1902.

Revue historique et archéologique du Maine, t. L et LI, 1901-1902.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, t. XXIV, 1900; XXV, 1901.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers), 2ᵉ série, t. IX; 1902, 1-2.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes) : Table des matières de la 1ʳᵉ série, I à X, 1891-1900; — 2ᵉ série : t. I, 3-4, 1901 ; t. II, 1-2.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologigue et littéraire de la Charente, 7ᵉ série, t. I, 1901.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, 1902. 1-2.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1901, 1-2.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc., de la Marne, 2ᵉ série, t. III, 1899-1900; t. IV, 1901.

Bulletin de la Société archéologique, sc. et litt. du Vendômois, t. XL, 1901.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1900-1901.

Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1901.

Société Hâvraise des sciences diverses, 1900 et 1901. — Bibliogr. méthodique de l'arrondissement du Hâvre, 1-4; — L'Abeille hâvraise (concours Frollope), 1895-1900.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. XII, nº 2.

Précis analytique des travaux de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de Rouen, 1900-1901.

Bulletin de la Société académique de Brest, 1900-1901.

Bulletin de la Société libre d'Emulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, 1902.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 1901.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1900.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1901 et 1902.

Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, 1901, 4; 1902, 1-2.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ain, 1902.

Mémoires de la Société Bourguignonne d'histoire et de géographie, t. XVIII.

Revue Bourguignonne de l'enseignem. supérieur, t. XI, 2, 1901; t. XII, 1, 1903. — Théâtre français du XIVe et du XVe siècles : La Comédie sans titre et les Miracles de Notre-Dame, par Emile ROY, 1901.

Mémoires de la Société d'hist., d'archéol. et de litt. de Beaune, 1900.

Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, 1902, nº 21.

Bulletin de la Société Grayloise d'Emulation, nº 4, 1901.

Bulletin de la Société pour la protection des Paysages français, 1902, 1.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard t. XXVII, XXVIII et XXIX, 1902.

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle du Doubs, 1901.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, 1901. — Table générale des travaux de l'Académie (1805-1900), par MM. J. GAUTHIER, J. DE SAINTE-AGATHE et R. DE LURION.

Bulletin de la Société hist. et arch. de Langres, t. IV, 62-63; t. V, 64; — *Mémoires*, nº 12.

Annales de l'Académie de Mâcon, 3e série, t. V, 1900.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Mâcon, 1902, 9, 10.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 1902.

Annales de l'Université de Lyon : sc. et médec., I, 5-7; droit et lettres, II, 7-9, 1901-1902.

Mémoires de l'Académie de Lyon, 3e série, t. VI, 1901.

Annales de la Société d'agricult., sciences et industries de Lyon, 7e série, t. VII et VIII, 1899-1900.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 4e série, t. IX, 1902.

Revue savoisienne, 1901-1902.

Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie (mémoires et documents), t. XL, 1901.

Bulletin de la Société d'ethnographie et d'anthropologie de Grenoble (société dauphinoise), 1901.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube, 1901.

Annales de la Société d'agricult. de Saint-Etienne, 1901-1902, 1-2.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 1901, 28.

Bulletin trimestriel de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 1901.

Société des sciences de Nimes, 1900.

La Diana (Montbrison), 1901.

Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 6e série, t. I, 1901; — Observations météorologiques, 1901.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 6e série, t. VI, 1901.

Académie des sciences et belles-lettres de Montpellier : Catalogue de la bibliothèque de la Société, 1re partie.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1902.

Société agricole, scientif. et litt. des Pyrénées-Orientales, t. LIII, 1902.

Répertoire de la Société de statistique de Marseille, 1900-1901.

Revue africaine, nos 240-245, 1902.

Bulletin de la Société des sciences nat. de Colmar, 1901-1902.

Société des sciences, agr. et arts de la Basse-Alsace, 1901-1902.

Société des sciences naturelles de Bâle, XIII. 1902 : Tychobrahé (1546-1601).

Société des sciences naturelles de Zurich (Viertelsjahrschrift), 1902.

Anzeiger (antiquités suisses), Zurich, 1901, 2-3; 1902-1903, n° 1. — Zur Statistik Schweiz Kunstenmæler, par J.-R. RAHN.

Yahrbuch fur Schweizerisches gesellschaft der Schw., Zurich, 1901. — *Landesmuseum in Zurich*, 1901.

Bulletin de la Société Neuchâteloise des sciences naturelles, t. XXXVII, 1898-1899.

Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie, t. XIII, 1901; t. XIV, 1902.

Bulletin de la Société Vaudoise des sciences naturelles, n° 141 à 144, 1902. — Observations météorologiques, 1901.

Mitteilungen der naturfordschenden gesellschaft in Bern 1901, *in Zurich* 1902.

Mitteilungen der Antiquarischen gesellschaft in Zurich, LXVI, 1902.

Académie de géologie de l'Empire d'Autriche (verhandlungen), 15-16, 1901; 1-10, 1902. — Jahrgang, 1901-1902.

Société botanique de la province de Brandebourg (verhandlungen), 1902.

Académie des sciences de Munich (Sitzungsberichte), math-philos., 4-6, 1901; 1-2. 1902.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et thérapeutiques de la Haute-Hesse, Giessen, 1899-1902.

Université de Tubingue (Verzeichnis), 5 fasc., 1893 à 1900.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. XV et XVI, 1900-1901.

Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers, t. III; t. IV, 1-2; — *Bulletin*, 4 à 7, 1902.

Académie royale de Belgique : Mémoires, t. LIV, 1-5, 1901-1902, in-4°; — Mémoires couronnés et autres mémoires, t. LIX, 1-3; — *Bulletin* : lettres, 1901 et 1-4 1902; sciences, 1901 et 1-4 1902. — Tables générales.

Annalecta bollendiana, t. XX, f. 4, 1901; t. XXI, 1-4, 1902.

Bull. of the Llyod library of botany, Cincinnati (Ohio) : Mycological, série n° 2; Pharmacy, 1, 1902.

Société d'histoire naturelle de Boston, proceedings, XXIX-XXX.

Geographical Society of Philadelphia, 1901. 3-4.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle du Visconsin, 1902. 1-3.

Missouri botanical garden, 30e rapport. 1902.

Annales del Museo nacional de Montevideo, t. IV, 22, 1901-1902.

Transactions of the Academy of Saint-Louis, t. X et XI, 1900-1901.

United states Geological Survey, 21e rapport, 1899 1900, t. VI, part V et VII; Maps.

Annual report of the Smithsonian Institution, 1900.

The Manchester litterary and philo. Society : Memoirs and proceed., 1901-1902, 1.

Académie des sciences de Berlin (Sitzungsberichte), XXXIX-LIII, 1901 ; I-XL, 1902.

Abhandlungen (société des sciences) *zu Bremen*, XVII, 1, 1901.

New Heidelberger Jahrsbucher, 1901.

Société des sciences naturelles de Fribourg en Brisgau, 1902.

Société physico-économique de Kœnigsberg, 1901.

Memorie della reggia Accademia di scienze ed arti in Modena, 3e série, t. III et IV.

Académie royale suédoise des sciences de Stockholm : Handlingar, Bihang, 1900-1901 ; Manadsblad, Stockolm, 1902.

Bull. of the geological Institution of the Universitaty of Upsala, 1901.

LISTE DES BIBLIOTHÈQUES

AUXQUELLES UN EXEMPLAIRE

du Catalogue des Incunables de la Bibliothèque publique de Besançon

a été adressé, en 1901, par les soins de M. KIRCHNER, archiviste de la Société d'Emulation du Doubs

---

FRANCE

Paris.

Bibliothèque de l'Arsenal.
— du Cercle de la Librairie.
— du Collège de France.
— de l'Ecole des Chartes.
— de l'Ecole Normale supérieure.
— de la Faculté de Droit.
— de l'Institut.
— Mazarine.
— du Ministère de la Guerre.
— Nationale.
— Sainte-Geneviève.
— de l'Université (Sorbonne).
— de la Ville.
Archives Nationales.

Départements.

Bibliothèques municipales de : Aix, Albi, Amiens, Angers, Arras, Auxerre, Avignon, Besançon, Bordeaux, Bourges, Brest, Caen, Cambrai, Carpentras, Chalons-sur-Marne, Chartres, Clermond-Ferrand, Dijon, Dole, Douai, Gray, Grenoble, Laon, La Rochelle, Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges,

Lons-le-Saunier, Luxeuil, Lyon, Mâcon, Marseille, Melun, Montauban, Montbéliard, Montpellier, Nancy, Nantes, Narbonne, Nice, Nîmes, Orléans, Pau, Périgueux, Perpignan, Poitiers, Pontarlier, Reims, Rennes, Rouen, Saintes, Salins, Toulouse, Tours, Troyes, Verdun, Versailles, Vesoul, Vitry-le-François.

Bibliothèques universitaires de : Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Toulouse.

ALLEMAGNE

Aix-la-Chapelle.........	Bibliothèque	de la Ville
Berlin..................	—	royale.
Berlin..................	—	de l'Université.
Bonn....................	—	de l'Université.
Breslau.................	—	de l'Université.
Colmar (Alsace).........	—	de la Ville.
Cologne.................	—	de la Ville.
Cologne.................	—	archiépiscopale.
Dresde..................	—	royale.
Francfort-sur-le-Mein ...	—	de la Ville.
Fribourg-en-Brisgau.....	—	de l'Université.
Gœttingue...............	—	de l'Université.
Hambourg................	—	de la Ville.
Heidelberg..............	Bibliothèque	de l'Université.
Kœnigsberg..............	—	de l'Université.
Leipzig.................	—	de l'Université.
Metz (Lorraine).........	—	de la Ville.
Munich..................	Kœn. Hof-u.	Staatsbibliothek.
Munich..................	Bibliothèque	de l'Université.
Munster.................	—	paulinienne.
Nüremberg...............	—	de la Ville.
Strasbourg (Alsace).....	—	de la Ville.
Strasbourg (Alsace).....	—	de l'Université.
Stuttgart...............	-	royale.
Tubingue................	—	de l'Université.
Wolfenbüttel............	—	ducale.

ANGLETERRE

Cambridge.............. Bibliothèque de l'Université.
Dublin................. — du Trinity Collège.
Edimbourg .... — de l'Université.
Londres................ — du British Museum.
Oxford .... — Bodléienne.

AUTRICHE

Buda-Pesth............. Bibliothèque de l'Université.
Innsbruck.............. — de l'Université.
Cracovie............... — de l'Université.
Lemberg .... — de l'Université.
Prague................. — de l'Université.
Vienne................. Kœn.-u. Kaiserl. Hofbibliothek.
Vienne .... Bibliothèque de l'Université.

BELGIQUE

Anvers................. Bibliothèque de la Ville.
Anvers................. Musée plantinien.
Bruges................. Bibliothèque de la Ville.
Bruxelles.............. — royale.
Gand................... — de la Ville.
Liège.................. — de l'Université.

DANEMARK

Copenhague .... Bibliothèque royale.

ESPAGNE

Barcelone .... Bibliothèque de l'Université.
Madrid................. Biblioteca Nacional.
Séville................ — Colombina.
Salamanque .... Bibliothèque de l'Université.
Valence .... — de l'Université.
Zaragosse .... — de l'Université.

GRÈCE

Athènes................	Bibliothèque nationale.

HOLLANDE

Amsterdam..............	Bibliothèque de l'Université.
La Haye................	— royale.
Leyde..................	— de l'Université.
Utrecht................	— de l'Université.

ITALIE

Bologne................	Bibliothèque de l'Université.
Florence...............	Biblioteca nazionale centrale.
Florence...............	— Mediceo Laurenziana.
Mont-Cassin............	— abbaziale.
Naples.................	Regia biblioteca nazionale.
Naples.................	Bibliothèque de l'Université.
Padoue.................	— de l'Université.
Padoue.................	— du Séminaire épiscopal.
Palerme................	Regia biblioteca nazionale.
Palerme................	Biblioteca comunale.
Parme..................	Reale biblioteca palatina.
Rome...................	Biblioteca apostolica vaticana.
Rome...................	— nazionale centrale.
Turin..................	— nazionale.
Venise.................	— nazionale Marciana.

NORVÈGE

Christiania............	Bibliothèque de l'Université.

PORTUGAL

Lisbonne...............	Bibliotheca Nacional.

ROUMANIE

Bucharest..............	Bibliothèque nationale centrale.

RUSSIE

Dorpat................	Bibliothèque	de l'Université.
Helsingfors............	—	de l'Université.
Kiev..................	—	de l'Université.
Moscou................	—	de l'Université.
Moscou................	—	de Chludov.
Moscou................	—	de Saint-Synode.
Saint-Pétersbourg.......	—	publique impériale.
Saint-Pétersbourg.......	—	de l'Université.
Varsovie...............	—	de l'Université.
Vilna..................	—	publique.

SUÈDE

Stockholm..............	Bibliothèque	royale.
Upsal..................	—	de l'Université.

SUISSE

Bâle...................	Bibliothèque	publique.
Berne..................	—	de la Ville.
Einsiedeln.............	—	du Couvent.
Fribourg...............	—	cantonale.
Genève.................	—	de la Ville.
Lausanne...............	—	cantonale.
Neuchâtel..............	—	de l'Académie.
Porrentruy.............	—	du Collège.
Saint-Gall.............	Stifsbibliotek.	
Schaffhouse............	Bibliothèque	de la Ville.
Soleure................	—	de la Ville.
Zürich.................	—	de la Ville.
Zürich.................	—	de l'Université.

TURQUIE

Constantinople..........	Bibliothèque	de l'Université.
Mont-Athos.............	—	des Couvents.

AFRIQUE

Alger....................	Bibliothèque nationale.

ASIE

Tokio....................	Bibliothèque de l'Université.

AMÉRIQUE DU NORD

Canada.

Québec...............	Bibliothèque de l'Université-Laval.

Etats-Unis.

Baltimore................	Bibliothèque	de l'Université Hopkins.
Boston	—	de l'Athenæum.
Cambridge..............	—	de l'Univ. Harvard.
Chicago	—	de l'Univ. de Chicago.
Ithaca....................	—	de l'Université Cornell.
New-York	—	de l'Univ. Columbia.
Saint-Louis	—	publique.
San-Francisco...........	—	de l'Univ. de Californie.
Washington	Smithsonian	Institution.

AMÉRIQUE DU SUD

Argentine.

Buenos-Ayres...........	Biblioteca Nacional.

Brésil.

Rio-de-Janeiro..........	Biblioteca Nacional e publica.

Chili.

Santiago......	Biblioteca Nacional.

AUSTRALIE

Melbourne..............	Public Library.
Sydney.................	— Library.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er décembre 1902.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1902.

Président................ MM. NARGAUD (le docteur);
Premier Vice-Président.. Alfred VAISSIER;
Deuxième Vice-Président. FRANCEY;
Secrétaire décennal...... Jules GAUTHIER;
Trésorier................ FAUQUIGNON;
Archiviste.............. KIRCHNER.

Secrétaires honoraires... MM. BAVOUX (Vital).
MEYNIER (le docteur).

Membres honoraires (24).

MM.

LE GÉNÉRAL commandant le 7e corps d'armée (M. le général DESSIRIER).

LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour d'appel de Besançon, (M. GOUGEON).

L'ARCHEVÊQUE DE BESANÇON (S. G. Mgr PETIT).

LE PRÉFET du département du Doubs (M. ROGER).

LE GOUVERNEUR de la place de Besançon (M. le colonel CORBIN).

MM.

Le Recteur de l'Académie de Besançon (M. Laronze).

Le Procureur général près la Cour d'appel de Besançon (M. Molines).

Le Maire de la ville de Besançon (M. Baigue).

L'Inspecteur d'Académie à Besançon (M. Guyon), rue Moncey, 4.

Blanchard, Em., membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur au Muséum d'histoire naturelle; Paris. — 1867.

Delisle, Léopold, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur général de la Bibliothèque nationale. — 1881.

Weil, Henri, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon; Paris, rue Adolphe Yvon, 16. — 1890.

Dufour, Marc, docteur en médecine, à Lausanne, rue du Midi. — 1886. Membre honoraire, 1896.

Petit, Jean, statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, Paris. — 1866. Membre honoraire, 1896.

Robert, Ulysse, inspecteur général des bibliothèques et des archives, 30, avenue Quihou, à Saint-Mandé (Seine). — 1896.

Sire, Georges. correspondant de l'Institut, essayeur de la Garantie, Besançon, rue de la Mouillère, aux Chaprais. — 1847. Membre honoraire, 1896.

Pingaud, Léonce, correspondant de l'Institut, prof. d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Besançon, rue Saint-Vincent, 17. — 1874. Membre honoraire, 1896.

Choffat, Paul, attaché à la direction des services géologiques du Portugal; à Bordeaux et à Lisbonne, rua do Arco a Jesus, 113. — 1869.

Metzinger (le général), ancien commandant du 15e corps d'armée, membre du Conseil supérieur de la Guerre, à Paris. — 1899.

Rolland, Henri-Marius, capitaine de vaisseau, ancien général de division du cadre auxiliaire en 1870-71, en retraite à Marseille, boulevard National, 20. — 1899.

Berger, Philippe, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), prof. au collège de France. — 1899.

MM.

BERTRAND, Marcel, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des mines. — 1899.

PROST, Bernard, inspecteur général des archives et des bibliothèques, à Paris, avenue du Trône, 3. — 1901.

BOUCHOT, Henri, conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque Nationale, à Paris. — 1901.

Membres résidants (1) (134).

AUBERT, Louis, directeur des confections militaires, Grande-Rue, 121. — 1896.

BADER, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

BAIGUE (le docteur), professeur suppléant à l'école de médecine, rue Morand, 5. — 1897.

BAUDIN, Léon, docteur en médecine, directeur du bureau d'Hygiène de Besançon, Grande-Rue, 86 *bis*. — 1885.

* BAVOUX, Vital, receveur principal des douanes en retraite; Fontaine-Ecu, banlieue de Besançon. — 1853.

BEAUQUIER, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

DE BEAUSÉJOUR, Gaston, ancien capitaine d'artillerie, place Saint-Jean, 6 — 1897.

BÉJANIN, Léon, propriétaire, Grande-Rue, 39. — 1885.

* BERDELLÉ, ancien garde général des forêts, Grande-Rue, 112. — 1880.

* BESSON (Paul), lieutenant-colonel au 40e d'artillerie, à Verdun (Meuse). — 1894.

BONAME, Alfred, photographe, rue de la Préfecture, 10. — 1874.

BLONDEAU, substitut du Procureur de la République, à Besançon. — 1895.

BONNET, Charles, pharmacien, ancien conseiller municipal, Grande-Rue, 35. — 1882.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidant* afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

Bossy, Léon, fabricant d'horlogerie, rue de Lorraine, 9. — 1896.

Bourdin (le docteur), médecin-major au 7e bataillon de forteresse, rue Charles Nodier, 30. — 1900.

* Boussey, professeur agrégé d'histoire au Lycée, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, Grande-Rue, 116. — 1883.

Boutterin, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, rue Saint-Antoine, 4. — 1874.

Bouvard, Louis, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, ancien conseiller municipal, rue Morand, 16. — 1868.

Boysson d'Ecole, Alfred, rue de la Préfecture, 24. — 1891.

Bretenet, chef d'escadron d'artillerie, rue St-Pierre, 15. — 1885.

Bretillot, Maurice, banquier, membre de la Chambre de commerce, rue Charles Nodier, 9. — 1857.

Bretillot, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

Bruchon (le docteur), professeur honoraire à l'Ecole de médecine, médecin des hospices, Grande-Rue, 84. — 1860.

Bruchon, Henri (le docteur), professeur suppléant à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 84. — 1895.

Burlet (l'abbé), chanoine-archiprêtre, curé de Saint-Jean. — 1881.

De Buyer, Jean, propriétaire, à Besançon et à Saint-Laurent (banlieue). — 1902.

Cellard, Camille, architecte, rue Saint-Pierre, 3. — 1902.

Cénay, pharmacien, avenue Carnot, 26. — 1897.

Chapoy, Léon (le docteur), ancien directeur de l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 11. — 1875.

de Chardonnet (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Besançon, rue du Perron, 20, et à Paris, rue Cambon, 43. — 1856.

Charlet, Alcide, avocat, bâtonnier de l'Ordre, rue des Granges, 72. — 1872.

Chipon, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

* Chotard, Henri, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, rue de Vaugirard, 61, à Paris. — 1866.

Clavey, conseiller à la Cour d'appel, Grande-Rue, 62. — 1902.

MM.

CLERC, Edouard-Léon, représentant de commerce, rue du Chasnot, 12. — 1897.

COILLOT, pharmacien, rue Battant, 2, et quai de Strasbourg, 1. — 1884.

COLSENET, Edmond, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, ancien conseiller municipal, rue Granvelle, 4. — 1882.

CORDIER, Palmyr, agent principal d'assurances, conseiller municipal, rue des Granges, 37. — 1885.

CORNET, Joseph, docteur en médecine, aux Chaprais, rue de la Cassotte, 11. — 1887.

COSSON, Maurice, ancien trésorier-payeur général du Doubs, rue du Chateur, 20. — 1886.

COULON, Henri, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, rue de la Lue, 7. — 1856.

COURGEY, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

COURTOT, Théodule, commis-greffier à la Cour d'appel; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

DAYET, receveur d'enregistrement à Besançon; Fontaine-Ecu. — 1901.

DIETRICH, Bernard, ancien négociant, Grande-Rue, 71 et Beauregard (banlieue). — 1859.

DIETRICH (le docteur), rue Saint-Pierre, 20. — 1892.

DODIVERS, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

* DREYFUS, Victor-Marcel, doct. en médecine, avenue Carnot (aux Chaprais). — 1889.

DROUHARD, Paul, conservateur des hypothèques en retraite, rue Saint-Vincent, 18. — 1879.

DROUHARD (l'abbé), chanoine, rue Saint-Jean. — 1883.

DUBOURG, Paul, ancien président de la Chambre de commerce, ancien membre du Conseil général du Doubs, rue Charles Nodier, 28. — 1891.

EYDOUX, Henri-Ernest, administrateur des magasins du Bon-Marché, Grande-Rue, 73. — 1899

ETHIS, Edmond, propriétaire, Grande-Rue, 91. — 1860.

FAUQUIGNON, Charles, ancien receveur des postes et télégraphes, rue des Chaprais, 5. — 1885.

MM.

Flusin, Georges, agent d'assurances, Grande-Rue, 23. — 1898.

Fournier, professeur de géologie à l'Université de Besançon. — 1899.

Francey, Edmond, avocat, membre du Conseil général du Doubs, ancien adjoint au maire, rue Moncey, 1. — 1884.

Gauderon (le docteur), Eugène, professeur de clinique à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 110. — 1886.

* Gauthier, Jules, archiviste du département du Doubs, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et archéologiques et du Comité des Beaux-Arts, au Ministère de l'Instruction publique, rue Charles-Nodier, 8. — 1866.

Girardot, Albert, géologue, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 15. — 1876.

Grosrichard, pharmacien, place du Marché, 17. — 1870.

* Gruter, médecin-dentiste, square Saint-Amour, 7. — 1880.

Guillemin, Victor, artiste peintre, rue des Granges, 21. — 1884.

Haldy, Léon-Emile, rue Saint-Jean, 3. — 1879.

Heitz (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 45. — 1888.

Henry, Jean, docteur ès sciences, Grande-Rue, 129. — 1857.

Hétier, François, botaniste; à Mesnay-Arbois (Jura). — 1895.

d'Hotelans, Octave, rue Charles Nodier, 12. — 1890.

Kirchner, ancien négociant, quai Veil-Picard, 55 *bis*. — 1895.

* Koller, propriétaire, ancien conseiller municipal, ancien membre du Conseil d'arrondissem. de Besançon; au Perron-Chaprais. — 1856.

Lambert, Maurice, avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13. — 1879.

Larmet, Jules, médecin-vétérinaire, conseiller municipal, adjoint au maire, avenue de Fontaine-Argent, 8. — 1884.

Ledoux, Emile (le docteur), quai de Strasbourg, 13. — 1875.

Lieffroy, Aimé, propriétaire, conseiller général du Jura, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

Lime, Claude-François, négociant, aux Chaprais. — 1883.

Louvot, Emmanuel, notaire, Grande-Rue, 14. — 1885.

Maire, Alfred, président à la Cour d'appel, rue du Chateur, 12. — 1870.

MM.

MAES, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

MAGNIN (le docteur Ant.), professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, ancien directeur de l'Ecole de médecine, conseiller municipal, ancien adj. au maire, rue Proudhon, 8. — 1885.

MAIROT, Henri, banquier, ancien conseiller municipal, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1881.

MALDINEY, Jules, chef des travaux de physique à la Faculté des sciences. — 1889.

MANDRILLON, avocat, Grande-Rue, 19. — 1894.

MANDEREAU (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, inspecteur de l'Abattoir, rue Saint-Antoine, 6. — 1883.

MARCHAND, Albert, ingénieur, administrateur délégué des Salines de Miserey. — 1888.

MARQUISET, Alfred (comte), rue Gounod, 1, à Paris. — 1897.

* MARTIN, Jules, manufacturier, rue Sainte-Anne, 8. — 1870.

MASSON, Valery, avocat, rue de la Préfecture, 10. — 1878.

MATILE, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 7. — 1884.

MAUVILLIER, Pierre-Emile, photographe, rue de la Préfecture, 3. — 1897.

MÉTIN, Georges, agent-voyer d'arrondissement; à Canot. — 1868.

MICHEL, Henri, architecte-paysagiste, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1886.

MIOT, Camille, négociant, membre de la Chambre de commerce, Grande-Rue, 104. — 1872.

MIOT, Louis, avoué à la Cour d'appel, Grande-Rue, 104. — 1897.

MONTENOISE, avocat, rue de la Madeleine, 2. — 1894.

MORLET, Jean-Baptiste, ancien conseiller municipal, membre de la Chambre de commerce, rue Proudhon, 6. — 1890.

NARDIN, ancien pharmacien, rue de la Mouillère, 1. — 1900.

NARGAUD, Arthur, docteur en médecine, quai Veil-Picard, 17. — 1875.

NICKLÈS, pharmacien de 1re classe, Grande-Rue, 128. — 1887.

MM.

* ORDINAIRE, Olivier, consul de France à Turin; Maizières (Doubs). — 1876.

PARIZOT, inspecteur honoraire des Enfants assistés, rue du Mont-Sainte-Marie, 8. — 1892.

PATEU, entrepreneur, ancien conseiller municipal, avenue Carnot. — 1894.

PERRUCHE DE VELNA, conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent, 14. — 1870.

* PINGAUD, Léonce, correspondant de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17. — 1874.

POÈTE, Marcel, conservateur de la Bibliothèque de la Ville, avenue Carnot, 10. — 1894.

RÉMOND, Jules, notaire, Grande-Rue, 31. — 1881.

* RENAUD, Alphonse, docteur en droit, sous-chef à la direction générale de l'Enregistrement; Paris, rue Scheffer, 25. — 1869.

RICKLIN, notaire, rue des Granges, 38; étude : Grande-Rue, 121. — 1879.

RIGNY (l'abbé), chanoine honoraire, Grande-Rue, 52. — 1886.

ROBERT, Edmond, fabricant d'aiguilles de montres, faubourg Tarragnoz. — 1886.

ROLAND (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, rue de l'Orme-de-Chamars, 10. — 1899.

ROSSIGNOT (l'abbé), curé de Sainte-Madeleine, rue de la Madeleine, 6. — 1901.

SAILLARD, Albin (le docteur), sénateur, membre du conseil général du Doubs, place Victor Hugo, et à Paris, rue N.-D.-des-Champs, 75. — 1866.

SAILLARD, Eugène, ancien directeur des postes du département du Doubs; Beauregard (banlieue de Besançon). — 1879.

DE SAINTE-AGATHE (le comte Joseph), avocat, archiviste-paléographe, rue d'Anvers, 3. — 1880.

SANCEY, Alfred, négociant, rue d'Alsace. — 1899.

SAVOYE, Henri, artiste peintre, à la Bouloie (banlieue) — 1901.

SERRÈS, Achille, pharmacien, place Saint-Pierre, 6. — 1883.

SIMONIN, architecte, rue du Lycée, 13. — 1892.

MM.

SIRE, Georges, correspondant de l'Institut, essayeur de la Garantie, rue de la Mouillère, aux Chaprais. — 1847.

SOUCHON, Gaston, capitaine de cuirassiers en retraite; Villas bisontines, 3. — 1901.

SUCHET (le chanoine), rue Casenat, 1. — 1894.

THOUVENIN, François-Maurice, pharmacien supérieur, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie, Grande-Rue, 136. — 1890.

THURIET, Maurice, avocat général à la Cour d'appel de Besançon, rue du Perron, 16. — 1901.

TISSOT, H., président du tribunal de commerce, rue Saint-Vincent, 7. — 1899.

TRUCHI DE VARENNES (vicomte Albéric DE), rue de la Lue, 9. — 1900.

VAISSIER, Alfred, conservateur du Musée archéologique, Grande-Rue, 109. — 1876.

VAISSIER, Georges (le docteur), chef de clinique médicale de l'hôpital Saint-Jacques, Grande-Rue, 109. — 1898.

* VANDEL, Maurice, ingénieur des arts et manufactures, à la Rochetaillée, par Saint-Uze (Drôme). — 1890.

* VAUTHERIN, Raymond, ancien capitaine du génie, villa Sainte-Colombe, rue des Vieilles-Perrières. — 1897.

VERNIER, Léon, professeur à la Faculté des lettres, rue Sainte-Anne, 10. — 1883.

DE VEZET (le comte Edouard), ancien lieutenant-colonel de l'armée territoriale, rue Charles Nodier, 17 *ter*. — 1870.

VÉZIAN, Alexandre, doyen honoraire de la Faculté des sciences; Villas bisontines. — 1860.

VIEILLE, Gustave, architecte, inspecteur départemental des sapeurs-pompiers, rue des Fontenottes, sous Beauregard. — 1882.

WEHRLÉ, négociant, rue Battant, 11. — 1894.

Membres correspondants (101).

MM.

* ALMAND, Victor, capitaine du génie, officier d'ordonnance du général Carette; à Marseille.

ANDRÉ, Ernest, notaire; rue des Promenades, 17, Gray (Haute-Saône). — 1877.

* BARDET, juge de paix; à Brienne (Aube). — 1886.

BARBIER, Charles, agriculteur; à la Tour-de-Sçay. — 1899.

DE BEAUSÉJOUR, Eugène, ancien magistrat; Lons-le-Saunier. — 1897.

BERTIN, Jules, médecin honoraire des hospices de Gray (Haute-Saône), quai du Saint-Esprit, 1. — 1897.

* BESSON, ingénieur de la Compagnie des forges de Franche-Comté; Courchapon (Doubs). — 1859.

BETTEND, Abel, imprimeur-lithographe; Lure (Haute-Saône). — 1862.

BEY-ROZET, Charles, propriétaire et pépiniériste; à Marnay (Hte-Saône). — 1890.

BIXIO, Maurice, agronome, membre du conseil municipal de Paris; Paris, quai Voltaire, 17. — 1866.

BIZOS, Gaston, recteur de l'Académie de Bordeaux. — 1874.

BOISSELET, Joseph, avocat; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

* BREDIN, professeur honoraire; à Conflandey, par Port-sur-Saône (Haute-Saône). — 1857.

* BRIOT, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

DE BROISSIA (le vicomte Edouard FROISSARD); à Blandans, par Domblans (Jura). — 1892.

* BRUAND, Léon, inspecteur des forêts; Paris, rue de la Planche, 11 *bis*. — 1881.

BURIN DU BUISSON, préfet honoraire; à Besançon, rue Moncey, 9, et à Cramans (Jura). — 1878.

CHAPOY, Henri, avocat à la Cour d'appel de Paris; rue des Saints-Pères, 13. — 1875.

* CHOFFAT, Paul, attaché à la direction des travaux géologiques du Portugal; Lisbonne, rua do Arco a Jesu, 113. — 1869.

MM.

* CLOZ, Louis, professeur de dessin; à Salins. — 1863.

* CONTEJEAN, Charles, géologue, professeur de Faculté honoraire et conservateur du musée d'histoire naturelle; à Paris, rue de Montessuis, 9. — 1851.

CONTET, Charles, professeur agrégé de mathématiques en retraite; aux Arsures (Jura). — 1884.

CORDIER, Jules-Joseph, receveur principal des domaines; à Blamont. — 1862.

CORDIER, Palmyr, médecin des colonies, et à Besançon rue des Granges, 3. — 1896.

COSTE, Louis, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe, conservateur de la bibliothèque de la ville de Salins (Jura). — 1866.

COURBET, Ernest, bibliophile, trésorier de la ville de Paris, rue de Lille, 1. — 1874.

DAUBIAN-DELISLE, Henri, ancien directeur des contributions directes, ancien président de la Société d'Emulation du Doubs; Paris, avenue de Wagram, 86. — 1874.

* DEROSNE, Charles, maître de forges; à Ollans, par Cendrey. — 1880.

* DEULLIN, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

DRUOT, Paul (l'abbé), curé de Voillans (Doubs). — 1901.

DRUOT, Herman (l'abbé), curé de Charmoille (Doubs). — 1901.

* DUFAY, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

FEUVRIER (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

FEUVRIER, Julien, professeur au collège de Dole, faubourg d'Azans. – 1893.

FILSJEAN (l'abbé), licencié en lettres, curé de Pelousey (Doubs). — 1896.

GASCON, Edouard, conducteur des ponts et chaussées en retraite, président du comice agricole du canton de Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1868.

GASCON, Louis, profess. au lycée Ampère; Lyon-Saint-Rambert. — 1889.

GAUSSIN, Célestin, secrétaire honoraire des Facultés, à Paris, rue Denfert-Rochereau, 41. — 1891.

MM.

GAUTHIER, Léon, archiviste paléographe; Paris, place de la Bastille, 5. — 1898.

GAUTHIER, docteur en médecine, sénateur de la Haute-Saône; Luxeuil (Haute-Saône). — 1886.

GENSOLLEN, Gabriel, juge d'instruction; Gray (Haute-Saône). — 1902.

GEVREY, Alfred, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble; rue des Alpes, 9. — 1860.

GIRARDIER, notaire; à Dole (Jura). — 1897.

GIROD, Paul, professeur, directeur de l'Ecole de médecine de Clermontferrand; rue Blatin, 26. — 1882.

* GRENIER, René (le docteur), médecin de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur; Paris, 36, rue Ballu. — 1902.

* GUILLEMOT, Antoine, archiviste de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

HUART, Arthur, ancien avocat-général; rue Picot, 9, Paris. — 1870.

JEANNOLLE, Charles, pharmacien; Fontenay-le-Château (Vosges). — 1876.

JOLIET, Gaston, préfet de la Vienne; Poitiers. — 1877.

JOUBIN, recteur de l'Académie de Grenoble. — 1894.

LAFOREST (Marcel PÉCON DE), capitaine d'infanterie coloniale; à Rochefort et à Besançon, rue du Mont-Sainte-Marie, 8. — 1895.

LAPRET, Paul, artiste peintre; Paris, 17, rue de Châteaubriant. 1901.

LEBAULT, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

LECHEVALIER, Emile, libraire-éditeur; Paris, quai des Grands-Augustins, 39, à la librairie des provinces. — 1888.

LE MIRE, Paul-Noël, avocat; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura) et rue de la Préfecture, à Dijon. — 1876.

LHOMME, botaniste, secrétaire de la mairie de Vesoul (Haute-Saône), rue de la Mairie. — 1875.

* LIGIER, Arthur, pharmacien, membre du Conseil général du Jura; Salins (Jura). — 1863.

MM.

LONGIN, Emile, ancien magistrat; rue du Collège, 12, à Dole (Jura). — 1896.

LOUVOT, Fernand (l'abbé), chanoine honoraire de Nîmes, curé de Gray. — 1876.

MADIOT, Victor-François, pharmacien; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

* MASSING, Camille, manufacturier à Puttelange-lez-Sarralbe (Lorraine allemande). — 1891.

DE MARMIER (le duc), membre du Conseil général de la Haute-Saône; au château de Ray-sur-Saône (Haute-Saône). — 1867.

* MATHEY, Charles, pharmacien; Ornans (Doubs). — 1856.

DE MENTHON (le comte René); Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), et château de Saint-Loup-lez-Gray, par Gray. — 1854.

MEYNIER (le docteur), Joseph, médecin principal de l'armée territoriale; à Vallorbes (aux Eterpas), Suisse. — 1876.

* DE MONTET, Albert; Chardonne-sur-Vevey (Suisse). — 1882.

MOUREY (l'abbé), curé à Borey, par Noroy-le-Bourg (Haute-Saône). — 1886.

MOUROT (l'abbé), curé de Roulans (Doubs). — 1899.

DE MOUSTIER (le marquis), député et membre du Conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, avenue de l'Alma, 15. — 1874.

PARIS, docteur en médecine, médecin des bains de Luxeuil (Haute-Saône). — 1866.

DE PERPIGNA, Charles-Antoine, propriétaire; Paris, rue de Berne, 11. — 1888.

* PIAGET, Arthur, archiviste cantonal et professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse). — 1899.

PIDOUX, André, archiviste paléographe, avocat stagiaire, rue du Collège, à Dole (Jura). — 1901.

PIQUARD, Léon, docteur en médecine; à Chalèze (Doubs). — 1890.

PIQUEREZ, Charles, explorateur; à Besançon, rue de Fontaine-Argent. — 1898.

PIROUTET, Maurice, géologue; à Salins. — 1898.

MM.

RAMBAUD, Alfred, sénateur, membre du Conseil général du Doubs, ancien ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Paris, rue d'Assas, 76. — 1881.

REEB, E., membre correspondant de l'Académie des sciences, président honoraire de la Société de pharmacie d'Alsace-Lorraine; à Strasbourg. — 1901.

RENAULD, Ferdinand, botaniste, ancien commandant du palais de Monaco; rue des Templiers, à Vence (Alpes-Maritimes). — 1875.

RICHARD, Auguste, pharmacien; Nice, rue Miron, 27, et Autet (Haute-Saône). — 1876.

* RICHARD, Louis, médecin-major de 1re classe à Belfort, 5, faubourg de Lyon. — 1878.

RIPPS (l'abbé), curé d'Arc-lez-Gray (Haute-Saône). — 1882.

ROUZET, Charles-François, architecte; à Michelet, province d'Alger (Algérie). — 1898.

ROY, Emile, professeur à la faculté des lettres de Dijon, rue de Mirande, 9. — 1894.

ROY, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes; Paris, rue Spontini, 9. — 1867.

* ROSSIGNOT (l'abbé), Auguste, curé de Mamirolle (Doubs). — 1885.

SAGLIO, Camille, direct. des forges d'Audincourt (Doubs). — 1896.

* SAILLARD, Armand, négociant; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

DE SCEY (le comte Gaëtan); à Souvans, par Mont-sous-Vaudrey (Jura). — 1897.

SCHLAGDENHAUFFEN, directeur honoraire de l'Ecole de pharmacie de Nancy, 63, rue de Metz. — 1901.

SURLEAU, directeur de la succursale de la banque de France; à Rouen. — 1886.

* DE SAUSSURE, Henri, naturaliste; à Genève, Cité 24, et à Yvoire (Haute-Savoie). — 1854.

TRAVELET, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône). — 1857.

* TRAVERS, Emile, ancien archiviste du Doubs, ancien conseiller de préfecture; Caen (Calvados), rue des Chanoines, 18. — 1869.

MM.

* TRIPPLIN, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine et vice-président de l'Institut des horlogers; Londres : Bartlett's Buildings, 5 (Holborn Circus), E. C., et Belle-Vue (Heathfield Gardens, Chiswick, W). — 1868.

TUETEY, Alexandre, sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales; Paris, rue de Poissy 31. — 1863.

VAISSIER, Jules, fabricant de papiers; Paris, rue Edouard-Detaille, 5, — 1877.

VENDRELY, pharmacien ; Champagney (Haute-Saône). — 1863.

VERNEREY, notaire, membre du Conseil général du Doubs; Amancey (Doubs). — 1880.

VIELLARD, Léon, propriétaire et maître de forges; Morvillars (territoire de Belfort). — 1872.

* WALLON, Henri, agrégé de l'Université, manufacturier; Rouen, Val d'Eauplet, 48. — 1868.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 1901-1902

MM.

GRENIER, Edouard, lauréat de l'Académie française, ancien secrétaire d'ambassade. 1870

OUTHENIN-CHALANDRE, Joseph, manufacturier, membre de la Chambre de commerce. 1858

CASTAN, Francis, général d'artillerie en retraite. 1860

JACOT, Adolphe, employé à la préfecture du Doubs. 1896

GRUEY, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Besançon. 1882

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (178)

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique *(cinq exemplaires des Mémoires)* 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg. 1868
Société des sciences naturelles de l'Ain; Bourg. 1894

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin 1862
Société historique et archéologique de Château-Thierry. 1898

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat 1851
Société d'Emulation et des Beaux-arts du Bourbonnais ; Moulins. 1860
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France ; Moulins 1894

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes ; Nice. 1867

Alpes (Hautes-).

Société d'étude des Hautes-Alpes; Gap. 1884

Ardèche.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres de l'Ardèche ; Privas 1863

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ; Rodez. 1876

Belfort (Territoire de).

Société Belfortaine d'Emulation 1872

Bouches-du-Rhône.

Société de statistique de Marseille. 1867
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867

Calvados.

Société Linnéenne de Normandie ; Caen. 1857
Académie de Caen 1868

Charente.

Société historique et archéologique de la Charente ; Angoulême 1877

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes 1883

Cher.

Société des antiquaires du Centre ; Bourges 1876

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon . . 1856
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or ; Dijon 1869
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune 1877

Société des sciences historiques et naturelles de Semur . 1880
Société bourguignonne de géographie et d'histoire ; Dijon. 1888
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur publiée par les professeurs des Facultés de Dijon. 1891

Deux-Sèvres.

Société botanique des Deux-Sèvres ; Niort 1901

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. 1844
Société d'émulation de Montbéliard. 1851
Société de médecine de Besançon. 1861
Société de lecture de Besançon 1865
L'Union artistique de Besançon. 1894
Société d'histoire naturelle du Doubs 1900

Drôme.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers ; Romans (Drôme) 1880

Eure-et-Loir.

Société Dunoise ; Châteaudun 1867

Finistère.

Société académique de Brest 1875

Gard.

Académie de Nîmes 1866
Société d'études des sciences naturelles de Nîmes. . . . 1883

Garonne (Haute).

Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse. . 1872
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse 1875

Gironde.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux. 1867

Société d'archéologie de Bordeaux 1878
Société Linnéenne de Bordeaux 1878

Hérault.

Académie de Montpellier. 1869
Société archéologique de Montpellier 1869
Société d'étude des sciences naturelles de Béziers . . . 1878

Ille-et-Vilaine

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine; Rennes. 1894

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère; Grenoble 1857
Société Dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie. . . 1898

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier 1844
Revue viticole de Franche-Comté; Poligny. 1895

Loir-et-Cher.

Société historique et archéologique du Vendomois. . . . 1898

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne. . . 1866
Société de la Diana, à Montbrison. 1895

Loire-Inférieure.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France; Nantes 1891

Loiret.

Société archéologique de l'Orléanais; Orléans 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers. 1855
Bibliothèque de la Ville; Angers 1857

Manche.

Société des sciences naturelles de Cherbourg 1854

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne ; Châlons 1856
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne ; Reims. 1878

Marne (Haute-).

Société archéologique de Langres. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg) 1866
Société d'archéologie Lorraine, à Nancy. 1886

Meuse.

Société polymathique de Verdun 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan; Vannes. 1864

Nord.

Société d'émulation de Roubaix. 1895

Oise.

Société historique de Compiègne. 1886

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, arts et lettres de Pau. 1873
Société des sciences et arts de Bayonne. 1884

Pyrénées Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ; Perpignan. 1856

Rhône.

Société d'agriculture et d'histoire naturelle de Lyon . . . 1850

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. . 1856
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon . . 1860
Annales de l'Université de Lyon, quai Claude-Bernard. . 1896

Saône-et-Loire.

Société Eduenne; Autun. 1846
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. . 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône 1877
Société d'histoire naturelle d'Autun 1888
Société d'histoire naturelle de Mâcon. 1896
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Mâcon . 1902

Saône (Haute-).

Société d'agr., sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul 1861
Société d'encouragement à l'agriculture; Vesoul. 1881
Société des sciences naturelles; Vesoul. 1896
Société grayloise d'Emulation; Gray 1898

Sarthe.

Société d'agricult., sciences et arts de la Sarthe; Le Mans. 1869
Société historique et archéologique du Maine; Le Mans . 1879

Savoie.

Académie de Savoie; Chambéry 1869
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry. 1898

Savoie (Haute-).

Société Florimontane; Annecy 1871

Seine.

Institut de France 1872
Société des antiquaires de France; Paris. 1867
Association française pour l'avancement des sciences . . 1879
Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France 1884
Association pour l'encouragement des études grecques en France; rue Soufflot, 22, Paris. 1878
Société de botanique de France ; rue de Grenelle, 24, Paris 1883
Société d'anthropologie de Paris, rue de l'Ecole de Médecine, 15 1883
Société française de physique, rue de Rennes, 44. . . . 1887

Musée Guimet; avenue du Trocadéro, 30 1880
Société de secours des amis des sciences. 1858
Société zoologique de France, rue Serpente, 28 1880
Société de biologie, boulevard Saint-Germain, 22 1880
Société de spéléologie, rue des Grands-Augustins, 7. . . 1897
Société philomathique de Paris, rue des Grands-Augustins, 7. 1880
Société philotechnique de Paris, rue d'Orléans; Neuilly-sur-Seine 1872
La direction de l'Annuaire géologique universel, rue de Tournon, 1 1885
Mélusine, revue folkloriste, librairie Roland, rue des Chantiers ; Paris 1894
Le Polybiblion; Paris, rue Saint-Simon, 4 et 5. 1894
Ornis, bulletin du comité ornithologique international; Paris, boulevard Saint-Germain, 120 1900

Seine-Inférieure.

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen . 1879
Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure; Rouen. 1880
Société hâvraise d'études diverses; le Hâvre 1891

Seine-et-Oise.

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise; Versailles 1861
Société des sciences morales, belles-lettres et arts, à Versailles. 1896

Somme

Société des antiquaires de Picardie; Amiens. 1869
Société d'Emulation d'Abbeville. 1894

Tarn-et-Garonne.

Société d'histoire et d'archéologie de Tarn-et-Garonne; Montauban 1894

Vienne.

Société des antiquaires de l'Ouest; Poitiers 1867

Vienne (Haute-).

Société historique et archéologique du Limousin 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges ; Epinal. 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié. 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Auxerre 1852

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Colmar. 1860
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace ; Strasbourg 1880
Société d'histoire naturelle de Metz. 1895
Commission de la carte géologique de l'Alsace-Lorraine; Strasbourg 1887

ALGÉRIE.

Société historique algérienne; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences de Berlin (Sitzungsberichte). 1879
Société botanique de la province de Brandebourg; Berlin. 1877
Académie royale des sciences de Bavière, à Munich (Kœnigl. Bayer. Akademie der Wissenschaften zu Munchen). 1865
Société des sciences naturelles de Brême (Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen) 1866
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde) ; Giessen. 1853
Société des sciences naturelles de Fribourg en Brisgau (Bade) 1892

Société royale physico-économique de Kœnigsberg (Kœnigliche physikalich-œkohomische Gesellschaft zu Kœnigsberg); Prusse 1861
Société philosophique et littéraire de Heidelberg (à la bibliothèque de l'Université) 1898
Université de Tubingue (à la Bibliothèque) 1901

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich-geologische Reichsanstalt); Vienne 1857
Muséum impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne. 1889

AMÉRIQUE.

Société d'histoire naturelle de Boston 1865
Institut Smithsonien de Washington 1869
United states geological Survey 1883
Geographical Society of Philadelphia 1896
Academy of St-Louis (Missouri) 1897
Bulletin de la Lloyd library; Cincinnati (Ohio) 1901
Visconsin Geolog. and Natural History Survey; Madison. 1901
Visconsin Natural History Society; Milwaukée. 1901
Musée national; Montevideo 1901

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique de Manchester (Litterary and philosophical Society of Manchester) 1859

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles 1868
Société géologique de Belgique; Liège 1876
Académie d'archéologie de Belgique; Anvers, rue Lozane 22 1885
Société des Bollandistes; Bruxelles, rue des Ursulines, 14. 1888
Société d'archéologie de Bruxelles, rue Ravenstein n° 11. 1891
Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous 1892

PORTUGAL.

Direction des services géologiques du Portugal; Lisbonne, rua do Arco a Jesu, 113 1885

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène 1879
R. Deputazione sovra gli Studi di Storia Patria; Torino. . 1884

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand duché de Luxembourg; Luxembourg 1854

SUÈDE ET NORVÈGE.

Académie royale suédoise des sciences, Stockholm . . . 1869
Université royale de Christiania 1877
The geological institution of the University of Upsala. . . 1895
Kongl. Vetterhets historie och antiquitets Akademian, Stockholm. 1898

SUISSE.

Société des sciences naturelles de Bâle. 1872
Société des sciences naturelles de Berne 1855
Société jurassienne d'Emulation ; Porrentruy 1861
Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; rue de l'Evêché. 1863
Institut national de Genève. 1866
Société vaudoise des sciences naturelles ; Lausanne . . . 1847
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne . . . 1878
Société neuchateloise des sciences naturelles; Neuchatel. 1862
Société d'histoire et d'archéologie de Neuchatel 1865
Société neuchateloise de géographie ; Neuchatel. 1901
Société des sciences naturelles de Zurich 1857
Société des antiquaires de Zurich (à la Bibl. de Zurich). 1864
Société générale d'histoire suisse (à la bibliothèque de Berne). 1880
Indicateur des Antiquités suisses (Anzeiger fur Schweizerische Alterthumskunde), Neue Folge, 1, Zurich. . . . 1899

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (32)

Recevant les Mémoires.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. de l'Université de Besançon.
Id de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. du Chapitre métropolitain de Besançon.
Id. du Séminaire de Besançon.
Id. de l'Ecole normale des instituteurs de Besançon.
Id. du Cercle militaire de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. de la ville de Saint-Claude.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de la Sorbonne, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.
Id. du Musée ethnographique du Trocadéro, à Paris.
Id. du British Museum, à Londres. (Librairie Dulau et Cie, Londres, Soho Square, 37.)

Archives départementales de la Côte-d'Or.
Id. du Doubs.
Id. de la Haute-Saône.
Id. du Jura.

1

1898

2

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

BESANÇON. — TYP. ET LITH. DODIVERS

